3650

88

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

F4111

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS *jusqu'à* LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, de l'Académie Françoise.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée et augmentée d'observations sur le regne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, les finances, le ministere, les progrès de l'esprit humain, et continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON.

Tome III.

Bibliothèque Publique

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ÉCONOMIQUE, rue de la Harpe, No. 117.

Et chez la veuve DURAND, rue de l'Hirondelle, No. 30.

1800.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

ELEMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

HENRI IV.

LA France ne pouvoit désirer de maître plus digne que Henri IV de la gouverner, ni plus capable de réparer ses malheurs. C'étoit un prince né avec une grande ame, un beau génie, un jugement admirable ; formé par une éducation mâle & simple ; endurci aux fatigues de la guerre ; éprouvé par l'infortune, qui apprend aux rois à être hommes, parvenu à l'âge de trente-six ans, où l'esprit & le corps ont toute leur force ; plein de droiture & de franchise, de générosité pour ses amis, d'affection pour les peuples, trop susceptible des foiblesses de l'a-

1589. Caractere de Henri IV.

mour, mais aimant la gloire & le bien public, préférablement aux plaiſirs, calviniſte modéré & ſans entêtement, diſpoſé à maintenir la religion dominante, à l'embraſſer même, quand on l'auroit détrompé de ſes erreurs.

Sa religion empêche de le reconnoître

Cependant la plus grande partie de la France refuſoit de le reconnoître. Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, deſcendant de Robert, comte de Clermont, cinquieme fils de S. Louis, quoiqu'il ne fût parent du dernier roi qu'au vingt-deuzieme degré, les lois lui aſſuroient la couronne. Il n'avoit contre lui que ſa propre religion, barriere preſque inſurmontable dans un temps de fanatiſme & de révolte. Le duc d'Epernon, & pluſieurs ſeigneurs de l'armée ſe retirerent d'abord, ſous prétexte que leur conſcience ne leur permettoit pas de ſervir un prince hérétique. La plupart des autres lui demeurerent fideles, à condition qu'il s'en rapporteroit au jugement du concile. Mais le duc de Mayenne, qui, ſoit modération, ſoit politique, ne vouloit point du titre de roi, le fit donner au vieux cardinal de Bourbon, encore priſonnier, qu'on proclama quelques mois après ſous le nom de Charles X.

Avantages des ligueurs.

L'armée royale forte de trente mille hommes au commencement du ſiége de Paris, diminuoit conſidérablement tous les jours. Les déſertions

fréquentes, la retraite d'une foule d'officiers qui demandoient leur congé, le manque d'argent, les ſcrupules des catholiques, la défiance des huguenots, tout contribuoit à l'affoiblir. Henri IV leva le ſiége, & ſe retira vers Dieppe, n'ayant plus que cinq à ſix mille combattans. On délibéra dans ſon conſeil s'il paſſeroit en Angleterre, tant les ligueurs avoient de ſupériorité. Mayenne le pourſuivoit avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuſe que la ſienne. Il ſe vantoit déjà d'une victoire infaillible. Le *Béarnois* (c'eſt le nom que la ligue donnoit au monarque) ne pouvoit, diſoit-il, lui échapper, à moins de ſe jeter dans la mer. Le péril étoit effrayant, mais Henri n'en redoutoit aucun.

La bataille d'Arques confondit les eſpérances des rebelles. Il les défit avec ſa petite armée.* Ce fut en partie la faute du duc de Mayenne, trop lent dans ſes opérations, appeſanti par la maſſe de ſon corps, &, qui perdoit beaucoup de temps au lit & à table. « S'il n'y va pas d'une » autre façon, dit Henri IV, je ſuis aſſuré de le » battre toujours à la campagne. » L'activité in- » fatigable & l'extrême ſobriété du roi lui don- noient tout l'avantage ſur ſon ennemi. On a écrit

Mayenne eſt battu par le roi.

* Après cette bataille, Henri IV écrivit à Crillon: *Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étois pas.*

qu'il uſoit plus de bottes que l'autre n'uſoit de ſouliers.

Paris preſque forcé.

Après ſa victoire, ayant reçu un renfort de quatre mille anglois, il va porter la terreur juſqu'à Paris, où l'on avoit répandu le bruit de ſa défaite. Il s'empare de cinq faubourgs l'épée à la main. Si le canon étoit arrivé un peu plutôt, la ville pouvoit être forcée. Les ducs de Mayenne & de Nemours y rentrerent pour la défendre. Il s'en falloit bien que Henri fût au terme de ſes épreuves.

Entrepriſes contre Henri IV.

Tout le royaume étoit déchiré, & le parti de la ligue dominoit. Quelques parlemens excitoient la rebellion. Celui de Toulouſe rendit un arrêt fanatique qui ordonnoit des proceſſions en mémoire de l'aſſaſſinat de Henri III, & qui déclaroit Henri IV incapable de ſuccéder à la couronne. Sixte-Quint avoit envoyé un légat avec commiſſion de faire élire un roi, tel que la cour de Rome pouvoit le ſouhaiter; & ce légat, Gaétano, ne ménageoit rien, quoique les ordres du pontife l'obligeaſſent à des ménagemens. Philippe II, roi d'Eſpagne, demandoit le titre de protecteur de la France, pour la démembrer au gré de ſon ambition. Ce prince artificieux vouloit ſe rendre maître de la ligue. En lui accordant des ſecours médiocres, il ſe propoſoit de la tenir toujours dans la dépendance. Mais le duc de

Mayenne, réſolu de ne pas ſe donner un maître, fit avorter ſes projets, ſans ſe priver de ſes ſecours. Il diminua le pouvoir des Seize, dont l'audace ne connoiſſoit plus de frein.

La journée d'Arques avoit terni ſa réputation. Pour la rétablir par une action d'éclat, il marcha contre le roi qui aſſiégeoit Dreux, & qui leva auſſitôt le ſiége pour aller combattre. Malgré l'avantage du nombre, le duc fut encore défait à Ivri. Cette fameuſe bataille pourroit ſeule immortaliſer Henri IV. Général & ſoldat, il montra autant d'habileté que de bravoure. C'eſt là qu'avant l'action, parcourant les rangs avec un air de gaîté qui préſageoit la victoire, il dit aux troupes : « Enfans, ſi les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc; vous » le trouverez toujours au chemin de l'honneur » & de la gloire. Dieu eſt pour nous. » On le crut mort dans la mêlée. Dès qu'il reparut couvert du ſang des ennemis, ſes ſoldats devinrent autant de héros. Les ligueurs furent taillés en piéces. Le maréchal de Biron commandoit le corps de réſerve, & ſans être au fort du combat, eut beaucoup de part à la victoire. Il félicita le roi en ces termes : « Sire, vous avez fait » aujourd'hui ce que devoit faire Biron, & Biron » ce que le roi devoit faire. » La clémence du vainqueur releva la gloire de ſon triomphe. *Sau-*

1590. Bataille d'Ivri.

Bonté du roi.

vez les François, s'écrioit-il en pourſuivant les fuyards. Tous ces traits peignent le grand homme qui poſſede l'art de gagner les cœurs. On doit y ajouter les careſſes, les éloges dont il honora ſes officiers. Le maréchal d'Aumont étant venu le ſoir prendre ſes ordres, il l'embraſſa tendrement, l'invita à ſouper, le fit aſſeoir à ſa table. « Il eſt bien juſte, dit-il, qu'il ſoit du feſ-» tin, puiſqu'il m'a ſi bien ſervi à mes noces. »

Réparation qu'il fit à Schomberg.

Admirons ſur-tout la réparation qu'il avoit faite à Schomberg. Ce général des allemands, quelques jours avant la bataille, lui demanda la paye de ſes troupes. Les finances manquoient; un mouvement de dépit emporte le roi: « Jamais » homme de cœur, répondit-il, n'a demandé » de l'argent la veille d'une bataille. » Se repentant d'une vivacité injurieuſe, il ſaiſit, pour la réparer, le moment où l'on alloit ſe battre. « M. de Schomberg, dit-il, je vous ai offenſé. » Cette journée ſera peut-être la derniere de » ma vie: je ne veux point emporter l'hon-» neur d'un gentilhomme; je ſais votre mérite » & votre valeur; je vous prie de me pardon-» ner, & embraſſez-moi. » Schomberg lui répondit: « Il eſt vrai que V. M. me bleſſa l'autre » jour; aujourd'hui elle me tue; car l'honneur » qu'elle me fait, m'oblige de mourir en cette » occaſion pour ſon ſervice. » Le brave allemand

ſignala en effet ſa valeur, & fut tué auprès du roi.

Après quelques lenteurs cauſées par le beſoin d'argent, Henri IV forme le blocus de Paris. Le duc de Nemours, frere utérin du duc de Mayenne, y commandoit en qualité de gouverneur. Il pourvut à tout avec une prudence & une activité ſingulieres. Cependant le cardinal de Bourbon meurt dans ſa priſon de Fontenai en Poitou, bon prélat affectionné au roi ſon neveu, & qui s'étoit prêté aux manéges des ligueurs, moins par ambition de prince, que par zele de catholique. Alors la Sorbonne décide ſolennellement que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps & excommunié, ne peut être admis à la couronne, *quand même il ſeroit abſous des cenſures;* qu'on eſt obligé, en conſcience, de l'empêcher d'y parvenir; qu'en mourant pour une ſi ſainte cauſe, on s'aſſure *la palme du martyre.* Le parlement, ou plutôt le reſte de cette illuſtre compagnie, par une lâcheté ou un délire inconcevable, approuve ce décret, auſſi plein d'extravagance que de fureur, & défend, ſous peine de mort, de parler d'aucune compoſition avec le roi.

Blocus de Paris.

Décret de la Sorbonne.

Fanatiſme des pariſiens.

Pour comble de démence, on forme une eſpece de régiment de prêtres & de moines qui parcourent les rues en proceſſion, la cuiraſſe ſur le

Régiment de prêtres & de moines.

dos & le mouſquet ſur l'épaule ; ſpectacle ridicule ; mais propre à exciter le fanatiſme de la populace. Le légat voulut animer la troupe par ſa préſence. Un de ces nouveaux ſoldats tira pour le ſaluer, ne ſachant pas ſans doute que ſon arquebuſe étoit chargée à balle. L'aumônier du légat reçut le coup, & mourut dans le carroſſe. Il fut regardé auſſitôt comme un ſaint. On s'écria qu'il étoit allé droit au ciel ; que perſonne n'en pouvoit douter, puiſque *monſeigneur le légat, qui ſavoit bien ce qui en étoit, l'aſſuroit ainſi.*

Famine dans la ville.

Il reſtoit environ deux cent vingt mille perſonnes dans Paris. Trois mois de blocus avoient épuiſé les vivres. La famine devenoit intolérable. On étoit déjà réduit à pulvériſer les os des morts pour en faire du pain. Les religieux, qui inſpiroient l'ardeur du martyre, n'étoient pas les plus indifférens pour la vie. Une viſite, faite dans les couvens, dévoila leurs manœuvres intéreſſées ; Mézerai aſſure qu'on trouva, même dans celui des capucins, d'abondantes proviſions. Cette découverte fut une petite reſſource. Mais Paris ne pouvoit échapper à Henri IV, ſi, par un excès de bonté, il n'eût ſouffert que les bouches inutiles ſe retiraſſent, que ſes propres officiers & ſes ſoldats fiſſent entrer des rafraîchiſſemens pour leurs amis. On raconte que deux payſans qui alloient être pendus pour avoir ame-

Bonté exceſſive de Henri.

né du pain à une poterne, s'étant jetés à ſes genoux, & lui repréſentant qu'ils n'avoient d'autre moyen de gagner leur vie : » Allez en paix, leur dit-il en leur donnant l'argent qu'il avoit ſur lui ; le Béarnois eſt pauvre, s'il en avoit davantage, il vous le donneroit. Imprudence peut-être, mais imprudence digne d'admiration. « J'ai» merois quaſi mieux, diſoit ce bon prince, » n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout » ruiné par la mort de tant de perſonnes. »

Le duc de Parme délivre Paris.

Cependant la néceſſité rendoit les pariſiens plus traitables. Malgré les décrets de la faculté de théologie & les arrêts du parlement de la ligue, il y eut quelques conférences pour un accommodement. On offrit de ſe ſoumettre, pourvu que le roi renonçât au calviniſme ; mais regardant le ſuccès comme infaillible, il vouloit impoſer les conditions. Un événement imprévu lui fit perdre le fruit de tant de travaux. Philippe II, qui craignoit la fin des troubles, & qui ſe flattoit d'y gagner la couronne de France, avoit ordonné au duc de Parme, Alexandre Farnèſe, gouverneur des Pays-Bas, de marcher au ſecours de Paris, quelque dangereux qu'il fût de dégarnir des provinces expoſées aux entrepriſes des hollandois. Ce fameux général approche avec une puiſſante armée. Henri IV, au déſeſpoir, lui préſente la bataille, & lui fait

dire que de ſon côté il ne l'eſquivoit jamais. « Pour moi, répond le duc de Parme, je l'eſ-» quiverai à ſes dépens, & quiconque m'y con-» traindra, en ſaura plus que moi. » La déli-» vrance de Paris étoit le but de ſon expédi-tion; il réuſſit ſans peine. Ce coup de foudre ré-pandit le découragement parmi les troupes du roi. Elles manquoient d'argent, d'habits, de nourriture. Le roi lui-même, n'ayant pas de quoi dîner, alla manger un jour dans la tente de François d'O, ſurintendant des finances, dont la table n'étoit que trop bien ſervie.

Embarras & pauvreté du roi.

Le duc de Parme ſe retira bientôt dans les Pays-Bas; la guerre continua en France avec la même animoſité, ſans rien produire de mémorable. Des officiers, déguiſés en payſans, tentèrent de ſurprendre Paris. Ils feignoient d'y amener de la farine; ils devoient s'emparer d'une porte; des troupes cachées dans le voiſinage, auroient accouru : le roi attendoit le moment. On refuſa d'ouvrir la porte, & le coup fut manqué. C'eſt ce qu'on nomma la *journée des farines*. Elle fut cauſe qu'on reçut garniſon eſpagnole.

Journée des farines.

Un ennemi étranger augmenta les malheurs publics. C'étoit le duc de Savoie, qui, non content d'avoir uſurpé le marquiſat de Saluces, vouloit envahir le Dauphiné & la Provence.

Invaſion du duc de Savoie

Leſdiguieres, un des plus grands hommes de

Leſdiguieres

guerre de ce temps-là, rebelle ſous les regnes précédens en qualité de calviniſte, mais fidele à Henri IV, & zélé pour ſa propre fortune, mit le Dauphiné à couvert de l'invaſion. Il envoya demander enſuite le gouvernement de Grenoble. Le roi refuſa d'abord, de l'avis de ſon conſeil, parce qu'il s'étoit engagé à réſerver les gouvernemens pour les catholiques. « Meſſieurs, » dit l'envoyé de Leſdiguieres, votre réponſe » inopinée m'a fait oublier un mot; c'eſt que, « puiſque vous ne trouvez pas à propos de don- « ner à mon maître le gouvernement de Gre- » noble, vous ſongiez aux moyens de le lui ôter.» Cette hardieſſe ne déplut point à Henri IV. Leſdiguieres étoit tout puiſſant dans ſa province; on avoit beſoin de lui; on jugea que, dans un cas extraordinaire, il falloit paſſer ſur les regles. Il eſt des conjonctures où l'autorité affoiblie ne ſe ſoutient qu'en molliſſant.

Sauve le Dauphiné.

C'étoit beaucoup de garantir le Dauphiné; mais le duc de Savoie fut plus heureux en Provence. On le reçut dans le pays, comme s'il en eût été le ſouverain. Le parlement d'Aix l'en déclara gouverneur, & lui donna le titre de général ſous la couronne de France. Le meilleur des rois étoit toujours regardé comme un tyran par ceux qui ne croyoient pas qu'on pût régner ſans être catholique: préjugé fatal, dont l'am-

L'ennemi reçu en Provence.

bition ſe ſervoit pour exercer une véritable tyrannie.

1591. Entrepriſes de Rome.

Rome fut toujours redoutable dans ces conjonctures orageuſes. Sixte-Quint étoit mort en 1590, mépriſant la ligue, qu'il favoriſoit par une fauſſe bienſéance, & eſtimant Henri IV, qu'il outrageoit par politique. Grégoire XIV, né ſujet du roi d'Eſpagne, abuſa encore plus que Sixte de l'autorité pontificale. Il publia des monitoires, pour ordonner, ſous peine d'excommunication, à toute ſorte de perſonnes, de quitter le parti d'un roi hérétique, relaps, perſécuteur de l'égliſe, excommunié, & privé de tous ſes domaines (c'étoit le ſtyle ordinaire). Il envoya de l'argent & promit des troupes aux ligueurs. En vain le roi ne ceſſoit de proteſter qu'il étoit prêt à ſe faire inſtruire, & que ſes ennemis l'en empêchoient par une guerre opiniâtre. On ne daignoit avoir égard ni à ſes raiſons ni à ſes promeſſes, tant l'eſprit de faction envenimoit l'aigreur du faux zele.

Politique de Philippe II.

A Rome & à Paris on travailloit moins pour la religion que pour le roi d'Eſpagne. Cet ambitieux monarque ſe flattoit d'uſurper la France, comme il s'étoit emparé du Portugal ; il prétendoit y régner, ou du moins y faire régner ſa fille. Comptant ſur ſa politique & ſes tréſors, il diſoit déjà *ma ville de Paris*, *ma*

ville de Rouen, &c. Les Seize entroient avec ardeur dans ſes vues. Leur inſolence croiſſoit tous les jours, juſqu'à vouloir maîtriſer le duc de Mayenne. Furieux de ce que le parlement avoit renvoyé abſous un particulier dont ils ſollicitoient la mort, ils ſaiſirent trois magiſtrats, entre autres le préſident Briſſon, alors le chef de ſa compagnie; ils les condamnerent à être pendus, & les firent exécuter.

Inſolence des Seize.

A la nouvelle de cet attentat, Mayenne abſent ſe hâte de revenir; il diſſimule quelques jours, il livre enfin au ſupplice quelques-uns de ces furieux. Buſſi-le-Clerc, le plus coupable de tous, devenu gouverneur de la Baſtille, obtint la permiſſion de ſe retirer. Ainſi fut détruite la tyrannie des Seize, faction compoſée de quelques curés fanatiques & d'un grand nombre de gens de la lie du peuple, auſſi redoutable aux chefs de la ligue, qu'à l'héritier de la couronne. Le curé Pelletier avoit eu le front de dire en pleine aſſemblée, avant l'exécution des trois magiſtrats, *c'eſt trop endurer, il faut jouer des couteaux*. Voilà comme des prêtres mêmes prétendoient défendre la cauſe de Dieu! Il s'étoit formé un troiſieme parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac. Le roi découvrit l'intri-

Mayenne les réprime.

Le jeune cardinal de Bourbon.

gue, & l'étouffa, en s'assurant de la personne du cardinal.

Henri assiége Rouen.

Elisabeth & les princes protestans d'Allemagne lui ayant envoyé des troupes, il entreprit le siége de Rouen, l'un des boulevards de la ligue. On avoit dit des parisiens qu'*ils savoient mieux jeûner que se battre.* Ce fut le contraire à Rouen. Villars-Brancas, parfaitement secondé par la garnison & les bourgeois, se défendit avec une valeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Henri IV s'exposa souvent comme un officier de fortune. Rosni, l'invitant à se ménager : « Mon ami, répondit-il, puisque c'est » pour ma gloire & pour ma couronne que je » combats, ma vie & toute autre chose doivent » être comptées pour rien. » L'attaque & la défense étoient également vives ; mais les rebelles auroient enfin succombé, si le duc de Parme n'étoit encore venu à leur secours.

1592. Farnèse délivre la place

Le roi marcha avec une partie de l'armée pour le combattre. Il fut blessé d'un coup de mousquet dans une action, où, suivi de quarante chevaux seulement, il affronta témérairement trente mille hommes. Les ennemis pouvoient le poursuivre & le prendre. Le duc de Parme, le croyant soutenu de toute sa cavalerie, manqua cette occasion décisive. On en murmura, sa prudence fut taxée de foiblesse.

« J'avois penſé, dit-il pour ſa juſtification, avoir » affaire à un général d'armée, & non pas à » un capitaine de chevaux-légers, tel que je » connois maintenant le roi de Navarre. » Dupleſſis Mornai, qui joignoit la ſageſſe à la bravoure, écrivit au roi : « Sire, vous avez aſſez » fait l'Alexandre; il eſt temps que vous ſoyez » Auguſte. C'eſt à nous à mourir pour vous, & » c'eſt-là notre gloire; à vous, ſire, de vivre » pour la France, & j'oſe vous dire que ce vous » eſt devoir. » Henri fut contraint de lever le ſiége de Rouen. Mais les revers n'étoient qu'un aiguillon pour exciter ſon courage.

Belle retraite de ce général.

Il pourſuit le duc de Parme, engagé dans le pays de Caux. Ce général, manquant de vivres, ſerré de près, malade d'une bleſſure, ſe voit à ſon tour dans un extrême péril. Il ne peut échapper qu'en paſſant la ſeine à Caudebec, où elle eſt fort large. L'entrepriſe paroiſſoit impoſſible; le roi ne ſongea pas même à y mettre obſtacle. Un pont de bateaux ſe trouva prêt, ſans qu'il en eût le moindre ſoupçon. Les ennemis paſſent, détruiſent le pont, & retournent vers Paris. On dit que le duc de Parme ayant envoyé demander au roi ce qu'il penſoit de ſa retraite, il répondit bruſquement qu'il ne ſe connoiſſoit point en retraite, & que la plus belle du monde lui paroiſſoit une véritable fuite.

Ce mot, échappé peut-être dans un premier mouvement, n'eſt pas digne d'un prince ſi éclairé & ſi juſte eſtimateur du mérite. Péréfixe aſſure « qu'il eſtima cette retraite plus glorieuſe que » deux batailles, reconnoiſſant que le chef- » d'œuvre d'un grand capitaine n'eſt pas tant » de combattre & de vaincre, comme de faire » ce qu'il a entrepris ſans haſarder de combat. »

Ambition de Biron.

Selon le même auteur, le maréchal de Biron, intéreſſé à la prolongation de la guerre, négligea les moyens de faire périr l'armée eſpagnole. Son fils lui demandant quelques troupes pour une entrepriſe eſſentielle & immanquable: *Quoi donc maraud*, lui dit le maréchal en jurant, *nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron?* Biron ne dit pas ce que l'hiſtorien lui fait dire, on peut préſumer qu'il le penſa. Avec les plus grands talens, le plus grand courage, il avoit des prétentions ſans bornes.

Suite de la guerre.

Les affaires prenoient une meilleure face en Provence, où le duc de Savoie perdit toutes ſes conquêtes. Leſdiguieres avoit diſſipé les troupes du pape. La ligue avoit perdu ſon héros, le chevalier d'Aumale, prince lorrain, tué en attaquant ſaint-Denis. Mais le roi regrettoit auſſi le brave & vertueux la Noue, tué au ſiége de Lambale. Toutes les provinces étoient inondées de ſang, les villes priſes & repriſes, les

campagnes

campagnes ravagées; une infinité de petits combats exterminoient la nobleſſe & dépeuploient le royaume. Le maréchal de Biron eut la tête emportée d'un coup de canon devant la ville d'Epernai. C'étoit le premier général de France, auſſi prudent que brave, auſſi diſtingué par ſon ſavoir que par ſes exploits. Henri IV lui devoit beaucoup, & auroit été infiniment ſenſible à ſa perte, ſi les défauts, l'orgueil, & l'ambition de ce ſeigneur, n'avoient un peu affoibli la reconnoiſſance de ſes ſervices.

Dans la criſe violente de l'état, Paris étoit le centre des troubles. Il y avoit alors deux factions. Celle des Seize, conſidérablement déchue, vouée aux eſpagnols, irritée contre Mayenne, vouloit pour roi le jeune duc de Guiſe, qui venoit de s'échapper de la priſon où il avoit été mis après le meurtre de ſon pere. Celle des politiques, compoſée de gentilhommes, de magiſtrats, des meilleurs bourgeois, ne demandoit, pour reconnoître Henri IV, que de le voir ſoumis à l'égliſe. Le duc de Mayenne, penchant auſſi à la paix, ſe ménageoit habilement entre le roi d'Eſpagne, dont il ne pouvoit encore ſe paſſer, & le roi de France, dont il prétendoit tirer bon parti.

1593. Différentes factions à Paris.

Les ligueurs zélés demanderent une aſſemblée des états pour l'élection d'un roi. Clément VIII, Aſſemblée pour élire un roi.

qui ſuivoit les traces de Grégoire XIV, ordonna aux françois de ſe réunir au plutôt, & de nommer un roi. Mayenne aſſemble ces prétendus états généraux. Le légat du pape oſe leur demander un ſerment de ne point ſe concilier avec le roi de Navarre, quand même il abjureroit l'héréſie. Les eſpagnols, de leur côté, demandent l'abolition de la loi ſalique, & que l'infante d'Eſpagne ſoit déclarée reine de France. Comment des citoyens, des françois, pouvoient-ils ne pas frémir à ces demandes? La ſuperſtition avoit donc changé la nature.

Le roi penſe à ſe faire catholique.

Jamais Henri IV ne ſe trouva dans de ſi cruelles perplexités. Un roi élu par les états auroit vraiſemblablement entraîné tous les catholiques. Ceux même de ſon parti murmuroient avec aigreur de ſa perſévérance dans une ſecte déteſtée. Il falloit ſe réſoudre ou à ſoutenir éternellement la guerre, ou à changer de religion. Ce qu'il y avoit de plus ſage parmi les hugenots lui conſeilloient de ſe décider promptement. Le *canon* de la meſſe, diſoient-ils, étoit le meilleur pour réduire les rebelles. Roſni (depuis duc de Sully), quoique ſincérement attaché au calviniſme, lui fit regarder cette démarche comme auſſi juſte que néceſſaire. Quelques miniſtres proteſtans, plus modérés que les autres, applanirent les voies, en avouant

qu'il pouvoit faire ſon ſalut dans l'égliſe romaine. Si l'on en croit Daniel, il étoit déjà catholique au fond du cœur. De fortes raiſons peuvent au moins en faire douter. Quoi qu'il en ſoit (car Dieu ſeul pénetre le fond des cœurs,) il promit de ſe faire inſtruire ſans délai.

Alors les catholiques attachés à ſa perſonne propoſent des conférences à ceux de Paris. Le légat, les Eſpagnols, & leurs partiſans combattent en vain un projet ſi raiſonnable. Ces conférences s'ouvrent à Surêne. Les prélats ligueurs, l'archevêque de Lyon d'Eſpinac à leur tête, y portent leurs préjugés contre le roi, affectant de révoquer en doute ſa ſincérité; alléguant des preuves de ſon attachement à l'héréſie; ſoutenant d'ailleurs qu'on ne pouvoit rien conclure ſans le pape, qu'il avoit défendu de traiter avec un prince hérétique, & que l'obéiſſance due au chef de l'égliſe devoit l'emporter ſur tout le reſte. L'archevêque de Bourges, Samblançai, réfute leurs chicanes par les vrais principes du droit des couronnes & des libertés de l'égliſe nationale. Il étoit facile de démontrer que l'intérêt de l'égliſe univerſelle, comme celui de l'état, exigeoit en cette occaſion une ſage condeſcendance. Mais les zélateurs, fougeux & obſtinés, n'ont jamais ſenti qu'ils rui-

Conférence de Surêne.

nent la religion, en ſe glorifiant de la ſoutenir. Les conférences produiſirent peu d'effet.

Les Eſpagnols demandent la couronne pour l'infante.

Cependant l'ambaſſadeur d'Eſpagne inſiſtoit ſur l'élection de l'infante. Afin de parvenir à ſon but, il déclara que l'intention de Philippe étoit de lui faire épouſer le duc de Guiſe, qui ſeroit élu roi, conjointement avec elle. Les Seize le déſiroient; le duc de Mayenne n'avoit garde d'y conſentir. Au milieu de ces agitations, le parlement, *quoique captif & eſtropié* (ce ſont les termes de Péréfixe), *ſe reſſouvenant de ſon ancienne vigueur*, rendit un arrêt pour le maintien des lois fondamentales du royaume, & « pour » empêcher que, ſous prétexte de religion, » la couronne ne fût transférée en mains étran» geres ». L'eſpagnol, déconcerté par cet arrêt, le fut davantage par la converſion de Henri IV.

Arrêt en faveur de la loi ſalique.

Abjuration du roi.

Après un ou deux jours de conférence avec des évêques, le roi fit ſon abjuration à ſaint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, & reçut de lui l'abſolution de toutes cenſures. C'étoit le plus heureux événement qu'on pût déſirer. Séga, évêque de Plaiſance, légat depuis pluſieurs années, au lieu d'y donner les mains, défendit, ſous peine d'excommunication, d'aſſiſter à la cérémonie. Les Pariſiens ne laiſſerent pas d'y courir en foule. On vit alors que leur haine pour la religion du roi ne s'étendoit

point à ſa perſonne. Mais il y avoit de ces hommes, fanatiques par ſyſtême, qui reviennent plus difficilement que le peuple. Boucher, curé de ſaint-Benoît, furieux ligueur, ſe déchaina en chaire neuf jours de ſuite contre le monarque catholique. Pluſieurs théologiens & prédicateurs déclamerent, écrivirent avec un redoublement de frénéſie. Cette année même, Henri courut riſque d'être aſſaſſiné.

Attentat contre ſa perſonne.

Un jeune matelot, devenu ſoldat, nommé Pierre Barriere, en avoit formé le deſſein. Découvert par un jacobin, & mis à la queſtion, il nomma un capucin, un jéſuite, un curé de Paris, & un autre prêtre, qui l'avoient, diſoit-il, exhorté à cet attentat. Les maximes des ligueurs devoient produire tôt ou tard un parricide exécrable. Barriere fut exécuté, & le roi ne permit point qu'on recherchât les complices.

Conduite de Mayenne.

Mayenne ſigna une trève de trois mois. Il promit néanmoins avec ſerment au légat, & de maintenir la ligue, & de ne point faire de paix : ſa politique cherchoit l'appui de la cour de Rome. Pour s'en aſſurer, il fit recevoir par les états le concile de Trente, & le fit publier *ſans reſtrictions ni modifications quelconques* : démarche auſſi vaine, que cette aſſemblée étoit illégale. Clément VIII ſe montroit toujours inflexible, au point de refuſer audience à l'am-

Et de Clément VIII.

baſſadeur du roi. « Saint Pere, lui dit un audi-
» teur de Rote italien, quand ce ſeroit le diable
» qui vous demanderoit audience, s'il y avoit
» eſpérance de le convertir, vous ne pourriez
La ligue tombe. » pas en conſcience la lui refuſer. » Malgré cet obſtacle, les françois rentrerent peu à peu dans le devoir; la ligue perdoit ſon crédit & ſa puiſſance. La ſatire *Ménippée*,* qui parut alors, en la rendant ridicule, lui porta peut-être un coup mortel; car rien ne réſiſte au ridicule, lorſque la réflexion ſuccede à la fureur des partis. Meaux, Pontoiſe, Orléans, Bourges, Lyon, ſe ſoumirent bientôt.

Le duc de Mayenne quitta Paris, ne s'y croyant
1594. plus en ſûreté. Il en avoit fait gouverneur le
Le roi entre à Paris. comte de Briſſac, qui préféra le devoir de ſujet à tout autre engagement, & qui vint à bout, par ſa prudence, d'y introduire le roi ſans tumulte & ſans combat. Les Eſpagnols furent réduits à capituler. On les laiſſa ſortir avec les honneurs de la guerre. Henri IV, ſaluant les officiers avec bonté: « Meſſieurs, leur dit-il, recommandez-
» moi à votre maître; mais n'y revenez plus. »
Le légat, obſtiné à ne point le voir, obtint la permiſſion de ſe retirer, d'emmener même le curé Aubri & le jéſuite Varrade, que Barriere avoit chargés comme ſes complices.

* C'eſt un recueil de diverſes piéces, publié par Nicolas Rapin.

Il importoit ſur-tout de rendre au parlement ſa ſplendeur, & de raffermir la monarchie par l'autorité des lois. Les magiſtrats fideles revinrent dans la capitale, ayant Achille de Harlai à leur tête. Les autres furent rétablis, à condition que les premiers auroient le pas ſur eux. On ne vit dès-lors dans le parlement qu'un même eſprit de patriotiſme. Il caſſa tous les arrêts, décrets & ſermens faits depuis 1588, qui ſe trouveroient préjudiciables à l'autorité du roi & aux lois du royaume, comme ayant été extorqués par la force ; il révoqua les pouvoirs donnés au duc de Mayenne, & annulla les actes de la derniere aſſemblée de Paris, ſous le nom d'états généraux, &c. Tout ce que le fanatiſme avoit inſpiré parut condamné à l'oubli, grace au changement des conjonctures. Le parlement rétabli.

Si quelque choſe eût été capable de réunir les cœurs de la nation, c'étoit la conduite du roi. On peut en juger par ce trait particulier. Lorſqu'il entra dans Paris, des ſergens arrêterent le bagage de la Noue, pour dettes que ſon pere avoit contractées au ſervice de l'état. Ce gentilhomme, très-digne de conſidération, ſe plaignit de la violence. Henri IV lui répondit publiquement : *La Noue, il faut payer ſes dettes ; je paye bien les miennes.* Et l'ayant tiré à part, Conduite de Henri IV.

il lui donna des pierreries à engager pour les effets qu'on avoit ſaiſis.

Les ligueurs lui font acheter leur ſoumiſſion.

Mais tant de bonté n'attiroit que foiblement les principaux ſeigneurs de la ligue. L'intérêt ſeul pouvoit les ramener. Ils mirent au plus haut prix leur ſoumiſſion ; preuve que la religion étoit le moindre motif de leur révolte. Villars rendit Rouen, en exigeant douze cent mille livres pour payer ſes dettes, ſoixante mille livres de penſion, outre la charge d'amiral, & le gouvernement de pluſieurs places. Selon les mémoires de Sully, il en coûta trente-deux millions pour ſatisfaire la cupidité de ces hommes avides. Un autre prince auroit ſu éluder dans la proſpérité des promeſſes arrachées par le beſoin. Henri acquitta fidellement les ſiennes, lorſqu'il ſe vit en état de les violer impunément.

Jean Châtel attente ſur ſa vie.

Cependant l'eſprit ſuperſtitieux de la ligue ſubſiſtoit encore. Des préjugés de religion, quelque atroces qu'ils puiſſent être, ne s'effacent qu'avec lenteur. L'attentat projeté par Barriere fut exécuté par Jean Châtel, fils d'un marchand de Paris, jeune homme ſuſceptible de toutes les impreſſions du fanatiſme. S'étant gliſſé dans une chambre, parmi la foule qui environnoit le roi, il lui porta un coup de couteau à la gorge. Henri ſe penchoit pour embraſſer un ſeigneur. Le coup

ne le bleſſa qu'à la levre, & lui rompit une dent. On arrête l'aſſaſſin. Il dit dans ſon interrogatoire que, ſe ſentant coupable de grands péchés, il avoit cru éviter l'enfer par cette action; qu'il la croyoit juſte & méritoire, parce que le roi n'étoit pas réconcilié avec l'égliſe, & devoit être réputé tyran; qu'il l'avoit entendu décider en pluſieurs endroits, ainſi que chez les jéſuites, où il avoit fait une partie de ſes études. Il ajouta que ces peres l'avoient ſouvent introduit dans une *chambre de méditations*, pleine de figures effroyables de l'enfer, dont ſans doute ſon imagination avoit été trop émue. On croyoit alors ces figures propres à imprimer au fond de l'ame les vérités éternelles, qui doivent y entrer par la foi, & non par les ſens.

Son interrogatoire.

Les jéſuites étoient haïs d'une infinité de perſonnes conſidérables. Outre les proteſtans dont ils faiſoient gloire d'exciter la haine, mais dont il eût mieux valu attirer la confiance, pour les ramener au ſein de l'égliſe, le parlement s'étoit toujours oppoſé avec vigueur à leur établiſſement; les religieux, qu'ils avoient comme ſupplantés, les voyoient en général de mauvais œil; l'évêque de Paris, Euſtache de Bellai, avoit déclaré leur ordre contraire aux droits de la couronne & à ceux de l'épiſcopat; l'univerſité ne leur pardonnoit pas le tort que la

Haine pour les jéſuites.

concurrence faiſoit à ſes colléges, elle leur avoit ſuſcité un grand procès, où Paſquier & Arnaud célebres avocats, attaquerent leur inſtitut par les mêmes moyens, à peu près, qui ont fait proſcrire de nos jours cette ſociété. Les dépoſitions de Jean Châtel précipiterent leur diſgrace.

Ce qui les faiſoit paroître plus dangereux.

Il eſt certain qu'on pouvoit reprocher à la plupart des corps de Paris, tant eccléſiaſtiques que religieux, un zele aveugle pour la cour de Rome, un attachement criminel pour le roi d'Eſpagne, & ces maximes déteſtables qui conduiſoient au régicide. Mais on crut devoir faire un exemple ſur des hommes plus attachés par état aux opinions ultramontaines, & plus capables, par leurs intrigues, leurs talens & leurs emplois, par leur régularité même, de les répandre ou de les maintenir. La ſociété avoit trop contribué à la naiſſance & aux progrès de la ligue, pour que la chûte de l'une ne fût pas funeſte à l'autre.

1595. On les bannit du royaume.

Le parlement chaſſa les jéſuites comme *corrupteurs de la jeuneſſe*, *perturbateurs du repos public*, *ennemis du roi & de l'état*. Guignard, bibliothécaire du collége, fut pendu, pour avoir gardé des écrits ſéditieux, dont il étoit l'auteur. Ces rapſodies contenoient les mêmes extravagances qui avoient retenti juſques dans les chaires: « Jacques Clément a fait un acte

» héroïque, inſpiré par le ſaint-Eſprit. Si on » peut guerroyer le Béarnois, qu'on le guer- » roye; ſi on ne peut le guerroyer, qu'on l'aſ- » ſaſſine, &c. » Guignard invoqua en vain l'amniſtie générale. On avoit ordonné de brûler tous les ouvrages écrits avant l'amniſtie. En contrevenant à l'arrêt, il s'étoit expoſé à la peine, & on le jugea ſelon la rigueur des lois. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouſe retinrent les jéſuites. Celui de Paris, ſe fondant ſur le motif de la ſûreté du roi n'avoit point obſervé à leur égard les formes ordinaires. C'eſt ce qui facilita leur rappel.

Pour éloigner tout prétexte de révolte, on ſollicitoit vivement à Rome l'abſolution de Henri IV. Duperron & d'Oſſat (depuis cardinaux) y travailloient avec autant de prudence que d'activité, tandis que la cour d'Eſpagne employoit ſon or à corrompre le ſacré collége. Le cardinal Tolet, quoique jéſuite & eſpagnol, ſeconda utilement les vœux des françois. Le pape fut enfin ébranlé. Olivieri, auditeur de Rote, qui lui parloit librement, le frappa un jour par ces mots pleins de raiſon : *Clément* VII *perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint*: *Clément* VIII *perdra la France, s'il continue de vouloir complaire à*

Philippe II. Rien n'étoit plus propre en effet que l'expérience des derniers ſchiſmes, à tempérer l'extrême rigueur du pontife. Les cardinaux de la faction eſpagnole vouloient du moins des conditions conformes à leurs ſentimens; ils demandoient qu'on effaçât cette clauſe de l'arrêt rendu contre Châtel, *que le roi devoit être reconnu pour roi, quand même il n'auroit pas l'abſolution du pape.* Leur cabale ne prévalut pas ſur l'intérêt manifeſte de l'égliſe.

Abſolution du roi par le pape.

Clément VIII accorda l'abſolution d'une maniere dont Henri parut content, & Rome même en témoigna une joie extraordinaire. Le roi s'obligeoit à faire publier & exécuter le concile de Trente, excepté dans les choſes, s'il y en avoit de telles, qui pourroient troubler la tranquillité publique. Il devoit, à moins qu'il n'y eût empêchement légitime, dire le chapelet tous les jours, les litanies le mercredi, le roſaire le ſamedi, entendre tous les jours la meſſe. Il devoit ſe confeſſer & communier en public, pour le moins quatre fois l'an, bâtir un couvent dans chaque province, &c. Ces pratiques ou pénitences étoient peu de choſe, en comparaiſon de l'humiliante cérémonie que ſubirent pour lui ſes ambaſſadeurs, en recevant à genoux des coups de verge de la main du pontife.

Du petit nombre des ſeigneurs qui perſiſtoient dans la rebellion, le duc de Mayenne étoit le plus dangereux & le plus coupable. Le roi va l'attaquer dans ſon gouvernement de Bourgogne. Il y trouve une armée d'eſpagnols, ſous les ordres du connétable de Caſtille. Ayant été reconnoître l'ennemi, à la tête de trois cents chevaux, il rencontre tout à coup l'armée entiere. On l'attaque bruſquement. *A moi*, s'écrie-t-il, *& faites comme vous m'allez voir faire.* Jamais il ne courut tant de riſque, jamais il ne montra tant de valeur, qu'en cette journée de Fontaine-Françoiſe. Le général eſpagnol ne voulant point haſarder de bataille, & perſuader, comme autrefois le duc de Parme, que le roi ne s'expoſoit pas de la ſorte ſans être ſoutenu de la plus grande partie de ſes troupes, ſe retire avec précipitation, vaincu par une poignée de combattans. Henri IV diſoit qu'auparavant il avoit combattu pour la victoire, mais que dans cette occaſion il l'avoit fait pour la vie. Il accorda une trève au duc de Mayenne. La paix fut conclue l'année ſuivante.

Le roi pourſuit Mayenne.

Combat de Fontaine-Françoiſe.

Cet illuſtre chef de parti, qu'on ne vouloit pas pouſſer à bout, obtint des conditions plus avantageuſes qu'il ne devoit l'eſpérer. La bonté & la politique du roi le ramenerent au de-

1596. Mayenne ſoumis.

voir. Comblé de careſſes quand il vint lui rendre ſes hommages, il aſſura que c'étoit alors ſeulement que ſon ſouverain l'avoit vaincu. Mayenne étoit extrêmement replet. Henri IV l'ayant laſſé à plaiſir dans une partie de promenade : *Mon couſin*, lui dit-il en riant, *voilà le ſeul mal que je vous ferai de ma vie.* Le duc fut déſormais un ſujet fidele. Tout le royaume rentra dans l'obéiſſance, excepté le parti qu'avoit en Bretagne le duc de Mercœur, l'un des princes de la maiſon de Lorraine, ſi féconde alors en hommes redoutables aux rois de France.

Inſolence & révolte du duc d'Epernon.

Mais le duc d'Epernon, eſprit hautain & ambitieux, gouverneur de Provence, où il avoit ſervi utilement, excitoit dans cette province, par ſon deſpotiſme, un ſoulévement funeſte. Les choſes allerent ſi loin, qu'après d'inutiles efforts pour l'engager à ſe démettre de ſa place, un envoyé de Henri lui déclara qu'il eût à le faire, ou que le roi viendroit lui-même l'en chaſſer. « Qu'il vienne, dit inſolemment le duc, je lui » ſervirai de fourrier, non pas pour lui prépa- » rer les logis, mais pour brûler ceux qui ſe- » ront ſur ſon paſſage. » Il ſe révolta, ſe ſoutint quelque temps à main armée contre le duc de Guiſe, nouveau gouverneur. Vaincu, mais toujours à craindre, il obtint aiſément ſa grace.

Les provençaux lui firent préſent de cinquante mille écus pour accélérer ſon départ, & le roi lui accorda le gouvernement du Limouſin.

Henri avoit enfin déclaré la guerre à Philippe II, le principal moteur des troubles civils. Cette guerre fut dans les commencemens malheureuſe. Les Eſpagnols s'étoient emparés de Cambrai. Ils firent une conquête plus importante en prenant Calais & Ardres. Un excellent officier françois, nommé de Roſne, leur procura cet avantage par une fatalité ſinguliere. Réſolu de rentrer au ſervice du roi, il traitoit ſecrétement avec la cour. Les ennemis l'ayant découvert, pour éviter la mort qu'on lui préparoit, & pour diſſiper leurs ſoupçons à force de ſervices, il offrit de faire le ſiége de ces deux places, auquel ils n'oſoient penſer eux-mêmes. Les Eſpagnols prennent Calais.

Le roi ſollicita le ſecours d'Eliſabeth. Elle avait paru très-ſenſible à ſon changement de religion, & lui avoit fait des reproches d'une démarche, qu'elle eût ſans doute imitée en pareille circonſtance. Son ambaſſadeur promit néanmoins des efforts pour ſauver Calais, à condition qu'on remettroit la place aux anglois, juſqu'au payement des ſommes que la reine avoit prêtées. La noble fierté du monarque ne pouvoit ſouſcrire à cette propoſition. Il refuſa, Conduite d'Elisabeth envers Henri IV.

en disant que, *s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Assemblée de Rouen. Discours du roi.

Pressé par le besoin, & dépourvu de moyens, il convoque à Rouen une assemblée de *notables*, pour subvenir aux nécessités du royaume. Là il prononce ce discours, qu'on ne peut lire sans une tendre admiration. « Si je faisois » gloire de passer pour excellent orateur, j'au- » rois apporté ici plus de belles paroles que de » bonne volonté. Mais mon ambition tend à » quelque chose de plus haut que de bien par- » ler. J'aspire au glorieux titre de libérateur » & de restaurateur de la France. Déjà, par » la faveur du ciel, par les conseils de mes » fideles serviteurs, & par l'épée de ma brave » & généreuse noblesse » (de laquelle je ne » distingue point mes princes, la qualité de » gentilhomme étant le plus beau titre que nous » possédions), je l'ai tirée de la servitude & » de la ruine. Je désire maintenant la remettre » en sa premiere force & en son ancienne » splendeur. Participez, mes sujets, à cette se- » conde gloire, comme vous avez participé à » la premiere. Je ne vous ai point appelés, » comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous » obliger d'approuver aveuglément mes vo- » lontés: je vous ai fait assembler pour rece-

» voir

» voir vos conſeils, pour les croire, pour les » ſuivre, en un mot, pour me mettre en tutelle » entre vos mains. * C'eſt une envie qui ne prend » guere aux rois, aux barbes griſes, & aux vic- » torieux comme moi; mais l'amour que je » porte à mes ſujets, & l'extrême déſir que j'ai » de conſerver mon état, me font trouver tout » facile & honorable. » L'aſſemblée témoigna beaucoup de zele, & fit peu de choſe. Elle ne propoſa que des moyens chimériques, pour remédier aux maux de l'état.

Mauvais état des finances.

Un vice radical, auquel le roi n'avoit encore pu remédier, la mauvaiſe adminiſtration des finances, rendoit inutiles les meilleurs deſſeins. Le roi écrivit à Sully, pendant la guerre contre l'Eſpagne: « Je ſuis fort proche de mes enne- » mis, & n'ai quaſi pas un cheval ſur lequel » je puiſſe combattre. Mes chemiſes ſont toutes » déchirées, mes pourpoints troués au coude, » & depuis deux jours je dîne chez les uns & » chez les autres, parce que mes pourvoyeurs » n'ont plus moyen de rien fournir pour ma » table. » On levoit cent cinquante millions

* Gabrielle d'Eſtrées, ſa maîtreſſe, lui ayant dit qu'elle étoit ſurpriſe de ce qu'il avoit parlé de ſe mettre en tutelle. « Ventre » ſaint-gris, répondit-il, il eſt vrai; mais je l'entends avec mon » épée au côté. »

ſur le peuple, le tréſor royal en recevoit environ trente.

Elles ſont confiées à Sully.

Béthune, marquis de Roſny, ſi célebre ſous le nom de duc de Sully, étoit né heureuſement pour Henri IV & pour la France. Les talens militaires, les talens politiques, réunis au plus haut degré dans ſa perſonne, à l'héroïſme, à la probité, & à toutes les vertus du citoyen, en faiſoient un de ces hommes rares qui immortaliſent la gloire de leur patrie. Dès ſa jeuneſſe, il avoit mérité l'eſtime & l'amitié de ſon maître. Après avoir prodigué pour lui ſon ſang & ſa fortune, il devoit tirer le royaume de l'état affreux où les guerres civiles l'avoient réduit. Le roi lui confia les finances, tout changea de face.

Fruits de ſon miniſtere.

Les concuſſions ceſſerent, l'avarice des ſeigneurs & des financiers fut réprimée, l'ordre rétabli par-tout, l'argent des peuples porté directement au tréſor & conſacré au bien public, les emprunts faits avec ſageſſe, les dettes acquittées fidellement. Une féconde économie enrichit le prince & le royaume. En un mot, dans l'intervalle de quinze ans que dura le miniſtere de Sully, malgré la diminution conſidérable des tailles & d'autres impôts, & le payement de toutes les dettes, les revenus de la couronne augmenterent de quatre millions.

Et dans quelles circonſtances ! Mais auſſi quel roi & quel miniſtre !

Reprenons la ſuite des événemens. Les Eſpagnols s'emparerent d'Amiens par ſurpriſe ; tandis que les bourgeois étoient au ſermon. Ceux-ci s'étoient malheureuſement obſtinés à vouloir garder leur ville ; imprudence qui leur coûta cher. Sous un autre regne, cet accident auroit pu produire une révolution. Le danger menaçoit Paris, la terreur ſe répandoit de toutes parts. Le roi en fut d'autant plus inquiet, que les calviniſtes lui donnoient eux-mêmes beaucoup d'inquiétude. Les uns étoient indignés de ſa converſion, les autres, jaloux des graces que les catholiques, les ligueurs mêmes obtenoient ou arrachoient de lui. Non contens de la liberté de conſcience qu'on leur avoit accordée, & que les catholiques ſages jugeoient néceſſaire, ils vouloient des prêches dans tout le royaume ; ils demandoient qu'on leur fournît de l'argent, ſoit pour l'entretien des garniſons de leurs villes de ſûreté, ſoit pour les appointemens de leurs miniſtres. Des aſſemblées ſéditieuſes, des entrepriſes inſolentes contre l'autorité royale, faiſoient craindre de leur part une prochaine révolte. Leſdiguieres, quoiqu'attaché à leur ſecte, leur reprocha une conduite ſi contraire aux

1597. Les Eſpagnols prennent Amiens.

devoirs de citoyens. Henri IV ne put s'empêcher de les ſatisfaire.

Amiens repris par le roi.

Son grand objet étoit alors de recouvrer la capitale de la Picardie. Il oſa l'entreprendre ſans le ſecours des calviniſtes, tant leur aſſemblée de Saumur ſe montroit indocile à ſes demandes. « C'eſt aſſez faire le roi de France, dit-» il un jour, il eſt temps de faire le roi de » Navarre ». Il court aſſiéger Amiens, & donner de nouvelles preuves de vaillance. Une armée eſpagnole, arrivée des Pays-Bas, ſe retire ſans avoir oſé attaquer ſes lignes. La garniſon capitule, après une réſiſtance vigoureuſe. Le commandant dit au vainqueur « qu'il remettoit cette » ville à un roi ſoldat, puiſqu'il n'avoit pas » plu à ſon maître de la ſecourir par des capi-» taines ſoldats. » Nul ſeigneur ne s'étoit autant diſtingué à ce ſiége que le maréchal de Biron. Henri, toujours attentif à exciter & à récompenſer le mérite, fit ſon éloge par un de ces traits ingénieux qui ſe gravent dans la mémoire des hommes. Le prévôt des marchands & les échevins de Paris, étant venus le complimenter à ſon retour : « Meſſieurs, leur dit-il, » voilà le maréchal de Biron, que je préſente » volontiers à mes amis & à mes ennemis »

Louange qu'il donne à Biron.

1598. Il reſtoit à ſoumettre le duc de Mercœur,

toujours révolté dans ſon gouvernement de Bretagne, où le roi n'avoit point encore paru. Son arrivée fut comme un triomphe. Les villes s'empreſſerent à le recévoir, & le duc fut trop heureux d'obtenir la paix, en donnant ſa fille, héritiere de tous ſes biens, au jeune duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées. La Bretagne ſoumiſe.

Pendant ce voyage, les calviniſtes obtinrent l'édit de Nantes, ſi favorable à leur parti. Liberté entiere de conſcience, exercice public de leur religion dans pluſieurs villes, faculté de poſſéder toutes ſortes de charges & d'emplois, quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien des paſteurs, & des places de ſûreté pour huit ans (conceſſion ſecrete, non compriſe dans l'édit) : c'étoit plus qu'on ne leur avoit jamais accordé. Leur penchant à la révolte, & la néceſſité de prévenir de nouveaux troubles, déterminerent le roi à cette démarche. Le clergé, la ſorbonne, l'univerſité, les prédicateurs ſe récrierent contre lui. Il trouva beaucoup de réſiſtance de la part du parlement ; mais ſes raiſons l'emporterent. Edit de Nantes.

» La religion catholique, dit-il aux magiſ-
» trats, ne peut être maintenue que par la paix,
» & la paix de l'état eſt la paix de l'égliſe...
» Je reſſemble au berger qui veut ramener

Raiſons pour le faire enregiſtrer.

» ſes brebis en la bergerie avec douceur.....
» Il ne faut plus faire de diſtinction de catholi-
» ques & de huguenots: il faut que tous ſoient
» bons françois, & que les catholiques con-
» vertiſſent les huguenots par l'exemple de leur
» bonne vie..... Quand on faiſoit des édits
» contre ceux de la religion, lorſque j'étois
» avec eux, je faiſois des caprioles; je diſois:
» loué ſoit Dieu! car tantôt nous aurons quatre
» mille hommes, & tantôt ſix mille. Et nous les
» trouvions enfin; car ceux qui étoient diſ-
» perſés auparavant, étoient contraints de ſe
» réunir... Si j'avois envie de ruiner la religion
» catholique, vous ne m'en ſauriez empêcher.
» Je ferois venir vingt mille hommes, je chaſ-
» ſerois d'ici ceux qu'il me plairoit; je dirois:
» Meſſieurs les juges, il faut vérifier l'édit,
» ou je vous ferai mourir. Mais alors je ferois
» le tyran, » &c.

Conſéquence à tirer de ces raiſons.

On voit par ces morceaux du diſcours de Henri IV, qu'il ne ſéparoit point les intérêts de la religion de ceux de l'état. Si dès le commencement des troubles, les mêmes maximes avoient prévalu, l'héréſie eût-elle ſervi de prétexte aux emportemens de la ligue? la ligue eût-elle fini par augmenter les avantages de l'héréſie? L'expérience eſt la bouſſole d'un ſage gouvernement, & quiconque réfléchira

ſur les événemens de tous les ſiecles, ſentira combien, dans les querelles eccléſiaſtiques, une modération circonſpecte eſt préférable à une dangereuſe violence.

Le traité de Vervins avec le roi d'Eſpagne acheva de rétablir la tranquillité du royaume. Il ne pouvoit être plus honorable. Les Eſpagnols rendirent tout ce qu'ils avoient pris en Picardie ; Henri IV ne rendit rien. Peu après mourut Philippe II. Sa politique avoit agité ſans fruit l'Europe entiere. La Hollande ſouſtraite à ſa domination, la France délivrée de ſes injuſtices, cinq mille cinq cents millions d'or diſſipés en projets infructueux, prouvent qu'avec toute ſa puiſſance il ne fut ni un grand roi ni un grand homme. * Son zele affecté contre le proteſtantiſme ne l'empêchoit pas d'animer les proteſtans contre les catholiques, au gré de ſes intérêts, & lui attira plus de haine que de gloire. On l'appela le *démon du midi*. La religion auroit dû le rendre plutôt un ange de paix. La monarchie eſpagnole languit ſous Philippe III, ſon ſucceſſeur.

Traité de Vervins.

Mort de Philippe II.

* Ecrivant à Henri IV, il ſe donnoit des titres ſans fin. La réponſe du roi fut ſignée, *Henri bourgeois de Paris*. François I avoit de même tourné en ridicule la vanité de Charles-Quint, en ſignant *François, premier gentilhomme de France, ſeigneur de Vanvres et de Gentilly*.

Amours de Henri IV.

Il eſt triſte de ne pouvoir diſſimuler les foibleſſes des grands hommes ; mais leurs fautes mêmes doivent être des leçons pour le genre humain. Henri IV, en triomphant de ſes ennemis, étoit dominé par l'amour. Gabrielle d'Eſtrées, ducheſſe de Beaufort, l'avoit tellement captivé, qu'il penſa, dit-on à la faire reine. Depuis long-temps il vivoit ſéparé de ſa femme, Marguerite de Valois, dont la conduite, dès le commencement du mariage, avoit mérité de grands reproches. Une antipathie mutuelle les diviſoit ſans retour. L'un & l'autre déſiroient le divorce, le ſollicitoient à Rome, fondés ſur ce que leur mariage avoit été forcé, & qu'ils n'avoient pas eu les diſpenſes néceſſaires. Une mort ſoudaine enleve la belle Gabrielle. Le roi devint éperdument amoureux de Henriette d'Entragues, fille d'une maîtreſſe de Charles IX. Elle irrite adroitement ſa paſſion, en refuſant de la ſatisfaire, ſans une promeſſe de mariage. La promeſſe étoit ſignée. Henri IV la montre à Sully *, & lui demande conſeil. Ce courageux miniſtre prend le papier, le déchire pour toute réponſe. « Comment, morbleu, s'é-

Gabrielle d'Eſtrées.

Promeſſe de mariage à Mademoiſelle d'Entragues.

Sully la déchire.

* La terre de Sully ne fut érigée en duché-pairie que pluſieurs années après. Mais il faut donner à Roſni le nom ſous lequel il fut ſi célebre.

» crie le roi en colere, je crois que vous êtes » fou ! Sully répond froidement : il eſt vrai, » ſire, je ſuis fou, & je voudrois l'être ſi fort, » que je fuſſe le ſeul en France. » Il ne douta point de ſa diſgrace. Quelques jours après, il fut fait grand-maître de l'artillerie. Son zele parut encore mieux récompenſé par la réſolution que prit le roi de conclure un autre mariage. Les commiſſaires du pape ayant prononcé la ſentence de divorce, il épouſa Marie de Médicis, qui lui donna Louis XIII.

Catherine de Rohan.

Parmi les femmes qu'il aima, une du moins mérite d'être célébrée dans l'hiſtoire. Catherine de Rohan répondit à ſes déclarations d'amour : « Je ſuis trop pauvre pour être votre femme, » & de trop bonne maiſon pour être votre maî- » treſſe. »

1600.

Guerre avec le duc de Savoie.

Dans le temps que la galanterie ſembloit l'enchaîner, il pourſuivit avec vigueur ſes droits ſur le marquiſat de Saluces, dont Emmanuel, duc de Savoie, s'étoit emparé ſous le dernier regne. Ce prince, habile & ruſé, vint en France, comme pour traiter avec le roi, ſe flattant ou de conſerver par adreſſe le fruit de ſon uſurpation, ou de former un parti des mécontens du royaume. Mais on lui oppoſa autant de prudence que de fermeté. Henri, en le comblant d'amitié, preſſoit toujours la reſtitution de Saluces. Le duc

promit, se retira, & manqua de parole. Aussitôt on déclare la guerre, la Savoie & la Bresse furent conquises en trois mois. L'ennemi fit la paix; il céda la Bresse & le Bugei pour le marquisat de Saluces. Selon quelques historiens, Lesdiguieres dit que le roi avoit conclu cette paix en marchand, & le duc de Savoie en prince. Mais outre que l'échange étoit avantageux (Saluces n'étant guere qu'une occasion de dépenses), le roi préféroit la solide gloire à des chimeres de vanité. Il avoit plus à cœur de guérir les maux de la France, que de s'ouvrir un passage en Italie. D'ailleurs, un levain de révolte fermentoit dans quelques esprits remuans, & il importoit de finir la guerre pour les contenir.

La Bresse & le Bugei pour Saluces.

Dispute entre Duperron & Mornai.

On vit pendant ces démêlés politiques une dispute singuliere de religion, entre deux hommes qui n'étoient point faits pour se mesurer ensemble. Duplessis-Mornai, grand homme de guerre, grand négociateur, calviniste également zélé pour sa secte & pour son roi (on le nommoit le pape des huguenots), ayant publié un livre contre la messe, l'évêque d'Evreux, Duperron, s'engagea hautement à prouver qu'il y avoit plus de cinq cents passages falsifiés dans ce livre. L'auteur accepta le défi. Le roi nomma des juges, & voulut assister aux conférences avec une nombreuse assemblée. Vérifier une multi-

tude de paſſages, amaſſés par des compilateurs, gens ordinairement peu exacts, comme l'obſerve Mézerai, *& ne ſe ſouciant pas de fournir de bons matériaux, pourvu qu'ils en fourniſſent quantité*, étoit une entrepriſe trop haſardeuſe pour le calviniſte, qui ne s'étoit point donné la peine d'examiner les originaux. Duperron eut tout l'avantage dans la diſpute. Elle devoit recommencer les jours ſuivans. Une maladie ſoudaine, cauſée peut-être par le chagrin, tira Mornai de ce mauvais pas. Lorſque ſon adverſaire le preſſoit vivement dans la conférence, le roi dit à Sully: « Eh bien, que » vous en ſemble de votre pape? » — « Il me » ſemble, répondit-il, qu'il eſt plus pape que » vous ne penſez; car ne voyez-vous pas qu'il » donne un chapeau rouge à M. d'Evreux? » Le chapeau rouge fut en effet la récompenſe de l'évêque.

Duperron vainqueur & cardinal.

Ces deux antagoniſtes, au jugement de M. Huet, avoient plus de réputation l'un & l'autre que de ſavoir. Leur rang contribuoit ſans doute beaucoup à cette réputation. Ce qui ne ſeroit pas remarqué dans un ſimple particulier, eſt ſouvent admiré dans un homme en place, dont la gloire en ce genre dépend beaucoup de ceux qu'il emploie. Le cardinal Duperron, dans ſon rituel d'Evreux, donne la bulle *in cœnâ domini*

Jugement ſur ces antagoniſtes.

pour regle de pénitence. Si on le juge par-là, on n'aura pas une grande idée de ſa doctrine.

Sédition calmée.

Quelque zele qu'eût Henri IV pour le ſoulagement des peuples, il étoit impoſſible, après des agitations ſi violentes, de jouir d'une parfaite tranquillité. Un impôt, octroyé par l'aſſemblée des notables, tenue à Rouen, excitoit des murmures ; les murmures produiſirent des ſéditions du côté de la Loire. La préſence du roi qui ſe rendit à Poitiers, ſes bontés, ſes promeſſes, eurent bientôt calmé les eſprits. Dès qu'il vit qu'on reſpectoit l'autorité, il ſignala ſa bienveillance, en ſupprimant cet impôt.

1602.

Crime du maréchal de Biron.

La perfidie du maréchal de Biron lui cauſa des chagrins bien plus cruels. Ce ſeigneur avoit hérité des vices comme des talens militaires de ſon pere. Il paſſoit pour le plus grand général du royaume ; il étoit tout couvert de cicatrices, glorieuſes marques de ſa valeur ; mais une ambition démeſurée, un orgueil, une arrogance inſupportable terniſſoient ſa gloire. L'amitié & les graces du roi ne firent qu'un ingrat. Lorſque le duc de Savoie vint en France, le maréchal ſe lia étroitement avec ce prince, malgré l'avis de ſon maître, qui lui dit un jour : « Ne laiſſez » point approcher cet homme-là de vous ; c'eſt » une peſte qui vous perdra. » Ses intrigues con-

tinuerent. Il avoit traité avec le duc & avec l'Eſpagne. Le roi, ayant des preuves certaines de la conjuration, fit tous ſes efforts, dans des entretiens particuliers, pour engager Biron à reconnoître ſon crime : il vouloit pardonner au repentir. La fierté hautaine & inflexible du coupable l'obligea, malgré lui, de faire un exemple. Biron fut arrêté & jugé ; le parlement le condamna à perdre la tête. Cet homme, ſi intrépide dans les combats, devint foible & furieux aux approches du ſupplice. Il eut la double honte d'avoir mérité la mort & de ne ſavoir pas mourir. « Qu'on ne m'approche pas, » s'écria-t-il en jurant ſur l'échafaud ; ſi l'on » me met en fougue, j'étranglerai la moitié de » ce qui eſt ici. » Le duc de Bouillon avoit eu part à ſes complots. On le preſſa en vain de revenir à la cour. Son génie remuant méditoit de nouvelles entrepriſes qui éclaterent bientôt.

Son obſtination le perd.

Il meurt avec foibleſſe.

Eliſabeth, reine d'Angleterre, venoit de mourir, âgée de 69 ans, laiſſant à Jacques I ſon royaume, enrichi par le commerce, & redoutable aux étrangers par la marine. Elle apprit aux ſouverains, que l'autorité, maniée avec ſageſſe, peut maintenir le calme dans un état, malgré la diverſité des religions ; mais tous les ſiecles lui reprocheront la mort de Marie Stuart. Henri IV perdoit une alliée dont il avoit tiré

1603.

Mort d'Eliſabeth, reine d'Angleterre.

de grands ſecours. Le nouveau roi, le premier qui ait réuni l'Angleterre, l'Irlande & l'Ecoſſe, pouvoit influer beaucoup dans les affaires de l'Europe. Sully fut envoyé en ambaſſade, pour le mettre dans les intérêts de la France. Il triompha des intrigues de l'Eſpagne, de la mauvaiſe volonté du miniſtere anglois, & conclut une ligue défenſive en faveur des Provinces-Unies, toujours en guerre avec les Eſpagnols. On avoit auſſi renouvelé l'alliance avec les Suiſſes. Ces ſages meſures mettoient le royaume en ſûreté.

Traités avec l'Angleterre & avec les Suiſſes.

Depuis long-temps le pape ſollicitoit le rétabliſſement des jéſuites. C'étoit, ſelon toute apparence, une des conditions ſecretes de l'abſolution du roi. Le pere Cotton, par ſon eſprit, ſa ſoupleſſe, ſes manieres inſinuantes, & ſes ſermons, vint à bout de gagner les bonnes graces de Henri, & ne perdit pas de vue les intérêts de la ſociété. * Sully, moins comme proteſtant, que comme miniſtre d'état, ne vouloit point des jéſuites, inſiſtant en particulier ſur leur zele pour la maiſon d'Autriche, & ſur l'obéiſſance aveugle pour un général étranger. Mais il ſe rendit à cette raiſon de ſon maître, « que, s'ils étoient » capables de mauvais deſſeins, on auroit moins

Rétabliſſement des jéſuites.

* On diſoit communément : *Notre roi eſt un bon prince, il aime la vérité ; mais il a du coton dans les oreilles.* (*Longueruana*).

» à craindre en les captivant par des bienfaits, » qu'en les aigriſſant par des rigueurs. » L'édit de rappel fut envoyé au parlement. Le premier préſident de Harlai y oppoſa des remontrances capables d'ébranler le monarque, s'il avoit été moins ferme dans ſes réſolutions. Il répondit par un diſcours fort honorable aux jéſuites, & ordonna l'enregiſtrement.

A quelles conditions.

Un des articles de l'édit porte, qu'il y auroit toujours à la cour un religieux de cet ordre, en qualité de prédicateur du roi, pour répondre de la conduite de ſes confreres. Cette condition, qui paroiſſoit humiliante, devint la principale ſource de leur pouvoir. Chargés de la conſcience des princes, habiles à profiter des conjonctures, ils acquirent bientôt ce dangereux crédit, peu compatible avec la ſimplicité religieuſe, & plus propre à faire beaucoup d'ennemis ſecrets, que beaucoup de partiſans déclarés. On ne pardonne point à des hommes voués à l'obéiſſance, l'envie ou le pouvoir de dominer. Un ſeul intrigant, un ſeul ambitieux dans ce corps, pouvoit attirer la haine publique à ceux que leurs talens & leurs vertus rendoient reſpectables.

Le royaume floriſſant.

Nous ſommes parvenus aux belles années du regne de Henri IV. Tout le royaume recueillit au ſein de la paix les fruits d'un gouvernement plein de ſageſſe. La juſtice, l'économie, les arts,

le commerce, l'agriculture, réparerent ſenſiblement les anciens malheurs. Trois cent trente millions de dettes, qui en feroient huit cent deux de notre monnoie d'aujourd'hui, n'effrayoient point le zele du ſurintendant.

Adminiſtration de Sully.

En 1607, il avoit déjà acquitté quatre-vingt-ſept millions. Les financiers engloutiſſoient auparavant les revenus de l'état, dont il n'entroit qu'une cinquieme partie dans le tréſor. Sully eut beſoin de toutes ſes lumieres pour approfondir leurs manœuvres, & de tout ſon courage pour les réprimer. Ces harpies avoient beaucoup de crédit à la cour. Les grands profitoient de leurs déprédations. Le ſurintendant ne craignit point de ſe faire des ennemis, pour ſervir le roi & la patrie. Ils travaillerent à le perdre, & peu s'en fallut qu'ils n'y réuſſiſſent; « car il n'y a rien, » dit-il, dont il ſoit plus difficile de ſe défendre, » que d'une calomnie travaillée de main de cour» tiſan. » Déjà preſque diſgracié, un entretien qu'il eut avec le roi diſſipa enfin les nuages. Il voulut ſe jeter aux pieds de ſon maître dans un tranſport de reconnoiſſance. « Ne le faites » pas, lui dit Henri, ceux qui nous regardent » croiroient que vous me demandez grace. » Son génie infatigable trouvoit des reſſources pour tous les beſoins. Il favoriſa le commerce, mais il donna ſes premiers ſoins à l'agriculture. Le roi,

roi, en épargnant les finances, trouva encore de quoi élever de ſuperbes édifices. La galerie du Louvre & le pont-neuf ſont ſes ouvrages. Il commença le canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire.

Parmi tant de ſoins, également nobles & utiles, ſa malheureuſe foibleſſe pour les femmes, lui attira de nouveaux chagrins. Henriette d'Entragues, qu'il avoit faite marquiſe de Verneuil, conſervoit trop d'empire ſur ſon cœur. La reine Marie de Médicis en étoit cruellement bleſſée, & le déſoloit par des manieres choquantes. Ce grand prince éprouvoit, comme tant d'autres, toute l'amertume des paſſions. D'Entragues le pere & la marquiſe de Verneuil porterent l'ingratitude juſqu'à conſpirer contre lui. Ils prétendoient faire valoir la promeſſe de mariage qu'il avoit eu l'imprudence de donner. Le comte d'Auvergne étoit de la conſpiration, que le préſident Hénault dit avoir été conduite par un capucin, confeſſeur de la marquiſe. On inſtruiſit leur procès; on les condamna, & ils obtinrent leur grace. 1605. Conſpiration de d'Entragues.

D'un autre côté, le duc de Bouillon, quoique redevable à Henri IV de ſon mariage avec l'héritiere de Sédan, travaille à ſoulever les huguenots. Le roi ne gagnant rien par la douceur, prend la réſolution d'employer la force. Il part Le duc de Bouillon réprimé.

avec des troupes. Le duc s'humilie, & livre Sédan, qui lui eſt rendu preſque auſſitôt.

1606. Querelle des Vénitiens avec le pape.

Le différent de la république de Veniſe avec Paul V, fournit au roi une nouvelle matiere de gloire. Ce pape voulut exercer en Italie l'ancien deſpotiſme de la cour de Rome. Les Vénitiens avoient défendu de bâtir des monaſteres, & d'aliéner des biens aux gens d'égliſe, ſans la permiſſion du ſénat; ils avoient fait exécuter un moine & empriſonner deux eccléſiaſtiques, coupables de crimes énormes. Paul V regarda ces actes d'autorité comme des attentats contre Dieu & contre l'égliſe. Ses menaces, ſes ordres ne furent point écoutés, l'intérêt des citoyens parut préférable aux prétentions de Rome. Le pape irrité lança l'excommunication ſur le Doge & ſur le Sénat, & un interdit général ſur la république. Les jéſuites, les téatins, les capucins, crurent devoir s'y ſoumettre. Les premiers qu'on craignoit plus que les autres, furent bannis à perpétuité.

Henri médiateur.

Tout annonçoit une guerre. Le pape s'y préparoit pour ſoutenir ſes cenſures, les Vénitiens pour ſoutenir les droits de la république. Henri IV, en prince véritablement chrétien, offrit ſa médiation. Depuis long-temps, la cour de France étoit ſans crédit à Rome; celle d'Eſpagne y dominoit. Cependant il eut la gloire d'être choiſi

pour médiateur & de terminer le différent. Les Vénitiens plierent, en ſuſpendant l'exécution de leurs lois, & en remettant les deux priſonniers entre les mains d'un délégué du pontife; mais Paul V ne put obtenir le rétabliſſement des jéſuites, l'un des objets qu'il avoit le plus à cœur. On ne les rappela qu'environ cinquante ans après, & ils ſe ſont toujours ſentis à Veniſe de leur ancienne diſgrace.

Il ménage un traité entre l'Eſpagne & la Hollande.

Le titre de pacificateur, plus digne d'un grand prince que celui de conquérant, étoit alors réſervé au roi de France. Il ménagea le premier traité entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies. Une guerre furieuſe qui duroit depuis quarante ans, ſembloit les rendre irréconciliables. D'un côté, le prince d'Orange, Maurice, vouloit la continuer pour ſon intérêt particulier, tandis que le ſage Barnevelt en déſiroit la fin pour le bien de la patrie; de l'autre, les Eſpagnols, traitant toujours les Hollandois de rebelles, étoient fort éloignés de les ſatisfaire.

1609. Les Hollandois reconnus indépendans.

Le préſident Jeannin, ambaſſadeur en Hollande, remplit les vues bienfaiſantes de Henri IV par un prodige de négociation. Il mania ſi habilement les eſprits, que tous les obſtacles diſparurent. Philippe III conclut avec les états une trève de douze ans, les reconnoiſſant pour

états & provinces libres, ſur leſquels il ne prétendoit rien. Ainſi furent établies authentiquement eur liberté & leur ſouveraineté. Ils en étoient redevables à leur courage, à la tyrannie du gouvernement eſpagnol, & à la protection de la France. Rapportons un fait qui peint les mœurs de ces indomptables républicains. On raconte que les ambaſſadeurs d'Eſpagne, allant à la Haie, en 1608, rencontrerent les députés de la république, aſſis ſur l'herbe pour prendre leur repas. Chacun d'eux avoit apporté ſes proviſions. C'étoit du pain, du fromage & de la bierre. A cette vue, les Eſpagnols ſaiſis d'étonnement, s'écrierent : « Voilà des gens qu'on ne ſauroit vaincre, » & avec leſquels il faut néceſſairement faire la » paix. »

Leurs mœurs frugales.

Rien ne manquoit au bonheur & à la gloire du roi, que de ſurmonter la plus dangereuſe des paſſions. Le jeune Henri II, prince de Condé, venoit d'épouſer la fille du connétable de Montmorenci. Les charmes de cette princeſſe frapperent vivement Henri IV. Il ne diſſimula point ſon penchant, & s'attira un nouveau chagrin. Tout-à-coup le premier prince du ſang diſparoît, & emmene ſa femme à Bruxelles, où la cour d'Eſpagne ne manque pas de lui offrir toute ſorte d'avantages. Le roi en fut extrêmement af-

Evaſion du prince de Condé.

ſligé ; mais plus il avoit à ſe reprocher les fautes de l'amour, plus il les effaçoit par les ſoins du gouvernement & par de grandes entrepriſes.

Projet contre la maiſon d'Autriche.

Il devoit bientôt porter la guerre en Allemagne. La maiſon d'Autriche y diſputoit à celle de Brandebourg & de Neubourg la ſucceſſion de Cleves & de Juliers. En ſoutenant les droits de ſes alliés, il ſaiſiſſoit l'occaſion d'abaiſſer la puiſſance autrichienne, & de la reſſerrer dans de juſtes bornes. C'étoit là ſans doute l'objet de ſon armement, quoique la fuite du prince de Condé, & le chagrin d'être éloigné de la princeſſe, fuſſent les motifs ſecrets de cette guerre. On voit dans les mémoires de Sully qu'il avoit conçu le grand projet de former, de quinze dominations de l'Europe, un corps appelé la *République chrétienne*, qui auroit ſes lois, ſon conſeil, ſes armées, & dans lequel on maintiendroit l'équilibre, en s'uniſſant contre ceux qui voudroient le rompre. Projet admirable en théorie, mais dont l'exécution devoit paroître trop chimérique, pour qu'un prince éclairé ſe flattât d'en venir à bout. On ne peut douter au contraire que la maiſon d'Autriche ne fût menacée d'une révolution preſque inévitable.

Idée pour la paix perpétuelle.

Meſures pour la guerre.

Toutes les meſures étoient concertées ; quarante millions deſtinés à cette guerre, des troupes nombreuſes & aguerries, des proviſions im-

menſes, des alliances ſûres ; avec tant de forces & de reſſources, un roi courageux, expérimenté, ne voyoit point d'ennemis en état de lui tenir tête. Il preſſoit le départ avec une extrême impatience. La cérémonie du couronnement de la reine, qu'elle déſiroit trop, l'arrêta malgré lui, & fut l'occaſion de ſa perte. De cruels preſſentimens & de vives inquiétudes ſembloient lui annoncer un coup fatal. « Mes amis, je » mourrai l'un de ces jours, dit-il à ceux qui » vouloient le tranquilliſer ; & quand vous m'au- » rez perdu, vous connoîtrez ce que je valois, » & la différence qu'il y a de moi à un autre » homme. » Pluſieurs hiſtoriens parlent de prédictions, de préſages, dont le merveilleux ſe détruit aſſez de lui-même.

1610. Henri IV aſſaſſiné.

Ce qu'il y a de trop certain, c'eſt que le meilleur des rois fut aſſaſſiné au milieu de ſon peuple, à l'âge de cinquante-ſept ans. Ravaillac méditoit depuis long-temps le parricide. Il ſaiſit le moment où le carroſſe de Henri IV étoit arrêté par un embarras de voitures, & lui plongea ſon couteau dans la poitrine. Ce ſcélérat, né à Angoulême, qui avoit été novice chez les feuillans de Paris, reſpiroit, comme Jean Châtel, le fanatiſme de la ligue. Le nom ſeul de huguenot le faiſoit frémir d'horreur, & il crut expier ſes crimes par le martyre, en égorgeant un héros

dont quelques méchans ſuſpectoient tout haut la religion. Il ſoutint toujours qu'il n'avoit point de complices.

On aſſure que c'étoit au moins la cinq tieme conſpiration contre Henri IV. Deux minicains de Flandre, un frere lai, ſorti d les capucins de Milan, étoient venus exprès pour le tuer, & avoient été punis de mort. Ces faits ne doivent pas être dérobés à la connoiſſance des hommes. Ils font abhorrer la frénéſie du faux zele, ils font aimer les vraies maximes de l'évangile. Si, au lieu d'échauffer les têtes par des invectives atroces, on eût prêché la douceur & la charité chrétienne, qui caractériſent la plus ſainte des religions, auroit-on vu des Poltrot, des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravaillac, & une infinité d'autres, chercher, par des aſſaſſinats, à s'ouvrir la porte du ciel? Les calviniſtes de France auroient-ils allumé les feux de la guerre civile, pour ſe ſouſtraire à la perſécution, ou pour établir la réforme ſur les ruines de la monarchie? & les catholiques d'Angleterre auroient-ils tenté, en 1605, de faire périr Jacques I, la famille royale, & tous les pairs du royaume, par la conjuration des poudres? événement que nous indiquons ici comme une nouvelle preuve de la démence fanatique répandue alors dans toute l'Europe. Les

Effets du fatiſme.

premiers chrétiens, qui ne mêloient à la pureté du culte & de la morale ni ſyſtêmes contentieux, ni pratiques bizarres & arbitraires, furent les plus doux, les plus patiens, les plus ſoumis de tous les hommes. Avons-nous d'autres vérités à croire, d'autres maximes à pratiquer ?

Particularités ſur Henri IV.

Henri IV étant un modele pour les rois, le but de cet ouvrage permet d'ajouter quelques traits à l'abrégé de ſon regne. « Il unit à une » extrême franchiſe, la plus adroite politique ; » aux ſentimens les plus élevés, une ſimplicité » de mœurs charmante ; & à un courage de ſol- » dat, un fonds d'humanité inépuiſable (*Hé-* Sa bonté. » *nault*). » Tout en lui étoit l'expreſſion de ſa bonté d'ame. Souvent il ſe familiariſoit avec le peuple, de maniere à n'en être que plus reſpecté. Tantôt, aſſis dans un corps-de-garde, il mangeoit un morceau de pain noir pour inſpirer aux troupes la patience : tantôt il conſoloit les payſans, des miſeres cauſées par la ligue, en leur témoignant qu'il les partageoit avec eux.

Il vouloit que la France fût heureuſe.

Sa grande ambition étoit de rendre heureux ſes ſujets. Le duc de Savoie lui demandant un jour ce que la France pouvoit lui valoir de revenu : « Elle me vaut ce que je veux, lui dit-il, » oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur

» mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai. Si » Dieu me donne la vie, je ferai qu'il n'y aura » point de laboureur en mon royaume qui n'ait » moyen d'avoir une poule dans ſon pot. Et ſi, » ajouta-t-il fiérement, je ne laiſſerai pas d'entre- » tenir des gens de guerre, pour mettre à la rai- » ſon tous ceux qui choqueront mon autorité. »

Il protégeoit les payſans.

Quelques maiſons de payſans avoient été pillées en Champagne par des ſoldats. Il le ſut, manda auſſitôt les capitaines qui étoient à Paris, & leur dit, d'un ton ſévere : « Partez en dili- » gence, mettez-y ordre ; vous m'en répondrez. » Quoi ! ſi on ruine mon peuple, qui me nour- » rira ? qui ſoutiendra les charges publiques ? » qui paiera vos penſions, Meſſieurs ? Vive Dieu ! » s'en prendre à mon peuple, c'eſt s'en prendre » à moi. » Paroles où l'on reconnoît le grand politique dans le bon prince. Auſſi les gens de la campagne s'écrioient-ils à la nouvelle de ſa mort : *Nous avons perdu notre pere.*

Il ſe faiſoit aimer des officiers.

Il étoit l'ami des officiers, comme le pere du peuple. L'ambaſſadeur d'Eſpagne lui témoignant ſa ſurpriſe de le voir en quelque ſorte aſſiégé par une troupe de gentilhommes ; *ſi vous m'aviez vu un jour de bataille*, lui dit-il, *ils me preſſent bien davantage.* Un jour, en préſence des grands de la cour & des miniſtres étrangers, mettant la main ſur l'épaule de Crillon : *Meſſieurs*, dit-il,

voilà le premier capitaine du monde. Crillon répliqua avec ſa naïveté militaire : *Vous en avez menti, Sire, c'eſt vous.* Un tel démenti avoit de quoi charmer le héros, plus ſenſible à l'expreſſion ingénue du ſentiment, qu'aux ſerviles adulations de la baſſeſſe.

Trait de juſtice.

Cette bonté ne dégénéroit point en une molle complaiſance. Il ſavoit refuſer à propos, & faire goûter la juſtice de ſes refus. Un homme de condition lui demandoit grace pour ſon neveu, coupable d'un meurtre. Sa réponſe eſt celle d'un bon prince qui voudroit pardonner, & qui ne peut s'empêcher de punir : « Je ſuis bien marri » que je ne puis accorder ce que vous deman- » dez. Il vous ſied bien de faire l'oncle, & à » moi de faire le roi. J'excuſe votre requête, » excuſez mon refus. »

Nobleſſe militaire ſupprimée.

Il eſt ſurprenant qu'un roi ſi guerrier ait ſupprimé, en 1600, la nobleſſe qui s'acquéroit par la profeſſion des armes, comme Henri III avoit ſupprimé celle que donnoit la poſſeſſion des fiefs. Les ſervices militaires avoient un droit particulier à ſa reconnoiſſance. Mais on doit obſerver que la profeſſion des armes ſuffiſant pour faire un gentilhomme ſans lettres du roi, il en réſultoit des inconvéniens, auxquels Henri cherchoit à remédier. En ſupprimant les abus, on ne peut pas toujours y ſubſtituer de bonnes lois.

Louis XV, par ſon édit de 1750, avoit excité l'émulation des officiers avec la plus grande ſageſſe.

Si Henri IV prodigua quelquefois les graces à des ſeigneurs mal intentionnés, & récompenſa moins généreuſement les ſervices de ſes fideles capitaines, s'il établit la *Paulette*, ſorte d'impoſition qui conſerve dans les familles les charges qu'on devroit donner au mérite; s'il laiſſa ſubſiſter beaucoup de mauvaiſes coutumes; s'il ne fit pas tout le bien qu'il méditoit, & qu'il auroit pu faire en d'autres temps ce fut moins ſa faute que celle des conjonctures. Tout étoit à réformer, à renouveler. Mais il conquit & pacifia ſon royaume; il étouffa la ligue & les guerres de religion, rétablit l'ordre dans les finances, ſe fit aimer des françois, & reſpecter des puiſſances étrangeres; il régna enfin glorieuſement, malgré tant d'obſtacles, tant de déſordres, & tant d'ennemis. C'eſt un prodige auquel il n'y a preſque rien de comparable dans l'hiſtoire. Son regne glorieux, malgré des abus.

Un des grands objets de ſa politique, conformément aux principes de Sully, étoit de vivifier les provinces par le moyen de l'agriculture, la ſource des véritables richeſſes: * la li- Zele pour l'agriculture.

* *Pâturage et labourage*, dit Sully, *ſont les deux mamelles qui nourriſſent la France, et qui valent mieux que tout l'or du Pérou.*

berté du commerce des grains y contribua beaucoup, comme il eſt arrivé en Angleterre. Ennemi du luxe, qui a toujours plus d'inconvéniens que d'avantages, même dans une vaſte monarchie, le roi le décréditoit par ſon exemple & par ſes diſcours. Il invitoit les ſeigneurs à ſe retirer dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puiſſe faire, eſt le bon ménage.* Il railloit ceux *qui portoient leurs moulins & leurs bois de hautes futaies ſur leur dos.* (C'eſt une des expreſſions naïves de ce grand roi.) La ſimplicité de ſes vêtemens étoit une aſſez bonne leçon.

Edit contre le luxe.

Il fit défenſe de porter ni or ni argent ſur les habits, « excepté pourtant, dit-il, aux filles » de joie & aux filoux, en qui nous ne pre» nons pas aſſez d'intérêt pour leur faire l'hon» neur de donner notre attention à leur con» duite. » Si cette tournure paroît peu digne de la gravité des lois, du moins étoit-elle propre à inſpirer du mépris pour des vanités ruineuſes. Sully avoit pour maxime *que les bonnes lois & les bonnes mœurs ſe forment réciproquement.* Le peu de fruit des lois, même les plus ſages, confirme malheureuſement cette maxime.

L'Amérique moins avantageuſe que l'agriculture.

Tandis que le gouvernement s'appliquoit aux moyens de détourner ſur les campagnes des dépenſes qui appauvriſſent ailleurs, & dont la terre

dédommage avec uſure, la ſoif des richeſſes, excitée par l'exemple des Eſpagnols & des Portugais, attiroit quelques François en Amérique. Mais l'établiſſement du Canada, fait en 1604, pouvoit-il être regardé comme un avantage, tant que la proſpérité intérieure du royaume & la ſageſſe du gouvernement ne pourroient aſſurer le bonheur des colonies? L'expérience a décidé cette queſtion. Les mines du Pérou & du Mexique ne valoient pas, même pour l'Eſpagne, ce qu'elle auroit tiré de ſon propre fonds en le cultivant. Avec tant de tréſors, Philippe II fit banqueroute. « L'Eſpagne, dit Monteſquieu, a » fait comme ce roi inſenſé, qui demanda que » tout ce qu'il toucheroit ſe convertît en or, & » qui fut obligé de revenir aux Dieux, pour les » prier de finir ſa miſere. » (*Voyez l'Eſp. des lois, liv. XXI, ch.* 22.) Henri IV, éclairé par Sully, tendoit au ſolide. Il parvint à ſon but, puiſqu'en ſoulageant le peuple, il rétablit les finances.

Depuis ſon abjuration, il parut toujours ſincérement attaché à l'égliſe. Le clergé lui ayant fait des remontrances en 1598, ſur divers abus, ſpécialement dans la nomination des bénéfices, il répondit que ces abus étoient réels, qu'il les avoit trouvés établis, qu'il eſpéroit les réformer, & remettre l'égliſe dans un état floriſſant. « Mais,

Attachement à l'égliſe.

Avis au clergé.

» ajouta-t-il, contribuez-y, je vous prie, de » votre côté. Faites par vos bons exemples que » le peuple ſoit auſſi invité à bien faire, qu'il » en a été ci-devant détourné. Vous m'avez » exhorté de mon devoir; je vous exhorte du » vôtre. Faiſons bien à l'envi les uns des au- « tres. » Malheureuſement il ne trouva pas toujours dans les eccléſiaſtiques cet amour de la vertu, qui réuſſit mieux par l'exemple que par les paroles, & il diſoit quelquefois: « Je vou- » drois bien faire ce qu'ils prêchent; mais ils » ne penſent pas que je ſache ce qu'ils font. » Il étoit réſervé au ſiecle de Louis XIV d'épurer les mœurs du clergé, comme de polir celles de la nation.

Conduite ſage envers les calviniſtes.

Quant aux calviniſtes, ſa modération & ſa fermeté arrêterent, non ſans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandoient des places de ſûreté, diſant qu'ils en avoient bien obtenu du feu roi: « Je ſuis, leur répondit-il, » la ſeule aſſurance de mes ſujets; je n'ai en- » core manqué de foi à perſonne. Henri III » vous craignoit, & ne vous aimoit point; mais » moi je vous aime, & ne vous crains guere. » Son ſyſtême étoit de gagner les eſprits par la douceur. Il en donnoit la raiſon: « c'eſt qu'on » prend plus de mouches avec une cuillerée de » miel, qu'avec vingt tonneaux de vinaigre. »

Il ne faut donc pas s'étonner que le pape Paul V ait dit à d'Oſſat, après la mort de ce prince : « Vous avez perdu un bon maître, & moi » mon bras droit. »

Foibleſſes de Henri.

On lui reproche avec juſtice un excès de paſſion pour les femmes & pour le jeu. Il eſt rare de trouver de grandes vertus ſans quelque mélange de vices ! Heureux les peuples, lorſqu'un prince fait ainſi oublier ſes fautes par l'humanité, la juſtice, par la gloire de ſon gouvernement ! Toute la France pleura ſa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée, firent encore mieux ſentir le malheur de l'avoir perdu.

Protection accordée aux gens de lettres.

Ce grand roi, avec beaucoup d'eſprit & d'éloquence, ne pouvoit être inſenſible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de ſa vie ne lui permit pas de les cultiver. En 1599, les profeſſeurs du collége royal, qu'on ceſſoit depuis long-tems de payer, lui préſenterent leur requête. « J'eſtime mieux, dit-il, qu'on » diminue de ma dépenſe, & qu'on en ôte de » ma table, pour en payer mes lecteurs : M. de » Roſni les paiera. Roſni ajouta : Les autres vous » ont donné du papier, du parchemin, de la » cire ; le roi vous a donné ſa parole, & moi je » vous donnerai de l'argent. » La bibliotheque royale doit beaucoup au zele de Henri IV pour le progrès des connoiſſances humaines.

Libertés de l'égliſe gallicane.

Sous ce regne parut le fameux *Traité des Libertés de l'Egliſe gallicane*, ouvrage de Pierre Pithou, qui a preſque force de loi dans le royaume. Les maximes en ſont ſi évidemment fondées ſur les premiers principes de la raiſon & ſur les anciennes regles du gouvernement eccléſiaſtique, qu'il a fallu des ſiecles d'uſurpations & d'ignorance pour en effacer la trace. L'*Index* de Rome a proſcrit les meilleurs ouvrages en ce genre ; mais aujourd'hui que les princes & les peuples ſentent la néceſſité de s'inſtruire, il n'eſt plus poſſible de leur ôter les moyens de connoître ce qu'il eſt ſi dangereux d'ignorer. Pithou, & d'autres ſavans juriſconſultes du temps de la ligue ont rendu de grands ſervices aux nations. S'ils n'avoient pas toute la philoſophie néceſſaire pour bien ſaiſir l'eſprit des lois, ils avoient aſſez d'érudition & de lumieres pour diſſiper beaucoup d'erreurs, & pour préparer les matériaux d'une meilleure légiſlation.

Juriſconſultes utiles.

Henri IV eut ſix enfans de Marie de Médicis, & huit de différentes maîtreſſes, outre ceux qu'il n'avoua pas.

LOUIS

LOUIS XIII.

DÈS que le bruit de l'aſſaſſinat de Henri IV eut pénétré juſqu'au Louvre, la reine, Marie de Médicis, ſortit de ſon cabinet toute éplorée, & dit au chancelier de Silleri qu'elle rencontra: *le roi eſt mort!* — *Madame*, répondit-il ſans marquer d'émotion, *votre majeſté m'excuſera, les rois ne meurent point en France.* On diſſimuloit ce malheur, pour prendre les meſures néceſſaires. Louis XIII n'avoit que neuf ans. Il falloit pourvoir à la régence. Le duc d'Epernon, l'un des ſeigneurs qui avoient le plus remué ſous le dernier regne, courut au parlement pour faire nommer la reine régente. Il s'aſſit ſur le banc des pairs, & portant la main à la garde de ſon épée. « Elle eſt encore dans le fourreau, dit-il, » mais il faudra qu'elle en ſorte, ſi on n'accorde » pas dans l'inſtant à la reine mere un titre qui lui » eſt dû, ſelon l'ordre de la nature & de la juſti- » ce. » Les conjonctures demandoient de la célérité; les menaces de ce duc, auſſi puiſſant que hautain, firent d'ailleurs impreſſion ſur les magiſtrats, & la reine fut déclarée régente par un arrêt. 1610. Marie de Médicis, régente.

On vit bientôt naître une nouvelle forme de gouvernement, qui annonçoit la décadence du royaume. La reine étoit gouvernée par Concini, Mauvais gouvernement.

pauvre gentilhomme florentin, & ſur-tout par Eléonore Galigaï, ſa femme, fille d'un menuiſier de Florence, occupés uniquement de leur fortune, & n'aimant la France que pour s'enrichir de ſes dépouilles. Le conſeil devint une aſſemblée confuſe d'où il ne pouvoit rien ſortir de ſalutaire. Dans un conſeil ſecret, qu'on tenoit à heures indues, étoient admis le nonce du pape, l'ambaſſadeur d'Eſpagne, Concini & ſa femme, le P. Cotton, &c. On abandonna les grands projets de Henri IV. Autant il avoit à cœur de ſe venger de la cour d'Eſpagne, autant marqua-t-on d'empreſſement à ſe réconcilier avec elle. En vain Sully s'efforça de ſoutenir l'honneur de la nation. Un traité fait avec le duc de Savoie, pour l'aider à conquérir le Milanès, fut honteuſement rompu, & ce prince obligé de demander grace à Philippe III.

Retraite de Sully.

Le plus grand homme d'état qu'il y eût alors, le duc de Sully, toujours déteſté des courtiſans & des financiers, dont il avoit toujours bravé l'injuſtice & les murmures; trop fier pour changer de vues & de ſentimens au gré de la nouvelle cour, ne tarda guere à perdre tout ſon crédit. Il donna la démiſſion de ſes charges, & ſe retira. Rappelé quelques années après, parce qu'on avoit beſoin de ſes avis, ſon habillement, ſes manieres, qui n'étoient plus à la mode, le

firent tourner en ridicule par les jeunes courtiſans. Il en fut indigné. « Sire, dit-il alors à » Louis XIII, quand le roi votre pere me faiſoit l'honneur de me conſulter, au préalable, » il faiſoit ſortir tous les bouffons & baladins » de cour. » Sully mourut dans ſa retraite en 1641. De tels hommes ſont faits pour des Henri IV.

Le préſident de Thou.

Un autre perſonnage illuſtre, le préſident de Thou, auſſi grand magiſtrat qu'excellent hiſtorien, ne put ſuccéder à ſon parent, Achille de Harlai, dans la charge de premier préſident, parce que ſon hiſtoire avoit bleſſé la cour de Rome. C'eſt toujours un des plus mauvais préſages pour l'état, lorſque le mérite reconnu ſuccombe ſous le poids des préventions & de la brigue.

1613.

Les factions éclatent.

A meſure que le gouvernement s'affoiblit & dégénere, les factions ſe forment, les mécontens deviennent audacieux. L'eſprit de révolte, que Henri IV avoit eu tant de peine à contenir, éclate parmi les proteſtans, & juſque au ſein de la cour. Le prince de Condé, qui avoit eu permiſſion de rentrer dans le royaume, le duc de Vendôme, & le grand-prieur de France, fils naturels du dernier roi; le jeune duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guiſe, de Nevers, &c. ſe retirent, tout prêts à prendre les armes. Le duc de Bouillon ſouffloit le feu.

Il excitoit les princes contre le marquis d'Ancre, Concini, ce *faquin de Florentin*, disoit-il, qui avoit l'insolence de les opprimer. Les plaintes contre le favori tomboient indirectement sur la reine. On manquoit de force & de prudence pour vaincre un parti si redoutable. La désertion devenoit générale. On négocia, & les mécontens obtinrent ce qu'ils voulurent par le traité de sainte-Menéhould.

1614. Etats généraux.

Un des principaux objets de leurs demandes étoit la convocation des états généraux. Ils se tinrent à Paris; ils ne produisirent que ce qu'avoient souvent produit ces assemblées tumultueuses, beaucoup de disputes, & des remontrances inutiles. Le clergé sollicita vivement la publication du concile de Trente. Le tiers état eut la même ardeur à s'y opposer, & de plus demanda qu'on établît en forme de loi, « qu'au-» cune puissance temporelle ni spirituelle n'a » droit de disposer du royaume, & de dispen-» ser les sujets du serment de fidélité; & que » l'opinion qu'il soit loisible de tuer les rois est » impie & détestable. » Mais le clergé, en convenant qu'il n'étoit pas permis de tuer les rois, s'éleva contre le reste de la proposition, & entraîna la noblesse dans son sentiment. Tel étoit encore l'empire de ces préjugés, qui sont devenus enfin mépriſables aux yeux des François.

Préventions du clergé.

Ce cardinal Duperron humilié à Rome, parla comme un zélé ultramontain ſur la puiſſance temporelle des papes, *pleine*, *pléniſſime*, *directe au ſpirituel*, & *indirecte au temporel*. Il eût penſé autrement dans notre ſiecle. Mais comment, dans une aſſemblée nationale, pouvoit-on encore ſoutenir cette chimere ? Comment la cour, en particulier, étoit-elle aſſez aveugle ou aſſez lâche pour favoriſer une opinion ſi contraire à l'autorité ſouveraine ? Elle ſupprima un arrêt du parlement, par lequel l'indépendance de la couronne étoit déclarée *loi fondamentale du royaume*. Les états préſenterent des cahiers immenſes ; on promit de les lire ; on congédia l'aſſemblée ſans avoir rien fait. C'eſt la derniere de cette nature qu'il y ait eu en France.

Aveuglement de la cour.

Le parlement pour y ſuppléer, convoqua les pairs, *ſous le bon plaiſir du roi* ; afin d'aviſer en commun *ſur les propoſitions qui ſeroient pour le ſervice du roi*, *le ſoulagement de ſes peuples*, & *le bien de l'état*. Cet arrêté choque la cour. On défend aux pairs de ſe rendre à la convocation. Le parlement fait des remontrances, & inſiſte ſur la diſſipation du tréſor, ſur l'augmentation des dépenſes de la cour, ſur une infinité d'abus funeſtes. Il ne reſtoit plus que deux millions cinquante mille livres du tréſor de Henri IV. Les penſions qui ne montoient de ſon temps qu'à

1615. Démarches du parlement

dix-huit cent mille livres, paſſoient déjà quatre millions. La dépenſe de ſa maiſon n'étoit que de onze cent mille livres, on en dépenſoit cinq cent mille de plus; c'eſt de quoi ſe plaignoit le parlement.

Ses remontrances ſont mal reçues.

« J'ai entendu vos remontrances, répond le » roi, déjà déclaré majeur, je n'en ſuis point » content; la reine mere vous dira le ſurplus. » Un arrêt du conſeil décide que le parlement n'eſt point en droit de prendre connoiſſance des affaires d'état. Marie de Médicis ordonne au procureur général Molé de porter lui-même cet arrêt. Après l'avoir ſuppliée à genoux, de l'en dſpenſer, il lui dit: « Madame, vous nous faites porter un flambeau qui allumera un feu » dont les cendres dureront long-temps; nous » en craignons l'événement. — Quel événement, reprit la reine. Eſt-ce que le peuple » remuera? — Non, madame, répliqua Molé; » mais nous craignons un changement dans l'affection des peuples, & la déſolation des grandes compagnies du royaume, qui exercent la » juſtice, laquelle fait régner les rois. » Louis » XIII coupa court par ces mots, *je le veux* » *& la reine auſſi.* » Cependant l'arrêt du conſeil fut ſans exécution, comme les remontrances du parlement ſans effet.

Diſcours de Molé à la reine.

Continuation.

Le prince de Condé ſe révolta de nouveau,

& engagea les proteſtans qu'il n'aimoit point à ſe déclarer pour lui. Il publia ſes intentions dans un violent manifeſte, où le marquis d'Ancre, devenu maréchal de France, ſans jamais avoir fait la guerre, étoit peint des plus noires couleurs. Les mouvemens des factieux n'empêcherent pas la reine de conduire ſon fils juſqu'à Bordeaux, pour recevoir Anne d'Autriche, infante d'Eſpagne, dont le mariage avec le roi excitoit depuis long-temps beaucoup de murmures.

tion des troubles.

Une paix trompeuſe aſſoupit la guerre civile. Condé revint, avec l'eſpérance de dominer. On le fit arrêter au milieu du Louvre, par Thémines, qui reçut en récompenſe le bâton de maréchal. Un moment avant qu'on le ſaisît, le roi lui avoit dit d'un air de gaîté: « Bon jour, Mon» ſieur le prince. Je vais à la chaſſe; en vou» lez-vous être? » Le garde des ſceaux du Vair, le préſident Jeannin & Villeroi, miniſtres en crédit, n'approuvant point la conduite de la reine, furent ſacrifiés à la maréchale d'Ancre, & Richelieu, évêque de Luçon, ſa créature, fut nommé ſecrétaire d'état. Son ambition aſpiroit depuis long-temps au miniſtere. Il étoit né pour avoir les plus grands ſuccès.

1616. On arrête le prince de Condé.

Richelieu.

On voyoit déjà la troiſieme guerre civile allumée ſous ce regne, par le mécontentement des princes & des ſeigneurs. Le maréchal d'An-

1617. Mort de Con-

cini, maréchal d'Ancre.

cre offrit de ſoudoyer à ſes frais une armée de ſept mille hommes, lui qui, peu auparavant n'avoit pas de quoi payer un domeſtique. Sa fortune juſtifioit aſſez les cris du public ; mais elle ne pouvoit ſe ſoutenir contre tant d'orages. La chûte de l'Italien fut auſſi étrange que ſon élévation. Les princes n'avoient encore pu le renverſer ; le jeune de Luynes en vint à bout. Ce gentil-

Luynes favori, auteur de ſa diſgrace.

homme, né dans le Comtat, avoit été page de Henri IV, & s'étoit inſinué dans les bonnes graces de Louis XIII, en lui dreſſant des oiſeaux de proie. Sa faveur augmenta de jour en jour. Maître de la confiance du roi, dont l'ame foible ſe laiſſa toujours gouverner, il lui inſpira l'envie de ſe tirer de la tutelle d'une mere qui régnoit ſous ſon nom, & lui perſuada de commencer par ſe défaire du maréchal, qui exerçoit toute l'autorité de la reine. Vitri, capitaine des gardes-du-corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de réſiſtance. On eut ſoin d'interpréter cet ordre, de maniere que Concini n'échappât point à la mort. Il reçut des coups de piſtolet en entrant au Louvre.

Grande récompenſe pour une petite action.

Vitri ſe mit auſſitôt à crier : *Vive le roi !* Louis parut à la fenêtre & témoigna ſon contentement. Ce capitaine des gardes fut honoré du bâton de maréchal de France. C'eſt avilir les grandes places que de les donner pour de pe-

tites cauſes. Auſſi le duc de Bouillon, en parlant de Vitri & de Thémines, aſſura, dit-on, qu'il rougiſſoit d'être maréchal, depuis que cette dignité étoit la récompenſe du métier de ſergent & de celui d'aſſaſſin.

A peine Concini fut-il mort, que la reine mere ſe vit priſonniere au Louvre, & enſuite reléguée à Blois. Son fils montra autant de dureté pour elle, qu'il avoit eu juſqu'alors de ſoumiſſion. La maréchale d'Ancre pouvoit être renvoyée en Italie; nulle raiſon d'état n'obligeoit à la pourſuivre, & l'humanité ſembloit parler en ſa faveur. Cependant on ordonna au parlement de lui faire ſon procès. La ſorcellerie & la magie furent un des principaux chefs d'accuſation. Elle & ſon mari avoient effectivement attiré pluſieurs de ces impoſteurs, qui, ſous le nom d'aſtrologues & de devins, abuſoient encore de la crédulité des grands. * Mais interrogée par le commiſſaire du parlement, de quel charme elle s'étoit ſervie pour faſciner la reine mere, elle répondit: « de l'aſcendant qu'un eſ-» prit ſupérieur a toujours ſur un eſprit foi-» ble. » La reine a ſi peu d'eſprit, diſoit-elle

La reine mere reléguée.

Procès de la maréchale d'Ancre.

* Le prince de Condé, dans ſon manifeſte, accuſa le maréchal d'avoir appelé à Paris & à la cour *des perſonnes déteſtables envers dieu et envers les hommes, comme juifs, magiciens, empoiſonneurs, meurtriers, par le miniſtere deſquels on avoit fait pluſieurs entrepriſes contre ſa vie.*

quelquefois, qu'il ne faut pas être ſorciere pour la gouverner. Le parlement la déclara criminelle de lèſe-majeſté divine & humaine, ſans ſpécifier la nature du dernier crime. Elle fut exécutée ſur l'échafaud, & ſon corps jeté au feu.

Luynes profite des dépouilles.

Tant de richeſſes, accumulées en vendant toutes les graces, faiſoient ſans doute ſon plus grand crime. On en vouloit à ſes biens & à ceux du maréchal. Le roi donna leur dépouille à ſon favori. Luynes devint tout-à-coup un des plus riches ſeigneurs du royaume. Auſſi épouſa-t-il une Rohan, pouvant aſpirer à tout ſous un maître dont il dictoit les volontés.

1618. Aſſemblée de Rouen.

Pour couvrir ſes intrigues d'une apparence de zele, il engagea Louis XIII à convoquer une aſſemblée de notables à Rouen, où l'on délibéreroit ſur les moyens de réformer les abus. Cette aſſemblée n'étoit qu'un prétexte honnête de continuer les impôts. Elle propoſa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirerent les peuples, fut la ſuppreſſion de *la Paulette*, par un édit qui fut révoqué trois ans après.

1619. Révolte de la reine mere.

Luynes avoit fait ceſſer la guerre civile en faiſant périr Concini; mais il avoit ſuccédé à la haine qu'on lui portoit, en ſuccédant à ſa fortune, qui le rendoit odieux, & la paix ne pouvoit ſe maintenir avec un mécontentement général. Le fier duc d'Epernon conſpire avec la

reine mere, elle s'évade de Blois, & le ſuit à Angoulême. Ils écrivent au roi des lettres pleines de ſoumiſſion, en même temps qu'ils levent des troupes pour lui réſiſter. Cette guerre finit par un accommodement honteux. On donne à la reine le gouvernement d'Anjou, au lieu de celui de Normandie; le duc d'Epernon, quoique criminel de lèſe-majeſté, conſerve toutes ſes charges, & triomphe en quelque maniere du ſouverain.

Luynes, connétable.

Cependant la fortune de Luynes franchiſſoit tous les obſtacles. Il étoit déjà duc & pair, maréchal de France, on ne doutoit pas qu'il n'obtînt auſſi la charge de connétable, vacante par la mort de Henri de Montmorenci. Le duc de Mayenne eut beau dire qu'il ſeroit fort étonnant qu'on fît connétable un homme *qui ne ſavoit pas ce que peſoit une épée*; la qualité de favori ſuppléoit à tout, & Luynes obtint bientôt l'épée de connétable. Il avoit procuré la délivrance du prince de Condé, eſpérant de s'en faire un appui contre les jaloux. Ce prince n'oublia plus ſon devoir; mais les factions ſe ranimerent.

Nouvelle révolte.

De toutes parts les mécontens ſe rendoient auprès de la reine mere, qui tenoit ſa cour à Angers, & qui refuſoit de revenir à Paris. Le fils & la mere reprirent les armes l'un contre l'autre. Un nouvel accommodement parut réta-

blir la tranquillité. Ce fut en partie l'ouvrage de l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la fortune s'avançoit rapidement. Relégué loin de la cour, & même de ſon dioceſe, après la chûte de Concini, il avoit affecté dans ſa retraite de faire des livres de dévotion en épiant l'occaſion de ſe relever. La reine mere ayant eu beſoin de lui, il s'étoit rendu le maître de ſon conſeil à force de politique & de génie. On croit qu'il traita ſecrétement avec Luynes, pour moyenner l'accommodement, & que le favori le gagna en lui promettant le chapeau de cardinal. Richelieu ſervoit du moins l'état, en même temps qu'il travailloit pour lui-même.

Richelieu reprend du crédit.

1620.

Réſolution de faire la guerre aux calviniſtes.

Ces petites guerres civiles, preſque auſſitôt finies que commencées, n'avoient rien produit de conſidérable. La diverſité de religion en alluma de plus opiniâtres & de plus ſanglantes. Les zélés catholiques ſouffroient impatiemment la liberté que l'édit de Nantes procuroit aux calviniſtes. Ceux-ci, avec un zele auſſi ardent, irrités encore par la défiance, cabaloient pour ſe maintenir dans leurs priviléges. Louis XIII leur avoit enlevé les biens eccléſiaſtiques du Béarn, dont ils étoient en poſſeſſion depuis ſoixante ans; & quoiqu'il ſe fût obligé à leur donner l'équivalent des revenus ſur ſes domaines, leur réſiſtance n'en étoit pas moins opiniâtre. Il avoit

ſoutenu de ſa préſence cet acte d'autorité, auquel le parlement de Pau s'oppoſa en vain. L'inquiétude des religionnaires ne ſe bornoit point à de ſtériles murmures. Leurs aſſemblées ſéditieuſes annonçoient une révolte. Ils formerent à la Rochelle le projet de changer la France en république. Le nouveau connétable ſe flatta de les écraſer, & la guerre fut réſolue.

Dupleſſis-Mornai trompé par la cour.

Dupleſſis-Mornai, gouverneur de Saumur, l'une de leurs plus importantes places de ſûreté, n'entroit point dans la rebellion. Le roi ſe rend à Saumur. On propoſe à Mornai de remettte ſon gouvernement pour cent mille écus & pour le bâton de maréchal. Il répond fiérement qu'il n'a tenu qu'à lui d'avoir des millions; qu'il a été plus jaloux de mériter les charges que de les obtenir, comme tant d'autres, par des importunités & des baſſeſſes, & qu'il ne peut ſe réſoudre à vendre la liberté & la ſûreté de ſes concitoyens, dont il ſe trouve reſponſable. Le roi lui ordonna cependant de remettre la place pour trois mois entre les mains d'un autre. Il obéit; il ne put jamais y rentrer.

1621.

Le duc de Rohan chef des huguenots

Le chef des calviniſtes étoit le duc de Rohan, attaché par conviction à leur parti, très-capable de le ſoutenir par ſes qualités ſupérieures. Le duc de Soubiſe, ſon frere, ſommé de rendre Saint-Jean-d'Angéli, répondit par ce billet:

« Je ſuis très-humble ſerviteur du roi ; mais » l'exécution de ſes commandemens n'eſt pas en » mon pouvoir. » La ville capitula. Montauban fut aſſiégé par Louis XIII en perſonne. Rohan s'y étoit rendu pour animer le courage des calviniſtes. « Vous avez juré, leur dit-il, l'union des » égliſes en ma préſence. Ce ſerment eſt ſacré, » vous devez le garder inviolablement. Quand » il n'y auroit que deux perſonnes de la reli- » gion, je ſerai une des deux. Mes maiſons & » mes revenus ſont ſaiſis ; mais l'épée & la vie » me reſtent ; & j'emploierai l'une & l'autre » pour votre défenſe. » Il tint parole.

Le roi leve le ſiége de Montauban.

En vain le connétable, ſon allié, dans une conférence qu'il eut avec lui, s'efforça de ménager un accommodement ; le duc, peu ſenſible à l'intérêt particulier, vouloit une paix générale. On continua le ſiége. Hommes & femmes combattoient ſur les remparts avec une ardeur invincible, tandis que les chefs de l'armée royale ne s'entendoient pas entre eux, que Leſdiguieres n'étoit point écouté, & que Luynes commandoit mal, faute d'expérience. Le duc de Mayenne fut tué au ſiége de Montauban ; le roi eut la honte de décamper, & le ſuccès enfla le courage des rebelles.

Bravoure de Leſdiguieres.

Leſdiguieres s'étoit expoſé aux plus grands périls. On le blâmoit, on l'accuſoit de témérité.

« Bon, dit-il, il y a ſoixante ans que les mouſ-
» quetades & moi nous nous connoiſſons ; ne
» vous en mettez pas en peine. » La valeur étoit ſouvent pouſſée à cet excès.

Il auroit fallu quelque entrepriſe mémorable pour effacer l'affront que Louis avoit reçu devant Montauban. On ſe contenta d'aſſiéger la petite ville de Monheur. C'eſt alors que Luynes fut attaqué d'une fievre maligne, dont il mourut, âgé de quarante-trois ans. Il étoit tout-à-la-fois connétable & garde des ſceaux. Perſonne n'eut tant d'adreſſe à profiter de la faveur. Le monarque ſentoit déjà qu'il s'étoit donné un maître. Le voyant arriver un jour avec un cortége faſtueux, il avoit dit à un ſeigneur : *Voyez, c'eſt le roi qui entre.* Mais peut-être n'auroit-il jamais eu la force de rompre ſes chaînes. Il ſe plaignoit, & ne ſavoit pas régner. Auſſi vaillant que Henri IV, il manquoit de cette vigueur de caractere & de ce courage d'eſprit, qui font les grands hommes & les vrais héros. La campagne ſuivante lui procura la gloire dont il étoit jaloux, celle de braver les dangers & de ſe montrer intrépide.

Mort de Luynes.

Caractere du roi.

Le maréchal de Leſdiguieres, ſi célebre par ſes exploits, le ſervit en qualité de connétable : il avoit ſacrifié ſa religion à ſa fortune, l'épée de connétable ne ſe donnant qu'aux catholiques.

1622.

Leſdiguieres connétable.

Louis XIII, après diverſes expéditions en Poitou & en Saintonge, aſſiégea Montpellier. Cette ville ſe défendoit comme Montauban. On négocia. La paix ſe fit à des conditions avantageuſes pour les huguenots. Ils obtinrent la confirmation de l'édit de Nantes & de tous leurs priviléges. Le roi s'obligea à n'entrer dans Montpellier qu'avec ſes gardes & les ſuiſſes. Il y eut amniſtie générale pour le paſſé; huit cent mille livres pour le duc de Rohan. La foibleſſe du monarque le réduiſoit à récompenſer les chefs de la rebellion. Le marquis de la Force, qui avoit ſoutenu le ſiége de Montauban, s'étoit déjà accommodé au prix de deux cent mille écus, & du bâton de maréchal. De pareils traités ne pouvoient guere inſpirer ni de zele aux bons citoyens, ni de ſoumiſſion aux ſéditieux.

Paix avantageuſe aux calviniſtes.

Cette guerre étoit imprudente.

Cette guerre, que le duc de Rohan taxoit avec raiſon de violence & de tyrannie, étoit, ſelon le continuateur de Daniel, « très-juſte, & même » néceſſaire, à moins qu'on ne diſe qu'il étoit de » la bonne politique de laiſſer ſubſiſter dans » l'état une eſpece de république, toujours prête » à combattre contre l'autorité du ſouverain. » Mais en violant les traités conclus avec les calviniſtes, on leur avoit malheureuſement fourni des prétextes de révolte, & l'on n'avoit ni la prudence ni la force néceſſaires pour les dompter.

Leur

Leur génie républicain étoit ſans ceſſe excité par l'exemple des Hollandois. Il ne pouvoit céder qu'au génie de Richelieu.

Durant ces troubles du royaume, une guerre de religion avoit cauſé les mêmes malheurs en Allemagne. Les proteſtans de Bohême ayant ſecoué le joug de l'empereur Ferdinand II, ſe donnerent à l'électeur palatin Frédéric V. Ce prince, gendre de Jacques I, roi puſillanime d'Angleterre, n'en reçut aucun ſecours. La bataille de Prague, en 1620, lui fit perdre la Bohême avec ſes propres états. C'étoit la plus belle occaſion d'abaiſſer la maiſon d'Autriche. Richelieu ne l'eût pas manquée; mais il ne gouvernoit pas encore. Louis favoriſa l'empereur, aimant mieux faire la guerre à ſes ſujets, que d'affoiblir une puiſſance naturellement ennemie de ſa couronne.

Guerre de religion en Allemagne.

On avoit beſoin d'un grand génie pour corriger ces fautes de politique. Il exiſtoit, & força bientôt tous les obſtacles qui arrêtoient ſa fortune. La reine mere, depuis ſa réconciliation avec le roi, étoit rentrée au conſeil, & déſiroit d'y introduire Richelieu, devenu enfin cardinal. Les miniſtres, craignant ſon ambition, & ſur-tout la ſupériorité de ſes lumieres, l'avoient décrié dans l'eſprit de Louis XIII. Les galanteries qu'on lui reprochoit ne pouvoient manquer de cho-

1624. Elévation du cardinal de Richelieu.

quer un prince dévot, trop ſoupçonneux d'ailleurs & trop jaloux de l'autorité, pour ne pas craindre celui qu'on peignoit comme le plus ambitieux des courtiſans. Marie de Médicis ne ſe rebuta point. Le chancelier de Silleri, & Puiſieux, ſon fils, l'un & l'autre contraires au cardinal, furent diſgraciés, & ſes ennemis eurent le chagrin de le voir admis au miniſtere. Plus il déſiroit cette place, plus il affecta de répugnance à l'accepter. Sa mauvaiſe ſanté, diſoit-il, le rendoit incapable d'un long travail; tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'aſſiſter au conſeil de temps en temps, ſans ſe mêler d'affaires d'état. Le roi le prétendoit bien ainſi; mais Richelieu avoit d'autres vues. Le marquis de la Vieuville, qui gouvernoit Louis, tomba bientôt dans la diſgrace, & quelques années après, l'autorité royale fut toute entiere entre les mains du cardinal.

Il déguiſe ſon ambition.

Dès qu'il entra au conſeil, le gouvernement parut changer de politique. On conçut de plus grands deſſeins, & l'on prit de meilleures meſures. On conclut le mariage d'Henriette de France, ſœur du roi, avec le prince de Galles (Charles I), à condition que cette princeſſe & ſa maiſon auroient le libre exercice de la religion catholique, & que ſes enfans ſeroient élevés par la mere; c'eſt-à-dire, dans ſa religion, juſqu'à l'âge de douze ans. On fit un nouveau

Le gouvernement devient meilleur

traité avec la Hollande, qui avoit repris les armes contre l'Eſpagne. Cette république avoit d'autant plus beſoin d'appui, qu'elle étoit déchirée par des controverſes de théologie, devenues affaires d'état. Les Gomariſtes & les Arminiens s'acharnoient entre eux au ſujet de la grace, du libre arbitre, de la prédeſtination, objets impénétrables à l'eſprit humain. Le célebre Barneveldt, l'un des plus grands hommes & des meilleurs citoyens qu'ait eus la Hollande, avoit perdu la tête ſur un échafaud en 1619, comme partiſan de l'arminianiſme. L'ambition de Maurice, prince d'Orange, s'étoit ſervie de ce vain prétexte pour l'immoler. On reconnoît par-tout l'eſprit de ſecte, & par-tout on voit les ambitieux tourner à leur profit la crédulité ou le fanatiſme du peuple.

Querelles théologiques en Hollande.

Enfin l'expédition de la Valteline commença à relever l'honneur de la France. Le roi d'Eſpagne avoit enlevé aux Griſons cette petite province, de peur, diſoit-il, que l'héréſie n'y pénétrât; mais en effet pour s'aſſurer un paſſage en Italie. Louis XIII s'étoit contenté juſqu'alors des voies de négociation, quoique l'entrepriſe des Eſpagnols fût contraire au bien du royaume. Tout ce qu'il avoit gagné étoit que le pape tînt en ſéqueſtre les places de la Valteline. Richelieu lui fit comprendre que ſa gloire & ſon intérêt

Expédition de la Valteline.

demandoient plus de vigueur. Ce miniſtre déclara fiérement au nonce du pape qu'on ſuivoit d'autres maximes, depuis qu'il n'y avoit plus de *têtes légeres* dans le conſeil. Le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée, pénétra dans la Valteline, traita avec les habitans, & les délivra du joug de Rome & de l'Eſpagne.

1625. Guerre & paix avec les huguenots.

Avant la fin de cette expédition, les calviniſtes ſe ſouleverent encore. Ils ſe plaignoient toujours du peu d'égard que l'on avoit aux traités, & leur penchant à la révolte s'autoriſoit de griefs ſans nombre. Les ducs de Rohan & Soubiſe les animerent par leurs diſcours. Richelieu, déjà maître du gouvernement, ſans être premier miniſtre, engagea les Anglois & les Hollandois à tourner leurs armes contre ceux qu'ils regardoient comme leurs freres. On employa des vaiſſeaux étrangers pour combattre la flotte des Rochelois, plus conſidérable que toute la marine de France. Les rebelles furent battus ſur mer, & chaſſés enſuite de l'île de Rhé. Malgré ces avantages, on leur accorda la paix, aux mêmes conditions qu'auparavant.

Projets du cardinal de Richelieu.

Le cardinal méditoit leur ruine, mais il penſoit ſur-tout à humilier la maiſon d'Autriche. Pour exécuter ce grand deſſein, il ne pouvoit, diſoit-il, ſe diſpenſer de *ſcandaliſer le monde encore une fois*, en paroiſſant favorable aux héréti-

ques. Auſſi fut-il déchiré par des libelles pleins de fiel & de fanatiſme. On l'appela le *cardinal de la Rochelle*, *le pontife des calviniſtes*, *le patriarche des athées*. Ces ſortes d'injures ſont les armes de ceux qui manquent de raiſons ; la meilleure réponſe à y faire eſt le mépris. Richelieu, en s'y montrant fort ſenſible, aiguiſa contre lui-même les traits de la ſatire, & en fut continuellement bleſſé. Un traité, conclu avec l'Eſpagne, au ſujet de la Valteline qu'on reſtitua aux Griſons, termina entiérement cette guerre, dont il déſiroit la fin, pour affermir ſon autorité & la puiſſance royale.

1626. Il devient terrible aux grands.

Avant que d'agir au dehors, il ſe propoſoit d'étouffer les factions au dedans. Les princes & les grands ſeigneurs étoient devenus trop redoutables, ſous un roi qui ne ſavoit pas les réprimer. Maîtres dans leurs gouvernemens, ils cabaloient à la cour. Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis XIII, avoit un parti. Le maréchal d'Ornano, ſon gouverneur, après l'avoir engagé à de fauſſes démarches d'ambition, à demander l'entrée au conſeil, l'aigriſſoit contre le ſouverain & le miniſtre. Il ſe forma un complot pour aſſaſſiner Richelieu. On crut que Gaſton prétendoit à la couronne & à la femme de ſon frere. Alors commencerent les rigueurs

qui ont rendu ce regne comparable à celui de Louis XI.

Rigueurs du gouvernement.

Ornano eſt mis en priſon, les Vendôme ſont arrêtés; le comte de Chalais, maître de la garde-robe, eſt jugé à Nantes par des commiſſaires tirés du parlement de Bretagne où la cour étoit alors, & meurt ſur un échafaud: il étoit accuſé d'une conſpiration; mais la forme du jugement, les ténebres répandus ſur le procès, peuvent faire préſumer qu'il n'étoit coupable que d'imprudence. Les ſoupçons s'étendirent juſque ſur la reine Anne d'Autriche; le roi conçut pour elle une averſion inſurmontable; &, ſi l'on en croit le maréchal de Baſſompierre, il interdit aux hommes l'entrée de ſon appartement. Gaſton épouſa l'héritiere de Montpenſier, & ſe réconcilia avec Louis, pour ſe brouiller de nouveau, quand il y ſeroit excité par ſes confidens. Le danger qu'avoit couru le cardinal lui fit donner une compagnie de gardes-du-corps. Il étoit devenu néceſſaire; en demandant à ſe retirer, il avoit comme forcé le monarque à lui faire des inſtances pour le retenir. Cet habile courtiſan offrit même de céder la place de miniſtre à Baradas, nouveau favori (car il en falloit toujours un.) Mais le favori dont il ſe défioit fut bientôt ſacrifié lui-même au miniſtre.

Garde donnée au cardinal.

Son pouvoir s'accrut encore par la ſuppreſſion des charges d'amiral & de connétable. Leſdiguieres étoit mort ; il ne fut point remplacé. Le duc de Montmorenci ſe démit de l'amirauté, & obtint en dédommagement un million. Le cardinal, ſous le titre de ſurintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle étoit entiérement ruinée ; il ſentoit la néceſſité de la rétablir, il en fit l'objet de ſes ſoins. Pour autoriſer les changemens qu'il méditoit, on convoqua une aſſemblée de notables. Son pouvoir augmente.

On y repréſenta que les revenus ne montoient qu'à ſeize millions ; qu'il s'en dépenſoit chaque année près de quarante ; qu'il falloit diminuer la dépenſe & augmenter la recette ; que le roi étoit obligé de faire des retranchemens conſidérables, d'animer le commerce & la marine, d'empêcher la diſſipation des finances, & de groſſir l'épargne ſans fouler le peuple. Richelieu propoſa ſes vues & dit ſagement qu'on devoit racheter les domaines, &c., ſans dépouiller les particuliers de ce qu'ils poſſédoient de bonne foi ; que *le plus grand bien que puiſſent faire les rois & les états, eſt de garder la foi publique ;* qu'il s'agiſſoit moins de faire beaucoup d'ordonnances, que de procurer une exécution réelle ; qu'il falloit *peu de paroles & beaucoup d'effet.* L'aſſemblée approuva tout, excepté une de- Aſſemblée de notables.

Demande

politique du ministre.

mande qu'il n'eût point faite s'il avoit cru qu'elle pût être approuvée, c'étoit qu'on modérât les peines établies contre les criminels d'état. Il vouloit ſe faire une réputation de douceur, trop démentie par ſa conduite. Auroit-il pardonné aux criminels d'état, lui qui fut inexorable pour les comtes de Chapelles & de Bouteville, ſeigneurs diſtingués par leur bravoure, dont le ſeul crime étoit de s'être battus en duel. Ils eurent la tête tranchée en 1627.

Fureur des duels.

La fureur des duels faiſoit alors les plus terribles ravages. Cétoit une véritable frénéſie. Le caprice & la vanité, comme les paſſions violentes, impoſoient l'obligation de ſe battre. Les amis devoient entrer dans les querelles de leurs amis, & les vengeances devenoient héréditaires dans les familles. On comptoit près de huit mille lettres de grace accordées en moins de vingt ans à des gentilhommes qui en avoient tué d'autres dans ces combats ſinguliers. Henri IV, ſentant la grandeur du mal, renouvela, en 1602, la défenſe des duels; mais imbu lui-même de certains préjugés de bravoure, il ferma les yeux ſur les infractions de la loi. La ſévérité de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, ſembloit néceſſaire pour extirper cet abus. Ils n'en vinrent pas à bout. L'humanité & la raiſon ont plus de force que les lois contre un préjugé bar-

bare. Il falloit adoucir les mœurs, & faire ſentir aux hommes l'abſurdité d'un point d'honneur qui les rend injuſtes & meurtriers. Ou, ſi l'opinion ne change pas, il faudroit des lois qui intéreſſaſſent l'honneur même à condamner ce qu'il ſemble preſcrire encore aujourd'hui.

Tandis que le cardinal de Richelieu diſpoſoit de tout le royaume, le duc de Buckingham, miniſtre & favori de Charles I, armoit l'Angleterre contre la France. Les catholiques françois, de la ſuite de la reine, avoient donné beaucoup d'ombrage aux Anglois par l'imprudence de leur zele. C'étoit un ſujet de plaintes; mais la vanité ſeule de Buckingham fut cauſe de la rupture entre les deux couronnes. Il étoit infatué d'une paſſion romaneſque pour la reine Anne d'Autriche; il avoit oſé en faire l'aveu; il ſouhaitoit de revenir à Paris, ſous prétexte de ſigner un traité contre l'Eſpagne, pour ſe rapprocher de l'objet de ſon amour. Louis XIII lui en refuſa la permiſſion. Piqué de ce refus, & jaloux du cardinal, il ſe détermine à la guerre, excite les Rochelois à une nouvelle révolte, & ſe met en mer pour les ſecourir. La témérité du miniſtre anglois entraîna la ruine de la Rochelle.

1627. Rupture avec l'Angleterre.

Buckingham en eſt cauſe par vanité.

Richelieu entreprit enfin d'abattre ce boulevart du calviniſme. Buckingham, auſſi mau-

Siége de la Rochelle.

vais général qu'audacieux courtiſan, échoua à l'île de Rhé, d'où le marquis de Thoiras chaſſa les anglois. La Rochelle fut inveſtie. On vouloit la prendre par famine. Mais comment fermer le port aux flottes angloiſes? Richelieu imite Alexandre; il fait conſtruire dans l'Océan une digue prodigieuſe, dont le projet étoit regardé comme chimérique. Louis XIII le laiſſe commander au ſiége, en qualité de général. On vit alors combien le génie peut ſuppléer à l'expérience, même dans la guerre. L'ordre, la diſcipline, l'abondance ne manquerent jamais. Le cardinal étonnoit les ſoldats par ſa valeur, & les capitaines par ſon habileté. Cependant les Rochelois ſembloient invincibles. Ils avoient élu pour maire un homme ſupérieur à tout danger. Guiton (c'eſt le nom de l'intrépide magiſtrat) en acceptant cette charge, après quelque réſiſtance, prit un poignard & le montrant aux citoyens: « Je ſerai maire, puiſque vous le vou» lez, leur dit-il, à condition d'enfoncer ce » poignard dans le ſein du premier qui parlera » de ſe rendre; & qu'on s'en ſerve contre moi, » ſi je propoſe de capituler. Je demande qu'on » le laiſſe toujours pour cet effet ſur la table du » conſeil. »

Richelieu s'y diſtingue.

Le maire Guiton.

Le ſiége traînoit en longueur. Les Anglois s'étoient montrés ſans agir. Mais Buckingham

Famine à la Rochelle.

alloit s'embarquer avec une flotte plus formidable, lorſqu'un Irlandois fanatique l'aſſaſſina. Toutes les horreurs de la famine ſe firent enfin ſentir dans la Rochelle. On refuſa le paſſage aux bouches inutiles. Une infinité de malheureux périſſoient de miſere & de déſeſpoir. Quelqu'un repréſentant au maire que bientôt il ne reſteroit plus qu'une poignée d'habitans : *Eh bien*, répondit-il ſans s'émouvoir, *il ſuffit qu'il en reſte un pour fermer les portes.* Guiton déclara en plein conſeil, que, ſi l'on vouloit le tuer pour ſe nourrir de ſa chair, il y conſentiroit, plutôt que de ſe rendre à l'ennemi. Son audace étoit ſecondée par le fanatiſme des miniſtres. La mere & la ſœur du duc de Rohan, martyres de leur ſecte, donnoient l'exemple d'une patience héroïque.

1628. La ville ſe rend.

Mais la flotte angloiſe, ſi long-temps attendue, n'ayant pu forcer la digue, & ayant été repouſſée, toute eſpérance de ſalut s'étant évanouie avec elle, la faim dompta le courage des Rochelois; ils ſe rendirent, après onze mois de réſiſtance. Louis XIII étoit revenu au ſiége, & s'étoit ſignalé par ſa valeur. Plus de trois cents boulets paſſerent près de lui. Le cardinal diſoit néanmoins qu'*il avoit pris la Rochelle malgré le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, & ſurtout le roi de France.* C'eſt que, d'une part,

la flotte eſpagnole, qui devoit ſecourir les aſſiégeans, s'étoit retirée ſans rien faire, & de l'autre, les ennemis du miniſtre travailloient ſourdement auprès du monarque à faire avorter une entrepriſe ſi glorieuſe. La plupart des grands, plus attachés à leur fortune qu'au bien de l'état, craignoient la ruine d'un parti dont ils pouvoient tirer, dans l'occaſion, de grands avantages, & le maréchal de Baſſompierre avoit oſé dire publiquement : *Nous ſerons peut-être aſſez fous pour prendre la Rochelle.*

Importance de cette conquête.

Cette ville, fameuſe par ſa puiſſance & par ſes révoltes, qui depuis deux cents ans s'étoit rendue redoutable à ſes ſouverains, toujours prête à ſe ſoulever contre eux dans les circonſtances les plus critiques, la Rochelle ne conſerva que ſes biens & l'exercice de ſa religion. Ses fortifications furent raſées, & ſes priviléges abolis. Il en coûta quarante millions pour la réduire à l'obéiſſance. Le calviniſme avoit reçu une plaie mortelle ; mais il reſpiroit encore par la fermeté du duc de Rohan, l'homme le plus propre à être l'ame & le ſoutien d'un parti. On continua la guerre en Languedoc. Louis XIII

1629. alla cependant au ſecours du duc de Nevers,

Guerre d'Italie. Charles de Gonzague, nouveau duc de Mantoue, dévoué à la France, auquel l'empereur, le roi d'Eſpagne, & le duc de Savoie vouloient

enlever ſes états. Il força en perſonne le pas de Suze, prit cette ville, délivra Caſſal, aſſiégé par les Eſpagnols, & revint triomphant achever de ſoumettre les huguenots.

Un traité, conclu avec l'Angleterre, ne leur laiſſoit aucune eſpérance de ſecours. Le duc de Rohan fut réduit à l'extrémité, & demanda enfin la paix. Ce ſeigneur, que le parlement de Toulouſe avoit fait exécuter en effigie, obtint encore l'abolition du paſſé pour tous les rebelles, & cent mille écus pour lui-même; mais on exigea qu'il ſortît du royaume, juſqu'à ce qu'il plût au roi d'en ordonner autrement. Les calviniſtes ayant perdu leurs places fortes, furent déſormais hors d'état de lutter contre le monarque. Si la France n'avoit pas eu Richelieu, ils auroient peut-être exécuté ce grand projet de république, dont ils voyoient un modele dans les Provinces-Unies. La liberté de conſcience ne reçut aucune atteinte. Les temples, les prêches ſubſiſterent; chacun pouvoit ſuivre ſa religion ſans troubler l'état, & ce n'étoit pas le moindre fruit de la politique du cardinal.

Les calviniſtes ſoumis par les armes.

Ces entrepriſes, glorieuſement exécutées, ne faiſoient qu'irriter la jalouſie & la haine de ſes ennemis. En arrivant à la cour, il fut mal reçu de la reine mere, dont il avoit autrefois la confiance. Le cardinal de Bérulle, fondateur & gé-

Cabale contre Richelieu.

néral de l'Oratoire, la gouvernoit alors & l'indiſpoſoit contre le miniſtre. Quand il parut, cette princeſſe lui demanda froidement des nouvelles de ſa ſanté. *Je me porte mieux*, répondit-il en préſence de Bérulle, *que ceux qui ſont ici ne voudroient.* Cependant le roi, moins par affection que par beſoin, lui donna la patente de premier miniſtre, le nomma lieutenant général de l'armée d'Italie, avec des pouvoirs ſi vaſtes, qu'il ne s'étoit réſervé, diſoient les plaiſans de la cour, que celui *de guérir les écrouelles.*

1630. Il triomphe au moment de ſa diſgrace

Tandis que Richelieu faiſoit la guerre en Italie pour le duc de Mantoue, & travailloit par les négociations à miner la maiſon d'Autriche, Marie de Médicis redoubla ſes efforts pour le perdre. Il perſa en être la victime. Louis XIII étant dangereuſement malade à Lyon, les importunités & les emportemens de ſa mere lui arrachèrent la promeſſe de renvoyer le cardinal, & chacun s'attendoit à un changement de ſcene qui pouvoit bouleverſer le royaume. A peine guéri, le roi tâche de les réconcilier. Richelieu ſe met pluſieurs fois aux pieds de la reine, ſans pouvoir fléchir ſa rigueur. *Je me donnerai plutôt au diable*, diſoit-elle, *que de ne pas me venger.* Louis, fort ſcandaliſé de ſes diſcours, cede encore à ſes inſtances. Le miniſtre, quelque temps après, ſe voit au moment d'une diſgrace ſans

retour. Il étoit ſur le point de partir; il mettoit déjà ſes tréſors en ſûreté. Le favori Saint-Simon vient l'avertir que le roi veut le revoir. Auſſitôt il court à Verſailles, pendant que Marie de Médicis triomphe imprudemment dans ſon palais du Luxembourg. L'orage ſe diſſipe en un inſtant. Richelieu eſt reçu comme un ami regretté. *Continuez à me ſervir comme vous avez fait*, lui dit le monarque, *& je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis.* Ce jour fut appelé la *journée des dupes.* On n'a guere vu dans les cours, de révolution plus ſinguliere ni plus fatale à ceux qui ſe croyoient au comble de la faveur.

Il ſe venge ſur les Marillac.

Le garde des ſceaux Marillac, & le maréchal de Marillac, ſon frere, créatures de Marie de Médicis, devoient ſuccéder au crédit du premier miniſtre. Ils ſentirent tout le poids de ſa vengeance. L'un fut forcé de rendre les ſceaux; l'autre arrêté en Italie, au milieu de l'armée qu'il commandoit. Ses longs ſervices, ſes bleſſures, ſa fidélité, ſembloient le mettre à l'abri d'une procédure criminelle; mais Richelieu vouloit un exemple qui fît trembler ſes ennemis.

Procès du maréchal.

On nomma des commiſſaires pour faire le procès au maréchal. En vain le parlement prétendit avoir droit de le juger : l'autorité ſuſpendit

le cours ordinaire de la juſtice. Les bienſéances furent ſi peu ménagées en cette occaſion, qu'on avoit mis au nombre des juges l'auteur d'une ſanglante ſatire contre les Marillac. Ce fameux procès, qui dura deux ans, rouloit uniquement ſur des concuſſions & des profits illicites, dont le maréchal s'étoit autrefois rendu coupable, à l'exemple de preſque tous ſes pareils. Sa ſentence fut prononcée dans la maiſon de campagne du miniſtre. On le condamna au ſupplice des criminels d'état. « C'eſt une choſe bien étrange, » dit-il, qu'on m'ait pourſuivi comme on a fait. » Il ne s'agit dans mon procès que de foin, » de paille, de bois, de pierres & de chaux : » il n'y a pas de quoi faire fouetter un laquais. » Un homme de ma qualité, accuſé de pécu- » lat ! » L'ennemi d'un miniſtre vindicatif & tout puiſſant étoit aux yeux des commiſſaires l'ennemi du roi. Il eut la tête tranchée en 1632.

Il eſt condamné à mort.

La plupart des auteurs du temps aſſurent que Richelieu dit lui-même : « Il faut avouer que » Dieu donne aux juges des lumieres que les » autres n'ont pas. Je ne me ſerois jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort » le maréchal de Marillac. » Suppoſé qu'il tint un pareil diſcours, ce fut apparemment pour rejetter ſur les juges l'odieux de cette affaire ; mais

Paroles du miniſtre ſur ce jugement.

mais des paroles n'en impoſent pas au public ; on voyoit aſſez la paſſion qui avoit dicté le jugement.

C'étoit une déplorable fatalité, que l'intérêt public ne pût éteindre les haines perſonnelles, & que ce miniſtre, néceſſaire au roi, fût un ſujet de diſcorde dans la famille royale. Les deux reines étoient furieuſes contre lui ; le duc d'Orléans, après une feinte réconciliation, ſe déclara ſon ennemi mortel, & ſe retira en Lorraine, ſous prétexte de fuir ſa tyrannie. On ne voit plus que diſſentions à la cour. Richelieu, quoique redevable de ſa fortune à Marie de Médicis, eſt forcé, par les conjonctures, à devenir ſon perſécuteur. Louis prend parti contre ſa mere pour un ſujet dont il a beſoin. Il la laiſſe priſonniere à Compiegne ; il exile ou fait arrêter ſes amis, ſes domeſtiques. Le maréchal de Baſſompierre, ſur de légers ſoupçons, eſt enfermé pour douze ans à la Baſtille. Ceux qui ont ſuivi le duc d'Orléans, ſont déclarés criminels de lèſe-majeſté, & le parlement traité avec rigueur, pour n'avoir pas enregiſtré d'abord cette déclaration. Le cardinal s'éleve de plus en plus ſur les ruines de ſes adverſaires. On érige en duché-pairie la terre de Richelieu pour lui & ſa famille. De Bruxelles, où s'étoit réfugiée la reine mere, partoient une infinité de libelles atroces contre ce

1631. La mere & le frere du roi ſacrifiés à Richelieu.

miniſtre. Mais des coups portés de loin lui faiſoient d'autant moins de tort, que les ſuccès de ſa politique étoient plus brillans.

Succès de ſa politique au dehors.

Il venoit de terminer la guerre d'Italie par des traités avantageux. Le duc de Mantoue étoit rétabli, & le duc de Savoie avoit cédé Pignerol. Le grand projet d'abaiſſer la maiſon d'Autriche commençoit à s'exécuter. Ferdinand II, en ordonnant la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, enlevés par les proteſtans, s'étoit attiré ſur les bras une partie de l'Allemagne. Richelieu, malgré les clameurs des catholiques, animoit la ligue proteſtante, favorable à ſes projets. La religion eſt un motif de guerre pour les peuples, la raiſon d'état décide les politiques. Il avoit armé contre l'empereur, le plus redoutable des princes luthériens, ce fameux Guſtave Adolphe, roi de Suede, dont les victoires ébranlerent tout l'empire. La France fourniſſoit douze cent mille livres ſeulement; la valeur de Guſtave faiſoit le reſte.

1633. Révolte du duc d'Orléans.

Cependant Gaſton, aidé par le duc de Lorraine, dont il avoit épouſé la ſœur en ſeconde noce, ſe diſpoſoit à la guerre civile pour ſe venger du cardinal. Celui-ci n'ignoroit aucune de ſes démarches: il avoit des eſpions par-tout, qui le ſervoient avec zele, parce que leurs ſervices étoient bien payés. Les correſpondances

de MONSIEUR (on nommoit ainſi le frere du roi) avec la reine mere & la cour d'Eſpagne, ſes intrigues pour engager les ſeigneurs à la révolte, ſon opiniâtreté, ſes invectives ne pouvoient reſter impunies ſous un gouvernement ferme & ſévere. Le duc de Lorraine en fut puni le premier. Le roi ſaiſit quelques unes de ſes meilleures places, & lui fit promettre, par deux traités, d'abandonner entiérement Gaſton.

Montmorenci ſe joint à Gaſton.

Ce dernier n'avoit plus de reſſources que dans le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, l'un des plus braves & des plus aimables ſeigneurs de ſon temps, beau-frere du prince de Condé; heureux s'il avoit ſu borner ſes déſirs! Mais il auroit voulu être connétable, & il ſe plaignoit de la cour, comme les ambitieux, à qui l'on n'accorde pas tout ce qu'ils veulent. Le duc d'Orléans l'ayant entraîné dans ſon parti, prit la route du Languedoc avec quelques troupes étrangeres. Il publia un manifeſte contre le miniſtre, & ſe donna le titre de *lieutenant général du roi, pour la réformation des déſordres introduits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.*

La révolte eſt diſſipée.

Gaſton, plus foible encore que ſon frere, livré à des favoris ſans mérite, s'imaginoit qu'un manifeſte & trois ou quatre mille ſoldats lui attireroient bientôt une foule de partiſans. Per-

ſonne ne remua en ſa faveur. Les villes lui fermerent leurs portes. Sa petite armée ne ſubſiſta que de rapines. Richelieu tenoit tout dans la crainte & l'obéiſſance. Montmorenci, épuiſé de dettes, ne pouvoit de ſon côté raſſembler beaucoup de troupes, ni ſe faire un parti conſidérable. A peine arrivé en Languedoc, le prince fut pourſuivi par l'armée royale. Une eſcarmouche, plutôt qu'un combat, finit la guerre à la journée de Caſtelnaudari. L'impétueux Montmorenci, ayant franchi un foſſé preſque ſeul, ſe jeta ſur les eſcadrons du maréchal de Schomberg, reçut un coup de piſtolet dans la bouche, & tomba couvert de bleſſures, après s'être battu en furieux. Gaſton, ſoit lâcheté, ſoit déférence pour ſes favoris, ſe retira ſans combattre, quoiqu'il eût l'avantage du nombre; & Schomberg ne crut pas devoir pouſſer l'héritier préſomptif de la couronne.

Combat de Caſtelnaudari.

Cette journée déciſive amena des propoſitions de paix. Le roi pardonna à ſon frere, qui promit de lui demeurer fidele & d'aimer le cardinal. L'eſpérance d'obtenir la grace de Montmorenci inſpiroit ces vaines promeſſes. Mais Richelieu ne connoiſſoit pas la clémence, il vouloit effrayer les grands par une inflexible ſévérité. Le priſonnier prévit d'abord ſon malheur. Un chirurgien, le félicitant de ce qu'aucune de

Procès de Montmorenci.

ſes bleſſures n'étoit dangereuſe: *Vous avez oublié votre métier*, lui dit-il; *car il n'y en a pas une ſeule, juſqu'à la plus petite, qui ne ſoit mortelle.* Le parlement de Toulouſe reçut ordre de lui faire inceſſamment ſon procès. On tenta tous les efforts imaginables pour fléchir le roi en faveur de l'homme de France le plus chéri. Naturellement ſévere, excité à la rigueur par les conſeils du miniſtre, il ferma l'oreille aux prieres. *Je ne ſerois pas roi*, répondit-il, *ſi j'avois les ſentimens des particuliers.*

Son exécution.

La conſtance avec laquelle le maréchal de Montmorenci ſubit ſon ſort, augmenta les regrets de la cour & du public. Il ne voulut point décliner la juridiction des Toulouſains. *Mon parti eſt pris*, dit-il d'abord, *je ne veux pas chicaner ma vie.* Le jour de l'exécution, les rues de Toulouſe, l'appartement même de Louis XIII, qui étoit venu dans cette ville, retentirent de gémiſſemens. Les courtiſans à genoux, fondant en larmes, firent de nouveaux efforts pour ſauver le duc. « Il faut qu'il meure, dit le roi d'un » ton chagrin: Allez lui dire que toute la grace » que je puis lui faire, c'eſt que le bourreau ne » le touchera point, qu'il ne lui mettra point la » corde ſur les épaules, & qu'il ne fera que » lui couper le cou. » Paroles qui étonneroient » moins dans la bouche de Richelieu. L'illuſ-

Duretés du roi.

tre coupable avouoit ſon crime, & s'en repentoit : ſa grace auroit pu gagner les cœurs ; ſon ſupplice les aigrit davantage.

Suites de cette affaire.

Gaſton furieux quitte de nouveau la France & ſe retire à Bruxelles, accuſant ſon frere de lui avoir manqué de parole. On a cru que le roi avoit promis réellement la grace du maréchal ; mais elle n'étoit point ſtipulée dans le traité, & il paroît que le prince mécontent prenoit des paroles vagues pour une promeſſe poſitive. Quelques évêques du Languedoc qui avoient embraſſé ſon parti, furent jugés par des commiſſaires du pape. Il n'y en eut que deux de dépoſés. L'archevêque d'Albi ayant eu beaucoup de part à la rebellion, devoit s'attendre à un traitement plus rigoureux ; le cardinal ne l'auroit pas ſans doute épargné, s'il n'avoit été que grand ſeigneur.

Richelieu ferme dans ſes projets.

Tout le royaume trembloit. Les exils, les empriſonnemens & les exécutions ſe multiplioient chaque jour. Richelieu bravoit la haine & ſuivoit toujours le plan de ſa politique. Guſtave avec ſes ſecours écraſoit en Allemagne la puiſſance autrichienne. Ce héros fut tué à la bataille de Lutzen ; les Suédois ne laiſſerent pas d'être vainqueurs. On fit un nouveau traité avec la Suede, on maintint la ligue proteſtante, on excita même à la révolte le célebre Walſtein,

général de l'empereur. Le génie du cardinal ſembloit remuer à ſon gré toute l'Europe.

Cependant le duc de Lorraine, autant par légéreté de caractere, que par zele pour la maiſon d'Autriche, viola encore ſes promeſſes, & s'attira un nouvel orage. Le roi prit Nanci, réſolu de le garder juſqu'à ce qu'on lui eût remis entre les mains Marguerite de Lorraine, que Gaſton avoit épouſée ſecrétement. Ce mariage s'étoit fait en préſence de témoins, avec le conſentement du duc & des princes de ſa maiſon. L'univerſité de Louvain l'avoit déclaré indiſſoluble. Les docteurs de Paris le déclaroient nul, comme contraire aux lois de l'état, par le défaut de conſentement du roi; conſentement d'autant plus indiſpenſable, que Gaſton étoit encore l'héritier préſomptif de la couronne. Le parlement caſſa ce mariage. Gaſton tint ferme, malgré ſa foibleſſe & ſon inconſtance.

1633. Mariage du duc d'Orléans, déclaré nul.

Mais les liaiſons qu'il entretenoit avec l'Eſpagne faiſoient déſirer ſon retour dans le royaume. Puilaurent, ſon favori, gagné par les offres du miniſtre, le ramena, & obtint pour récompenſe une niece de Richelieu, avec la dignité de duc & pair. Trop fier de ſon élévation, & infidele à ſes engagemens, il affermit le duc d'Orléans dans le deſſein de ſoutenir ſon mariage. Manquer au cardinal c'étoit courir à une

On tâche de ramener ce prince.

perte certaine. Le nouveau duc fut mis à la Baſtille, où il mourut quelques temps après. Gaſton l'oublia dès le moment de ſa diſgrace. Si telle eſt d'ordinaire l'amitié des grands, il ne faut pas s'étonner qu'on s'attache plus à leur fortune qu'à leur perſonne.

1635. Guerre avec l'Eſpagne.

Au milieu des cabales & des conſpirations qui ſe formoient ſans ceſſe contre Richelieu, il méditoit de nouvelles entrepriſes contre la maiſon d'Autriche. C'étoit le moyen de ſe rendre de plus en plus néceſſaire au roi, incapable de ſoutenir par lui-même un ſi grand fardeau. Les Suédois, à qui l'on ne donnoit que des ſubſides, ayant été défaits à Nordlingue, en 1634, la puiſſance & la fierté autrichiennes triomphoient de cet événement. Le cardinal conclut un traité avec la Hollande. On s'engage mutuellement à faire la guerre au roi d'Eſpagne, s'il ne donne point ſatisfaction ſur différens griefs dont on ſe plaignoit; on projette de conquérir les Pays-Bas eſpagnols, & l'on en fait d'avance le partage. Philippe IV, informé de ce deſſein, fait ſurprendre la ville de Treves, où l'électeur eſt arrêté priſonnier. Sous prétexte que Philippe a violé le droit des gens à l'égard d'un prince ami de la France, le roi lui envoie déclarer la guerre par un héraut; cérémonie qui ne s'eſt plus pratiquée depuis. Une armée françoiſe marche dans

les Pays-Bas, tandis que le cardinal de la Valette, fils du fameux duc d'Epernon, va commander en Allemagne.

On ne réuſſit d'abord ni en Allemagne, ni en Flandre. Les Flamands demeurerent fideles, parce que le gouvernement eſpagnol, plus modéré que ſous Philippe II, les laiſſoit jouir de leurs priviléges. Les Hollandois agirent foiblement, de peur que la république ne devînt frontiere du royaume. Le cardinal de la Valette, manquant de vivres, fut obligé de revenir ſur ſes pas. Une diſette ſemblable avoit rendu l'expédition des Pays-Bas infructueuſe. Louis ſe plaignoit amérement du peu de ſuccès de ſes armes; mais Richelieu le maîtriſoit ſi adroitement, que ces plaintes ne lui faiſoient aucun tort. Il avoit eu la ſageſſe de rappeler le duc de Rohan, dont les talens ſupérieurs furent employés enfin au ſervice de l'état. Ce grand général battit pluſieurs fois les Eſpagnols dans la Valteline, & ſe montra auſſi zélé pour le ſouverain, qu'il l'avoit été pour le parti proteſtant. Les commencemens en ſont malheureux.

Comme la guerre épuiſoit les finances, on eut recours à l'expédient des édits burſaux. Le roi, dans un lit de juſtice, en fit enregiſtrer quarante-deux, ſans qu'il fût poſſible de les lire & de les examiner. Deux jours après, quelques membres du parlement demanderent l'examen des édits. Edits burſaux

On ſe plaignoit en particulier de la création de pluſieurs charges nouvelles. Ce moyen d'avoir de l'argent fut toujours un des moins conformes à la ſaine politique. Il dégradoit la magiſtrature, en multipliant les juges, qui étoient déjà en trop grand nombre ; il procuroit des reſſources momentanées, mais en augmentant, avec les abus, les dettes publiques. Le parlement voulut faire des remontrances, démarche haſardeuſe ſous un miniſtre ſi abſolu. Cinq magiſtrats furent d'abord exilés ; on reçut enſuite les remontrances, & la cour mit quelques légeres modifications à ſes ordres.

Prélats guerriers ; capucin, homme de cour.

Urbain VIII, fort mécontent de Richelieu, qu'il accuſoit de combattre les catholiques pour les proteſtans, défendit au cardinal de la Vallette de commander l'armée d'Allemagne. Richelieu s'en plaignit hautement, & cita l'exemple du cardinal infant, frere de Philippe IV, qui commandoit les troupes d'Eſpagne. Le pape répondit que l'un attaquoit les hérétiques, & l'autre les catholiques. On répliqua qu'il ne s'agiſſoit point de religion dans cette guerre. La Valette fut maintenu dans le commandement ; mais le pape ſaiſit dès-lors les occaſions de mortifier le miniſtre. Il refuſa conſtamment le cardinalat pour le fameux pere Joſeph du Tremblai, capucin, le confident de Richelieu, employé

Le pere Joſeph.

dans la plupart des intrigues de cour, & dans les négociations avec les cours étrangeres. * Un capucin, mêlé dans les affaires d'état, négociateur en 1630 à la diète de Ratisbonne, des cardinaux marchant à la tête des armées; c'eſt une preuve que l'on étoit encore peu délicat ſur les bienſéances.

Sourdis, archevêque de Bordeaux.

D'un autre côté, les diſputes violentes de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, avec le duc d'Epernon & le maréchal de Vitri, ſcandaliſerent tout le royaume. Un ſecrétaire d'état écrivoit au cardinal de la Valette: « M. l'archevêque de Bor-» deaux a eu une grande priſe avec M. le ma-» réchal de Vitri; mais il a reçu quelques vingt » coups de canne ou de bâton, comme il vous » plaira. Je crois qu'il a deſſein de ſe faire battre » de tout le monde, afin de remplir la France » d'excommunications. » Cet archevêque guerrier s'étoit effectivement vengé par les cenſures, avec auſſi peu de décence qu'il en avoit mis dans ſes querelles.

1636. Siége de Dole par

Pour réparer le mauvais ſuccès de la derniere campagne, Richelieu ſuivit un nouveau plan, qui manqua encore dans l'exécution. Quoique

(*) Le cardinal diſoit : *Je ne connois aucun miniſtre, ni plénipotentiaire en Europe, capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle priſe.* C'étoit un homme arrogant, abſolu, auſtere, auſſi dur pour les autres que pour lui-même.

le prince de Condé.

les Francs-comtois euſſent un traité de neutralité avec la France, il entreprit la conquête de leur province, ſous prétexte de quelques infractions, dont ils eurent beau ſe juſtifier. Le prince de Condé fut chargé de prendre Dole. La place, diſoit-on, ne pouvoit tenir que ſept ou huit jours; mais lorſque les habitans furent ſommés de ſe rendre, ils répondirent: « Rien ne nous » preſſe; après un an de ſiége, nous délibérerons » ſur la réponſe que nous avons à vous faire. » Ce n'étoit point une vaine rodomontade. Leur réſiſtance déconcerta bientôt les François. Un capucin, qui conduiſoit l'artillerie de la ville, ſeconda très-utilement la valeur des aſſiégés.

Les ennemis dans le royaume.

Cependant les Eſpagnols entrent par les Pays-Bas dans la Picardie, & prennent en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet. Richelieu avoit négligé de fortifier cette frontiere. Il impute aux commandans une perte qu'on attribuoit à ſa négligence. Il ordonne qu'on leur faſſe leur procès. *N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni ſoldats*, écrivoit Deſnoyers aux commiſſaires chargés de la vengeance du cardinal. L'épouvante trouble Paris & la cour; mais le zele ſe ranime dans le péril: tous les corps s'empreſſent à offrir des ſecours au roi. Louis donne audience à leurs députés; il embraſſe même les ſavetiers: tant l'adverſité, com-

Zele de la nation.

me l'obſerve un auteur du temps, humilie les hommes! On envoie ordre au prince de Condé de lever le ſiége de Dole, après trois mois d'efforts inutiles, & l'on ne penſe qu'à chaſſer l'ennemi du royaume.

Dans ces fâcheuſes circonſtances, Richelieu, en butte aux traits de la haine, fut ſur le point de quitter le miniſtere. Le P. Joſeph le raſſura, lui perſuada de ſe montrer ſans gardes dans les principales rues de Paris, ſoit pour calmer le peuple par un air de confiance, ſoit pour l'effrayer, en faiſant voir qu'il ne craignoit rien. L'événement juſtifia ce conſeil. Le cardinal flatta le peuple, & n'en reçut que des bénédictions. *Eh bien*, lui dit le capucin à ſon retour, *ne vous avois-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, & qu'avec un peu de courage & de fermeté vous rétabliriez les affaires?* Danger du miniſtre.

Mais des ennemis plus puiſſans tramoient la perte du miniſtre. Le duc d'Orléans & le comte de Soiſſons, qui commandoient l'armée de Picardie, réſolurent de le faire poignarder chez le roi même, à la ſortie du conſeil. Le moment étoit venu; les aſſaſſins n'attendoient qu'un ſignal de Gaſton: ce prince irréſolu, tremblant tout-à-coup à l'idée d'un aſſaſſinat, ſe retira bruſquement, & Richelieu, ſans le ſavoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot Complot de deux princes.

ne pouvant être long-temps ignoré, les deux princes quitterent la cour. Nouveau ſujet d'inquiétude pour le cardinal, dans un temps où les ennemis du dehors étoient trop à craindre. Il négocia un accommodement, & le roi, pour regagner ſon frere, promit enfin de conſentir à ſon mariage avec Marguerite de Lorraine.

1637. Les ennemis chaſſés.

Les Eſpagnols furent chaſſés de la Picardie; le cardinal de la Valette & le duc de Weimar repouſſerent le duc de Lorraine & les impériaux qui avoient pénétré dans la Bourgogne. La petite ville de ſaint-Jean-de-Lône leur avoit réſiſté avec un courage héroïque. Rantzau étoit ſurvenu à temps pour leur faire lever le ſiége. Il reſtoit cependant toujours un grand obſtacle au ſuccès des armes, le beſoin d'argent. L'inexécution des derniers édits, par leſquels on avoit créé de nouvelles charges de judicature, irrita Louis XIII contre le parlement. Il en fit des reproches très-vifs aux députés de ce corps.

Epuiſement des finances.

Reproches du roi au parlement.

« L'argent que je vous demande, leur dit-il, » n'eſt pas pour jouer, ni pour faire de folles » dépenſes. Ce n'eſt pas moi qui parle, c'eſt » mon état, c'eſt le beſoin qu'on en a. Ceux » qui contrediſent mes volontés, me font plus » de mal que les Eſpagnols. Vous voyez que » j'ai affaire de vous, vous vous tenez forts; mais » je trouverai bien moyen d'avoir ma revanche.

L'économie de Henri IV eût été la meilleure de toutes les reſſources.

Faſte de Richelieu.

Malheureuſement elle ne convenoit point au faſte de Richelieu. La dépenſe de ſa maiſon abſorboit ſeule quatre millions chaque année. Il vivoit en roi, & éclipſoit la ſplendeur du trône. Louis s'en plaignoit ſouvent, ainſi que les particuliers. C'eſt ce qui engagea peut-être le cardinal à lui faire don du palais qu'il avoit bâti (aujourd'hui le palais Royal), & dans lequel il étaloit ſa magnificence. La poſtérité lui reprochera toujours de n'avoir pas ménagé, comme Sully, les revenus de l'état, & d'avoir fait pour les autres des lois ſomptuaires, ſans mettre des bornes à ſon propre luxe. L'épuiſement des finances fit perdre de nouveau la Valteline. On n'envoya point de ſubſides au duc de Rohan, qui s'en étoit rendu maître. Il fut contraint d'abandonner cette importante conquête, & ſe retira à Genève, de peur que le miniſtre ne le punît d'un malheur cauſé par la faute du miniſtere.

Perte de la Valteline.

Le P. Cauſſin anime le roi contre le miniſtre.

De petites intrigues de cour inquiéterent encore plus Richelieu que les événemens de la guerre. Il avoit donné pour confeſſeur à Louis XIII, le pere Cauſſin, auteur de la *Cour Sainte*, mauvais ouvrage de dévotion; le croyant un homme ſimple, qu'il feroit entrer aiſément dans

toutes ſes vues. Peu s'en fallut que la ſimplicité même de ce jéſuite ne changeât la face du gouvernement. Ses préjugés lui faiſoient regarder, comme une choſe abominable, l'alliance avec les proteſtans contre la maiſon d'Autriche. Il oſoit l'attribuer à l'ambition du cardinal ; il l'accuſoit d'accabler les peuples d'impôts, de traiter inhumainement la reine mere, qui manquoit de tout à Bruxelles, & de rendre le gouvernement odieux par ſes injuſtices. Le monarque dévot prêtoit volontiers l'oreille aux diſcours de l'imprudent confeſſeur. Il aimoit à l'entendre déclamer contre le miniſtre ; il étoit le premier à le blâmer en ſecret ; il deſcendoit juſqu'aux moindres détails de ſa vie privée, trouvant fort mauvais, par exemple, qu'il ne dît point de bréviaire, lui qui avoit tant de bénéfices. La conſolation des ames foibles eſt de ſe plaindre ſans pouvoir agir.

Richelieu a le deſſus.

Louis déſiroit de ſecouer le joug du cardinal, & avouoit ingénument qu'il n'oſoit même lui parler de certaines choſes. Cependant les ſcrupules l'agitoient ; le confeſſeur gagnoit du terrein ; mais Richelieu ne s'endormoit pas. Le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, que Cauſſin avoit propoſé pour le remplacer, lui révéla lui-même le ſecret. Dans un entretien qu'il eut avec le roi, il diſſipa ſans peine, à force de

de raiſons & d'éloquence, les impreſſions que le jéſuite avoit faites dans cet eſprit flexible. Cauſſin fut exilé, & n'emporta que le blâme de ſa propre compagnie. Richelieu obligea même la ducheſſe de Savoie à renvoyer de ſa cour le pere Monod, autre jéſuite, confeſſeur de cette princeſſe, lequel avoit, diſoit-il, *autant d'eſprit & de malice que Cauſſin avoit de ſimplicité & d'ignorance.* Monod ſe déchaînoit ouvertement contre lui. Sa diſgrace fut une affaire d'état pour le miniſtre, & il n'y réuſſit que par des coups d'autorité. Les jéſuites avoient beſoin de toute leur habileté, de tout leur crédit, pour conjurer les orages que ces téméraires confeſſeurs pouvoient attirer ſur eux. Quelques années auparavant, ils s'étoient vus au moment d'être chaſſés du royaume, à l'occaſion du livre ſéditieux de Santarelli, dont nous parlerons dans les remarques particulieres.

Autre jéſuite dont il ſe venge.

La guerre, allumée en Europe par la politique du cardinal, produiſoit une infinité d'événemens dont le détail ne fournit rien d'inſtructif. Le duc de Weimar, après avoir été battu par Jean de Wert, fixa enfin la fortune en gagnant la bataille de Rheinfeld, où quatre généraux de l'empereur furent faits priſonniers. Jean de Wert, le plus célebre de tous, fut envoyé à Paris. Les armes françoiſes étoient moins heu-

1638.

Suites de la guerre.

Bataille de Rheinfeld.

reuſes, & le prince de Condé ne réuſſit pas mieux au ſiége de Fontarabie qu'à celui de Dole.

Procès du duc de la Valette.

C'étoit la coutume de Richelieu, après les revers, d'en punir quelque illuſtre victime, ſoit pour ſatisfaire ſa vengeance, ſoit pour exciter au devoir par la terreur. Il rendit le duc de la Valette, qu'il n'aimoit point, reſponſable de la levée du ſiége de Fontarabie. Il le fit juger par des commiſſaires, dont il pouvoit régler les démarches. Le roi préſida lui-même au jugement. On lit dans une relation, que le préſident de Bellievre eut le courage de lui dire : « Votre Ma» jeſté pourroit-elle ſoutenir la vue d'un gen» tilhomme ſur la ſellette, qui ne ſortiroit de » votre préſence que pour aller mourir ſur un » échafaud ? Cela eſt incompatible avec la ma» jeſté royale. Le prince porte par-tout les graces » avec ſoi ; tous ceux qui paroiſſent devant lui » doivent ſe retirer contens & joyeux. » Mais Louis XIII n'avoit pas moins de penchant que ſon miniſtre à une extrême ſévérité. Il reprocha aux chefs du parlement de manquer d'égards à ſes ordres abſolus. « Ceux qui diſent, ajouta-t-il, que je ne puis pas donner les juges qu'il » me plaît à mes ſujets quand ils m'ont offenſé, » ſont des ignorans, indignes de poſſéder leurs » charges. » Le duc de la Valette fut condamné

à mort, & exécuté en effigie. Cette ſentence pouvoit être regardée comme un renverſement des lois. Auſſi fut-elle caſſée dès le commencement du regne de Louis XIV.

Particularités ſur ce procès.

Si la relation publiée par les amis de la Valette n'eſt point fauſſe, elle préſente un étrange tableau des procédés de la cour. Après que le procureur-général eut requis que le duc fût décrété de priſe de corps & conduit à la Baſtille, le roi demanda l'avis de Pinon, doyen du parlement. *Sire*, dit ce magiſtrat, *puiſque M. de la Valette eſt duc & pair de France, je ſupplie V. M. de le renvoyer au parlement.* — *Opinez*, réplique le roi. Pinon ajoute : *Je ſuis d'avis que M. de la Valette ſoit renvoyé au parlement pour être jugé.* Le roi dit bruſquement : *Je ne le veux pas ; ce n'eſt pas là opiner.* — *Sire*, répond le magiſtrat avec modeſtie, *un renvoi eſt un avis légitime.* — *Opinez ſur le fond*, s'écrie Louis en colere, *autrement je ſaurai ce que j'aurai à faire.* Alors Pinon, effrayé ſans doute : *Puiſque V. M. me l'ordonne*, dit-il, *je ſuis de l'avis des concluſions.* Le célebre Talon ne rapporte point ce détail ; mais il eſt difficile de n'y pas reconnoître le génie du prince & du miniſtre.

1639. Révolte en Normandie.

Quatre cents nouvelles charges de procureur, créées au parlement de Paris, & d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent,

augmenterent les murmures de la nation. Il y eut une grande révolte en Normandie. On l'étouffa par des exécutions militaires, & le parlement de Rouen fut interdit, pour n'avoir pas montré assez de vigueur contre les séditieux. Sous un gouvernement dur & impitoyablement sévere, le peuple auroit-il osé faire du bruit, si la misere ne l'eût point réduit au désespoir ?

1640. Malgré ces obstacles, la France avoit plusieurs armées en campagne, & continuoit la guerre avec plus de succès qu'auparavant. Le comte d'Harcour se fit admirer par la prise de Turin. Son camp étoit assiégé, tandis qu'il assiégeoit cette place. Pendant vingt-deux jours, il manqua presque entiérement de vivres. Le fameux Jean de Wert, ayant appris les circonstances du siége, dit qu'il aimeroit mieux être *général Harcourt, qu'Empereur.* La conquête d'Arras ne fut pas moins glorieuse. On démentit l'ancien proverbe usité dans cette ville : *Quand les François prendront Arras, les souris prendront les rats.* Le maréchal de Chatillon y signala son zele par un trait digne de mémoire. Son fils ayant été renversé d'un coup de mousquet, le bruit courut qu'il étoit mort ; la nouvelle en vint promptement aux oreilles du maréchal. « Il est bien heureux, dit-il, d'être mort dans » une si belle occasion pour le service du roi. »

Prise de Turin & d'Arras

Trait remarquable.

Ce généreux pere eut bientôt le plaiſir de revoir ſon fils couvert de gloire.

La priſe d'Arras ne fut pas le coup le plus funeſte à l'Eſpagne. Philippe IV, ou plutôt le duc d'Olivarès, miniſtre tout puiſſant, comme Richelieu, commit à l'égard des Catalans la même faute qui avoit révolté les flamands contre Philippe II. Ce peuple, infiniment jaloux de ſes priviléges, ne put ſouffrir qu'on voulût l'en dépouiller. Des troupes envoyées dans la province acheverent, par leurs violences & leurs profanations, d'inſpirer la haine du gouvernement. La Catalogne entiere ſecoua le joug, & ſe donna enſuite à la France. Les intrigues de Richelieu contribuerent beaucoup à cette révolution. Il avoit auſſi jeté les ſemences de celle qui détacha le Portugal de la monarchie eſpagnole. Philippe II s'en étoit autrefois emparé au préjudice de la maiſon de Bragance. Une conjuration imprévue rétablit la maiſon de Bragance ſur le trône, dont elle jouit encore. Ainſi l'Eſpagne, trop redoutable ſous Charles-Quint, s'affoiblit tout-à-coup au gré du miniſtre françois. Il y a pour les empires un point d'élévation d'où ils ne peuvent ordinairement que déchoir lorſqu'ils y ſont parvenus. Mais il falloit un Richelieu pour profiter des circonſtances.

1614. L'Eſpagne perd la Catalogne & le Portugal.

Ce miniſtre étoit par-tout le même. La cour

Richelieu brave la cour de Rome.

de Rome, le clergé, le parlement, éprouvoient, comme les grands & les peuples, la force de ſon pouvoir. En 1639, Urbain VIII, après la mort du cardinal de la Valette, défendit à une congrégation, dont il étoit membre, de faire pour lui un ſervice, ſelon la coutume; le cardinal Barberin, neveu du pape, fut ſoupçonné d'avoir commandé le meurtre d'un écuyer de l'ambaſſadeur de France, dont la tête fut expoſée en public, comme celle d'un criminel, parce qu'il avoit arraché ſon domeſtique des mains d'une troupe de sbires; on ſe plaignoit d'ailleur d'un nonce extraordinaire que le pape avoit envoyé. Ces griefs déterminerent Richelieu à faire un éclat. On ſignifie aux évêques la défenſe d'avoir aucune communication avec le nonce Scoti. Ayant été averti de ne plus ſe préſenter à l'audience du roi, il avoit oſé dire que la plupart des évêques de France ſoutiendroient les intérêts du pape, préférablement à ceux du roi. Ce propos ſeul devoit exciter l'indignation.

Aſſemblée du clergé à Mantes.

Richelieu fait tenir à Mantes une aſſemblée du clergé en 1641, pour obtenir des ſecours pécuniaires dont il avoit grand beſoin. Deux commiſſaires du roi s'y rendent le premier mars; ils demandent ſix millions ſix cent mille livres; ils repréſentent que tous les ordres de l'état ſont épuiſés, & aſſurent que le monarque, par

reconnoiſſance, accordera au premier corps de l'état toutes les prérogatives d'honneur & de dignité qui pouvoient lui donner un nouveau luſtre. On renvoie la réponſe à huit jours : l'affaire traîne en longueur d'un mois à l'autre. Le cardinal exhorte, conjure, preſſe, menace ; il verſe même quelques larmes pour gagner l'archevêque de Toulouſe ; (préſident avec l'archevêque de Sens), le plus oppoſé aux vues de la cour. Enfin, le 27 mai, on délibere, à la pluralité des voix, d'accorder cinq millions cinq cent mille livres, à quoi la premiere ſomme étoit réduite. Les deux préſidens & quelques prélats refuſent de ſigner la délibération : ils reçoivent ordre de ſe retirer auſſitôt dans leurs diocèſes, ſans paſſer à Paris.

Diſcours ſingulier fait au cardinal, au nom du clergé.

L'évêque de Grenoble complimenta Richelieu au nom du clergé, & après l'avoir comblé de flatteries : « Le ſauveur de nos ames, notre » ſouverain pontife, ajouta-t-il, préſente à vo» tre éminence, pour les vœux de cette com» pagnie, l'égliſe gallicane, ſa fille aînée, afin » que, par vos ſoins, elle croiſſe de biens, d'hon» neurs & d'autorité : c'eſt la faveur que nous » voulons eſpérer de la bonté de V. E., nous » promettant auſſi qu'elle balancera toujours ſes » graces entre les avantages de la France, & les

» intérêts de l'égliſe, puiſque ſa qualité l'oblige » à l'une, & ſon caractere à l'autre. »

Ce diſcours fut imprimé ſous le titre de *harangue, en forme de très-humble remercîment faite à monſeigneur l'éminentiſſime cardinal;* & le diſcours que le même évêque adreſſa au roi, le fut ſous le titre de *harangue en forme de remontrance faite au roi.* On pouvoit demander lequel des deux étoit le monarque.

Lit de juſtice ſur les fonctions du parlement.

Comme le parlement ne ſe pliôit pas à toutes les volontés du cardinal, le roi tint un lit de juſtice pour faire enregiſtrer une déclaration, portant défenſe à toutes ſes cours de prendre aucune connoiſſance des affaires d'état, à moins que S. M. ne leur en donnât le pouvoir & commandement ſpécial par ſes lettres patentes; ordre d'enregiſtrer les édits qui concernoient le gouvernement de l'état, *ſans aûcune délibération* ſur ces édits, &, pour ceux qui regardoient les finances, ordre de les vérifier tels qu'on les enverroit, lorſqu'après avoir entendu les remontrances, le roi jugeroit à propos d'ordonner l'enregiſtrement. On déclara enſuite la ſuppreſſion des charges de quelques magiſtrats dont le miniſtre étoit mécontent. L'avocat général Talon s'efforça en vain de fléchir par un long diſcours, le courroux de Louis XIII. « Nous avons en-

» tendu, lui dit-il, des paroles de colere & d'in-
» dignation, ſemblables aux foudres, qui, tom-
» bant au milieu d'une aſſemblée, quoiqu'ils
» n'en frappent que cinq ou ſix, laiſſent par-
» tout des marques de la frayeur & l'image de
» la mort. » La déclaration fut enregiſtrée.

Guerre civile du comte de Soiſſons.

Cependant le comte de Soiſſons, toujours réfugié à Sédan, ſe préparoit à la guerre civile. Il avoit traité avec l'Eſpagne; il étoit ſoutenu par les ducs de Bouillon & de Guiſe. Avant que le complot éclatât, Richelieu voulut engager le brave Gaſſion, alors ſimple colonel, à feindre d'embraſſer le parti du comte, afin de pénétrer dans ſes ſecrets, & d'en inſtruire la cour. C'étoit un moyen infaillible de parvenir à la plus haute fortune. Gaſſion ne vouloit s'élever que par des voies honorables. « Je ne puis vous rien
» donner de plus que ma vie, dit-il au miniſ-
» tre; je la perdrai volontiers pour le ſervice
» de votre éminence; mais il ne m'eſt pas poſ-
» ſible de lui ſacrifier mon honneur. — C'eſt
» aſſez, reprit le cardinal, votre fortune pourra
» en ſouffrir; mais vous ne perdrez pas mon
» eſtime. » Gaſſion garda le ſecret. Richelieu avoit l'ame noble, & lui témoigna ſon contentement. Bientôt les rebelles eurent une armée conſidérable. Le maréchal de Chatillon commandoit celle du roi. Il fut battu à la Marfée par le

Trait de Gaſſion.

comte de Soiſſons. Si ce prince n'avoit pas été tué dans le combat, ſa victoire auroit eu ſans doute de grandes ſuites. Le duc de Bouillon, pour ſe conſerver Sédan, ſe hâta de faire un accommodement ſimulé, & trama une nouvelle conſpiration, en jurant une fidélité inviolable. Cinqmars, favori de Louis XIII, fils du maréchal d'Effiat, fut le principal auteur du complot: Richelieu devoit en être la victime.

1642. Cinqmars favori.

Ce jeune homme, parvenu à la dignité de grand écuyer, étoit redevable de ſa fortune au cardinal, qui lui avoit appris la maniere de captiver le cœur du roi. L'ambition étouffa en lui la reconnoiſſance. Il déteſtoit ſon bienfaiteur, parce que celui-ci prétendoit le maîtriſer: il n'aimoit guere plus le monarque, dont le ſérieux & la triſteſſe gênoient extrêmement ſon goût pour le luxe & les plaiſirs. « Je ſuis bien » malheureux, diſoit-il à ſes amis, de vivre » avec un homme qui m'ennuie depuis le ma» tin juſqu'au ſoir. » Il ne diſſimuloit pas au roi même ce ſentiment. C'étoit entre eux un ſujet continuel de brouilleries, ſans que le favori en fût moins aimé, tant la foibleſſe du prince lui donnoit d'empire. Louis pardonnoit tout, pour avoir la petite ſatisfaction de blâmer dans ſes confidences un miniſtre auquel il abandonnoit les rênes de l'état. Cinqmars changea enfin

de ſyſtême. Autant il avoit paru ennuyé de la faveur, autant s'appliqua-t-il à la cultiver. Séduit par l'eſpérance de ſupplanter le miniſtre & de gouverner le royaume, il excita le duc d'Orléans à la révolte; il attira le duc de Bouillon dans ſa cabale. On envoya un émiſſaire en Eſpagne, & l'on fit un traité au nom de Gaſton, pour ouvrir la France aux ennemis. Sa conſpiration.

Louis XIII étoit allé en perſonne conquérir le Rouſſillon. Jamais le crédit de Cinqmars ne parut mieux établi que dans ce voyage. Il ne ménageoit plus rien; il déchiroit le cardinal; il propoſoit tantôt de le faire aſſaſſiner, tantôt de le chaſſer de la cour. Le roi ſembloit réſolu à prendre ce dernier parti, & Richelieu, dangereuſement malade à Taraſcon, ne doutoit plus de ſa diſgrace. Mais ſa fortune le tire encore de ce danger. Il découvre le traité conclu par les factieux avec l'Eſpagne, & en donne avis au roi. Tout change auſſitôt. L'imprudent Cinqmars eſt mis en priſon; le duc de Bouillon eſt arrêté en Italie, où il commandoit l'armée de France. Le fils du fameux préſident de Thou, leur ami & leur confident, ſubit le même ſort. On avoit beſoin de nouvelles preuves pour les condamner. Gaſton n'eut pas honte de les fournir pour acheter ſa propre grace. Tel avoit toujours été le rôle de ce prince, rebelle par ca- Richelieu la découvre.

price, ſacrifiant ſes amis par lâcheté. L'abbé de la Riviere, qu'un hiſtorien appelle *le plus fameux, le plus riche & le mieux récompenſé de tous les traîtres du royaume*, fut ſoupçonné d'avoir trahi le ſecret de Gaſton, dont il gouvernoit l'eſprit à ſon gré. *

Procès des conſpirateurs

On inſtruiſit à Lyon le procès des conſpirateurs, ſous les yeux du miniſtre, qui voulut que de Thou fût traité comme Cinqmars, quoique ſon crime ſe réduisît à n'avoir pas révélé une conſpiration qu'il déſapprouvoit. *M. le chancelier a beau dire* (ce ſont les termes de Richelieu,) *il faut que Thou meure.* Celui-ci repréſenta qu'en accuſant le frere du roi, le duc de Bouillon, & le grand-écuyer, ſans avoir de preuves pour les convaincre, il auroit dû paſſer pour un calomniateur. Les juges ne laiſſerent pas de le condamner, avec ſon ami, à perdre la tête: ils ſe fonderent ſur un édit de Louis XI, que Richelieu cita lui-même au chancelier, & qui étoit oublié, comme une loi trop rigide. Le duc de Bouillon en fut quitte pour ſa principauté de Sédan, qu'il céda au roi: il reçut en échange

* Avec le ton déciſif que donne la fatuité, il vouloit déterminer le duc d'Orléans à lever le ſiége de Tournai en 1646. *Monsieur l'abbé*, lui dit le maréchal de Gaſſion, *les beaux-eſprits ſont de pauvres engins à la guerre.* Heureuſement Gaſſion l'emporta, & Tournai fut pris.

des terres d'un revenu plus conſidérable. MONSIEUR ſe ſoumit humblement à vivre en ſimple particulier, ſans gardes, ſans gouvernement & ſans crédit. Après l'exécution de Cinqmars & de Thou, le cardinal ayant reçu la nouvelle de la priſe de Perpignan, écrivit au roi : « Sire, » vos ennemis ſont morts, & vos armes ſont » dans Perpignan. » *

Fin du cardinal de Richelieu.

Triomphant lui-même de ſes ennemis, plutôt que de ceux du roi ; mais abattu par la maladie, il prit le chemin de la cour, & fit une partie du voyage dans une eſpece de chambre couverte de damas, que ſes gardes portoient ſur leurs épaules. L'épuiſement du corps n'ôtoit rien à la vigueur de ſon eſprit. Il penſoit encore à s'aſſurer la régence après la mort de Louis XIII, lorſqu'il mourut âgé de cinquante-ſept ans. En recevant le viatique, il avoit pris Dieu à témon, que, dans le cours de ſon miniſtere, *il n'avit jamais eu en vue que le bien de la religion & de l'état.* La voix publique ne lui rendoit pas un témoignage ſi flatteur.

Son caractere.

Son ambition, ſon deſpotiſme, ſes vengeances cruelles, ſes petites jalouſies, ſa vanité dan-

* On voit dans l'hiſtoire que le roi, ſachant à peu près l'heure de l'exécution, regardoit quelquefois ſa montre, & qu'il diſoit *dans une heure d'ici, M. le Grand paſſera mal ſon temps*, Louis XI eût peut-être diſſimulé ce plaiſir.

teur ne peuvent effacer la gloire de ſes grandes entrepriſes. On lui reproche d'avoir ſacrifié à ſes paſſions & les lois & l'humanité. Mais il dompta la Rochelle, contint les ſéditieux, réprima l'indépendence des grands, & rendit la France reſpectable à ſes ennemis. Il diſoit: » Je n'oſe » rien entreprendre ſans y avoir bien penſé; mais » quand une fois j'ai pris ma réſolution, je vais » à mon but, je renverſe tout, je fauche tout, » & enſuite je couvre tout de ma ſoutane rouge.» Tel étoit ſon caractere: beaucoup de profondeur dans les projets, & de force dans l'exécution. Le czar Pierre avoit une ſi haute idée de ce miniſtre, qu'à la vue de ſon mauſolée dans l'égliſe de la Sorbonne, il s'écria, tranſporté d'enthouſiaſme: « O grand homme! ſi tu vivois, je te » donnerois la moitié de mon empire pour » m'apprendre à gouverner l'autre. » Marc-Aurele eût préféré un miniſtre humain, équitable, plus occupé du bonheur des peuples que de la gloire des grandes & périlleuſes entrepriſes.

1643. Mort de Louis XIII.

La reine mere, Marie de Médicis, mourut à Coogne dans l'indigence. Louis XIII ne lui ſurvécut pas long-temps. Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de ſtérilité, lui avoit donné deux fils. Il auroit voulu ne laiſſer le gouvernement ni à cette princeſſe qu'il n'aimoit pas, ni au duc d'Orléans, qui méritoit bien moins ſon

eſtime & ſa tendreſſe. Il fit une déclaration, par laquelle, en donnant la régence à ſa femme, & le titre de lieutenant général du roi mineur à ſon frere, il établit un conſeil de régence pour reſtreindre leur autorité. On verra le peu d'effet de cette déclaration. Sa volonté ne fut rien après ſa mort.

Jugement ſur ce roi.

« Fils & pere de deux de nos plus grands » rois, dit M. Hénault, il affermit le trône en» core ébranlé de Henri IV, & prépara les mer» veilles du ſiecle de Louis XIV ». C'eſt moins faire l'éloge de Louis XIII que du cardinal de Richelieu. Celui-ci régna véritablement : l'autre fut toujours gouverné ; mais il conſerva, malgré ſes dégoûts & ſa jalouſie, un miniſtre, ſans lequel il n'eût été vraiſemblablement que le jouet des factieux, de ſes indignes favoris, & de quelques maîtreſſes à qui il ſe livroit ſans paſſion, pour leur confier ſes ennuis & ſes peines. Selon le continuateur de Daniel, « il eut très-peu de » défauts & beaucoup de vertus, qui ont tou» jours été ſans éclat. » Sa vie publique & ſa vie privée offrent cependant plus de matiere de blâme que de louange. S'il eſt vrai, comme le diſent quelques hiſtoriens, qu'on lui donna dès ſon enfance le ſurnom de Juſte, parce qu'il étoit né ſous le ſigne de la balance, ce beau nom ne

lui fait aucun honneur, & jette du ridicule ſur la crédulité ou la ſuperſtition de ſon ſiecle.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu

Il eſt ſingulier que, dans le temps même où l'Angleterre, ſous Charles I, s'agitoit violemment pour anéantir le pouvoir de la couronne, Richelieu ſoit venu à bout, en France, d'affermir & d'augmenter ce pouvoir. Le fanatiſme des presbytériens anglois, partiſans du ſyſtême rigide de Calvin, produiſit une révolution que l'amour ſeul de la liberté n'auroit pas produite. Le fanatiſme des calviniſtes françois pouvoit devenir également funeſte à la monarchie. En continuant de l'irriter, il falloit que la Rochelle tombât, pour que le roi fût le maître; & pour abattre la Rochelle, il falloit un Richelieu.

Il employa trop la terreur & les ſupplices.

Ce coup de vigueur & la hache du bourreau ſervirent à réprimer les grands, qui, au commencement du regne, affectoient l'indépendance. Leſdiguieres étoit ſi abſolu dans le Dauphiné, qu'en 1617 il faiſoit la guerre aux Eſpagnols ſans ordre du roi. A en juger par les révoltes & les guerres civiles, toujours au déſavantage de la cour, les fondemens du trône euſſent été fort ébranlés, ſi Louis XIII, eſclave de ſes favoris, n'avoit eu pour ſoutien un miniſtre

niſtre inébranlable. Mais le paſſage du mal au bien ne peut-il ſe faire que par les voies de la violence ? Falloit-il qu'un ſceptre de fer écraſât l'orgueil des ſujets, que les échafauds fiſſent craindre & haïr, plutôt que reſpecter la couronne ; que les lois, qui protégent l'innocence, ne devinſſent qu'un ſujet de terreur; que les arrêts de mort fuſſent dictés par le ſouverain ; & que les jugemens même donnaſſent lieu de crier à l'injuſtice ? Le miniſtere de Richelieu avoit excité une haine générale ; il n'eût excité que de l'admiration, s'il eût été auſſi équitable que vigoureux.

La guerre contre la maiſon d'Autriche augmenta beaucoup les maux publics. Il fallut épuiſer, pour la ſoutenir, toutes les reſſources de la nation. Le commerce n'étoit rien moins que floriſſant. Dans l'aſſemblée des notables, en 1626, le garde des ſceaux déploroit la léthargie des François à cet égard. « Nos voiſins (ſelon lui) » mettoient le prix à nos denrées, & nous obli» geoient de prendre les leurs au prix qu'ils » vouloient ; en quoi nous étions d'autant plus » blâmables, que le royaume poſſédoit les plus » grands avantages pour la marine ; qu'il four» niſſoit à ces peuples le fer & les bois de conſ» truction, le chanvre, les toiles, le vin, le » cidre, la biere, le biſcuit. » On voyoit l'An-

Etat pitoyable des finances & du commerce.

gleterre & la Hollande s'enrichir tous les jours par le commerce maritime ; mais on avoit beſoin de circonſtances plus heureuſes pour profiter de leur exemple. Le génie actif & induſtrieux du François paroiſſoit engourdi dans la miſere, ou ne reſpiroit que les factions & les armes.

Requête de la nobleſſe en 1620.

Une requête de la nobleſſe, préſentée au roi pendant cette même aſſemblée, renferme quelques vues utiles, dont une partie a été miſe en exécution par les derniers rois. Entre autres articles, on demandoit que la vénalité des gouvernemens, des emplois militaires, des charges conſidérables de la cour, fût abolie, avec les ſurvivances qui les rendoient héréditaires ; que le nombre exceſſif des colléges fût retranché, & qu'à leur place des écoles militaires fuſſent établies dans les villes métropolitaines, pour l'éducation des pauvres gentilhommes, depuis douze ans juſqu'à dix-ſept, (on bornoit à deux mille écus de rente l'entretien de chacune de ces écoles ;) qu'il plût au roi d'inſtituer un ordre de chevalerie, ſous le titre de S. Louis, auquel ſeroient attachées des commanderies, la moindre de cinq cents livres de rente, & la plus forte de ſix mille, à prendre ſur les bénéfices vacans, avec le conſentement du pape. La nobleſſe demandoit encore que le tiers des bénéfices fût

affecté aux ſeuls gentilshommes, ainſi que les emplois militaires & les principales charges de la maiſon du roi. L'intérêt de corps avoit dicté cette requête : on oublioit que l'émulation fait de grands hommes dans tous les états ; mais on donnoit la premiere idée d'une école militaire & de l'ordre de ſaint-Louis. C'étoit préparer de loin deux établiſſemens très-avantageux au royaume.

Michel de Marillac, garde des ſceaux, avoit compoſé un code, qu'on appelle vulgairement *le code Michau.* Code Marillac rejeté par le parlement.

Le roi tint, en 1629, un lit de juſtice, pour le faire enregiſtrer en forme d'édit. Marillac y prononça un long diſcours ſur l'autorité royale. « Nous ſommes tous d'accord, dit-» il, que le roi ne doit rien faire que juſte-» ment : il le ſait & le croit lui-même ; & quoi-» qu'il ſoit au-deſſus de la loi, il veut bien » néanmoins être au deſſous de la raiſon. Mais » le point de la queſtion eſt, qui ſera juge des » actions du roi, pour dire qu'elles ſont juſtes » ou non ?.... Si les princes abuſent de leur » pouvoir, s'ils ſuivent l'injuſtice, Dieu, qui eſt » leur juge, ne manquera pas d'y pourvoir par » les moyens qu'il ſait pratiquer en tel cas. » On demanda du temps pour examiner ce code ; le roi voulut qu'on obéît ſur-le-champ. On enre-

giſtra donc ; mais les chambres aſſemblées le lendemain ſe plaignirent d'un enregiſtrement ſi précipité, & le déclarerent nul, juſqu'à ce qu'on eût examiné les lois contenues dans l'édit, & que le roi eût écouté les remontrances du parlement ſur les changemens qu'on jugeroit néceſſaires. Le parlement tint ferme contre les ordres de la cour; d'autres affaires ſurvinrent, qui firent tomber le code; les avocats mêmes n'oſerent pas le citer. Etoit-ce une bonne politique de fermer la bouche aux magiſtrats, ſur des objets ſi eſſentiels à la ſociété, & de leur faire enregiſtrer ſans examen, ſans délibération, des lois nouvelles, dont il importoit de peſer les avantages & les inconvéniens? Conſultons l'auteur de l'eſprit des lois.

Réflexions ſur l'obéiſſance des magiſtrats.

« Le cardinal de Richelieu, dit-il, veut que » l'on évite dans les monarchies les épines des » compagnies, qui forment des difficultés ſur » tout: quand cet homme n'auroit pas eu le deſ» potiſme dans le cœur, il l'auroit eu dans la » tête. Les corps qui ont le dépôt des lois n'o» béiſſent jamais mieux que quand ils vont à » pas tardifs, & qu'ils apportent dans les affaires » du prince cette réflexion qu'on ne peut guere » attendre du défaut de lumieres de la cour » ſur les lois de l'état, ni de la précipitation de » ſes conſeils. Que ſeroit devenue la plus belle

» monarchie du monde, ſi les magiſtrats, par » leurs lenteurs, par leurs plaintes, par leurs » prieres, n'avoient arrêté le cours des vertus » même de ſes rois, lorſque ces monarques, » ne conſultant que leur grande ame, auroient » voulu récompenſer ſans meſure des ſervices » rendus avec un courage & une fidélité auſſi » ſans meſure? » (*Eſprit des lois, liv. V. ch. II.*)

Loi contre les jeux de haſard.

On remarque dans le code Marillac l'article 137 contre les jeux de haſard, conforme aux lois romaines. « Celui qui aura gagné aux jeux » de haſard, dit Julien, cité par le préſident » Hénault, n'aura point d'action pour ſe faire » payer; & celui qui aura perdu, pourra répé- » ter ce qu'il aura perdu volontairement; cette » action ſera perpétuelle, impreſcriptible, & » paſſera de lui à ſes héritiers & contre les hé- » ritiers de celui qui aura gagné, &c. » L'étrange fureur du jeu a rendu comme ſacrées des dettes illégitimes, au mépris ſouvent des obligations les plus inviolables.

Affaires de Santarelli & des jéſuites.

Sans la barriere que les magiſtrats oppoſoient aux opinions ultramontaines, toujours enracinées dans le royaume, la cour de Rome y auroit peut-être conſervé long-temps ſon ancien empire. Santarelli, jéſuite italien, avoit imprimé, comme d'autres théologiens de ſa compagnie, les maximes les plus outrées ſur la puiſ-

ſance des papes, & les plus ſéditieuſes contre les droits des ſouverains. La Sorbonne cenſura ſon livre, le parlement le fit brûler; & Richelieu, qui attribuoit aux jéſuites une partie des libelles qu'on ne ceſſoit de publier contre lui, les alloit faire chaſſer par un arrêt, en 1626, s'ils n'euſſent enfin ſouſcrit à la cenſure de l'ouvrage.

Affaires du docteur Richer.

Mais le cardinal Duperron, Richelieu lui-même, & des membres de la Sorbonne, pourſuivirent le fameux docteur Edmond Richer, à l'occaſion du petit ouvrage *de la puiſſance eccléſiaſtique & politique*, où il ſoutenoit que le pape n'eſt point un monarque dans l'égliſe, qu'il eſt ſoumis au concile général; que les princes ont part au gouvernement eccléſiaſtique, en ce qui regarde les biens temporels & les peines corporelles, le maintien de la diſcipline & des canons dans leur état. Selon des auteurs dignes de foi, le pere Joſeph ayant attiré chez lui le docteur, par ordre du cardinal, fit paroître des aſſaſſins, en diſant: *il faut mourir ou rétracter votre livre*, & le força à ſigner la rétractation en préſence d'un notaire apoſtolique venu exprès de Rome. Richer perſécuté, dépoſé du ſyndicat, mis en priſon, auroit été livré au pape, ſi le parlement & le chancelier ne ſe fuſſent déclarés en ſa faveur. Il eut beau ſoumettre ſon livre au jugement du ſaint-ſiége, & offrir de l'expliquer

Comment on le force de ſe rétracter.

dans le ſens le plus orthodoxe. Richelieu ſollicitoit alors pour ſon frere un chapeau de cardinal : le docteur fut ſacrifié à la politique. Il mourut, en ſe reprochant une rétractation forcée. On lui reproche, dit l'abbé Ladvocat, des ſentimens trop républicains.

L'ouvrage de la *Concorde du ſacerdoce & de l'empire* étoit propre à éclairer tous les eſprits. Pierre de Marca, conſeiller d'état, y avoit développé les meilleurs principes ; mais ces principes choquèrent la cour de Rome. L'illuſtre auteur, trop flexible dans ſes ſentimens, au gré des conjonctures & de la fortune, ayant été nommé à l'évêché de Conſerans, & ne pouvant obtenir ſes bulles, donna des explications de ſon livre, auſſi favorables qu'il étoit poſſible à la doctrine ultramontaine. A ce prix, les bulles lui furent enfin accordées en 1647. Croiroit-on que, pour être évêque en France, il fallût en quelque ſorte déſavouer les maximes françoiſes ?

La Concorde du ſacerdoce et de l'empire.

Tout gênoit encore l'amour de la vérité. On renouvela, en 1626, la défenſe faite par Henri II d'imprimer aucun livre ſans nom d'auteur, comme ſi un livre anonyme ne pouvoit pas être examiné & approuvé ; comme ſi l'homme le plus ſage & le plus habile ne pouvoit pas avoir des raiſons pour ſe cacher au public, en l'inſ-

Livres anonymes défendus.

truiſant même ſur des matieres eſſentielles au bonheur ! C'eſt un problême difficile à réſoudre, ſi la licence de la preſſe a fait plus de mal en certains pays, que la contrainte exceſſive de la preſſe n'a empêché de bien en pluſieurs autres.

Licence ſatirique du P. Garaſſe.

Il y avoit d'autant plus d'abſurdité à défendre les livres anonymes, qu'on laiſſoit en proie à la ſatire les auteurs reſpectables qui avoient le courage d'éclairer leur ſiecle. Quand le pere Garaſſe, jéſuite françois, vomiſſoit la bile & le fiel ſur la mémoire de Paſquier, quand il l'appeloit *ſot par nature*, *ſot par béquarre*, *ſot par bémol*, *ſot à double ſemelle*, *ſot en cramoiſi*, *ſot en toute ſorte de ſottiſes*, &c. &c. on pouvoit regarder ces ſottiſes comme celles des harangères, dont perſonne ne daigne s'offenſer. Mais quand il l'accuſoit d'être un *chrétien ſans religion*, & qu'il prodiguoit les noms d'impie & d'athée aux écrivains du premier mérite, n'étoit-ce pas jouer le rôle d'Ariſtophane, ſous le maſque de la religion ?*

Etat des lettres & des ſciences.

Cependant l'eſprit humain commençoit à uſer de ſes droits, pour diſſiper les ténebres de la barbarie & de l'erreur. Malherbe & Corneille

* Ce fougueux jéſuite vouloit ſe venger de Paſquier, auteur du cathéchiſme des jéſuites, & avocat de l'Univerſité, contre ſa ſociété.

créerent, en quelque ſorte, notre poéſie. Deſcartes foudroya les abſurdités de l'école, & ouvrit, par un doute ſage, le chemin de la vérité. Grotius, en Hollande, jeta les premiers principes des droits précieux de l'humanité. Le chancelier Bacon, en Angleterre, cultiva le germe d'une infinité de connoiſſances utiles. Galilée, en Italie, démontra le mouvement de la terre autour du ſoleil. Mais les préjugés aveugloient toujours la multitude. L'inquiſition empriſonna Galilée, comme un impie, parce qu'il avoit connu le ciel; Deſcartes fut accuſé d'athéiſme, parce qu'il avoit de plus grandes idées de Dieu & de la nature que ſes imbéciles accuſateurs; Grotius auroit péri en Hollande même avec Barneveldt, ſous prétexte d'héréſie, s'il n'avoit été tiré de priſon par ſa généreuſe épouſe. A peine peut-on croire maintenant que le parlement de Paris, défendit, ſous peine de mort, d'enſeigner une doctrine contraire à celle d'Ariſtote. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun condamné au feu, en 1634, pour avoir, diſoit-on, enſorcelé tout un couvent de religieuſes, eſt encore un monument célebre de l'ignorance de nos ancêtres, quoique la vengeance de Richelieu eût dirigé la procédure.

Tyrannie des préjugés.

Urbain Grandier.

Cette ignorance dictoit des lois injuſtes, faiſoit périr dans les ſupplices, des malheureux

Salutaires effets de la ſcience.

qu'elle ſuppoſoit fauſſement coupables. * Pour ſentir la néceſſité & les avantages de la ſcience, il ne faut que voir les abus & les malheurs dont elle a délivré le genre humain. Si le fanatiſme ne ſe baigne plus dans le ſang, ſi la ſuperſtition n'éteint plus les lumieres naturelles, ſi la religion, prêchée avec douceur, & pratiquée avec ſageſſe, ne ſert qu'au bonheur des citoyens, s'ils jouiſſent en paix d'une ſociété douce & polie, rendons-en grace à cette raiſon ſupérieure qui ébaucha, ſous le regne de Louis XIII, le grand ouvrage qu'elle a perfectionné depuis.

Etabliſſement de l'Académie françoiſe.

L'Académie françoiſe, établie en 1635 par les ſoins du cardinal de Richelieu, a contribué, plus qu'il ne ſemble d'abord, à une révolution ſi néceſſaire. Les talens excités ſe développerent en peu de temps; l'exemple & les ſecours mutuels rendirent leurs progrès plus rapides; des gens de lettres, libres & ſans pédantiſme, réunis en ſociété ſous la protection du prince, devoient épurer le goût; l'art d'écrire devoit conduire à l'art de penſer; & de ces deux arts devoient naître les plaiſirs de l'eſprit, la délicateſſe du

* Le parlement de Dole condamna au feu, en 1574, un homme qui, *ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avoit été changé en loup-garou.* (V. Mém. de l'Acad. des Inſcr. t. 16).

ſentiment, l'amour du beau, du vrai, de l'utile. Par un article des ſtatuts préſentés à Richelieu, « chacun des académiciens promettoit de révérer » la vertu & la mémoire de monſeigneur leur » protecteur. » Il fit effacer cette flatterie, qu'on peut à peine pardonner au premier enthouſiaſme d'une compagnie naiſſante. L'idée d'académie inquiéta le parlement, toujours en garde contre la nouveauté. Craignant que ce ne fût quelque tribunal, auquel le miniſtre attribueroit le jugement de ce qui concernoit les livres & les études, il refuſoit d'enregiſtrer les lettres patentes. Richelieu en écrivit au premier préſident: le roi envoya des lettres de cachet. Les inſtances & les ordres furent inutiles, juſqu'en 1637, qu'on enregiſtra enfin, avec cette clauſe, « à la » charge que les académiciens ne connoîtront » que de l'ornement, embelliſſement & augmen- » tation de la langue françoiſe, & des livres qui » ſeront par eux faits, & par autres perſonnes » qui le déſireront & voudront. » Si l'Académie françoiſe inſpiroit de la défiance au parlement, quels obſtacles ne devoit pas trouver encore la vérité, dans l'eſprit de parti, dans les intérêts & les préjugés de corps?

Le parlement s'y oppoſe.

LOUIS XIV.

1643. Minorité orageuſe.

LOUIS XIV, né en 1638, commença, dans la foibleſſe & dans les troubles d'une minorité orageuſe, un regne qui devoit porter au plus haut degré la gloire de la nation & la puiſſance royale. Sa mere, Anne d'Autriche, eut, par arrêt du parlement, la régence abſolue; le conſeil de régence, établi par Louis XIII pour la limiter fut anéanti; le prince de Condé en étoit le chef, & il conſentit à tout. Ce n'eſt pas la premiere fois que les volontés des ſouverains avoient été annullées après leur mort, l'autorité actuelle l'emporte aiſément ſur un pouvoir qui n'exiſte plus. La reine changea le conſeil comme elle jugea à propos; elle nomma premier miniſtre le cardinal Jules Mazarin, devenu dès-lors quoiqu'étranger, maître du gouvernement de l'état. Richelieu l'avoit connu en Italie pendant la guerre de 1630. Témoin de ſon habileté dans les négociations, il l'avoit enſuite fixé en France, comme un homme capable de ſeconder ſes vues & de manier habilement les affaires. Le prudent italien éprouva combien il étoit dangereux de lui ſuccéder.

Mazarin, premier miniſtre.

Bataille de Rocroi ga-

La guerre entrepriſe contre la puiſſance autrichienne, uniquement pour l'affoiblir, faiſoit

depuis long-temps murmurer la nation qui en portoit les charges, & n'en ſentoit point la néceſſité. On ne laiſſa point de ſuivre le plan du dernier regne. Des victoires éclatantes rendirent le nom françois reſpectable. Les Eſpagnols, commandés par D. Franciſco de Mélos, aſſiégeoient Rocroi. Louis, duc d'Enguien, fils du prince de Condé, héros de vingt-deux ans, leur livra bataille, malgré les ordres de la cour, & détruiſit ces vieilles bandes eſtimées la meilleure infanterie de l'Europe. A leur tête mourut le comte du Fuentes, lieutenant général, & le prince dit *qu'il voudroit être mort comme lui, s'il n'avoit pas vaincu.*

gnée par le duc d'Enguien.

L'année ſuivante il porta ſes armes victorieuſes en Allemagne, où Rantzau avoit été battu, où le général Merci venoit de prendre Fribourg. Il attaqua, il défit les impériaux près de cette ville. La bataille dura trois jours, où plutôt il y eut trois actions conſécutives. Les meilleurs hiſtoriens aſſurent que, pour animer les troupes, Condé jeta ſon bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis, & qu'il courut le reprendre l'épée à la main. Le pommeau de ſa ſelle fut emporté d'un coup de canon, le fourreau de ſon épée briſé d'un coup de mouſquet. L'impétuoſité de ſon courage égaloit cette vivacité de génie qui le rendoit déjà ſupérieur

1644. Bataille de Fribourg.

aux plus grands hommes de guerre. Thionville, Philipsbourg & Mayence furent les fruits de ces deux victoires.

Querelle des généraux à Gravelines.

Le duc d'Orléans prit Gravelines dans les Pays-Bas, après quarante-huit jours de tranchée; mais peu s'en fallut que cette conquête ne devint funeſte par une jalouſie de rang. Les maréchaux de la Meilleraie & de Gaſſion ſe diſputerent à qui prendroit poſſeſſion de la place. Ils alloient ſe battre; leurs régimens étoient ſur le point de charger. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, ſe jette entre deux avec une noble hardieſſe, & adreſſant la parole aux régimens: « Meſſieurs, dit-il, vous êtes les troupes du roi; » il ne faut pas que la méſintelligence de deux » généraux vous faſſe couper la gorge. Je vous » commande, de la part du roi, de ne plus » obéir ni à M. de la Meilleraie, ni à M. de » Gaſſion, & je vais donner avis de ce qui ſe » paſſe à M. le duc d'Orléans, afin qu'il ordonne » ce qu'il lui plaira. » Ces paroles imprimerent le reſpect; on s'arrêta, & le prince termina le différent. Il eſt beau de voir un inférieur l'emporter, par le ſeul aſcendant du devoir, ſur la fougue de ſes ſupérieurs.

1645. Bataille de Nordlingue.

Le maréchal de Turenne, dont la réputation n'étoit pas encore auſſi brillante que celle du duc d'Enguien, beaucoup plus jeune que lui,

s'étant laiſſé ſurprendre par le général Merci à Mariendhal, le vainqueur de Rocroi marche à ſon ſecours, & gagne la bataille de Nordlingue, où Merci eſt tué. il s'empara, en 1646, de Dunkerque, cette place ſi importante au royaume. On l'envoya enſuite en Catalogne faire le ſiége de Lérida, que les Eſpagnols avoient repriſe. Il n'y réuſſit point, faute de ſecours. Ses ſervices excitoient déjà plus de jalouſie que de reconnoiſſance, & le ennemis de ſa gloire déſiroient qu'ils échouât.

Sur ces entrefaites, la Hollande, malgré des promeſſes authentiques de ne point traiter ſans les François, fit la paix avec le roi d'Eſpagne Philippe IV. Il abandonna toute eſpece de droits ſur les Provinces-Unies, & reconnut leur ſouveraineté. C'étoit le fruit d'une guerre de quatre-vingts ans, ſoutenue par l'héroïſme républicain contre toute la puiſſance eſpagnole. Déjà la Hollande s'enrichiſſoit dans les Indes, avec autant de ſuccès qu'elle ſe ſoutenoit en Europe. Un traité ſi avantageux couronnoit ſa politique; & la politique, en pareil cas, oublie aiſément l'intérêt d'un allié.

1648. L'Eſpagne fait la paix avec la Hollande.

On négocioit depuis long-temps pour la paix générale, mais en continuant la guerre avec chaleur. Le prince de Condé (ce ſera déſormais le nom du duc d'Enguien, dont le pere

Bataille de Lens.

ne vivoit plus) fut choiſi pour combattre en Flandre les ennemis, qui commençoient à ſe faire craindre. Il gagna la fameuſe bataille de Lens ſur l'archiduc Léopold. « Amis, s'écria-t-il » avant l'action, ſouvenez-vous de Rocroi, » de Fribourg, & de Nordlingue. » Ces paroles, & encore plus ſon exemple, rendoient l'armée invincible. Turenne, ſon rival de gloire, contribua beaucoup au ſuccès. L'ame d'un grand homme ne connoît point cette baſſe jalouſie qui trahit la cauſe commune par intérêt perſonnel.

On s'oppoſe à l'éloge d'un grand général calviniſte.

La France avoit une foule de grands capitaines, Rantzau, Harcourt, Gaſſion, Schomberg, Choiſeul-Praſlin, &c., qu'il eſt impoſſible de faire connoître, dans cet ouvrage, par le récit de leurs exploits. Les raconter ſeroit trop long; les déſigner ſeulement ſeroit inutile & fatigant. Comme la connaiſſance des mœurs nous intéreſſe davantage, je ne dois pas omettre ce fait ſingulier. Le maréchal de Gaſſion, qui n'avoit pas voulu ſe marier, parce qu'*il faiſoit*, diſoit-il, *trop peu de cas de la vie pour la communiquer à perſonne*, mourut calviniſte en 1647. Un profeſſeur de rhétorique de Paris avoit compoſé ſon éloge; il devoit le prononcer le jour marqué par des affiches; l'univerſité s'y oppoſa, regardant comme honteux qu'un héros proteſtant fût loué par un de ſes profeſſeurs. Celui-ci s'adreſſa au chancelier;

celier ; le chancelier appuya la déciſion de l'univerſité. En ce temps-là, un maréchal de Saxe auroit pu ſauver la France, ſans paroître digne d'un hommage purement littéraire.

Traité de Weſtphalie.

Enfin, après tant d'expéditions meurtrieres, dont le détail rempliroit pluſieurs volumes; après de longues négociations, où ſe déploya toute l'habileté des politiques, le traité de Weſtphalie rétablit le calme dans une partie de l'Europe. Il mit des bornes étroites au pouvoir de l'empereur, établit ou cimenta l'autorité des dietes de l'empire, fixa les droits des différens princes d'Allemagne, aſſura aux proteſtans de ce pays la poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, dont ils s'étoient emparés. Le roi de France ſe fit céder la ſouveraineté de Metz, Toul & Verdun, qu'il poſſédoit déjà, & celle d'Alſace, qui augmenta ſa puiſſance. Les Suédois obtinrent des avantages plus conſidérables, Bremen, Werden, Stetin, Wiſmar, la Poméranie citérieure, &c., outre cinq millions d'écus. La valeur & la diſcipline de leurs troupes avoient décidé en grande partie du ſuccès de la guerre. Cette armée de héros ne coûta qu'environ un million de livres par an à la France, & ruina le deſpotiſme de la maiſon d'Autriche. Les catholiques ſignerent à Munſter le traité de Weſtphalie, & les proteſtans à Oſnabruk. L'Eſpagne refuſa d'y accéder.

Avantages des Suédois.

La guerre civile, prête à s'allumer dans le royaume, lui offroit une belle occaſion de vengeance.

Soulévement contre Mazarin.

Quoique Mazarin eût affecté dans les commencemens autant de modeſtie & de douceur, que Richelieu avoit eu de hauteur, de dureté, il étoit l'objet du mépris & de la haine publique. On ne pardonnoit point à un étranger cette fortune immenſe qui le rendoit maître de l'état; quoiqu'il fût réellement aimable, on jetoit du ridicule ſur ſa perſonne, ſur ſes manieres, ſur ſa mauvaiſe prononciation; & le ridicule, en France, peut devenir très-ſérieux par ſes effets.

Arrêt d'union.

Un arrêt d'union entre le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, & le grand conſeil, inſpirant de l'inquiétude au miniſtre, il mande les députés du parlement, pour leur dire que la reine ne veut point de pareils arrêts. Les magiſtrats répondent qu'il n'y a rien de contraire au ſervice du roi. « Si le roi, réplique Maza» rin, ne vouloit pas qu'on portât des glands à » ſon collet, il n'en faudroit point porter, parce » que ce n'eſt pas tant la choſe défendue, que » la défenſe qui fait le crime. » La comparaiſon fournit matiere à des vaudevilles; & l'arrêt d'*oignon* (car c'eſt ainſi qu'il prononçoit *union*) fut célébré de toutes parts à ſes dépens.

Magiſtrats arrêtés.

Un Italien, fort inférieur au cardinal, ſoit par ſa naiſſance, ſoit par le mérite, Emeri, étoit

ſurintendant des finances. Il ne penſoit qu'à ſatisfaire ſa propre avidité, & à multiplier ces dangereuſes reſſources que des financiers de ſon pays avoient tant de fois imaginées. Quelques édits burſaux, envoyés au parlement, excitèrent un cri général. Le préſident de Blancménil & le conſeiller Brouſſel, ayant opiné avec plus de force que les autres contre les intentions de la cour, dont ils étoient mécontens en particulier, furent arrêtés avec un éclat propre à ſoulever le peuple, tandis qu'on chantoit le *Te Deum* pour la victoire de Lens. Cet événement mit bientôt la capitale en combuſtion. Un prélat, auſſi factieux que libertin, le coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, attiſa le feu de la révolte. En moins de deux heures il y eut dans la ville plus de douze cents barricades, derriere leſquelles les bourgeois en ſûreté tiroient ſur les troupes. Il fallut rendre les deux magiſtrats. Les *Frondeurs* (on nomma ainſi les ſéditieux) n'en devinrent que plus hardis. Ils avoient à leur tête le prince de Conti, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, le coadjuteur, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne ſon frere, &c. Mais Condé étoit pour la cour. Une étincelle alluma la guerre civile. Jamais il n'y en eut de plus bizarre dans ſes principes, ni dans ſes événemens.

Le coadjuteur. Barricades.

1649. On vit le parlement, entraîné par la violence des factions, malgré la sageſſe courageuſe du premier préſident Molé, rendre des arrêts pour favoriſer la guerre; & un évêque, employer tout ſon génie à fomenter la diſcorde, ſans aucun prétexte de religion. Louis XIV, qui venoit de donner des lois à l'Europe par le traité de Weſtphalie, fut contraint de ſortir de ſa capitale. Sa mere l'emmena à ſaint-Germain. Condé aſſiégea Paris; le parlement leva des troupes pour le défendre. Ce qui caractériſe ſinguliérement cette révolte, c'eſt le ridicule dont elle fut accompagnée. On plaiſantoit les armes à la main. Le duc de Beaufort fut appelé *le roi des Halles*, parce que ſes manieres populaires enchantoient le peuple. Le régiment du coadjuteur (nommé *régiment de Corinthe*, parce que ſon chef portoit le titre d'archevêque de Corinthe) ayant été battu dans une ſortie, ſa déroute devint un ſujet de bons mots: c'étoit la *premiere aux Corinthiens*. Vingt conſeillers de nouvelle création, qui avoient fourni quinze mille livres chacun au commencement de la guerre, furent connus ſous le nom de *Quinze-Vingts*. Tandis que l'état menaçoit ruine, ce goût de raillerie devenoit plus vif de jour en jour. Cependant les Eſpagnols profitoient des conjonctures. La crainte de les voir bientôt en France produiſit un accommo-

Ridicule de cette guerre civile.

dement, dont ni la cour ni les frondeurs ne furent ſatisfaits. Mazarin conſerva ſa place, & le parlement ſon autorité.

1650. Trois princes arrêtés.

Quelque temps après, le prince de Condé, ſe croyant mal récompenſé de ſes ſervices, inſulte le miniſtre, brave le gouvernement, s'unit avec le prince de Conti ſon frere, & le duc de Longueville ſon beau-frere. Le coadjuteur avoit paſſé dans le parti de la cour. La reine fait arrêter ces trois princes, comme ſi le gouvernement étoit aſſez ferme pour ſoutenir une démarche ſi haſardeuſe. Le peuple, toujours aveugle & volage, célebre leur détention par des feux de joie. Bientôt il ſe forme des partis pour les tirer de priſon. Le parlement lance des arrêts contre Mazarin, le bannit à perpétuité. Ce miniſtre, ſe voulant faire honneur de la délivrance des princes, va lui-même les remettre en liberté, & ne reçoit de leur part que du mépris. Cédant enfin à l'orage, il quitte le royaume, ſans rien perdre de ſon crédit auprès de la reine. On l'avoit forcée de donner une déclaration qui interdiſoit l'entrée du conſeil aux étrangers, & même aux cardinaux de la nation.

1651. Mazarin quitte la France.

Révolte du prince de Condé.

Toujours dirigée par les conſeils de Mazarin, elle feint de ſe réconcilier avec le Prince de Condé, mais en travaillant ſous main à lui attirer la haîne des frondeurs. La vivacité emportoit ce

héros. Trop fier pour ménager aucun parti, il ſe défioit des uns & des autres. La guerre civile lui parut préférable à cet état de perplexité ; il s'y laiſſa entraîner par de perfides conſeils, après avoir tenté néanmoins les voies d'accommodement. Il quitte bruſquement la cour. On lui dépêche un courrier chargé de propoſitions qui devoient l'engager à revenir. Le courrier ſe trompe ; au lieu d'aller à Augerville, où Condé l'attendoit, il prend la route d'Augerville, & n'exécute point à tems ſa commiſſion. A quoi tient ſouvent le ſort des peuples ! Le prince avoua que, s'il avoit reçu la lettre à Augerville, les offres de la cour l'auroient empêché d'aller plus loin. Selon le cardinal de Retz, *il ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au deſſous de lui.* La Guienne, dont il étoit gouverneur, ſe déclara bientôt en ſa faveur, avec une grande partie des provinces méridionales.

1652. Retour de Mazarin.

Au premier ſignal de la guerre civile, Mazarin qui s'étoit retiré aux environs de Cologne, rentre en France à la tête de ſept mille hommes. Sa tête n'en fut pas moins miſe à prix par un arrêt du parlement, obſtiné à pourſuivre le miniſtre, tandis qu'il déclaroit criminels de lèſe-majeſté le prince de Condé l'ennemi du miniſtre. Condé s'étoit malheureuſement ligué avec

les Eſpagnols; & Turenne les avoit abandonnés pour ſervir la cour. Ces deux grands hommes meſurerent leurs forces, d'abord à Gien, où Turenne ſauva le roi & la famille royale; enſuite ſous les murs de Paris, au combat de Saint-Antoine, célebre par la valeur des combattans & par l'habileté des généraux. Condé, très-inférieur en nombre, eût été vaincu, ſi Mademoiſelle, fille du duc d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Baſtille ſur l'armée royale. *Ce canon-là vient de tuer ſon mari*, dit Mazarin, en parlant de cette princeſſe, qui déſiroit un établiſſement digne de ſa naiſſance, & qui dès-lors fut perdue dans l'eſprit du roi.

Condé & Turenne oppoſés dans la guerre civile.

Combat de S. Antoine.

Quoique Louis XIV eût atteint l'âge de majorité, le parlement déclara lieutenant général du royaume le foible Gaſton, toujours flottant par caractere, mais fixé alors par la préſence du prince de Condé. Pour punir le parlement, on le transféra à Pontoiſe. Quelques-uns de ſes membres obéirent; le plus grand nombre ſe roidit contre la cour. Le roi ſacrifia de nouveau ſon miniſtre au bien de la paix. Le départ de Mazarin appaiſa les troubles. Paris rentra dans l'obéiſſance, & Condé chercha un aſile aux Pays-Bas, où le roi d'Eſpagne le fit généraliſſime de ſon armée.

Nouveaux troubles. Mazarin ſe retire encore.

« Charles I, roi d'Angleterre, venoit de

Charles I

décapité en Angleterre.

» perdre la tête ſur un échafaud (en 1649) » pour avoir, dans le commencement des trou- » bles, abandonné le ſang de Strafford, ſon » ami, à ſon parlement. Louis XIV, au con- » traire devint le maître paiſible de ſon royau- » me, en ſouffrant l'exil de Mazarin. Ainſi, » les mêmes foibleſſes eurent des ſuccès bien » différens. Le roi d'Angleterre, en abandon- » nant ſon favori, enhardit un peuple qui reſ- » piroit la guerre & qui aimoit la royauté. » (*Siecle de Louis XIV.*) Ce contraſte peint le caractère des deux nations ; mais on doit obſerver une différence plus eſſentielle dans les deux guerres.

Principes de révolte différens en France qu'en Angleterre.

Un eſprit de cabale, ſans objet fixe, ſans vues profondes, plein de légéreté & de caprice, avoit agité la France, comme un orage paſſager trouble la ſurface de la mer ; au lieu qu'un fanatiſme violent & l'enthouſiaſme de la liberté avoient armé les Anglois contre le malheureux Charles. Les puritins & les indépendans, plus fanatiqnes encore que les ligueurs ſous Henri III, ſe firent un devoir de religion d'abattre le trône ; l'hypocrite Cromwel ſut employer ces puiſſans reſſorts qui tranſportent les hommes hors d'eux-mêmes. Après avoir vaincu ſon maître & ſubjugé ſes propres partiſans, il dicta l'horrible ſentence, par laquelle des ſujets attenterent ju-

ridiquement ſur la vie d'un roi digne de leur vénération & de leur amour. On ne peut diſſimuler que le cardinal de Richelieu, mécontent de la cour d'Angleterre, avoit fomenté les premiers mouvemens des puritains. Il ne prévoyoit pas ſans doute la cataſtrophe ; mais pour faire connoître *qu'on ne devoit pas le mépriſer* (ce ſont ſes termes), devoit-il rendre ſa politique odieuſe, en favoriſant les ennemis de la raiſon, de la religion, de la royauté?

La *fronde* diſparut dès que le roi fut rentré dans la capitale. Il relégua ſon oncle Gaſton, qui alla finir ſes jours à Blois, n'ayant jamais mérité ni l'eſtime due aux bons princes, ni la réputation de chef de parti; toujours factieux, ſans courage & ſans fermeté, craignant tout pour ſa perſonne, & rien pour ceux qui le ſervoient. Le coadjuteur, parvenu au cardinalat par ſes intrigues, plus audacieux que le duc d'Orléans n'étoit timide, brava le danger en ſe montrant à la cour. On l'envoya en priſon. L'archevêque de Paris étant mort, il prit poſſeſſion de l'archevêché par procureur, & refuſa long-temps de s'en démettre. Ce fameux cardinal de Retz, après avoir joué un ſi grand rôle, ne fut plus rien dans l'état juſqu'en 1679 qu'il mourut dans la retraite où il faiſoit les délices de ſes amis.

1653. La *fronde* diſſipée.

Sort du coadjuteur.

Pour Mazarin, l'objet de tant de haines & Mazarin triomphe.

de conſpirations, il revint à Paris comme en triomphe. Le peuple, le parlement même, le reçurent avec les plus grands honneurs; le prince de Conti épouſa une de ſes nieces; enfin, à force de ſoupleſſe & de patience, il devint auſſi abſolu que Richelieu. Que produiſit donc la guerre civile? du ridicule, des diſgraces pour les frondeurs, & une augmentation d'autorité pour le miniſtre qu'on vouloit abattre.

Succès des Eſpagnols.

Les Eſpagnols, profitant de la folie des François, avoient repris Barcelone, Caſal, Gravelines & Dunkerque. Turenne les arrêta. Il fit lever le ſiége d'Arras au prince de Condé, qui, avec le malheur de combattre contre ſa patrie, eſſuyoit mille déſagrémens au ſervice de l'Eſpagne. Condé ſe montroit toujours grand général; mais ſa deſtinée ſembloit être de ne vaincre que pour la France. Une guerre ſi opiniâtre avoit épuiſé les deux nations. On brigua de part & d'autre l'alliance de Cromwel, dont l'attentat étoit généralement abhorré.

1655. Traité avec Cromwel.

Cet homme ſingulier régnoit à Londres, ſous le titre de protecteur, faiſant fleurir le commerce, la marine, & la juſtice en Angleterre, après avoir ſouillé le royaume du ſang de ſon roi. Les têtes couronnées s'efforçoient de l'attirer dans leur parti, tant la politique l'emporte quelquefois ſur les bienſéances. Mazarin, à force

de ſoupleſſes, le décida contre les Eſpagnols. La condition du traité fut que l'on abandonneroit Charles II. Il fallut ſacrifier la cauſe des rois à l'uſurpateur. La reine d'Angleterre, Henriette, fille de Henri IV, vécut en France dans la pauvreté. Ses deux fils ſe retirerent en Eſpagne. Les Eſpagnols remplirent l'Europe d'invectives contre le miniſtere françois, comme ſi l'on avoit pu ignorer les offres qu'ils avoient faites eux-mêmes au protecteur.

Expéditions en Flandre.

Dans les expéditions de Flandre, Condé & Turenne augmenterent leur réputation, en combattant l'un contre l'autre. Le premier eut la gloire de ſauver Cambrai, où il ſe jeta avant qu'on eût achevé de l'inveſtir; il fit lever à ſon rival le ſiége de Valenciennes; mais il perdit, en 1658, ou plutôt il ne put empêcher les Eſpagnols de perdre la bataille des Dunes, ſuivie de la priſe de Dunkerque. Cette place fut livrée aux Anglois. On l'avoit promiſe à Cromwel, qui mourut bientôt après dans les inquiétudes inſéparables de la tyrannie.

1658. Dunkerque livrée aux Anglois.

Enfin la France & l'Eſpagne finirent une guerre également funeſte aux deux nations. L'Eſpagne ſe trouvoit ſur-tout accablée, parce qu'elle venoit d'eſſuyer les plus grands revers. Les conférences pour la paix ſe tinrent dans l'île des Faiſans, ſur les confins des deux royaumes. Ma-

1659. Traité des Pyrénées.

zarin & Don Louis de Haro y négocierent plusieurs mois. Celui-ci reprochoit, dit-on, à l'autre, de vouloir toujours tromper ; & la fineſſe de l'italien trouvoit de grands obſtacles dans la défiance de l'Eſpagnol. Cependant, le traité fut conclu d'une maniere avantageuſe. On garda le Rouſſillon & une partie de l'Artois ; le roi d'Eſpagne, Philippe IV, renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace ; l'infante Marie-Thérèſe fut accordée à Louis XIV. Ce mariage étoit depuis long-tems le principal objet de la politique de Mazarin, qui prévoyoit l'inutilité des renonciations qu'on exigeroit de l'infante, en cas qu'il n'y eût point d'héritier mâle de la monarchie eſpagnole. Marie-Thérèſe renonça en effet à la ſucceſſion ; mais ſes droits n'ont pas laiſſé de revivre, & ſon heureuſe poſtérité jouit encore de la couronne de ſes peres.

L'infante accordée au roi.

Le rétabliſſement du prince de Condé fut une des conditions de la paix. Mazarin n'y auroit point conſenti, ſi les Eſpagnols n'avoient paru diſpoſés à donner au prince des places fortes dans les Pays-Bas. Ne devoit-il pas plutôt s'empreſſer à faciliter le retour de ce grand homme, né pour la défenſe & pour la gloire de ſa patrie ? Un roi détrôné & fugitif, parent des rois de France & d'Eſpagne, l'infortuné Charles II, ne put obtenir qu'on fît mention de lui dans le traité.

Rétabliſſement de Condé.

Charles II, roi d'Angleterre.

Les deux miniſtres, de peur d'offenſer les Anglois, refuſerent même de le voir. Il fut cependant rétabli quelques mois après, par une de ces révolutions ſoudaines, dont l'Angleterre fournit ſeule tant d'exemples. Un autre prince, que ſa légéreté, ſon imprudence, ſa mauvaiſe foi, avoient toujours rendu malheureux, Charles IV, duc de Lorraine, obtint la reſtitution de ſes états; mais à condition qu'il n'auroit plus de troupes, & que les fortifications de Nancy ſeroient démolies.

Le duc de Lorraine.

Ainſi, le traité des Pyrénées conſomma le grand ouvrage de la paix, que celui de Weſtphalie avoit déjà fort avancé. L'un & l'autre font la gloire de Mazarin; gloire préférable en un ſens à celle de Richelieu, dont la politique embraſa l'Europe, pour laiſſer à ſon ſucceſſeur le ſoin d'éteindre l'incendie.

Cette paix glorieuſe à Mazarin.

Louis XIV alla recevoir ſon épouſe ſur les frontieres d'Eſpagne. Avant les négociations, il étoit devenu amoureux d'une des nieces du cardinal. Ce miniſtre, dit-on, ſe flatta d'abord qu'il l'épouſeroit, & en parla un jour à la reine mere pour la preſſentir, feignant de craindre ce que l'ambition lui faiſoit apparemment déſirer. *Si le roi étoit capable de cette indignité*, lui dit Anne d'Autriche, *je me mettrois avec mon fils à la tête de la nation contre le roi & contre vous.*

1660.

Mariage du roi. Son goût pour une Mancini.

1661. Mort du cardinal Mazarin.

Quoiqu'il en ſoit de cette anecdote, Mazarin, épuiſé par le travail, mourut, comme Richelieu, avant l'âge de ſoixante ans. Autant l'un étoit naturellement fier, ſublime, & hardi, autant l'autre étoit ſouple, ruſé & circonſpect. Il avoit procuré les plus grands établiſſemens à ſes ſept nieces, & le duché de Nevers à ſon neveu Mancini. Ses richeſſes, qu'on fait monter à près de deux cents millions de notre monnoie actuelle, ſont une preuve de l'avarice dont il étoit accuſé. *Il faut quitter tout cela*, diſoit-il en ſoupirant, quand le médecin lui eut annoncé la mort. Les beſoins de l'état rendoient l'opulence du miniſtre trop odieuſe, pour n'être pas flétrie par le jugement du public. Du reſte, les riches abbayes accumulées ſur ſa tête, outre l'évêché de Metz, étoient la principale ſource de cette opulence. Agité de remords à la fin de ſa carriere, il fit au roi une donation de tous ſes biens. Le roi la lui remit, comme il l'avoit ſans doute prévu, & parut le regretter ſincérement, quoiqu'impatient d'exercer lui-même ſon autorité.

Le roi, jaloux de l'autorité.

En 1655, après ſa premiere campagne, Louis avoit montré, par une action d'éclat, combien il vouloit ſe faire obéir. Le parlement s'étant aſſemblé au ſujet de quelques édits, il entra dans la ſalle, en habit de chaſſe, en bottes, le fouet

à la main, &, d'un ton de maître irrité & abſolu, il ordonna de rompre l'aſſemblée, défendit d'en faire de nouvelles. Ses ordres furent dans la ſuite accompagnés de toute la dignité royale, & n'en furent que plus reſpectés.

Il gouverne par lui-même

Le temps étoit venu où la France devoit changer de face. Deux miniſtres tout puiſſans l'avoient gouvernée avec empire ſans faire ſon bonheur : partagés entre leurs intérêts particuliers & ceux de la nation, en lui procurant de la gloire, ils l'avoient laiſſée plus pauvre, moins floriſſante qu'elle ne l'étoit ſous Henri IV. Mais on vit bientôt ce que peut un roi qui joint à la nobleſſe des ſentimens la pénétration de l'eſprit & l'application aux affaires. Dès que Louis XIV voulut régner, il devint l'idole des François, & excita l'admiration de l'Europe. Preſque aucun ſouverain ne ſe diſtinguoit alors par un mérite perſonnel. La fille de Guſtave-Adolphe, Chriſtine, reine de Suede, avoit abdiqué ſa couronne en 1654, pour aller cultiver dans Rome la philoſophie & les beaux-arts, exemple ſingulier, qui lui attira de la part des gens de lettres plus d'éloges que n'en méritoient ſa conduite & ſon caractere ; car la véritable gloire des rois conſiſte à faire le bien des peuples. On ne s'attendoit point qu'un monarque de vingt-deux ans, aimant les plaiſirs, ayant à peine une teinture de

Chriſtine, reine de Suede.

politique, ſi long-tems ſoumis aux volontés de Mazarin, voulût ſe charger des rênes de l'état, & fût capable de les ſoutenir. Sa réſolution étoit priſe : il l'exécuta ſur le champ.

Louis parle en maître.

Au premier conſeil qui ſe tint après la mort du miniſtre, il déclara qu'il verroit tout par lui-même, & défendit de rien faire ſans ſes ordres. « La face du théâtre change, ajouta-t-il ; j'au-» rai d'autres principes dans le gouvernement » de mon état, dans la régie de mes finances, » & dans la négociation au dehors, que n'avoit » feu M. le cardinal. Vous ſavez mes volontés ; » c'eſt à vous maintenant, Meſſieurs, de les exé-» cuter. » Dès ce moment, le conſeil prit une forme reſpectable. Mazarin l'avoit en quelque ſorte avili, en le tenant dans ſa chambre pendant qu'on le raſoit, qu'on l'habilloit, ou qu'il badinoit avec un oiſeau & une guenon. Le roi aimoit l'ordre & la décence dans les choſes les plus communes. Il ne pouvoit y manquer dans celles qui intéreſſent l'état.

Le conſeil devient reſpectable.

Diſgrace de Fouquet.

Une des plus dangereuſes plaies du royaume étoit l'épuiſement des finances, également funeſte, & au prince dont il traverſe les deſſeins, & aux ſujets ſur leſquels il attire des impôts. Louis ſentoit le beſoin preſſant d'y remédier. Les déprédations du ſurintendant Fouquet, auſſi prodigue que Mazarin étoit avare, l'avoient décidé

cidé à le perdre. Il le fit arrêter, après l'avoir comblé de careſſes. La crainte d'une révolte peu vraiſemblable fut le motif de cette étrange diſſimulation. Colbert, l'un des auteurs de la ruine de Fouquet, lui ſuccéda, ſous le titre de contrôleur général des finances, & l'on abolit la charge de ſurintendant. Beaucoup de zele, d'application, de ſagacité, rendoit ce miniſtre digne du choix de Louis XIV. Les impôts furent d'abord conſidérablement diminués, & le commerce devint, en peu de temps, une ſource de richeſſes. Après trois années de procédures, on condamna le ſurintendant à un banniſſement, qui fut commué en priſon perpétuelle. L'académicien Péliſſon eut le courage de le défendre, tandis que la plupart de ſes amis l'abandonnerent dans la diſgrace. Ce trait de généroſité ornera toujours les faſtes de la littérature.

Colbert, contrôleur général.

Les occaſions développent le caractere des hommes. Le roi, naturellement fier, paſſionné pour la gloire, l'attachant trop aux idées de l'ambition, fit bientôt connoître à quel point il vouloit être reſpecté au dehors. Son ambaſſadeur à Londres ayant été inſulté par celui d'Eſpagne, qui lui diſputoit le pas, il menaça Philippe IV, ſon beau-pere, de reprendre les armes contre lui, s'il ne réparoit cette inſulte. Depuis Philippe II, la monarchie eſpagnole

1662.

Louis humilie le roi d'Eſpagne.

languiſſoit, foible & pauvre, avec tous les tréſors du nouveau monde. Le roi d'Eſpagne eut la ſageſſe de plier. Un ambaſſadeur extraordinaire, qu'il envoya exprès à Louis XIV, déclara publiquement que les miniſtres eſpagnols ne concourroient plus avec ceux de France.

Affaire de Rome.

Un pape lui-même Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais du duc de Créqui, ambaſſadeur de France, avoient attaqué quelques ſoldats de la garde corſe. Ces ſortes de violences n'étoient alors que trop ordinaires aux François, dont la pétulance & l'audace bravoient ſouvent toute diſcipline. Les Corſes furieux aſſiégerent l'hôtel de l'ambaſſadeur, & lui tuerent quelques domeſtiques. On tira même ſur lui, on attaqua le carroſſe de l'ambaſſadrice au milieu des rues. A cette nouvelle, le roi demande ſatisfaction au pape. La cour de Rome veut gagner du temps pour ſe tirer d'embarras; mais on ſe ſaiſit d'Avignon, moyen facile de la décider. Alexandre envoya le cardinal Chigi, ſon neveu, demander pardon au roi; il fallut caſſer la garde corſe, & élever une pyramide en mémoire de cet événement. Tant de vigueur dans les affaires médiocres annonçoit aux princes de l'Europe ce qu'ils devoient attendre d'un jeune roi ſi délicat ſur le point d'honneur.

1665. Le pape s'humilie devant le roi.

Il acquit une gloire plus ſolide en ſecourant l'empereur contre les Turcs, & en procurant au royaume des avantages réels. Charles II lui vendit Dunkerque cinq millions (à vingt-ſix livres dix ſous le marc d'argent). Ce port, par les ouvrages immenſes qu'on y fit, devint un objet de jalouſie & de terreur pour l'Angleterre, qui ne pardonna jamais à Charles un marché contraire au bien de la nation. Les finances, que Colbert avoit rétablies, mettoient Louis XIV en état de former les plus grands deſſeins.

Acquiſition de Dunkerque.

Déjà il faiſoit renaître le ſiecle d'Auguſte par les bienfaits répandus ſur les gens de lettres, même dans les pays étrangers. * Il faiſoit commencer ce merveilleux canal de Languedoc qui joint les deux mers, malgré les montagnes qui les ſéparent; il fondoit la compagnie des Indes; il établiſſoit des manufactures propres à enrichir le royaume; il créoit une nouvelle marine, d'autant plus néceſſaire, que la Hollande & l'Angleterre couvroient l'Océan de vaiſſeaux, tandis que la France en avoit à peine quinze ou ſeize. La guerre s'étoit allumée par jalouſie entre ces deux puiſſances maritimes. Il ſe déclara

Savans récompenſés.

Canal de Languedoc.

Marine créée.

* Colbert écrivit à Voſſius : *Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime et gage de ſa protection.*

pour les Hollandois. Une eſcadre de quarante voiles devoit les joindre, mais le tenta inutilement. Le traité de Bréda, en 1667, termina les hoſtilités. L'Acadie, ou nouvelle Ecoſſe, fut aſſurée à la France. Louis, dont la politique veilloit ſur les affaires de l'Europe, n'attendoit que l'occaſion de ſe ſignaler par des entrepriſes éclatantes. Il ambitionnoit ſur-tout cette eſpece de gloire qui coûte trop de larmes à l'humanité, la gloire des conquérans. Cette ambition éclata bientôt avec des ſuccès trop dangereux.

1667. Guerre contre l'Eſpagne

Après la mort de Philippe V, on prétendit en France que la reine Marie-Thérèſe d'Autriche, ſa fille du premier lit, avoit des droits ſur le Brabant, à l'excluſion du nouveau roi d'Eſpagne, Charles II, enfant du ſecond lit. « Si les cauſes des rois, dit M. de Voltaire, » pouvoient ſe juger par les lois des nations à » un tribunal déſintéreſſé, l'affaire eût été un » peu douteuſe. » Elle parut certaine à ceux que Louis chargea de l'examiner. On n'eut point d'égard aux renonciations faites par la reine; on ſe plaignoit de la cour de Madrid, qui n'avoit point payé ſa dot. Les droits reſpectifs furent diſcutés dans divers ouvrages publiés en France & en Eſpagne; mais les armes devoient décider le procès. Un monarque abſolu, riche

& bien ſervi, étoit ſûr de vaincre l'Eſpagne, que gouvernoit le pere Nitard, jéſuite allemand, confeſſeur de la reine mere, maître de l'eſprit de ſa pénitente, maître de l'état.

Louvois, miniſtre de la guerre.

Le marquis de Louvois, miniſtre de la guerre, admirable dans cette partie, applanit toutes les difficultés de la conquête. Il établit des magaſins pour la ſubſiſtance des troupes; méthode excellente, inconnue dans des ſiecles moins heureux. Le roi, ayant ſous lui le maréchal de Turenne, avec des troupes parfaitement diſciplinées, ſe rend maître, en une ſeule campagne, de preſque toute la Flandre. Lille, la plus forte place du pays, ne ſoutient que neuf jours de ſiége. A peine le vainqueur s'eſt-il délaſſé de ſes fatigues, qu'il va fondre ſur la Franche-Comté, au cœur de l'hiver. Condé le ſuit dans cette expédition, dont il avoit donné le projet. La province eſt conquiſe en trois ſemaines. Il s'y trouva des traîtres, que l'argent de France avoit corrompus. Rien ne réſiſta. Dole même, qui s'étoit ſi bien défendue contre le pere du grand Condé, fut priſe par Louis XIV le quatrieme jour du ſiége.

Conquêtes du roi en Flandre.

1668.

Conquête de la Franche Comté.

Ces rapides conquêtes ne pouvoient manquer de lui faire des ennemis. Elles annonçoient une ambition & une puiſſance capables d'alarmer toute l'Europe. La Hollande craignit le voiſinage

Triple alliance contre Louis.

des François, dont le ſecours lui avoit été ſi avantageux juſqu'alors. Elle ſe ligua tout-à-coup avec l'Angleterre, ſon ennemie, & avec la Suède, long-temps amie de la France, en faveur de l'Eſpagne, contre qui elle avoit toujours combattu. C'eſt ainſi que la politique rompt tous les liens, & en forme de nouveaux, au gré de l'intérêt préſent. Le roi prévint les effets de cette triple alliance, en offrant la paix à l'Eſpagne. Elle fut ſignée à Aix-la-Chapelle. On rendit la Franche-Comté; mais on garda toutes les conquêtes de Flandre, Charleroi, Ath, Douai, Lille, Oudenarde, Courtrai, Armentieres, &c.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

Vauban avoit déjà fortifié quelques-unes de ces places, ſelon ſa nouvelle méthode. Ce grand ingénieur, au lieu d'élever les fortifications, comme on faiſoit autrefois, les mettoit preſque au niveau de la campagne. Moins expoſées au canon, elles rendoient les approches de l'ennemi plus difficiles. L'art de la guerre ſe perfectionnoit tous les jours; mais les autres peuples profiterent de l'exemple des François.

Vauban.

Si Louis inſpiroit la terreur aux étrangers, il travailloit ſans relâche à rendre le royaume plus floriſſant. Les beaux-arts, excités par ſes bienfaits, augmenterent les richeſſes & le bonheur de la nation. Paris devint un ſéjour dé-

Police dans Paris.

licieux & magnifique. Toutes les rues furent pavées, éclairées de lanternes pendant la nuit. Une police exacte pourvut à la sûreté des habitans. On avoit ordonné, sous Henri IV, que les spectacles commenceroient en hiver à deux heures après-midi, tant les boues, l'obscurité, & les voleurs rendoient la ville impraticable sur la fin du jour. Le bel ordre qu'on y voit régner en tout temps n'est pas le moindre ouvrage de Louis XIV.

Invalides. Versailles, &c.

Il fondoit les Invalides; il forçoit la nature à Versailles avec trop de dépenses; il relevoit la splendeur du trône par des fêtes somptueuses, sans perdre de vue les affaires de l'Europe. Un secours de sept mille hommes, qu'il envoya à Candie pour soutenir les Vénitiens, retarda plus de trois mois la prise de cette importante place, dont les Turcs se rendirent enfin maîtres le 16 septembre 1669. Le duc de Beaufort, si célebre au temps de la fronde, fut tué dans une sortie. Les autres souverains eurent à rougir d'un exemple de générosité, qu'aucun n'imita.

Secours à Candie.

Le roi irrité contre les Hollandois.

Excessivement jaloux de sa gloire, Louis ne pardonnoit pas aux Hollandois d'avoir osé contrarier ses desseins. La fierté républicaine de leur ambassadeur, Van-Beuning, l'avoit choqué, dans le temps qu'on négocioit le dernier traité avec l'Espagne. C'est lui qui à cette question

d'un miniſtre, *ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* répondit librement : *J'ignore ce que veut le roi ; je conſidere ce qu'il peut.* L'inſolence des gazetiers de Hollande, & quelques médailles orgueilleuſes frappées dans le pays, parurent un attentat contre la perſonne de Louis XIV. Cette république, ſi foible par elle-même & par la ſtérilité de ſes campagnes, étoit devenue, par l'induſtrie & le commerce, aſſez puiſſante pour s'enorgueillir. Ses conquêtes, ſes établiſſemens dans les Indes orientales, une marine prodigieuſe, lui faiſoient diſputer aux Anglois l'empire de l'Océan, & ſes flottes avoient ſouvent combattu celles d'Angleterre pour le vain honneur du pavillon. Elle ceſſa de ménager la France, lorſqu'elle put ſe paſſer de ſon appui, & qu'elle ſe crut intéreſſée à ſe liguer contre ſon pouvoir.

Etat de cette république.

Louis, ſe croyant offenſé, ne daigna point demander ſatisfaction aux états. La modération lui eût attiré des éloges : il aima mieux faire éclater ſa grandeur par une vengeance terrible. Réſolu de ſubjuguer la Hollande, il fit entrer dans ſes vues le roi d'Angleterre, Charles II, prince voluptueux & prodigue, que le beſoin d'argent rendoit fort traitable. La ducheſſe d'Orléans, ſa ſœur, le plus bel ornement de la cour, termina cette importante affaire, dans un voyage

Ligue contre elle avec Charles II.

qui reſſembloit à une partie de plaiſir. Une mort ſubite & affreuſe enleva enſuite Madame, ſans déranger les projets. La Suede abandonna auſſi la triple alliance. Toutes les meſures étant priſes avec autant de ſecret que d'activité, on déclare & l'on commence la guerre.

1672. Invaſion de la Hollande.

Près de deux cent mille hommes étoient deſtinés à conquérir un petit état qui n'avoit qu'environ vingt-cinq mille ſoldats pour ſa défenſe. Le roi y entra, ſuivi de ſon frere, de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Louvois, &c., répandant de loin la terreur & le déſeſpoir. Le paſſage du Rhin, célébré peut-être avec trop d'emphaſe, fut une action moins périlleuſe que brillante. Les chaleurs avoient rendu guéable un bras de ce fleuve. La cavalerie ne trouva qu'un eſpace médiocre à nager, & diſſipa ſans peine quelques troupes qui gardoient la rive. L'infanterie paſſa enſuite ſur un pont de bateaux. On perdit le jeune duc de Longueville; mais il ſe fit tuer par ſa faute. Quoique les ennemis demandaſſent quartier, il tira ſur eux, en criant, *point de quartier pour cette canaille.* Auſſi-tôt partit une décharge qui le coucha ſur le carreau. Le grand Condé, ſon oncle, fut bleſſé en vengeant ſa mort.

Paſſage du Rhin.

La rapidité des ſuccès de cette campagne tient du prodige. Trois provinces (Utrecht,

Campagne étonnante.

Overiſſel, & Gueldres) & plus de quarante places fortifiées furent conquiſes en peu de mois. Amſterdam voyoit preſque les François à ſes portes. Malgré le prince d'Orange, oppoſé au grand penſionnaire Jean de Wit, les états implorerent la clémence du vainqueur. Les conditions de paix qu'il propoſa parurent accablantes à un peuple libre, dont le courage, comme il arrive ordinairement, fut ranimé par le déſeſpoir. Exiger le rétabliſſement de la religion catholique, tout le pays au-delà du Rhin, des places au centre même de la république, &c.; c'étoit forcer les Hollandois à vaincre ou à mourir.

Le prince d'Orange Stathouder.

Jean de Wit, que ſes longs ſervices devoient faire reſpecter, devint odieux pour avoir déſiré la paix. L'injuſte fureur de la populace l'immola cruellement à la haine du prince d'Orange, nommé Stathouder, quoique le ſtathoudérat eût été nouvellement aboli. On ne penſa plus qu'à ſauver la république, ou à s'enſevelir ſous ſes ruines. On perça les digues de la mer; on s'expoſa, par cette inondation, aux plus dures incommodités; une pinte d'eau douce ſe vendit juſqu'à ſix ſous: mais l'amour de la liberté & de la patrie rend tout ſupportable. Tandis que la Hollande étoit ſous les eaux, ou entre les mains des François, les flottes hollandoiſes com-

battirent trois fois celles de France & d'Angleterre, & le fameux amiral Ruyter ſoutint la gloire de ſa nation.

Cependant l'électeur de Brandebourg, l'empereur Léopold, le roi d'Eſpagne, Charles II, la plupart des princes de l'empire, alarmés des conquêtes de Louis XIV, s'unirent avec la Hollande pour arrêter un torrent qui ſembloit menacer l'Europe entiere. Le roi d'Angleterre fut comme forcé par ſon parlement de faire la paix. On ſe repentit alors de n'avoir pas démoli, ſuivant le conſeil de Condé & de Turenne, tant de places, dont les garniſons devoient trop affoiblir l'armée. Cette faute de Louvois fit perdre le fruit de la campagne. Louis, après le ſiége de Maſtricht, où il acquit beaucoup de gloire, eut le chagrin d'abandonner les trois provinces qu'il venoit de ſubjuguer rapidement. Une grande partie de l'Europe lui tomboit ſur les bras; mais ce fut pour lui une nouvelle matiere de triomphe. Il ſut ſe défendre & faire encore des conquêtes.

1673. Evacuation de la Hollande.

La Franche-Comté, ſoumiſe pour la ſeconde fois en ſix ſemaines, fut enlevée ſans retour à la monarchie eſpagnole, ſous laquelle cette province formoit une eſpece de république, contente de ſa pauvreté en jouiſſant de ſes priviléges. Le roi la conquit en perſonne; le duc

1674. Conquête de la Franche-Comté.

Turenne dans le Palatinat.

d'Enguien, commandant ſous lui, ſe montra digne de ſon pere. Du côté de l'Allemagne, Turenne, avec une armée, fort inférieure à celle des ennemis, déconcerta toutes leurs meſures, les força de paſſer le Rhin, & remporta des avantages conſidérables. La dévaſtation du Palatinat, où deux villes & vingt-cinq villages furent impitoyablement réduits en cendres, vengea les François des cruautés qu'on avoit exercées ſur quelques particuliers. Le miniſtere avoit ordonné cette vengeance; le vertueux Turenne en fut, malgré lui, l'inſtrument. On rapporte qu'ayant reçu un cartel de l'électeur Palatin, il répondit que, depuis qu'il avoit l'honneur de commander les armées de France, il ne ſe battoit qu'à la tête de vingt mille hommes.

Condé contre le prince d'Orange.

Condé tenoit tête dans les Pays-Bas au prince d'Orange, beaucoup plus fort par le nombre

Bataille de Senef.

de ſes troupes. La ſanglante bataille de Senef, où il l'attaqua trois fois avec une valeur invincible, ne ſervit guere qu'à augmenter les pertes de part & d'autre. Au rapport des curés, on enterra vingt-cinq mille cadavres dans un eſpace de deux lieues. Le prince françois eut trois chevaux tués ſous lui. Il ne ménagea pas plus ſa perſonne que ſes troupes. Il vouloit recommencer le lendemain; mais la frayeur s'étoit répandue dans le camp, & de triſtes réflexions re-

froidiſſoient les plus braves. On lui attribue ce mot, démenti par ſon humanité : *C'eſt tout au plus une nuit de Paris.* Turenne diſoit avec beaucoup plus de raiſon, qu'il falloit trente ans pour faire un ſoldat. Toutes ces horreurs de la guerre retombent ſur le genre humain, victime trop peu regrettée de l'ambition des rois & de la gloire des héros. Les François, les ennemis chanterent des *Te Deum*, avec beaucoup plus de raiſon de pleurer que de ſe réjouir.

L'empereur avoit oppoſé au maréchal de Turenne le célebre général Montécuculli. Ces deux rivaux, après avoir excité l'admiration de l'Europe par des marches & des campemens plus glorieux que des victoires, étoient ſur le point d'en venir à une action déciſive, lorſque Turenne fut tué d'un coup de canon près de Salzbach, en examinant la place d'une batterie. Le même boulet ayant emporté le bras du marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général, ſon fils courut à lui tout éploré. *Mon fils*, s'écria Saint-Hilaire, *ce n'eſt pas moi qu'il faut pleurer, c'eſt ce grand homme.* Turenne méritoit un pareil éloge, autant par les qualités de ſon ame, que par la ſupériorité de ſes talens. Il avoit abjuré le calviniſme en 1668. Les proteſtans, déſolés de ſa converſion, ne la crurent point ſincere. On ſoupçonna qu'il aſpiroit à la dignité de con-

1675. Mort de Turenne.

nétable ; mais ſa franchiſe & ſa noble ſimplicité devoient le mettre à l'abri de ces malignes conjectures. Si l'amour lui fit faire des fautes, même ſur le retour de l'âge, il les couvrit de tant de vertus, auſſi bien que les égaremens de ſa jeuneſſe, qu'à peine trouve-t-on dans notre hiſtoire un guerrier digne de lui être comparé. Louvois étoit jaloux de ce héros, & ſe réjouit de ſa mort, dont il auroit dû être affligé en miniſtre, comme en citoyen.

Derniere campagne de Condé.

Malgré la conſternation que la mort de Turenne répandit dans toute l'armée, le comte de Lorges fit une retraite honorable. Cependant Montécuculli paſſa le Rhin, pénétra en Alſace. Le grand Condé marcha contre lui, & l'arrêta. Renonçant enſuite au commandement, que ſa ſanté ne lui permettoit plus de ſoutenir, il alla jouir dans la retraite, de lui-même, de ſa gloire, des ſciences, des lettres & des beaux-arts. Cette même année Montécuculli quitta le ſervice de l'empereur. On lui fait dire qu'un homme qui avoit combattu les Condé & les Turenne ne devoit pas compromettre ſa réputation contre des généraux commençans.

1676, 77. Succès de la France.

Telle étoit la force du gouvernement, les reſſources du miniſtere, l'habileté des généraux, la diſcipline & le courage des troupes, que la France conſerva ſa ſupériorité juſqu'à la fin de

cette guerre, quoique le maréchal de Créqui eût été battu à Conſarbruk, malheur qu'il répara par deux campagnes glorieuſes. La Sicile, révoltée contre l'Eſpagne, s'étant livrée aux François, Ruyter vint au ſecours des Eſpagnols ; mais il trouva dans le célebre Duqueſne un émule redoutable. Notre flotte fut trois fois victorieuſe, & la Hollande perdit Ruyter, que Louis XIV lui-même honora de ſes regrets. De mouſſe & valet de vaiſſeau, il étoit devenu, par ſon mérite, l'un des premiers hommes de la république ; & la baſſeſſe de ſon origine donna un nouveau relief à ſa renommée. Le prince d'Orange aſſiégea Maſtricht ſans ſuccès. Le roi fit deux campagnes en Flandre, auſſi glorieuſes que les premieres. Il prit Bouchain, Valenciennes, * Cambrai, &c. Son frere, quoiqu'énervé par la molleſſe, ſignala auſſi ſa valeur, & gagna la bataille de Caſſel ſur le prince d'Orange, qui venoit au ſecours de Saint-Omer.

Ruyter.

Louis, de retour à Verſailles dès le mois de mai 1677, dit à Racine & à Deſpréaux, ſes hiſtoriographes : « Je ſuis fâché que vous ne ſoyez

Mot flatteur de Racine au roi.

* Valenciene», place extrêmement forte, défendue par une bonne garniſon, fut emportée d'aſſaut après ſept à huit jours de tranchée ouverte. Vauban perſuada, contre l'avis du miniſtre & de cinq maréchaux de faire l'attaque en plein jour. Les mouſquetaires y firent des prodiges de valeur, & même d'habileté.

» pas venus à cette derniere campagne : vous » auriez vu la guerre, & votre voyage n'eût » pas été long. — Votre majeſté, répondit Ra- » cine, ne nous a pas donné le temps de faire » faire nos habits. » Réponſe ingénieuſe, où l'on reconnoît l'art, ſi commun à la cour, d'aſſaiſonner finement la flaterie. Ce grand poëte étoit peut-être trop courtiſan pour bien remplir les devoirs d'hiſtorien. Auſſi n'a-t-il rien laiſſé de conſidérable ſur Louis XIV. L'hiſtoire des rois, à parler en général, ne doit pas s'écrire ſous leurs yeux.

1678. Paix de Nimègue.

Le roi triomphoit de tous côtés, ou par lui-même, ou par ſes généraux. Quoiqu'il eût évacué la Sicile, que la licence des François avoient ſouvent révoltée, le ſuccès de ſes armes le rendoit l'arbitre de l'Europe. Il lui donna la paix, & en impoſa les conditions. Le traité de Nimègue fut ſon ouvrage. Les Hollandois ſeuls, qui avoient conclu les premiers ſéparément, ne perdirent aucune de leurs villes. L'Eſpagne céda la Franche-Comté & une grande partie de la Flandre. L'empereur céda Fribourg, dont Créqui s'étoit emparé. Le jeune duc de Lorraine, ſucceſſeur de Charles IV, devoit être rétabli dans ſes états, mais à des conditions qu'il eut le courage de refuſer, aimant mieux vivre dépouillé & fugitif, que de ſubir la loi de Louis XIV.

Quatre

Quatre jours après que le traité de Nimègue eut été ſigné avec la Hollande, le prince d'Orange, qui pouvoit en être inſtruit, qui du moins ne pouvoit douter que la paix ne fût très-prochaine, vint, à la tête de cinquante mille hommes, attaquer près de Mons le maréchal de Luxembourg. Cet éleve du grand Condé ayant reçu la nouvelle de la paix, ne s'attendoit à rien moins qu'à une bataille. Il eut la gloire de repouſſer l'ennemi, & le prince d'Orange ne put ſe juſtifier aux yeux de l'Europe d'avoir prodigué le ſang humain par une cruelle & ſtérile ambition.

Le prince d'Orange attaque après le traité.

Louis étoit au comble de la grandeur. On lui donna en France le ſurnom de Grand; l'Europe jalouſe n'oſa réclamer contre ce titre. La paix, dont il avoit preſcrit les conditions, ne l'empêcha point d'étendre encore ſes domaines. Deux chambres établies à Metz & à Briſac pour réunir à la couronne toutes les anciennes dépendances des trois évêchés & de l'Alſace, enleverent, par leurs arrêts, un grand nombre de ſeigneuries à des ſouverains qui en jouiſſoient depuis long-temps.

Chambres de Metz & de Briſac.

Strasbourg conſervoit ſa liberté; ville puiſſante, d'autant plus redoutable, qu'ayant un pont ſur le Rhin, elle ouvroit aux ennemis l'entrée du royaume. Louvois entreprend de la ré-

1681.

Reddition de Strasbourg.

duire. Il traite avec les magiſtrats, gagne les uns, intimide les autres. En même temps une armée françoiſe menace Strasbourg. Le traité de reddition eſt conclu, malgré les gémiſſemens d'un peuple républicain. Bientôt cette grande place, fortifiée par Vauban, devint le rempart de la France du côté de l'Allemagne.

1682. Bombardement d'Alger

Colbert avoit mis la marine dans un état ſi floriſſant, que le roi ordonna de faire baiſſer pavillon à tous les vaiſſeaux eſpagnols. Les ports de Breſt, de Toulon, de Dunkerque, plus de cent vaiſſeaux de ligne, ſoixante mille matelots, annonçoient une puiſſance capable d'étendre par-tout ſon empire. Les corſaires qui infeſtoient la Méditerranée, diſparurent devant ſes eſcadres. Duqueſne alla bombarder Alger. On fit uſage, pour la premiere fois, des galiotes à bombes, inventées par un françois (Bernard Renaud), mais dont les ennemis profiterent à leur tour contre la France. Juſqu'alors on n'avoit pas cru poſſible que les mortiers jouaſſent avec effet ſur une machine flottante. Alger, après avoir été foudroyée, envoya faire des ſoumiſſions. Tunis & Tripoli ſubirent le même ſort.

1684. Bombarde-

Mécontent de Gênes, qui conſtruiſoit quelques galeres pour l'Eſpagne, & qui avoit vendu de la poudre aux corſaires, le roi lui fit ſentir,

comme à eux, tout le poids de ſa vengeance. Quatorze mille bombes écraſerent une grande partie de cette ville ſuperbe. Il fallut que le Doge vînt en perſonne demander grace. Au milieu des magnificences de Verſailles, interrogé ſur ce qu'il y trouvoit de plus ſingulier, il répondit : *c'eſt de m'y voir.* M. de Voltaire ajoute qu'il fut charmé de la politeſſe du monarque, & bleſſé de la fierté des miniſtres. Le roi, diſoit-il, *ôte à nos cœurs la liberté par la maniere dont il nous reçoit ; mais ſes miniſtres nous la rendent.* Il étoit plus glorieux à Louis XIV de mériter cet éloge, que de voir à ſes pieds le chef d'une république, traité avec tant de rigueur pour une faute qui paroît légere.

ment de Gênes.

Le Doge à Verſailles.

Cependant le pape Innocent XI, vertueux, mais altier & inflexible, bravoit ce monarque ſi redoutable. Ils étoient brouillés depuis long-temps au ſujet de la régale. C'eſt un droit particulier aux rois de France, qui remonte juſqu'aux temps les plus reculés, par lequel ils perçoivent les revenus des évêchés vacans, & nomment, pendant la vacance, aux bénéfices dépendans de l'évêché. Quelques égliſes ſe prétendoient exemptes de ce droit : Louis XIV déclara par un édit, en 1673, que la régale s'étendoit à tout le royaume. Les évêques d'Alet

Démêlés avec Innocent XI.

& de Pamiers, célebres par leur oppoſition au formulaire concernant Janſénius (nous en parlerons ailleurs), oſerent ſeuls ſe roidir contre l'autorité, &, ce qu'il y a de plus ſingulier, furent ſoutenus par Innocent XI, quoique rebelles au décret d'un pape. La diſpute s'échauffa, l'aſſemblée générale du clergé, en 1682, prit le parti de la cour.

Les quatre articles du clergé.

Le pape ayant condamné cette démarche, on ſaiſit l'occaſion d'examiner les droits & les prétentions du pape même. L'aſſemblée ſe ſignala par ſes quatre fameux articles, où fut expoſée la doctrine de l'égliſe gallicane. Ils portent en ſubſtance, 1°. que la puiſſance eccléſiaſtique n'a aucun pouvoir ſur le temporel des princes; 2°. que le concile général eſt ſupérieur au pape, comme le concile de Conſtance l'a décidé; 3°. que les coutumes & les lois reçues dans l'égliſe gallicane doivent être maintenues; 4°. que le jugement du ſouverain pontife, en matiere de foi, n'eſt infaillible qu'après le conſentement de l'égliſe. Des vérités que le ſimple bons ſens, joint à une connoiſſance médiocre de l'antiquité, fait ſentir à tout homme non prévenu, parurent alors des déciſions hardies. A Rome, elles étoient taxées d'erreurs, & les préjugés ultramontains qui avoient inſpiré la ligue, n'étoient

pas encore étouffés dans tout le royaume. L'affaire fit beaucoup de bruit ; elle n'en feroit point de nos jours.

Roideur du pape.

Innocent XI, plus irrité que jamais, condamna les propoſitions du clergé, & refuſa des bulles à tous les évêques nommés par le roi. Cette inflexible roideur pouvoit devenir funeſte à la cour de Rome. Pluſieurs parloient déjà d'établir en France un patriarche indépendant. La religion du roi l'empêcha toujours d'en venir à cette extrémité.

Affaire des franchiſes.

Mais il étoit trop fier pour céder au pape. Celui-ci vouloit abolir les franchiſes des ambaſſadeurs, dont les hôtels, & même les quartiers d'alentour, étoient comme un aſile inviolable. Voleurs, aſſaſſins, s'y mettoient à couvert de la juſtice. Un tel abus, dans la capitale du monde chrétien, ne ſubſiſtoit que parce que l'honneur des couronnes y paroiſſoit intéreſſé. L'empereur, les rois d'Eſpagne & de Pologne ſe rendirent aux vœux d'Innocent. Louis déclara, dit-on, au nonce, que *jamais il n'avoit pris pour regle l'exemple d'autrui : & que c'étoit à lui à ſervir d'exemple.* Cette hauteur fut ſoutenue par des effets. Le marquis de Lavardin, nouvel ambaſſadeur de France, entra dans Rome en 1687, avec un cortége de gens de guerre ; il affecta de braver le pape, qui avoit ſuppri-

Excommunication de l'ambaſſadeur

mé abſolument les franchiſes. Les cenſures dont il fut frappé ne ſervirent qu'à aigrir le roi. On s'empara d'Avignon. Si Louis XIV avoit eu moins de reſpect pour le ſaint-ſiége, il auroit été plus loin. La France, dans l'opinion des politiques, ne tenoit à Rome que par un fil, prêt à ſe rompre.

Projet de détruire le calviniſme.

Dans le temps même de ces violens démêlés avec Innocent XI, Louis ſignala ſon zele pour la catholicité, en portant le coup mortel au calviniſme. Depuis la priſe de la Rochelle, les calviniſtes, hors d'état de former des factions, jouiſſoient paiſiblement de leurs privilèges, ſans inquiéter le gouvernement. Leur génie ſéditieux avoit fléchi ſous l'autorité ſuprême. Le monarque ne les craignoit point, & profitoit de leurs ſervices. Mais on lui perſuada aiſément que ſa gloire & l'intérêt de la couronne demandoient l'extinction de l'héréſie; qu'il pouvoit tout, que tout céderoit à ſa volonté. Plein de ces idées flatteuſes, ambitionnant d'ailleurs le mérite de ſervir la religion, malgré ſes griefs contre le pape; il commença par gêner les proteſtans, par reſtreindre de plus en plus leur liberté, il ranima leur inquiétude, excita leurs murmures, & employa bientôt la violence, qui ne ſupplée jamais à la perſuaſion. Une déclaration de 1680 ordonne d'admettre au nombre des

convertis les enfans de ſept ans ; ce fut déjà pour les peres un motif de s'expatrier.

Violences contre les calviniſtes.

Des miſſionnaires envoyés dans les provinces, & l'argent diſtribué aux convertis, ne produiſant pas un effet aſſez rapide, on envoya des troupes pour inſpirer la terreur. Le chancelier Letellier, & Louvois ſon fils, étoient naturellement portés aux voies dangereuſes du deſpotiſme. La mort de Colbert, * qui avoit protégé les calviniſtes comme citoyens, laiſſoit à ces deux miniſtres tout pouvoir de ſuivre leur penchant. Louvois s'exprima ainſi dans des lettres écrites de ſa main : « Sa majeſté veut qu'on faſſe » éprouver les dernieres rigueurs à ceux qui ne » voudront pas ſe faire de ſa religion ; & ceux » qui auront la ſotte gloire de vouloir demeu- » rer les derniers, doivent être pouſſés juſqu'à » la derniere extrêmité. » Comme ſi la façon de penſer dépendoit d'un ordre de la cour. Les troupes chargées de la commiſſion, les dragons ſur-tout, ne l'exécuterent que trop bien. L'Europe retentit des récits exagérés de leurs violen-

Dragonade & ſes effets.

* Colbert mourut en 1683. C'eſt à lui principalement que le royaume devoit ſa ſplendeur & ſes richeſſes ; mais comme la guerre & les dépenſes exceſſives de la cour l'avoient enfin obligé d'employer des moyens extraordinaires, qu'il ne goûtoit point, le peuple, oubliant ce qu'il avoit fait de bien, s'emporta juſqu'à vouloir outrager ſon cadavre.

ces. Dans les égliſes proteſtantes, la *dragonade* étoit comparée aux perſécutions de l'ancienne égliſe. Cette rigueur produiſit l'effet ordinaire; elle changea d'abord en enthouſiaſme le zele des calviniſtes. Ils ne regardoient leur patrie que comme une nouvelle Babylone; & plus on prenoit des précautions pour les empêcher de s'enfuir, plus ils ſe croyoient obligés de rompre leurs fers.

1685. Révocation de l'édit de Nantes.

Enfin Louis XIV révoque le fameux édit de Nantes donné par Henri IV, & confirmé par Louis XIII. La liberté de conſcience eſt ôtée aux proteſtans, leurs temples ſont démolis, les enfans arrachés des bras de leurs peres & meres, pour être élevés dans la religion catholique. Les défenſes de ſortir du royaume, les gardes répandus en foule ſur les côtes & les frontieres, l'amour du pays natal, les liens du ſang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fanatiſme ou le déſeſpoir. Ils déſertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des ſommes immenſes, une induſtrie plus précieuſe encore, les manufactures qui enrichiſſoient le royaume. En peu d'années la France perdit environ cinq cent mille citoyens, quelques-uns diſent huit cent mille: perte bien difficile à réparer.

Déſertion des proteſtans

C'eût été ſans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte & de croyance. Mais c'étoit un grand mal, & pour le roi, & pour la religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de François, devenus dès-lors les plus implacables ennemis de la patrie & de l'égliſe. Pluſieurs, par eſprit de zele, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour & contre, préfere la conduite de Henri IV, avec d'autant plus de raiſon, que le nombre des religionnaires eſt à peine diminué en France. Il eſt impoſſible d'ailleurs de concilier, avec les maximes évangéliques, bien différentes de celles de l'impitoyable Louvois, des cruautés qui révoltent, au lieu de convertir. On avoit célébré des converſions innombrables; on connut bientôt que ces apparences forcées ne faiſoient qu'envenimer l'eſprit de ſecte. Réflexions ſur cette affaire.

La reine Chriſtine écrivit de Rome où elle avoit abjuré le proteſtaniſme : « Je conſidere » aujourd'hui la France comme un malade à qui » on coupe bras & jambes, pour le guérir d'un » mal qu'un peu de patience & de douceur » auroit entiérement guéri; mais je crains fort » que ce mal ne s'aigriſſe & ne devienne en» fin incurable, &c. » Cette princeſſe affectoit pourtant beaucoup de zele pour la religion Paroles de Chriſtine.

catholique; & le meurtre de ſon grand écuyer Monaldeſchi, qu'elle fit aſſaſſiner, en 1657, dans la galerie de Fontainebleau, étoit une preuve de ſon penchant au deſpotiſme.

1687. Ligue d'Auſbourg.

La hauteur & la puiſſance du roi, ſes entrepriſes en pleine paix, les confiſcations ſur ſes voiſins, la conquête de Strasbourg, ſuivie, en 1683, du bombardement & de la priſe de Luxembourg, parce que l'Eſpagne refuſoit de céder le comté d'Aloſt; tous ces motifs, ſans parler de la proſcription du calviniſme, lui firent preſque autant d'ennemis qu'il y avoit de princes en Europe. Le plus dangereux de tous, ſoit par ſon exceſſive ambition, ſoit par ſa profonde politique, c'étoit Guillaume, prince d'Orange. Alors mépriſé des François, qui ne jugeoient de lui que par les ſuccès militaires, il leur apprit bientôt de quoi ſon génie le rendoit capable. Il fut le moteur de la fameuſe ligue projetée ſecrétement à Ausbourg en 1686, & conclue à Veniſe l'année ſuivante. L'empereur & la plus grande partie de l'Empire, le roi d'Eſpagne, la Hollande, & le duc de Savoie, preſque toute l'Italie, s'unirent contre la France. Innocent XI, auſſi fier que Louis XIV, dont il éprouvoit alors le reſſentiment, ſecondoit par ſes intrigues celles du prince Hollandois. On vit un pape & un proteſtant, ſans agir de concert,

travailler avec le même zele à l'abaiſſement du roi très-chrétien.

1688. Siége de Philipsbourg par le dauphin.

Dès que Louis ſut qu'on vouloit l'attaquer, il porta les premiers coups. Il étoit d'ailleurs irrité contre l'empire, ſoit parce qu'on avoit fruſtré de l'électorat de Cologne le cardinal de Furſtemberg, évêque de Strasbourg, ſoit parce qu'on avoit refuſé de changer en paix perpétuelle une trève de vingt ans, conclue en 1684. Le dauphin, nommé *Monſeigneur*, fut chargé d'aller prendre Philipsbourg, la clef de l'Allemagne. « Mon Fils, lui dit le roi à ſon départ, en vous » envoyant commander mes armées, je vous » donne les occaſions de faire connoître votre » mérite; allez le montrer à toute l'Europe, » afin que, quand je viendrai à mourir, on ne » s'apperçoive pas que le roi ſoit mort. » Le dauphin ſe montra digne en effet de ſa confiance. Adoré des troupes, chéri de tout le monde, plein de douceur & de courage, mais d'un courage prudent, tel que celui de ſon pere, la gloire qu'il acquit par la priſe de Philipsbourg cauſa une joie univerſelle dans le royaume.

Comment Montauſier le félicite.

Le duc de Montauſier, ſon gouverneur, homme d'une vertu rare, lui écrivit après cet événement: « Monſeigneur, je ne vous fais point de » compliment ſur la priſe de Philipsbourg: vous » aviez une bonne armée, des bombes, du ca-

» non, & Vauban. Je ne vous en fais point » auſſi ſur ce que vous êtes brave : c'eſt une » vertu héréditaire dans votre maiſon : mais je » me réjouis avec vous de ce que vous êtes li- » béral, généreux, humain, & faiſant valoir » les ſervices de ceux qui font bien. » Montauſier pouvoit ſe féliciter d'avoir cultivé avec fruit les vertus de ſon éleve. Les leçons de Boſſuet, précepteur de ce prince, & de Huet, ſous-précepteur, produiſirent moins d'effet. On lit, dans les lettres de madame de Maintenon, que le dauphin *ſavoit à cinq ou ſix ans mille mots latins, & pas un quand il fut maître de lui.*

Jacques II haï & ſur le point d'être détrôné.

Il n'y avoit encore qu'une premiere étincelle de guerre. La révolution, qui précipita du trône les Stuart, acheva l'embraſement. Charles II avoit laiſſé la couronne d'Angleterre à Jacques II, ſon frere, devenu catholique, par conſéquent odieux à ſes peuples, d'autant plus que, ſe croyant abſolu, ou voulant l'être, il ne ménageoit point leur religion ni leur liberté. Des évêques anglicans mis en priſon, un nonce du pape reçu à la cour, les jéſuites en faveur, un d'eux, le P. Peters, gouvernant l'eſprit du monarque, & admis au conſeil privé; le projet mal concerté de rétablir le catholiciſme, que les Anglois ne peuvent ſouffrir; toute la conduite de Jacques les diſpoſoit à la révolte. L'im-

prudence de ſon zele le faiſoit blâmer dans Rome même. Les ſages prévirent qu'il en ſeroit la victime, & que, loin de ſervir l'égliſe, il la ruineroit pour toujours en Angleterre.

Le prince d'Orange fait la révolution

Après des plaintes inutiles, les Anglois conſpirerent. Le prince d'Orange, qui avoit épouſé la fille de Jacques, ſollicité de ſe mettre à leur tête, étoit trop ambitieux pour ne pas ſaiſir cette occaſion de fortune. Le complot fut conduit avec un ſecret & une prudence admirables. Jacques ſurpris ne réſiſte point. Pluſieurs officiers l'abandonnent, entre autres Churchill, ſon favori, que nous verrons bientôt s'immortaliſer ſous le nom de Marlborugh. Le malheureux roi tombe entre les mains du prince d'Orange, ſon gendre & ſon oppreſſeur. On le laiſſe bientôt s'évader. Il cherche un aſile auprès de Louis XIV, dont il avoit négligé les avis & refuſé les ſecours. L'uſurpateur eſt déclaré roi d'Angleterre (Guillaume III) conjointement avec ſa femme, la princeſſe Marie, & la nation fixe des bornes plus étroites à l'autorité royale, qui reſte néanmoins fort étendue. 1689.

Louis XIV protege le roi détrôné.

C'eſt alors que Louis commença une guerre ouverte avec l'Angleterre, la Hollande, l'Eſpagne, déclarée auſſi contre Jacques. Ayant reçu ce prince de la maniere la plus généreuſe, il fit les plus grands efforts pour le rétablir. Une

flotte conſidérable devoit le conduire en Irlande. Le roi lui dit en le quittant : *Tout ce que je puis vous ſouhaiter de mieux, eſt de ne vous jamais revoir.* Les eſcadres françoiſes diſſiperent celles des ennemis. Tourville, vice-amiral, remporta, en 1690, à la hauteur de Dieppe, une célebre victoire, après laquelle ils n'oſerent plus ſe montrer. On fait monter leur perte à dix-ſept vaiſſeaux, mis hors de combat, échoués ou brûlés. Louis XIV conſerva deux ans l'empire de la mer, lui qui, au commencement de ſon regne, étoit ſans vaiſſeaux.

1690. Bataille de la Boyne, déciſive contre Jacques.

Mais tant de ſecours ne changerent point la deſtinée de Jacques. Son ancienne valeur ſembloit s'être évanouie avec ſa fortune. Il fut défait par ſon gendre à la bataille déciſive de la Boyne. Le vieux maréchal de Schomberg, proteſtant, y périt en combattant à la tête des réfugiés françois. *Voilà vos perſécuteurs*, avoit-il dit pour les animer. On vit dès-lors quels ennemis s'étoit faits Louis XIV parmi ſes ſujets, par la révocation de l'édit de Nantes. Le bruit courut que le prince d'Orange étoit mort dans la bataille, parce qu'il avoit eu l'épaule effleurée d'un coup de canon. A cette nouvelle, le peuple de Paris, ſans égard pour la bienſéance, fit éclater une folle joie, & le brûla même en effigie. Jacques revint en France. Louis redou-

bla inutilement ſes efforts en faveur d'un roi qui ne ſavoit plus combattre, depuis qu'il avoit ſa couronne à recouvrer, & qui, vivant avec les jéſuites, paroiſſoit plus occupé de théologie & d'exercices de dévotion, que des moyens de réparer ſa diſgrace.

Guerre de tous côtés.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontieres d'Eſpagne & d'Italie, furent tout à la fois le théâtre de la guerre. Il ſuffit d'en indiquer les principaux événemens. On avoit pris le Palatinat, l'une des plus belles contrées de l'empire, où il ne reſtoit aucune trace de l'embraſement exécuté par Turenne. Pour empêcher les ennemis d'y ſubſiſter, Louis XIV, ſuivant le conſeil de Louvois, commanda un nouvel incendie. Villes, châteaux, villages, tout fut livré aux flammes avec une rigueur exceſſive. On ne reſpecta pas même les tombeaux des électeurs Palatins. Le ſoldat les ouvrit, dans l'eſpérance d'y trouver de l'or, & jeta au vent les cendres qu'ils renfermoient. Cette affreuſe expédition fut généralement déteſtée. Le roi n'avoit pas cru ſans doute que ſes ordres produiroient tant de malheurs; mais pour peu qu'on lâche la bride à une ſoldateſque avide & brutale, elle ſe porte d'elle-même aux plus grands excès. Si les lois de la guerre autoriſent des actions qui répugnent à l'humanité, la politique, comme on l'obſer-

Embraſement du Palatinat.

voit alors, ſembloit exiger des ménagemens. Des ennemis ne pouvoient-ils pas pénétrer dans le royaume? & juſqu'où auroient-ils porté le droit de repréſailles?

Belle défenſe de Mayence, mal jugée à Paris.

Le duc de Lorraine, Charles V, prince ſans états, mais général redoutable, commandoit les Impériaux. Il reprit Bonn & Mayence, où les François ſe défendirent glorieuſement, quoique ces deux places fuſſent mal fortifiées. Après vingt-une ſorties, le marquis d'Uxelles rendit Mayence faute de poudre. Il ne méritoit que des éloges; il ne reçut à Paris que des huées en plein théâtre. Telle eſt ſouvent l'injuſtice d'un peuple léger, qui décide ſans examen, qui fronde ou qui admire ſans raiſon, & qui ne revient de ſes bizarres préventions qu'après avoir inſulté au mérite, ou encenſé la fortune.

Batailles du maréchal de Luxembourg.

Aux Pays-Bas & en Italie, les premieres années de la guerre furent un enchaînement de victoires mémorables. Le maréchal de Luxembourg, haï de Louvois, choiſi par le roi, malgré cette haine du miniſtre, marchoit ſur les traces du grand Condé, dont il ſembloit avoir le génie, la vivacité & le courage. Il gagna la

Fleurus.

bataille de Fleurus, en 1690, par la ſupériorité de ſes talens, ſur le prince de Waldelck, qui avoit battu à Valcour le maréchal d'Hu-

Steinkerque.

mieres. Surpris à Steinkerque, en 1692, par une

une ruſe du roi Guillaume, il vint à bout, quoique malade, de le repouſſer & de le vaincre. Pluſieurs princes,* à la tête de la maiſon du roi, firent, dans cette occaſion, des prodiges de valeur, qui déciderent la victoire. L'année ſuivante, Luxembourg, avec ces mêmes héros, ſurprit lui-même Guillaume à Nerwinde, & gagna une nouvelle bataille. Vingt mille hommes environ y furent tués, parmi leſquels huit mille François. Nerwinde.

Dans cet intervalle de temps, le roi en perſonne prit Mons & Namur (1691, 92); le maréchal de Catinat, vrai philoſophe & grand capitaine, qui ne devoit ſon élévation qu'à ſon mérite, défit le duc de Savoie à Stafarde & à la Marſaille (1691, 93); le maréchal de Noailles fut vainqueur en Catalogne (1694), le maréchal de Lorges l'avoit été en Allemagne. Jamais tant de victoires éclatantes. Une ſeule auroit ſuffi autrefois pour produire une révolution; cependant tout reſtoit à peu près dans le même état. Tuer des hommes, ruiner des villes, dévaſter des provinces, épuiſer les nations; c'eſt ordinairement l'unique fruit de la guerre, lorſ- Autres victoires des François. Preſque ſans fruit.

* Le duc de Chartres, depuis régent, alors très-jeune; M. le duc & le prince de Conti, déjà lieutenans généraux; le duc de Vendôme & ſon frere. Le fils du grand Turenne fut tué en les imitant.

que les forces ſont à peu près en équilibre, comme il arrive dans le ſyſtême moderne de l'Europe.

Revers. Louis XIV, malgré ſes victoires, ne paroiſſoit plus invincible. Il perdit quatorze grands vaiſ-

Journée de la Hogue. ſeaux en 1692, après la journée de la Hogue, où Tourville attaqua, par ſes ordres, la flotte ennemie, une fois plus nombreuſe que la ſienne. A la nouvelle de ce malheur: *Tourville eſt-il ſauvé?* dit le roi; *car pour des vaiſſeaux on peut en trouver; mais on ne trouveroit pas aiſément un officier comme lui.* Paroles qui font autant d'honneur au prince qu'au général. La mort de Luxembourg arrêta le cours de ſes triomphes en

Priſe de Namur par Guillaume. Flandre. Le roi Guillaume, ſouvent battu, mais qui ſavoit admirablement réparer ſes pertes, reprit Namur en 1695, à la vue du maréchal de Villeroi qui commandoit plus de quatre-vingt mille hommes, & malgré les efforts du maréchal de Boufflers qui défendoit la place. Les flottes angloiſes bombarderent Dieppe, le Havre, Saint-Malo, Calais & Dunkerque. La confiance diminuoit parmi les troupes, les recrues devenoient difficiles, les finances s'épuiſoient de jour en jour depuis la mort de Colbert; & celle de Louvois, en 1691, préſageoit un relâchement de diſcipline. On ne devoit plus s'attendre aux anciennes proſpérités.

Cependant Pointis, chef d'eſcadre, prit Carthagene en Amérique, où l'Eſpagne perdit environ vingt millions. Les Flibuſtiers, pirates intrépides, qui, depuis long-temps s'acharnoient ſur les Eſpagnols, lui procurerent le ſuccès de cette expédition hardie. Duguay-Trouin, le plus célebre des armateurs, ruinoit le commerce maritime des ennemis. Le fléau de la guerre ſe faiſoit ſentir à tout le monde; & le roi déſira la paix. Pointis Duguay-Trouin

Il commença par détacher de la ligue le duc de Savoie, Victor-Amédée, beaucoup moins ſcrupuleux ſur ſes engagemens, que zélé pour ſes intérêts. Catinat fut le négociateur du traité. On rendit à ce prince ſes états, & l'on deſtina ſa fille au duc de Bourgogne, fils du dauphin. Cet événement, ſuivi de la priſe de Barcelone par Vendôme, hâta le ſuccès des négociations qui ſe faiſoient à Riſwick avec les autres confédérés. 1696. Traité avec le duc de Savoie.

Louis montra une modération dont l'Europe ne le croyoit pas capable. Il ſacrifia les conquêtes qu'il avoit faites ſur l'Eſpagne, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai, & ce qu'on avoit pris vers les Pyrénées: il rendit à l'empire Fribourg, Philipsbourg, avec tout ce que les chambres de Metz & de Briſac avoient réuni à la couronne; Guillaume fut reconnu pour roi légi- 1697. Paix de Riſwick.

time d'Angleterre, Jacques II abandonné, enfin le duc de Lorraine rétabli. Ce n'étoit plus Charles V, ce grand général de l'empereur, mais ſon fils Léopold, dont la Lorraine bénira éternellement la mémoire, comme celle de Staniſlas le bienfaiſant.

Murmures en France.

Cette paix de Riſwick cauſa en France moins de joie que de mécontentement & de murmures. Il parut honteux que le roi, accoutumé à faire la loi aux nations, eût cédé tant d'avantages à ſes ennemis, malgré la ſupériorité de ſes armes. Pluſieurs ont cru que c'étoit une politique adroite pour parvenir à la ſucceſſion d'Eſpagne ; que l'on vouloit écarter le reproche d'ambition, ſe ménager le temps de faire des préparatifs, de concerter les meſures & de lever les obſtacles. L'auteur du ſiecle de Louis XIV n'admet point ces conjectures. On fit la paix, ſelon lui, par laſſitude de la guerre. « Des » ſentimens vertueux, ajoute-t-il, y influerent » certainement. Ceux qui penſent que les rois » & leurs miniſtres ſacrifient ſans ceſſe & ſans » meſure à l'ambition, ne ſe trompent pas moins » que celui qui penſeroit qu'ils ſacrifient tou- » jours au bonheur du monde. »

Néceſſité de la paix.

Triſte état des finances.

Qu'on juge par l'état des finances du beſoin que le royaume avoit de la paix. Les cinq premieres campagnes avoient abſorbé plus de deux

cents millions d'extraordinaire. Il étoit dangereux d'augmenter les taxes. Cependant, après des emprunts, des créations d'offices, & autres pareilles opérations de finance; après avoir augmenté de trois livres la valeur numéraire du marc d'argent, on établit la capitation en 1695. Cet impôt, auparavant inconnu, produisit vingt-un millions; mais les revenus du roi ne passerent que de dix millions ceux de l'année précédente. Les grandes armées de Louis XIV, ses bâtimens, sa magnificence, devenoient un fardeau capable d'écraser la France.

Le prince de Conti élu roi de Pologne.

Lorsqu'on étoit sur le point de signer la paix générale à Riswick, l'abbé de Polignac, par son esprit & son éloquence, fit élire roi de Pologne le prince de Conti, dont la valeur avoit brillé à Steinkerque & à Nerwinde. Deux heures après, un autre parti beaucoup moins nombreux proclama l'électeur de Saxe. La premiere élection étoit la seule légitime; mais l'argent de Saxe prévalut. Louis XIV, ne pouvant donner au prince de Conti assez de secours, auroit dû peut-être l'empêcher de faire une fausse démarche. Ce prince alla se montrer dans la rade de Dantzick; on lui ferma les portes, & il revint sur ses pas.

Paix générale, de peu de durée.

Toute l'Europe jouit alors d'une paix profonde. Il semble que cet état de bonheur soit un

état violent pour le genre humain, tant la durée en eſt courte. Le nord fut bientôt déſolé par une guerre ſanglante, que l'ambition ſuſcita au jeune roi de Suede, Charles XII, héros & général dès l'âge de ſeize ans. Les autres puiſſances qui venoient de quitter les armes, les reprirent preſque auſſi-tôt contre le roi, au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne. C'eſt ici ſur-tout qu'on peut admirer cet ordre de providence qui enchaîne les événemens d'une maniere inexplicable, & qui conduit chaque choſe à ſa fin par des voies ſouvent oppoſées en apparence aux effets qui en réſultent.

Succeſſion de Charles II, roi d'Eſpagne.

Charles II, roi d'Eſpagne, dépériſſoit ſans avoir de poſtérité. Ses plus proches héritiers étoient Monſeigneur, fils de Louis XIV, & Joſeph, roi des Romains, fils de l'empereur Léopold; mais Marie-Thérèſe d'Autriche, mere du premier, étoit l'aînée de la mere de Joſeph. On craignoit également en Europe la réunion de l'Eſpagne, ſoit à la couronne de France, ſoit aux états de la branche allemande d'Autriche.

1693. Premier traité de partage.

La cour de France propoſa un partage de la ſucceſſion, propre à maintenir l'équilibre qu'on déſiroit. Ce fut l'objet d'un traité avec l'Angleterre & la Hollande. Le dauphin devoit avoir la Sicile, Naples, & la Province de Guipuſcoa, en Eſpagne; Milan étoit deſtiné à l'ar-

chiduc Charles, & le reſte au jeune prince de Bavière, enfant de huit ans. Le roi d'Eſpagne, indigné qu'on diſpoſât de ſon bien avant ſa mort, fit un teſtament en faveur du prince de Bavière, qu'il déclara ſon ſeul héritier. Cet enfant mourut. Nouveau traité de partage, en 1700, concerté entre le roi de France, le roi d'Angleterre, & les états-généraux, par lequel on met l'archiduc à la place du prince de Bavière, on ajoute la Lorraine à la portion du dauphin, & l'on aſſigne le Milanès au duc de Lorraine.

Second traité de partage.

Le roi d'Eſpagne ne pouvoit ſouffrir non plus que les Eſpagnols, l'idée d'un démembrement de la monarchie. Il offrit alors tous ſes états à l'empereur, pour l'archiduc, ſon ſecond fils, prévoyant que, s'il les donnoit à l'aîné, toute l'Europe concourroit à lui ravir ce grand héritage. La fierté pointilleuſe de la cour de Vienne, les épines qu'elle mit dans ſes négociations, l'indiſpoſerent contre elle, tandis que le maréchal d'Harcourt, ambaſſadeur de France à Madrid, commençoit à y faire aimer ſa nation par une conduite aimable, pleine de ſageſſe & de dignité. Cependant le triſte monarque, auſſi foible d'eſprit que de corps, déchiré d'inquiétudes & d'irréſolutions, approchoit du tombeau ſans ſavoir à qui laiſſer ſa dépouille. Il parut ſe

Charles mécontent de la cour de Vienne.

réconcilier avec l'empereur. Louis XIV menaça, rappela ſon ambaſſadeur, & fit marcher des troupes vers les Pyrénées.

1700. Son teſtament en faveur du duc d'Anjou.

Quelques grands d'Eſpagne, avec le cardinal Portocarréro, perſuaderent à leur maître moribond que, pour éviter le démembrement de la monarchie, il falloit la donner à un petit-fils du roi de France, plus capable de la défendre qu'un prince éloigné, qui trouveroit ſur ſa route une infinité d'obſtacles. En vain l'on oppoſeroit la renonciation de Marie-Thérèſe : l'objet de cette renonciation étoit rempli, dès qu'on prenoit des meſures pour empêcher la réunion des deux couronnes ſur une même tête : l'Eſpagne ſeroit le partage des cadets, & une pourroit paſſer aux aînés. Ces raiſons étoient plauſibles. Charles, par délicateſſe de conſcience, fit conſulter des théologiens, & demanda l'avis du pape. Les théologiens penſerent comme les grands; le pape Innocent XII répondit que les lois d'Eſpagne & le bien de la chrétienté exigeoient qu'il préférât la maiſon de France. Il ne balança plus à choiſir pour héritier le duc d'Anjou, ſecond fils du dauphin, déclarant qu'au défaut des puînés de France, la ſucceſſion retourneroit à l'archiduc, de maniere que l'Empire & l'Eſpagne ne puſſent jamais être réunis. Ces dernieres diſpoſitions de Charles II furent

ſi ſecretes, qu'après ſa mort, l'ambaſſadeur de Vienne les croyoit encore favorables à l'archiduc. Quelle fut ſa ſurpriſe & celle de l'Europe entiere, lorſqu'on vit un prince françois hériter de cette monarchie, qui, depuis deux cents ans, étoit en guerre avec la France!

Louis XIV fut regardé comme l'auteur d'un teſtament auquel il n'avoit eu aucune part, & qu'il n'avoit pas même eſpéré. On délibéra au conſeil s'il falloit l'accepter, ou s'en tenir au dernier traité de partage. Quelques-uns préféroient le ſecond parti, pour éviter une guerre dangereuſe. Le roi accepta le teſtament. *Quelque parti que je prenne*, diſoit-il, *je ſais bien que je ſerai blâmé.* Mais il comptoit ſur ſes forces, & vouloit ſoutenir la gloire de ſa maiſon. D'ailleurs pouvoit-on eſpérer que l'Angleterre & la Hollande ſoutiendroient ce traité de partage, qui tendoit à l'agrandiſſement de la monarchie? Pouvoit-on même ſe flatter qu'elles n'y oppoſeroient pas toutes leurs forces? Le duc d'Anjou fut déclaré roi d'Eſpagne, ſous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à ſon départ : *il n'y a plus de Pyrénées ;* belle parole pour exprimer l'union future des deux peuples. D'abord l'Angleterre & la Hollande parurent le reconnoître ; le duc de Savoie, dont il alloit épouſer la fille,

Louis XIV accepte le teſtament.

ſe montra zélé pour ſes intérêts. Ces trois puiſſances devoient bientôt s'armer contre lui.

1701. Il irrite l'Angleterre en reconnoiſſant le prince de Galles.

Loin de ménager les Anglois dans des conjonctures ſi critiques, Louis les irrita par un trait de généroſité qui leur parut un outrage. Jacques II étant mort, il donna au prince de Galles, ſon fils, le titre de roi d'Angleterre, contre l'avis unanime du conſeil, auquel il avoit ſouſcrit lui-même. Les larmes de la veuve du mort, appuyées des inſtances de madame de Maintenon, le firent changer ſubitement de deſſein, & il reconnut Jacques III, le jour même qu'il étoit convenu de ne le pas faire. Deux femmes l'emporterent ſur les raiſons du conſeil: c'eſt que leurs déſirs s'accordoient avec le penchant du roi pour les entrepriſes glorieuſes. Il eut beau déclarer ſon intention de s'en tenir fidélement au traité de Riſwick, qui aſſuroit les droits de Guillaume, les Anglois & les Hollandois ne tarderent point à s'unir avec l'empereur. Leur premier deſſein ſe bornoit à détacher de la couronne d'Eſpagne les états qu'elle poſſédoit en Italie.

Mort de Guillaume

Guillaume, quoiqu'infirme & languiſſant, imprimoit le mouvement à cette ligue. Il mourut au milieu de ſes préparatifs: ennemi dangereux, dont le génie & la politique profonde

étoient inépuiſables en reſſources. Sans être aimé des Anglois, il conſerva ſa couronne, en reſpectant la liberté d'un peuple fier & ombrageux; mais il eut toujours plus de pouvoir dans ſa patrie que dans ſon royaume. On l'appeloit le *Stathouder des Anglois*, & le *roi des Hollandois*. La princeſſe Anne, ſa belle-ſœur, ſeconde fille de Jacques II, femme du prince de Danemarck, lui ſuccéda, & ſuivit d'abord toutes ſes vues, parce qu'elles étoient conformes au vœu de la nation. De toutes parts ſe formoit un orage terrible contre la France.

La reine Anne.

Avant que les autres alliés ſe déclaraſſent, l'empereur commençoit la guerre en Italie. Il avoit pour général le prince Eugène de Savoie, né en France du comte de Soiſſons *, & d'une nièce du cardinal Mazarin, connu à la cour, dans ſa jeuneſſe, ſous le nom d'abbé de Savoie, mais ſi mal connu alors, que quand il quitta le royaume, en 1684, Louis XIV parut le mépriſer, & les courtiſans parlerent de lui comme d'une tête dérangée, incapable de tout bien. Jamais prévention ne fut plus injuſte ni mieux

Commencement de la guerre.

* L'héritiere du comte de Soiſſons, tué à la Marfée, avoit épouſé un prince de Carignan. C'eſt ce qui avoit fait paſſer le nom de Soiſſons à des princes de la maiſon de Savoie.

démentie par les faits. Le prince Eugène, avec des talens ſupérieurs, ne pouvoit manquer de faire repentir un jour ceux qui ne lui avoient pas rendu juſtice. Agé de trente-ſept ans, déjà célebre par ſes victoires ſur les Turcs, il commandoit trente mille hommes, dont il diſpoſoit à ſon gré.

Catinat & Villeroi.

Catinat, adverſaire digne de lui, étoit gêné par des ordres de la cour, qui l'empêcherent de réuſſir, en donnant des entraves à ſon génie. Il fit une campagne malheureuſe, recula toujours devant Eugène, & perdit une grande étendue de pays. Le maréchal de Villeroi, favori de Louis XIV, plein de courage & de confiance, mais qui avoit le mérite d'un grand ſeigneur, plutôt que celui d'un grand capitaine, ſe flatta de réparer ce malheur. On lui donna le commandement de l'armée, ſous le duc de Savoie. Ce prince, avec le titre de généraliſſime, étoit preſque ſans autorité. Les airs dédaigneux du maréchal le diſpoſerent à une rupture. Cependant il le ſeconda vaillamment à Chiari, près de l'Oglio, où Villeroi ſe fit battre par ſon imprudence, & où Catinat fit une belle retraite, après avoir cherché inutilement la mort.

1702. L'année ſuivante, au fort de l'hiver, le prince Eugène introduit des troupes dans Crémone par

un égoût. Le maréchal de Villeroi dormoit tranquillement. On le réveille. Il ſort de ſa maiſon, & tombe entre les mains des ennemis. Crémone étoit priſe, ſi un régiment françois qui devoit paſſer en revue, ne s'étoit mis de grand matin ſous les armes. Sa réſiſtance donna au reſte de la garniſon le temps de ſe reconnoître. Elle chaſſa les ennemis après un combat opiniâtre. Surpriſe de Crémone.

On envoie le duc de Vendôme remplacer le général priſonnier. Cet arrière-petit fils de Henri IV avoit paſſé par tous les grades militaires. Les défauts qu'on lui reproche, une prodigalité ſans meſure, beaucoup de négligence & de molleſſe, peu de ſoin d'entretenir la diſcipline étoient effacés par de grands talens; les ſoldats l'adoroient, & dans les jours d'action, ſon génie, excité par le péril, faiſoit des miracles. Le prince Eugène pouvoit ſeul lui tenir tête. Ils livrerent la bataille de Luzara, où ſe trouva le jeune roi d'Eſpagne. Les François eurent l'avantage; les impériaux ſe l'attribuerent également. Bientôt après, Victor-Amédée trahit la France. Beau-pere du roi d'Eſpagne & du duc de Bourgogne, il abandonna ſes gendres, pour profiter des offres avantageuſes de l'empereur. Si la politique peut approuver cette démarche, elle compte pour bien peu de choſe Vendôme en Italie. Bataille de Luzara. Défection de Victor-Amédée.

les lois du ſang & de la droiture. Le roi de Portugal ſe joignit aux mêmes alliés.

Marlborough déjà vainqueur.

La guerre ſe faiſoit dans les Pays-Bas, moins heureuſement encore qu'en Italie. Le fameux duc de Marlborough, ce même Churchill qui avoit trahi Jacques II, commandoit les troupes d'Angleterre & de Hollande. Ses talens ſublimes, ſoit pour le commandement, ſoit pour les négociations, le rendoient d'autant plus à craindre, que la reine Anne, le parlement anglois, & les états généraux entroient dans toutes ſes vues. Il eut l'avantage de la campagne ſur le duc de Bourgogne, le plus reſpectable des princes par ſes vertus, & ſur le maréchal de Boufflers, digne de le diriger dans la carriere des armes.

Succès de Villars en Allemagne.

Mais Villars, qui n'étoit alors que lieutenant général, & qui devoit un jour ſauver l'état, gagna en Allemagne la bataille de Fridlingen, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, que le ſuffrage de l'armée lui donna d'avance. Réuni enſuite à l'électeur de Bavière, allié du roi, il le força, en quelque maniere, à combattre dans les plaines de Hochſtet, près de Donavert, & remporta une ſeconde victoire. Le maréchal de Tallard fut auſſi vainqueur auprès de Spire. On pouvoit aller juſqu'à Vienne. L'empereur trembloit pour ſa capitale. Malheu-

1703.

reuſement le caractere fier & impétueux de Villars déplut tellement à l'électeur de Bavière, que ce prince le fit rappeler. Il eſt rappelé.

Le Maréchal fut employé dans les Cévennes où les montagnards huguenots, dans un délire de fanatiſme, excités par leurs prophetes & leurs prophéteſſes, avoient levé l'étendard de la révolte. *Point d'impôts, & liberté de conſcience :* c'étoit leur cri de guerre, très-propre à enflammer la fureur d'une populace fanatique. Les ennemis ne manquerent pas de leur envoyer des munitions & des officiers. Villars, qui eût ſervi ſi utilement en Allemagne, négocia avec un chef de ces furieux ; mais le feu de la révolte ne fut pas éteint, & deux maréchaux de France, Montrevel & Berwick, eurent encore à combattre les *Camiſars*. On nommoit ainſi les rebelles. Révolte des Cévennes.

C'en étoit fait de l'empereur, ſi Marlborough n'étoit venu le ſecourir, & n'avoit joint le prince Eugène, déjà de retour d'Italie. Ces deux généraux rencontrerent l'armée françoiſe & bavaroiſe dans ces mêmes plaines de Hochſtet, où elle avoit vaincu l'année précédente. On pouvoit éviter la bataille, les ennemis ſe ſeroient diſſipés, faute de fourrages. La ſupériorité du nombre & l'eſpérance d'une ſeconde victoire, déterminerent au parti le plus dangereux. Les

1704. Bataille de Hochſtet, fatale pour la France.

maréchaux de Tallard & de Marſin, joints à l'électeur de Bavière, furent entiérement défaits. Un corps de douze mille hommes, des meilleures troupes de France, enfermé dans le village de Bleinheim, fut réduit à ſe rendre ſans combat. Si les généraux n'avoient pas commis de grandes fautes, ſi Tallard, dont la vue étoit extrêmement foible, ne s'étoit pas jeté au milieu d'un eſcadron ennemi, où il reſta priſonnier, cette armée, juſqu'alors victorieuſe, auroit eu ſans doute plus de ſuccès ou moins de malheur. A peine de ſoixante mille hommes en raſſembla-t-on vingt mille. Villars ayant appris dans les Cévennes les diſpoſitions faites par les généraux, avoit prédit qu'ils ſeroient battus. C'étoit un motif de plus pour le faire regretter : il eſt des circonſtances où la deſtinée des peuples dépend d'une ſeule tête.

Suites de cette bataille

Cette bataille de Hochſtet, ou de Bleinheim, comme l'appellent les Anglois, fit perdre environ cent lieues de pays. D'une part, les vainqueurs inonderent la Bavière, & de l'autre, ils pénétrerent juſques dans l'Alſace. La France étoit conſternée ; le ſouvenir des anciennes proſpérités rendoit plus vif le ſentiment de ce déſaſtre. Chamillart, qui n'avoit guere que le mérite d'honnête homme, devenu, par le crédit de madame de Maintenon, miniſtre de la guerre

Le gouvernement dégénéroit.

guerre & des finances, auroit eu beſoin du génie de Colbert & de Louvois, pour ſoutenir l'honneur de la nation. Depuis la mort de ces deux miniſtres, les reſſorts du gouvernement s'étoient relâchés peu-à-peu, les finances manquoient, la diſcipline languiſſoit; les régimens ſe donnoient à la faveur, à la jeuneſſe; les croix de S. Louis ſe vendoient dans les bureaux: tout préſageoit la décadence. Un premier revers en attira bientôt de plus funeſtes.

Les Anglois firent un armement formidable contre l'Eſpagne, qu'ils vouloient conquérir à l'archiduc. Le mauvais état de ce royaume, les anciens vices du gouvernement, les brouilleries de la cour entre les François même qu'on y avoit envoyés, les ſemences de révoltes répandues dans quelques provinces; tout devoit faire craindre le ſuccès de leur entrepriſe. Ils avoient déjà forcé, en 1702, le port de Vigo, & détruit une forte eſcadre de Louis XIV. Ils s'emparerent, en 1704, de Gibraltar, regardé comme imprenable, & s'ouvrirent ainſi la communication des deux mers. Les efforts qu'on tenta pour reprendre cette place, ne ſervirent qu'à ruiner la marine françoiſe. En peu de temps, les provinces de Valence, de Catalogne & d'Aragon, remplies de ſéditieux, paſſerent ſous le joug des ennemis. Barcelone fut priſe comme

Les Anglois en Eſpagne.

Gibraltar, autant par un coup de fortune, que par la force des armes. Les ennemis avoient engagé le Portugal dans leur alliance; c'étoit encore pour eux un grand avantage.

Succès en Italie.

De brillans succès en Italie consolerent de ces pertes. Vendôme repoussa le prince Eugene à Cassano, & gagna en son absence la bataille de Cassinato. Il le fit reculer jusqu'au delà de l'Adige. Victor-Amédée, pour prix de sa défection, étoit presque entiérement dépouillé. On

1706. Bataille de Ramillies.

alloit prendre sa capitale, lorsque la journée de Ramillies, en Flandre, changea la face des affaires. Le maréchal de Villeroi, sorti de sa prison, toujours sûr de l'amitié de Louis XIV, & trop confiant pour ne pas faire des fautes, commandoit une armée de quatre-vingt mille hommes. Marlborough lui présente la bataille. Il l'accepte, contre l'avis des officiers généraux, s'obstine à suivre un mauvais plan, dont on lui montre le danger. En moins d'une demi-heure, cette grande armée est mise en déroute. Toute la Flandre espagnole subit la loi du vainqueur. Rien ne prouve mieux la grandeur d'ame du roi, que la maniere dont il reçut son général. Point d'humeur, point de reproches. *Monsieur le maréchal*, lui dit-il, *on n'est pas heureux à notre âge.* Mais, sans doute, on eût été plus heureux sous un chef habile.

Alors le duc de Vendôme eſt rappellé d'Italie, comme un général digne d'être oppoſé à Marlborough. Avant ſon départ, il laiſſe avancer le prince Eugene, qui, ayant reçu des renforts, venoit au ſecours de Turin. Cette place étoit aſſiégée par le duc de la Feuillade, gendre du miniſtre, ſeigneur diſtingué par ſon eſprit, ſon courage, ſa magnificence, mais plein de cette vivacité légere qu'on reproche ſouvent aux François, & dont le principal inconvénient eſt de ne pas aſſez réfléchir ſur les grandes entrepriſes. Malgré les préparatifs immenſes de Chamillart pour le ſuccès de l'expédition, le ſiége de Turin alloit fort lentement, parce que la Feuillade s'y prenoit mal. Il avoit dédaigné les offres du maréchal de Vauban, qui, en bon citoyen, s'étoit offert à ſervir ſous lui comme volontaire. Négliger par préſomption un pareil ſecours, c'eſt ſe rendre, aux yeux du public, reſponſable des événemens.

Siége de Turin.

Le roi envoya le duc d'Orléans, ſon neveu, remplacer Vendôme en Italie. Ce prince n'ayant pu arrêter Eugene, ſe joint au duc de la Feuillade devant Turin. Il propoſe de marcher à l'ennemi, plutôt que de ſe laiſſer attaquer dans des lignes trop difficiles à défendre. Le conſeil de guerre convient que c'eſt le parti le plus prudent, comme le plus honorable. Malheu-

Le duc d'Orléans ſe joint à la Feuillade.

reuſement la cour avoit décidé le contraire. Le maréchal de Marſin montre un ordre ſecret qui empêche de paſſer outre.

Déſaſtres de l'armée françoiſe devant Turin.

Bientôt le prince Eugene & le duc de Savoie forcent les retranchemens. Soixante mille François ſont diſperſés : cent quarante piéces de canon, les proviſions, le bagage, la caiſſe militaire, tout reſte au pouvoir de l'ennemi. Il s'empare enſuite du Milanès, du Piémont, du Mantouan, & du royaume de Naples. On a cru, on a écrit que la Feuillade avoit promis à la ducheſſe de Bourgogne, fille de Victor-Amédée, de ne pas prendre Turin. Ce conte hafardé peut être mis au nombre de tant de bruits populaires, que la malignité ou la crédulité des hommes reçoit d'abord ſans examen, & qui ſe diſſipent inſenſiblement comme les autres erreurs.

Affaires d'Eſpagne.

En Eſpagne, Philippe V étoit vivement preſſé par l'archiduc, ou plutôt par les Anglois, ennemis de la maiſon de France. Il voulut reprendre Barcelone. Le maréchal de Teſſé, commandant ſous lui, ne réuſſit pas mieux qu'au ſiége de Gibraltar. Le comte de Toulouſe, qui bloquoit le port, s'étant retiré devant une eſcadre trop ſupérieure, on leva le ſiége avec la plus grande précipitation. Philippe fut contraint de ſortir d'Eſpagne, & de faire le tour des Pyré-

nées, pour y rentrer par Pampelune. Ruvigny, françois, devenu lord Galway, fit proclamer l'archiduc dans Madrid même; mais la fidélité des Caſtillans fut inébranlable. Plus on s'obſtinoit à leur donner un roi malgré eux, plus ils s'efforcerent de ſoutenir celui qu'ils avoient ſouhaité. La réſolution de ce prince de verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang, plutôt que d'abandonner ſa couronne; le courage, les talens & les graces de la jeune reine, Marie-Louiſe de Savoie, dirigée par la princeſſe des Urſins, enflammerent le zele national. Louis-XIV, quoique vaincu, envoya de nouveaux ſecours. Le maréchal de Berwick rétablit les affaires du roi d'Eſpagne, en gagnant la bataille d'Almanza, ſur la frontiere de Valence. Le duc d'Orléans arrivoit pour commander l'armée françoiſe. Il prit Lérida, dont le grand Condé avoit autrefois levé le ſiége.

Fidélité des Caſtillans.

1707. Bataille d'Almanza.

Juſqu'alors la France, affoiblie par tant de revers, n'étoit pas encore entamée. Le prince Eugene & le duc de Savoie y pénétrerent enfin. Toulon fut aſſiégé. La perte de cette importante place auroit entraîné celle de Marſeille. Il étoit à craindre que le Dauphiné & la Provence ne tombaſſent au pouvoir des ennemis. Les maladies, la rareté des vivres, les efforts du maréchal de Teſſé, les réduiſirent à lever

Siége de Toulon.

le ſiége. La Provence fut toujours l'écueil des Autrichiens, comme l'Italie celui des François.

1708. Efforts du roi dans ſes revers.

Au milieu de ſes malheurs, Louis conſervoit cette élévation de caractere qui l'avoit porté aux plus grandes choſes. Attaqué de toutes parts, il fit encore, en faveur du fils de Jacques II, ce qu'il avoit fait pour le pere : il entreprit de le remettre ſur le trône. Le chevalier de Forbin devoit le conduire en Ecoſſe; un parti conſidérable l'y attendoit pour ſe déclarer. Les Anglois prévinrent ce ſoulévement, & l'entrepriſe n'eut aucun ſuccès. Forbin ſauva la flotte, quoique les ennemis couvriſſent la mer de leurs vaiſſeaux. Mais on eſſuya de nouveaux déſaſtres ſur terre.

Le duc de Bourgogne & Vendôme dans les Pays-Bas.

Le duc de Bourgogne étoit dans les Pays-Bas, à la tête d'environ cent mille hommes, & Vendôme commandoit ſous lui. On les regardoit comme la derniere reſſource de l'état. En agiſſant de concert avec des forces ſupérieures, ils pouvoient effacer la honte des précédentes défaites. La méſintelligence qui régnoit entre eux, fut auſſi funeſte que l'union entre Marlborough & le prince Eugene. Vendôme ne plaiſoit point au conſeil du duc de Bourgogne. On ſe contrarioit au lieu de s'entendre; on fit des fautes dont les ennemis profiterent. Ils ſurprirent les François à Oudenarde, ils les mirent en

déroute ; ils oſerent enſuite aſſiéger Lille, &, malgré la belle défenſe du maréchal de Boufflers, furent maîtres de la place après quatre mois de ſiége. On perd Lille.

On rapporte qu'un courtiſan du duc de Bourgogne dit un jour à Vendôme : *voilà ce que c'eſt que de n'aller jamais à la meſſe ; auſſi vous voyez quelles ſont nos diſgraces*, & que ce général répondit : *croyez-vous que Marlborough y aille plus ſouvent que moi ?* Vendôme auroit dû ſans doute imiter la religion du prince ; mais ceux qui cherchent dans la conduite des hommes une cauſe naturelle des événemens, jugent bien que la diviſion des chefs ſuffiſoit pour produire ces diſgraces. En adorant la providence, il faut raiſonner ſur le rapport des cauſes ſecondes avec leurs effets. L'homme le plus religieux doit-il s'attendre à réuſſir par miracle, quand il prend des meſures propres à le faire échouer ? Reproche fait à Vendôme.

1709. Déjà le royaume étoit ouvert aux ennemis. Un parti ennemi, commandé par un officier françois, s'avança juſqu'auprès de Verſailles, & enleva le marquis de Beringhen, qu'il crut être le dauphin. On manquoit d'argent pour payer les troupes, au lieu que le parlement d'Angleterre avoit accordé à la reine plus de ſept millions ſterlings. Le peuple ſe voyoit en Le roi demande la paix.

proie à l'avidité des traitans. Quelques négocians hardis apporterent du Pérou trente millions, dont ils prêterent la moitié au roi. Ce fut une reſſource précieuſe ; mais l'hiver de 1709 ayant ruiné toute eſpérance de récolte, la miſere & la déſolation furent ſi grandes, que le roi envoya en Hollande le marquis de Torci, ſon miniſtre, demander la paix.

Odieuſes propoſitions des ennemis.

Les ennemis, enflés de leurs avantages, montrerent plus de hauteur que Louis n'en avoit eu à leur égard dans le cours de ſes proſpérités. Ils exigeoient non-ſeulement la ceſſion de l'Alſace & de pluſieurs villes de Flandre, mais encore que Louis XIV ſe joignît à eux pour détrôner Philippe V, ſon petit-fils. L'humanité devoit frémir à cette propoſition. *Puiſqu'il faut faire la guerre*, dit le roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* La nation, qui murmuroit d'un fardeau preſqu'intolérable, fut indignée comme lui de l'abaiſſement où il ſe trouvoit réduit par l'infortune. Elle redoubla ſes efforts pour le ſeconder.

Bataille de Malplaquet.

Tournai étoit pris, & Mons menacé d'un ſiége. Villars paſſe en Flandre, à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes. Boufflers, plein de ce zele patriotique, dont les exemples ſont ſi rares & ſi glorieux, avoit demandé, quoique ſon ancien, à ſervir ſous lui. Eugene &

Marlborough leur livrent bataille près du village de Malplaquet. Depuis long-temps nulle journée n'avoit été plus meurtriere. Les Hollandois ſont taillés en piéces; mais Marlborough enfonce le centre de l'armée ; Villars reçoit une bleſſure, & la bataille eſt perdue. On compte près de trente mille morts ou bleſſés, parmi leſquels huit à neuf mille François ſeulement. Nos ſoldats avoient manqué de pain un jour entier ; ils venoient d'en recevoir quand l'action commença, & ils en jetterent une partie pour courir ſe battre. Leur courage fut admiré : la retraite que fit le maréchal de Boufflers ne le fut pas moins. Cependant les ennemis, malgré leur perte, aſſiégerent Mons & le prirent ; tant le nom ſeul de bataille gagnée influe ſur les ſuccès d'une campagne. Tout dépend quelquefois de l'opinion.

Projet des ennemis manqué.

On avoit beaucoup à craindre du côté de la Bourgogne. Le duc de Savoie, qui avoit pris Anneci, devoit s'avancer, ainſi que les Impériaux : leur jonction eût été funeſte. Mais le comte du Bourg (depuis maréchal) déconcerta leurs projets en battant à Rumersheim le comte de Merci.

1710. Le roi s'humilie en-

L'épuiſement de l'état & la miſere des peuples augmenterent de plus en plus, & ce fut pour Louis XIV une cruelle néceſſité de s'hu-

core devant les vainqueurs.

milier de nouveau devant les vainqueurs. Il demanda la paix avec une ſorte de ſoumiſſion, offrant de reconnoître l'archiduc pour roi d'Eſpagne, & même de donner de l'argent pour détrôner ſon petit-fils. Pendant qu'on négocioit, les ennemis s'emparerent de Douai, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant. Leur inhumanité croiſſoit avec leur fortune. Ils vouloient abſolument que Louis, même ſeul, chaſſât d'Eſpagne Philippe V. L'empereur Joſeph, fils de Léopold, avoit déjà forcé le pape Clément XI à reconnoître l'archiduc ſon frere, malgré le penchant du pontife pour la maiſon de France. La bataille de Saragoſſe, gagnée par Stahremberg, général Autrichien, ſembloit fixer la couronne d'Eſpagne ſur la tête de ce prince. Philippe fuyoit loin de Madrid; il ſe retira à Valladolid; le peu de troupes françoiſes qui lui reſtoit, fut rappellé pour les beſoins de la France.

Vendôme ſauve l'Eſpagne.

Alors il demande à Louis XIV un ſeul homme, le duc de Vendôme, qui n'étoit plus employé. La préſence de ce général produit une révolution. On s'empreſſe à fournir de l'argent, on accourt ſe ranger ſous ſes drapeaux, il reconduit le roi dans la capitale; le vainqueurs reculent devant lui: il les pourſuit rapidement; il fait priſonnier cinq à ſix mille Anglois dans Brihuéga; le lendemain il remporte ſur Stah-

remberg une victoire complette à Villaviciosa. Cette journée fut aussi glorieuse que décisive pour Philippe, qui combattit à la tête de l'aîle droite. Selon l'auteur du siecle de Louis XIV, » on assure qu'après la bataille, Philippe n'ayant point de lit, le duc de Vendôme lui dit: *Je vais vous donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché*, & il fit faire un matelas des étendards & des drapeaux pris sur les ennemis ». J'ai cherché inutilement la source de cette anecdote. La prise de Girone, en janvier 1711, par le duc de Noailles, releva encore les espérances des deux couronnes.

Bataille de Villaviciosa.

De petites intrigues de cour servirent plus que ces grands événemens à la conclusion de la paix. La duchesse de Marlborough avoit gouverné la reine Anne avec empire, & n'avoit pas peu contribué à rendre le duc maître du gouvernement. Trop de hauteur & de caprice la rendit insupportable. La reine changea de favorite, & bientôt après de ministre. Marlborough perdit son crédit. Il s'obstinoit à continuer une guerre avantageuse à sa fortune; mais on cessa de suivre ses vues: on s'apperçut que l'intérêt de la nation n'étoit pas de s'épuiser en faveur d'une puissance étrangere. La mort de l'empereur Joseph dissipa toute incertitude. L'archiduc son frere (Charles VI) étoit son suc-

Révolution dans le ministere d'Angleterre.

Négociations avec les Anglois.

ceſſeur. Vouloir encore lui procurer la couronne d'Eſpagne, c'eût été vouloir rétablir la maiſon d'Autriche dans ſon ancienne puiſſance. La haine contre Louis XIV étoit aſſez ſatisfaite. Pourquoi ne pas ſoulager les peuples, accablés de tant de fléaux ? Ces conſidérations déterminerent le conſeil de Londres. On ſigna des préliminaires de paix ; la Hollande, craignant d'être abandonnée par l'Angleterre, conſentit à une nouvelle négociation, qui s'ouvrit à Utrecht, au commencement de l'année 1712.

1712. Malheurs domeſtiques de Louis XIV.

Cependant le prince Eugene faiſoit en Flandre de nouveaux progrès. Il aſſiégea Landrecie. Les malheurs domeſtiques du roi mettoient le comble à la déſolation de ſes peuples. Le dauphin, Monſeigneur, étoit mort depuis quelques mois; prince doux & ſage, qui promettoit un gouvernement pacifique. Le duc de Bourgogne, ſon fils aîné, l'éleve de Fénélon, prêt à exercer ſur le trône toutes les vertus, & à gouverner les hommes en philoſophe chrétien, mourut auſſi, âgé de trente ans. De deux fils qu'il laiſſa, l'un le ſuivit de près dans le tombeau ; le ſecond, duc d'Anjou (Louis XV), ſe trouva en danger de mort. Louis XIV n'avoit été le plus heureux des rois, que pour devenir en quelque ſorte le plus malheureux des hommes.

Suſpenſion

Comme le droit de ſucceſſion à la couronne

pouvoit bientôt paſſer au roi d'Eſpagne, la cour de Londres exigea, comme un point eſſentiel pour la paix, qu'il fît une renonciation ſolennelle en faveur du duc de Berri, ſon frere cadet. On lui offroit pour alternative de céder l'Eſpagne au duc de Savoie, dont il auroit les états, avec le Mantouan & le royaume des deux Siciles. Il préféra la renonciation propoſée. Alors la ſuſpenſion d'armes fut conclue, & Dunkerque fut remis aux Anglois pour ſûreté des engagemens.

d'armes avec l'Angleterre.

De grandes inquiétudes reſtoient encore. Landrecie ne pouvoit ſoutenir un long ſiége : on délibéra ſi le roi ne s'éloigneroit point de la capitale. Toujours ferme dans l'adverſité, il dit, qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoqueroit toute la nobleſſe de ſon royaume, qu'il la conduiroit à l'ennemi, malgré ſon âge de ſoixante-quatorze ans, & qu'il périroit à la tête.

Sa fermeté.

Le maréchal de Villars tira Louis & la France de cet extrême péril. Les lignes du prince Eugene s'étendoient fort loin. On aſſure qu'un curé & un magiſtrat de Douai le remarquerent les premiers, & que leur obſervation ſervit de baſe au plan du général. Tant il importe dans tous les genres, de recevoir des lumieres, de quelque part qu'elles viennent. Villars feint de vouloir attaquer Eugene dans ſon camp de Landrecie,

Villars ſauve la France.

lui donne le change, & va forcer les retranchemens du duc d'Albemarle, à Dénain. La victoire eſt décidée lorſqu'Eugene arrive. On le repouſſe; on aſſiége Marchienne, le dépôt de ſes magaſins. Cette ville eſt priſe au bout de trois jours, Landrecie délivré, Douai, le Queſnoi, Bouchain enlevés à l'ennemi, quarante bataillons faits priſonniers dans le cours de la campagne. Il falloit préconiſer Villars, comme le ſauveur de la France; mais l'envie ſe déchaîna toujours contre lui, parce qu'il la provoquoit par une fierté trop voiſine de l'orgueil. En prenant un jour congé du roi, il lui avoit dit publiquement: *Sire, je vais combattre les ennemis de votre Majeſté, & je vous laiſſe au milieu des miens.* Un mérite ſupérieur ne peut manquer de ſe rendre juſtice à ſoi-même : rarement il l'obtient des autres, lorſqu'il ſemble écraſer avec dédain leur amour-propre.

Son caractere l'expoſe à l'envie.

1713. La paix, ſi déſirée & ſi néceſſaire, fut le fruit des ſuccès du maréchal. Les Hollandois, d'autant plus humiliés, qu'ils avoient pouſſé juſqu'à des excès inouis leurs prétentions & leur arrogance, demanderent inſtamment qu'on renouât les négociations. On ſigna enfin le traité d'Utrecht. Philippe V renonça à ſes droits ſur la couronne de France, comme nous avons vu que l'Angleterre l'avoit exigé après la mort du ſe-

Traité d'Utrecht.

cond dauphin. Le duc de Savoie eut la Sicile, avec le titre de roi, on laiſſa la Flandre Eſpagnole à l'empereur; on en livra pluſieurs villes aux Hollandois, pour leur ſervir de barriere, mais ſans qu'ils en euſſent le domaine; l'Angleterre garda Gibraltar & l'île de Minorque, conquiſe en 1708; on lui céda Terre-Neuve, l'Acadie & la baie de Hudſon, en Amérique: le roi fut obligé à démolir & à combler le port de Dunkerque, qui lui avoit coûté des ſommes immenſes; il abandonna une partie de ſes anciennes conquêtes dans les Pays-Bas; Lille, Aire, Béthune & Saint-Venant, lui furent rendus.

L'empereur continue la guerre.

Charles VI ne voulut point entrer dans cette négociation, & eut lieu de s'en repentir. Villars paſſa vers le Rhin, reprit Landau, dont les ennemis s'étoient emparés, força leurs lignes dans le Briſgau, ſe rendit maître de Fribourg. Ces exploits produiſirent le même avantage que la victoire de Dénain. La cour de Vienne ſe hâta de faire la paix. Le maréchal en régla les conditions à Radſtadt avec le prince Eugene. * De tout ce que la France avoit offert, Strasbourg, l'Alſace, &c., l'empereur n'eut rien, pour avoir voulu trop avoir. Il fut obligé

1714. Traité de Radſtadt.

* Dans un des premiers entretiens que le maréchal eut avec le prince Eugene, il lui dit: *Monsieur, nous ne sommes point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.* (Voltaire.)

de rétablir les électeurs de Bavière & de Cologne, dépouillés de leurs états. Les Pays-Bas, le Milanès, le royaume de Naples, lui reſterent, démembremens de la monarchie d'Eſpagne.

Réſultat de cette guerre.

Telle fut la fin de cette guerre malheureuſe, qui avoit réduit Louis XIV aux dernieres extrémités, qui ſembloit devoir lui enlever pluſieurs provinces, & dépouiller ſon petit-fils de la ſucceſſion pour laquelle on avoit embraſé l'Europe. La France perdit ſeulement quelques-unes de ſes conquêtes ; Philippe V demeura paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne & des plus riches contrées de l'Amérique. Les Catalans refuſerent d'abord l'obéiſſance à leur roi, pouſſerent la révolte juſqu'à des excès inouis ; mais le maréchal de Berwick les dompta. Barcelone ſe rendit à diſcrétion, après ſoixante-un jours de tranchée ouverte. Cette furieuſe réſiſtance fut en partie l'ouvrage du fanatiſme. Les eccléſiaſtiques & les religieux échauffoient le peuple par leur exemple, autant que par leurs diſcours. On prétend qu'il en mourut plus de cinq cents les armes à la main.

La Catalogne réduite à la ſoumiſſion.

Edit en faveur des princes légitimés.

L'amour paternel inſpira au roi de déclarer héritiers de ſa couronne, au défaut des princes du ſang, le duc du Maine & le comte de Toulouſe, ſes fils naturels légitimés. Leur état devoit

être égal en tout à celui des princes du ſang. L'édit fait en cette occaſion fut enregiſtré ſans obſtacle. Louis XV l'a révoqué depuis, en laiſſant toutefois aux enfans légitimés les honneurs dont ils jouiſſoient. La mort du roi devoit être ſuivie d'une minorité. Il établit, par ſon teſtament, un conſeil de régence, dont le duc d'Orléans devoit être ſeulement le chef. On aſſure qu'il dit : *Je l'ai fait parce qu'ils l'ont voulu ; car, du reſte, il en ſera de ce teſtament comme de celui de mon pere ; quand j'aurai les yeux fermés on n'y aura aucun égard.* En effet, le titre de régent fut déféré, ſans reſtriction, au duc d'Orléans.

Teſtament du roi.

Louis XIV mourant ſoutint la fermeté de ſon caractere. Les ſentimens de religion dont il étoit pénétré lui donnoient une nouvelle force. « Pourquoi pleurez-vous ? » dit-il à ſes domeſtiques ; « n'eſt-il pas temps que je finiſſe ? Vous » avez dû depuis long-temps vous préparer » à me perdre. M'avez-vous cru immortel ? » Il ſe fit apporter le dauphin, ſon arrière-petit-fils, & le tenant entre ſes bras, il lui adreſſa ces paroles mémorables : « Mon enfant, vous » allez être bientôt roi d'un grand royaume. » Ce que je vous recommande plus fortement » eſt de n'oublier jamais les obligations que vous » avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui

1715. Mort du roi.

» devez tout ce que vous êtes. Tâchez de con-
» ſerver la paix avec vos voiſins. J'ai trop aimé
» la guerre; ne m'imitez pas en cela, non plus
» que dans les trop grandes dépenſes que j'ai
» faites. Prenez conſeil en toutes choſes, &
» cherchez à connoître le meilleur, pour le
» ſuivre toujours. Soulagez vos peuples le plu-
» tôt que vous pourrez, & faites ce que j'ai eu
» le malheur de ne pouvoir faire moi-même ».
Il expira le premier ſeptembre 1715, âgé de ſoixante & dix-ſept ans; il en avoit régné ſoixante & douze.

Particularités ſur Louis XIV.

Ne juſtifions point la mémoire de Louis XIV ſur les reproches qu'il ſe fit à lui-même, dans les leçons qu'il laiſſa au jeune roi, ſon ſucceſſeur. Trop de paſſion pour la guerre, trop de penchant au deſpotiſme, trop de hauteur à l'égard de ſes voiſins, trop de goût pour les dépenſes faſtueuſes & ſuperflues; une certaine vanité dans la conduite, entretenue par les louanges exceſſives des flatteurs: ſans ces défauts, dont une meilleure éducation l'auroit peut-être garanti, quels ſervices n'eût-il pas rendus au genre humain, puiſqu'ils ne l'empêcherent pas de faire tant de choſes également utiles & admirables? Les poëtes, les orateurs de ſon temps l'ont, en quelque ſorte, déifié. En rabattant de

leurs éloges tout ce qu'une rigide philoſophie peut trouver digne de blâme, on verra encore dans Louis XIV le grand homme & le grand roi.

Sa vie privée fut un modele de décence. Il eut les foibleſſes d'une infinité de héros ſéduits par les charmes du plaiſir; mais il honora toujours la reine, & quand il apprit ſa mort, en 1684, *voilà*, dit-il, *le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.* Il tempéroit, par une politeſſe aimable, la majeſté de ſa perſonne, attentif aux bienſéances, & connoiſſant mieux qu'aucun autre prince l'art de captiver les cœurs, par un mot placé à propos. La ducheſſe de Bourgogne, encore très-jeune, plaiſantant un jour à ſouper ſur la laideur d'un officier qui étoit préſent: *Je le trouve, madame*, lui dit le roi, *un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'eſt un des plus braves.* Sa vie privée

Son éducation avoit été fort négligée, & c'eſt un des reproches qu'on peut faire à Mazarin. Il en ſentit mieux l'importance de veiller à celle de ſes enfans. Des hommes vraiment illuſtres par leurs vertus, par leurs talens & leur doctrine, un Montauſier, un Beauvilliers, un Boſſuet, un Huet, un Fénélon, furent chargés de ce précieux dépôt. Jamais choix ne mérita plus d'être applaudi. Il arrivera peut-être un Education de ſes enfans.

jour que les princes, élevés avec moins de faſte & de molleſſe, accoutumés à voir les hommes, plutôt qu'à être encenſés par les courtiſans, exercés au travail qu'impoſe la ſouveraineté plus que tous les autres états de la vie, feront, dès l'enfance, le pénible apprentiſſage de leurs devoirs. Il étoit preſqu'impoſſible qu'un Henri IV ſortît de la cour voluptueuſe de Louis XIV. Cependant le duc de Bourgogne mérita d'être cité pour modele à tous les princes, tant les leçons de la ſageſſe peuvent triompher des attraits du vice !

Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon, femme d'eſprit & de mérite, dégoûta Louis XIV de la galanterie, & ſut tellement ſe rendre maîtreſſe de ſon cœur, qu'il l'épouſa ſecrettement en 1686. La dévotion qu'elle lui avoit inſpirée ſervit à ſa fortune ; mais ſon déſintéreſſement, ſoit pour elle-même, ſoit pour ſa famille, ne ſe démentit point, dans une place où elle pouvoit diſpoſer de tout. Le roi lui donna très-peu, parce qu'elle ne voulut pas davantage. L'ennui, qui la dévoroit, doit apprendre à connoître les chimeres de l'ambition. *Ne voyez-vous pas*, écrivoit-elle à une amie, *que je meurs de triſteſſe, dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer* ?

Etabliſſemens utiles.

Elle eut beaucoup de part à la fondation de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cent cin-

quante filles nobles. Cet établiſſement, & celui des Invalides, où quatre mille ſoldats ſont récompenſés de leurs ſervices & conſolés de leurs bleſſures, font plus d'honneur à Louis XIV que ce magnifique château de Verſailles, où il dépenſa tant de millions. L'utilité publique met le prix aux choſes. Tout ſe perfectionna en France. On vit naître les plus belles manufactures. Le commerce, qui enrichit les états, devint un des principaux objets de la politique. L'agriculture, plus eſſentielle encore, fut moins protégée, & c'eſt en quoi l'adminiſtration de Sully, ſelon quelques écrivains, eſt préférable à celle de Colbert. Mais ce dernier, avec d'excellens principes, ſe vit ſouvent dans l'impoſſibilité de les ſuivre.

Commerce, agriculture.

Si Louis XIV laiſſa deux milliars ſix cent millions de dettes (à vingt-huit livres le marc), au lieu que Henri IV laiſſa un tréſor dans l'épargne; s'il fut obligé d'avoir recours aux traitans, que Henri IV avoit heureuſement écartés, c'étoit une ſuite preſque inévitable des prodigieuſes dépenſes de la cour, ainſi que des malheurs de la guerre. La capitation, établie en 1695, le dixieme, impoſé en 1710, pluſieurs taxes onéreuſes, l'altération des monnoies *, l'invention d'une multitude d'expédiens

Finances dérangées.

* Colbert avoit trouvé la valeur numéraire du marc d'argent

bizarres pour amaſſer de l'argent (tel que celui de vendre la nobleſſe deux mille écus, en 1696); tout cela répandit dans le royaume, ſur la fin de ce regne, un mécontentement univerſel. Plus d'économie auroit épargné bien des maux à la nation, & au roi le chagrin terrible de perdre l'affection de ſes ſujets.

Commerce de luxe, nuiſible à l'agriculture.

Les matieres d'adminiſtration politique excitent trop la curioſité, pour que je ſupprime tout détail. Les riches manufactures en toût genre, multipliées par Colbert, ſont regardées comme une des plus grandes ſources de richeſſes. Cependant Sully n'aimoit point les manufactures de ſoie; on l'en a ſouvent blâmé. « Mais » ceux qui ſavent, dit M. Thomas, que le luxe » des ſoies a parmi nous fait tomber les lai- » nes; que l'aviliſſement des laines a porté » ſur le nombre des troupeaux; que la dimi- » nution des troupeaux a altéré une des ſour- » ces de la fécondité: ceux qui ſavent que l'a- » griculture, en France, ne rend aujourd'hui » qu'un ſixieme de ce qu'elle rendoit alors, & » que, pour gagner quelques millions à fabri- » quer & à vendre de belles étoffes, nous avons » perdu des milliars ſur le produit de nos terres:

à 26 francs, & ne l'avoit pouſſé qu'à 27 & à 28. Dans les dernieres années de ce regne, le marc fut à 40 frans. Toucher aux monnoies a toujours été une reſſource ruineuſe.

» ceux enfin qui ont calculé que deux millions « de cultivateurs peuvent faire naître un mil- » liar de productions, au lieu que trois mil- » lions d'artiſtes ne produiront à l'état que ſept » cent millions en marchandiſes de main-d'œu- » vre ; ceux-là ſans doute ne ſeront pas ſi » prompts à condamner un grand homme ». (*Notes de l'éloge de Sully*). Il eſt très-difficile de fixer le point où la politique doit s'arrêter par rapport au commerce de luxe; mais il eſt certain que les productions de la terre, faiſant la véritable richeſſe d'un pays fertile, tout ce qui intéreſſe l'agriculture mérite ſur-tout l'attention du gouvernement.

Intérêt de l'argent; multiplication des offices; finances.

Colbert réduiſit l'intérêt de l'argent au denier vingt ; Sully l'avoit réduit du denier dix ou douze au denier ſeize, & Richelieu, du denier ſeize au dix-huit. Le nombre des offices s'étoit ſi prodigieuſement augmenté, que l'on en compta quarante-cinq mille ſept cent quatre-vingt en 1664. Colbert diminua cet abus, également nuiſible au prince & au peuple. Sully avoit commencé la réforme. Une de ſes maximes étoit, que la *multiplicité effrénée des offices, eſt la marque aſſurée de la décadence prochaine d'un état.* Depuis Colbert, on n'a pas laiſſé de les rendre plus nombreux qu'auparavant.

Dépenſes de ce regne.

Sous ce miniſtre, les revenus ordinaires de

la couronne ne montoient qu'à cent dix-ſept millions, à 27 ou 28 livres le marc d'argent. Pendant la guerre de 1672, il fut obligé de faire pour quatre cent millions d'affaires extraordinaires en ſix années. C'eſt une preuve de ce que dit M. de Voltaire avec trop de raiſon : *La guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſque auſſi malheureux que le vaincu.* Selon cet hiſtorien, Louis XIV, dans ſon regne, dépenſa dix-huit milliars: en 1709, il fut obligé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, les vivres de l'armée coûterent quarante-cinq millions, & le roi n'en tira pas quarante-neuf de ſon revenu ordinaire. Auſſi l'état ſe trouvoit-il ruiné à ſa mort.

Principe de gouvernement.

Un de ſes principes de gouvernement étoit, qu'après avoir examiné les affaires, il faut prendre ſoi-même un parti, & le ſuivre avec fermeté. On lit dans un écrit de ſa main : « Les » fautes que j'ai faites, & qui m'ont donné des » peines infinies, ont été par complaiſance, & » pour me laiſſer aller trop nonchalamment aux » avis des autres. Rien n'eſt ſi dangereux que » la foibleſſe, de quelque nature qu'elle ſoit. » L'incertitude déſeſpere quelquefois, & quand » on a paſſé un temps raiſonnable à examiner » une affaire, il faut ſe déterminer & prendre » le parti qu'on croit le meilleur.. Quand on

» s'eſt mépris, il faut réparer ſa faute le plutôt » qu'il eſt poſſible, & que nulle conſidération » n'en empêche pas même la bonté. » Voilà des ſentimens dignes d'un grand roi.

Triſte expérience du roi.

Dans les commencemens, il voulut goûter les douceurs de l'amitié; mais il fit de mauvais choix. *J'ai cherché des amis*, diſoit-il, *& je n'ai trouvé que des intrigans.* Il diſoit auſſi: *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.* Ceux qui envient le ſort des grands, n'ont beſoin que de réfléchir ſur ces paroles.

Réformes utiles.

Les lois furent conſidérablement réformées: les Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, les Puſſort, y travaillerent dès l'an 1667; mais la chicane ſubſiſte toujours, & ne ſera extirpée que par un chef-d'œuvre de légiſlation. La ſévérité du roi réprima en grande partie la fureur des duels; la raiſon achevera peut-être de l'éteindre. Les uniformes des régimens, l'uſage de la bayonnette, l'établiſſement des grenadiers, les écoles d'artillerie, le corps des ingénieurs, les exercices réglés des troupes, l'inſtitution de l'ordre de Saint-Louis, contribuerent beaucoup à perfectionner l'art militaire, cet art également utile & funeſte, qui fait quelquefois la ſûreté des états, & toujours le fléau du genre humain.

Marine. Nous avons vu la naiſſance, les progrès & la chûte de la marine. L'expérience n'a que trop prouvé combien il étoit eſſentiel de la rétablir. C'eſt ce que pouvoit & ce qu'auroit dû faire le cardinal de Fleuri dans un miniſtere paiſible. Ses vues ne s'étendirent pas ſi loin. Avec des ports admirables ſur les deux mers, avec des avantages pour la navigation, que nulle puiſſance maritime ne peut avoir au même degré, la France s'eſt trouvée hors d'état de défendre ſon commerce & ſes colonies. Le malheur a ſervi du moins à l'inſtruire ſur ſes intérêts.

Progrès des lettres & des ſciences. Ce qui immortaliſe principalement Louis XIV, c'eſt l'état floriſſant où les lettres & les ſciences parvinrent ſous ſon regne & par ſa protection. Les établiſſemens, les récompenſes littéraires coûtoient moins de cent mille écus par an. Que de bien ne produit pas un fonds médiocre, ſagement employé? Tous les talens ſe développerent; on vit naître des chef-d'œuvres en tout genre, & le ſiecle d'Auguſte parut ſe renouveler. Corneille, Racine & Moliere, éclipſerent la gloire du théâtre grec: la Fontaine ſurpaſſa tous les modeles d'une élégante naïveté; Deſpréaux donna les regles & l'exemple du bon goût; la ſublime éloquence brilla dans Boſſuet; Bourdaloue réunit la force du raiſon-

nement à la profondeur des vérités évangéliques; Fénélon, par les charmes de ſon ſtyle, rendit aimables les leçons auſteres de la morale. La langue françoiſe, juſqu'alors informe & groſſiere, acquit bientôt ſa perfection. Une foule de bons écrivains l'employerent ſur les objets mêmes dont les ſavans ſembloient ſe réſerver la connoiſſance. Chacun liſant leurs ouvrages, le corps de la nation s'éclaira. Trois académies littéraires raſſemblerent dans Paris les génies nés pour perfectionner le goût & pour reculer les bornes de nos connoiſſances. Alors l'état d'homme de lettres, quand il ne fut point avili par un honteux abus des talens, devint d'autant plus reſpectable, qu'il ſervoit davantage à la gloire & au bonheur de la ſociété. La lumiere & la politeſſe ſe répandirent juſqu'au fond des provinces, quoique le pédantiſme régnât encore dans les écoles.

Obſtacles à la philoſophie.

Sans l'*arrêt burleſque* de Deſpréaux, le parlement, trompé par de faux rapports, alloit renouveler la défenſe d'enſeigner une autre philoſophie que celle des péripatéticiens. Tel eſt l'empire des préjugés anciennement établis: l'amour-propre, l'intérêt, la foibleſſe, les changent en principes; & la crainte de la nouveauté, pouſſée au delà des bornes, les fait prévaloir ſur des vérités utiles, que le temps n'a pas

encore miſes à l'épreuve. Mais dès que la carriere eſt ouverte aux bonnes études, les progrès de la philoſophie ſuivent néceſſairement ceux du goût. La France, après avoir eu d'excellens poëtes, a produit d'excellens philoſophes. Fontenelle fut un des premiers & des plus illuſtres. Son exemple lui a ſuſcité des émules qui l'ont ſurpaſſé.

Quiétiſme. Tandis que les gens de lettres cultivoient paiſiblement leur raiſon, les querelles théologiques troublerent l'état. Celle du quiétiſme, occaſionnée par les extravagances myſtiques d'une dévote, madame Guyon, cauſa la diſgrace du célebre archevêque de Cambrai. La piété de Fénélon & Boſſuet. Fénélon s'égara dans un faux ſyſtême de ſpiritualité. En croyant rectifier les rêveries de cette femme ſur le pur amour de Dieu, il donna priſe à la cenſure. L'évêque de Meaux, dont il avoit été le diſciple, jaloux peut-être de ſa réputation (car les grands hommes ont leurs foibleſſes, & la paſſion parut ſe mêler au zele); Boſſuet, dis-je, le dénonça au roi comme un novateur. L'affaire fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des ſaints*, livre de l'archevêque. Loin de ſe défendre après le jugement, comme il avoit fait au commencement de la diſpute, il ſe fit admirer par une ſoumiſſion humble & ſans réſerve: il n'héſita point à ſe condamner lui-

même. Retiré dans ſon diocèſe, & regretté à la cour, ſur-tout de ſon digne éleve, il ſe délaſſoit des fonctions épiſcopales par les travaux de la littérature. Tant qu'il y aura du goût & de l'humanité parmi les hommes, l'auteur du *Télémaque* ſera cité comme un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire, & dans celui d'inſpirer l'amour de la vertu.

Janſéniſme

Si les théologiens en général avoient eu la noble docilité de Fénélon, le janſéniſme ſeroit depuis long-temps oublié. Cinq propoſitions, tirées d'un gros livre latin de Janſénius, évêque d'Ipres, ſur la grace, & condamnées par Innocent X en 1653, allumerent dans l'égliſe de France cette guerre malheureuſe qui a cauſé tant de ſcandale. Il s'agiſſoit d'un myſtere, que la raiſon ne peut éclaircir ni concevoir. L'eſprit de parti en avoit plus de jeu dans l'obſcurité. Les jéſuites, zélés défenſeurs du décret de Rome, & de leur *ſcience moyenne*, trouverent des adverſaires auſſi redoutables par le talent de bien écrire en françois, que par l'étendue de leur doctrine. Le fameux Arnaud, génie profond, ardent & inflexible, décria leurs caſuiſtes avec ſa véhémence ordinaire.* Le ridi-

Les jéſuites aux priſes avec Port-Royal.

* Depuis qu'on avoit ſubtiliſé ſur la morale, réduit en queſtion les devoirs, calculé arbitrairement les degrés de péché, & tiré de même la ligne de ſéparation entre le mortel & le véniel, ſubſtitué enfin les opinions d'un écrivain aux oracles de la con-

cule piquant que Paſcal jeta ſur eux dans les *Lettres Provinciales*, fit une impreſſion qui ne s'eſt point effacée.

Formulaire ſur le fait de Janſénius.

On prit des tempéramens pour appaiſer la querelle. Les écrivains de Port-Royal & leurs partiſans rejeterent les cinq propoſitions, ſans vouloir convenir qu'elles fuſſent dans Janſénius. Ce point de fait, quoiqu'indifférent pour la religion ranima les animoſités & la diſcorde. Il fallut ſigner un formulaire de Rome, où le fait étoit formellement énoncé. Ceux qui ſe roidirent furent traités comme coupables. En vain les religieuſes de Port-Royal proteſterent que, n'entendant pas le latin, elles ne pouvoient ſigner que Janſénius eût mis dans ſon livre la doctrine que l'on condamnoit. Leur obſtination irrita Louis XIV, dirigé par le fameux P. de la Chaiſe. Il fit enlever, diſperſer les religieuſes, & raſer leur maiſon.

Les réflexions de Queſnel, ſujet de troubles.

Le P. Queſnel, de l'Oratoire, avoit publié ſes *Réflexions morales* ſur le nouveau Teſtament. Ce livre fournit matiere à de nouveaux troubles. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, moins diſtingué par ſon rang que par ſes qualités perſonnelles, l'avoit approuvé, étant

---

ſcience & de l'évangile, une foule de caſuiſtes avoient enſeigné des extravagances monſtrueuſes. De célebres jéſuites, étrangers pour la plupart, s'étoient ſignalés dans cette carriere; leur probabiliſme ſeul ouvroit un vaſte champ à la cenſure.

évêque de Châlons, parce qu'il le croyoit propre à inſpirer les vertus chrétiennes. C'en fut aſſez pour le perdre lui-même à la cour. Le P. le Tellier, faux & vindicatif, devenu confeſſeur du roi en 1709, théologien fougueux, qui ne ménageoit rien, dont le crédit pouvoit tout écraſer, & que la feuille des bénéfices rendoit, en quelque ſorte, le maître du clergé de France, ſe porta contre Queſnel & contre ceux qu'il ſoupçonnoit de janſéniſme, à des excès qui attirerent aux jéſuites une haine irréconciliable. Il inſpira ſes ſentimens à Louis XIV, affoibli par l'âge, trop peu inſtruit pour prévoir qu'en pouſſant à bout des eſprits ardens & entêtés, on perpétueroit une diſpute que la prudence pouvoit aſſoupir.

Ce monarque demanda au pape Clément XI la condamnation de Queſnel. Cent & une de ſes propoſitions envoyées de France, furent cenſurées en 1713 par la fameuſe bulle *Unigenitus*. Quelques-unes, qui paroiſſoient exactes (celle-ci ſur-tout, *la crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir*), devinrent le prétexte de mille réclamations. Si l'auteur y avoit attaché un mauvais ſens, ſes apologiſtes n'en vouloient pas convenir : & comment, diſoit-on, s'aſſurer du ſens de l'auteur ? Louis ordonna que la bulle fût

Bulle *Unigenitus*.

acceptée. Quarante évêques accepterent, en expliquant ce qu'on jugeroit avoir beſoin d'explication. Mais le cardinal de Noailles, d'autres évêques en plus petit nombre, une multitude de particuliers & de communautés s'éleverent contre la déciſion du pape, qu'ils regardoient comme l'ouvrage des jéſuites. Les lettres de cachet, les manœuvres du fougueux le Tellier, envenimerent les cœurs. Le roi finit douloureuſement ſes jours au milieu de ces tempêtes eccléſiaſtiques, qu'un autre ſiecle auroit vu dégénérer en guerre civile.

Funeſtes effets de ces querelles.

Elles ont agité le royaume juſqu'à nos jours, malgré la modération d'un monarque ami de la paix, & attentif aux moyens de la conſerver. L'égliſe gémit de la diſcorde; les incrédules en triomphent; les ſages s'étonnent que l'on ſe déchire par zele, au lieu de s'unir par l'eſprit de charité: ils croient qu'en diſputant moins ſur le dogme, & en pratiquant mieux la morale, on ſeroit tout-à-la-fois meilleur citoyen & meilleur chrétien. Mais l'eſprit de parti eſt toujours aveugle; l'objet qui l'enflamme lui dérobe l'importance des autres objets, & peu lui importe le ſuffrage des hommes modérés, pourvu qu'il ſoit applaudi de ces hommes inquiets & turbulens, dont les éloges éphémeres ſont démentis par le jugement du public. La décence, la ſaine morale,

morale, les lumieres qui caractériſent depuis un ſiecle le clergé de France, font eſpérer des jours plus ſereins, où la religion reſſerrera les liens de la ſociété, que le fanatiſme a ſi long-temps rendue malheureuſe.

Grand changement dans les mœurs, les opinions, &c.

On peut dire qu'il ſe forma ſous Louis XIV une nouvelle nation françoiſe, fort ſupérieure en pluſieurs points à l'ancienne. Les mœurs, les coutumes, les goûts, les opinions changerent, & ce changement fut commun à tous les états. Les grands, amollis par le luxe, attachés au prince par intérêt & par devoir, ceſſerent d'être factieux, devinrent courtiſans, conſacrerent au ſervice de la couronne cette ambition qui les rendoit autrefois ſi dangereux. La nobleſſe joignit au mérite de la bravoure celui de la raiſon, de l'urbanité, de la douceur; & ce qu'elle dut perdre par le raffinement des plaiſirs, fut compenſé par la culture des qualités ſociales. Le clergé ſecoua le joug des préjugés contraires à l'indépendance du ſouverain; &, malgré quelques reſtes d'anciens abus, trop difficiles à déraciner dans les corps, il rendit le miniſtere eccléſiaſtique auſſi reſpectable qu'on l'avoit vu avili auparavant. La robe tempéra ſa gravité par les agrémens de la politeſſe: d'illuſtres magiſtrats, un d'Agueſſeau en particulier, furent des modeles en tout genre: orne-

mens de la ſociété, oracles de la nation, dignes de réformer les lois & de porter au pied du trône la vérité ſalutaire & le vœu des bons citoyens. Enfin les honnêtes gens de toute condition apprirent à penſer & à vivre : le peuple acquit de l'induſtrie & des talens, & dépouilla une partie de ſa rudeſſe en perdant ſon indocilité fougueuſe.

La France perfectionnée

En un mot, la France, même pour les étrangers, devint le centre du goût, des talens, de la ſociété & des plaiſirs. Si l'on y trouve des ridicules, des vices plus raffinés qu'autrefois, plus de frivolité, de ſuffiſance, de préſomption, de caprices, de molleſſe, de cupidité, c'eſt une preuve que, même en ſe perfectionnant, l'humanité peut ſe corrompre, ou plutôt, qu'incapable d'une certaine perfection, elle conſerve toujours un fond vicieux, même en avançant dans le chemin de la vérité & de la vertu. Mais que ne peuvent pas de bonnes lois, un bon gouvernement, une éducation ſolide, une vigilance particuliere ſur les mœurs, l'autorité, en un mot, jointe à la raiſon, pour faire le bien & pour extirper le mal, dans un état où le ſentiment de l'honneur a tant de force, où l'exemple ſeul d'un roi éclairé & vertueux eſt capable de produire la plus heureuſe révolution?

IDÉE GÉNÉRALE

Des principaux événemens politiques DU REGNE DE LOUIS XV.

JE n'entreprends pas d'écrire l'abrégé de ce regne, qui fournit tant de matériaux à l'hiſtoire. Il y a des faits dont on ne peut juger avec certitude, qu'en les voyant d'une certaine diſtance; & des matieres délicates, ſur leſquelles il paroîtroit téméraire de porter un jugement particulier, avant que celui du public ſoit bien arrêté & bien connu. Bornons-nous donc au précis des principaux événemens politiques. Une expoſition ſimple fera connoître les viciſſitudes qu'a éprouvées le royaume, & ſa ſituation par rapport aux puiſſances de l'Europe.

Le duc d'Orléans, prince aimable, génie ſupérieur, mais trop livré au plaiſir & trop amoureux de la nouveauté, eut la régence abſolue par arrêt du parlement, malgré les diſpoſitions de Louis XIV. 1715. Régence du duc d'Orléans.

D'abord il établit pluſieurs conſeils, où les différentes affaires devoient être mûrement examinées. Celui des finances, le plus important

de tous, eut pour préſident le duc de Noailles. De ſages opérations commencerent à rétablir l'ordre, à liquider les dettes, à ſoulager les peuples. Mais cette forme de gouvernement dura trop peu.

Projets d'Albéroni.

Le cardinal Albéroni gouvernoit l'Eſpagne ſous Philippe V. Il vouloit reprendre la Sardaigne & la Sicile, détachées de ce royaume depuis le traité d'Utrecht; il vouloit renverſer le gouvernement d'Angleterre, & détrôner Georges I, ſucceſſeur de la reine Anne; il vouloit enlever au duc d'Orléans la régence, pour la faire paſſer au roi d'Eſpagne. On découvrit une conſpiration dans Paris contre le régent, formée par l'ambaſſadeur de Philippe V. Tant de projets, auſſi téméraires qu'ambitieux,

Guerre avec l'Eſpagne; quadruple alliance.

firent armer la France contre ce monarque françois qu'elle avoit établi avec tant d'efforts. Le régent s'unit avec Georges, avec l'empereur Charles VI, avec la Hollande. Les Eſpagnols s'étoient emparés de la Sardaigne & d'une grande partie de la Sicile. Battus par une flotte angloiſe, ils perdirent bientôt leurs conquêtes. La Sicile, où régnoit le duc de Savoie, fut donnée à l'empereur, & la Sardaigne donnée en échange au duc de Savoie. Les François, commandés par le maréchal de Berwick, prirent Fontarabie & Saint-Sébaſtien. On obligea Philippe V de

renvoyer ſon miniſtre. La guerre, commencée en 1718, finit de la ſorte en 1720. Heureux les peuples, s'il n'y en avoit jamais de plus longue !

Dans le même temps, un fléau inconnu juſqu'alors, le fameux ſyſtême, ravagea la France. Ce fut le fruit de l'audace de Jean Law (vulgairement *Laſs*), Ecoſſois, qui, pour s'enrichir lui-même, avoit propoſé d'établir une compagnie pour payer les dettes de l'état en billets. Le régent ſe laiſſa éblouir par ce projet ſpécieux. En 1716, Law eut une banque en ſon propre nom, qu'on déclara banque du roi en 1718. Le commerce du Miſſiſſipi, du Sénégal & des Indes, devint la baſe du ſyſtême; la compagnie devoit acquitter, ſur ſes profits, la dette nationale. Bientôt la fureur des richeſſes produiſit un vertige univerſel. On changeoit à l'envi l'argent en papier; les actions hauſſoient, ſe multiplioient prodigieuſement; elles valurent en 1719, ſelon Voltaire, quatre-vingt fois tout l'argent que la circulation pouvoit répandre dans le royaume; enfin les créanciers de l'état furent rembourſés en billets. Le crédit tombe tout-à-coup, les fonds de la banque s'épuiſent, l'argent diſparoît; il ne reſte qu'un vain papier. On emploie l'autorité, ſans égard pour la juſtice; on défend par un édit de garder chez ſoi plus de

Syſtême de Law, ſource de malheurs.

Fureur de l'agiotage.

cinq cents livres d'argent comptant ; le duc de Noailles, le chancelier d'Agueſſeau, le parlement, ſont exilés ; un indigne miniſtre, le cardinal Dubois, regle toutes les affaires, & le déſordre augmente chaque jour.

Bouleverſement de fortunes.

Ce ne fut alors qu'un bouleverſement dans les fortunes. Une infinité de familles ruinées ſans reſſource, quelques particuliers horriblement enrichis, la défiance & les ſoupçons répandus par-tout, l'avarice & le luxe portés aux derniers excès, Law obligé de s'enfuir, en 1720, après avoir été fait contrôleur général, & emportant les malédictions de tout le royaume : voilà ce que produiſit un ſyſtême pernicieux, qui, la même année 1720, fut imité en Angleterre avec le même ſuccès. La peſte ravageoit alors la Provence ; terrible fléau, mais beaucoup moins funeſte au corps politique.

1723. Mort du régent. Le cardinal de Fleuri.

La majorité du roi mettant fin à la régence, le régent prit le titre de premier miniſtre, & mourut au mois de décembre 1723. Le duc de Bourbon-Condé, ſon ſucceſſeur dans le miniſtère, ſe vit bientôt ſupplanté par le cardinal de Fleuri, dont la modération & l'économie mériteroient beaucoup plus d'éloges, s'il y avoit joint une politique plus prévoyante & plus courageuſe. Fixé à la cour en qualité de précepteur du roi, il s'étoit ouvert, par ſes qualités aimables,

le chemin du miniſtere. Il y parvint à l'âge de ſoixante-treize ans ; & juſqu'à ſa mort en 1743, il conſerva toute ſon autorité, toute ſa tête, & réuſſit preſque en tout. Exemple de bonheur peut-être unique dans les premieres places de l'état. La France épuiſée avoit beſoin d'un miniſtere ſage & paiſible. Elle répara bientôt ſes pertes ; elle s'enrichit à la faveur d'une longue paix. 1726.

Double élection d'un roi de Pologne.

Cette paix ſi néceſſaire fut troublée par l'élection d'un roi de Pologne. Staniſlas Leczinski, que Charles XII avoit déjà fait élire en 1704, & que le czar Pierre avoit détrôné, élu de nouveau en 1733 après la mort d'Auguſte II, ne put jouir de la couronne, quoique ſoutenu par Louis XV, ſon gendre. L'empereur Charles VI agit efficacement pour l'électeur de Saxe, fils du dernier roi de Pologne. Le parti le moins nombreux l'emporta dans ce pays, où de mauvaiſes lois ne ſervent qu'à perpétuer l'anarchie & à rendre tout incertain. La Ruſſie, preſque inconnue avant le regne de Pierre le Grand, & devenue par lui ſeul une puiſſance reſpectable, étoit jointe avec l'empereur contre le roi Staniſlas ; le cardinal de Fleuri n'envoya qu'un foible ſecours de quinze à dix-huit cents hommes. Staniſlas ſe ſauva de Dantzik déguiſé, &

Le roi Staniſlas eſt ſans royaume.

penſa tomber pluſieurs fois entre les mains des Ruſſes qui avoient mis ſa tête à prix.

Guerre de 1733 contre l'empereur.

On réſolut de venger cet affront ſur l'empereur. Les rois d'Eſpagne & de Sardaigne s'unirent à la France. Philippe V avoit déjà établi en Italie don Carlos ſon fils, né d'Eliſabeth Farneſe, ſa ſeconde femme; il avoit engagé Charles VI à lui donner l'inveſtiture de Parme, de Plaiſance, du grand duché de Toſcane, dont la ſucceſſion n'étoit pas ouverte; il vouloit lui procurer un établiſſement plus conſidérable. Charles-Emmanuel roi de Sardaigne, ſucceſſeur de ſon pere Victor-Amédée (qui en 1730 avoit abdiqué la couronne & s'en étoit inutilement repenti), eſpéroit agrandir ſes états aux dépens de la maiſon d'Autriche, & lui enlever le Milanès, objet de tant de prétentions oppoſées. La modération du miniſtere de France étoit ſi connue, que l'Angleterre & la Hollande conſentirent à ne point ſe mêler de cette guerre.

1734, 35. Campagnes deciſives en Italie.

Elle ſe fit avec le plus grand ſuccès en Italie. Le maréchal de Villars y finit à 82 ans ſa carriere par la priſe de Milan, de Tortone, de Novare, &c; le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme & de Guaſtalla; la bataille de Bitonto, gagnée par le duc de Montémar, mit don Carlos en poſſeſſion des deux Siciles. Le maréchal de Noailles, qui, après la mort

de Berwick tué au ſiége de Philipsbourg, avoit contribué plus que perſonne à la priſe de cette importante place en 1734, chaſſa les Impériaux d'Italie en 1735, & l'empereur n'y conſervoit preſque plus rien ; ſuite étrange de l'élection d'un roi de Pologne. Telle eſt la chaîne inviſible des événemens de ce monde.

La France ſouhaitoit la paix & en régla les conditions. On ſigna les articles préliminaires en 1735 ; cependant le traité ne fut conclu qu'en 1738. Ce traité de Vienne donne Naples & la Sicile à don Carlos ; le Novarois, le Tortonois, les fiefs de Langhes au roi de Sardaigne, à qui l'on avoit promis tout le Milanès ; l'expectative de la Toſcane au duc de Lorraine, gendre de l'empereur ; au roi Staniſlas, le Barrois & la Lorraine, pour être réunis, après ſa mort, à la couronne de France. Ainſi, pour la ſeconde fois, on diſpoſa de l'héritage des Médicis, quoique le dernier grand duc de cette maiſon vécût encore. C'eſt que la Toſcane étoit regardée comme un fief de l'empire. Parme & Plaiſance furent cédés à l'empereur en propriété. Le pape s'en prétendoit toujours ſuzerain, & avoit même reçu l'hommage du dernier duc de Parme ; tant le droit bizarre des fiefs a jeté de confuſion dans le ſyſtême politique de l'Europe. L'acquiſition de la Lorraine fut un de ces

1738. Traité de Vienne.

Acquiſition de la Lorraine.

heureux événemens où la fortune conduit ſans que la prudence paroiſſe lui avoir préparé les voies.

1740. Mort de l'empereur Charles VI

Peu de temps après arrive la mort de Charles VI, dernier prince de la maiſon d'Autriche. Pour aſſurer ſa ſucceſſion entiere à ſa fille Marie-Thérèſe, épouſe du grand-duc, il avoit fait une pragmatique cimentée par la garantie de la plupart des puiſſances. Mais outre que ſes meſures étoient mal priſes, pouvoit-on croire que les princes exclus d'un héritage ſur lequel ils avoient des prétentions, reſpecteroient une loi qu'ils regardoient comme injuſte? Charles Albert, électeur de Bavière, Auguſte III, roi de Pologne, électeur de Saxe, le roi d'Eſpagne Philippe V, ſe croyoient fondés à réclamer la ſucceſſion en tout ou en partie; ſi le roi de France eût été ambitieux, il ne manquoit pas de titres à alléguer pour lui-même, deſcendant de la branche aînée d'Autriche par les femmes de ſes prédéceſſeurs. Marie-Thérèſe ſe mit d'abord en poſſeſſion de tous les états de ſon pere; ſans qu'aucune puiſſance remuât. Les Hongrois en particulier, juſqu'alors impatiens du joug d'Autriche, lui marquerent le plus grand attachement, parce qu'elle jura de ne point enfreindre leurs priviléges.

Prétendans à la ſucceſſion.

Le roi de

Un prince dont on parloit peu, & qui devoit

remplir l'Europe du bruit de ſon nom, Frédéric II, roi de Pruſſe, porta ſeul les premiers coups. L'empereur Leopold, en faveur de l'électeur de Brandebourg, avoit érigé la Pruſſe en royaume, au commencement de ce ſiecle. Le ſecond roi, pere de celui-ci, pendant un regne de vingt huit ans, s'étoit continuellement occupé du ſoin de peupler ſon royaume, d'en faire défricher les terres incultes, d'amaſſer un grand tréſor par l'économie, de former & de diſcipliner une armée nombreuſe dont il ne ſe ſervoit point. Son fils, capable de tout entreprendre avec ces moyens, & ſur-tout avec un génie & un courage de héros, s'empara ſur-le-champ de la Siléſie. Il en avoit demandé en vain une partie à Marie-Thérèſe, lui promettant de la ſervir de toutes ſes forces, & de faire empereur ſon époux. La bataille de Molwitz, qu'il gagna par la diſcipline de ſes troupes, aſſura cette conquête, & apprit combien il étoit redoutable.

Pruſſe attaque la reine de Hongrie.

Conquête de la Siléſie.

1741.

Au ſignal qu'avoit, pour ainſi dire, donné le roi de Pruſſe, l'Europe ſe mit en mouvement. Malgré l'averſion du cardinal de Fleuri pour la guerre, le comte (depuis maréchal duc) de Belle-Iſle vint à bout de la faire entreprendre; il perſuada qu'elle ſeroit terminée en une ſeule campagne. Illuſion étrange qui a ſouvent entraîné

La France liguée contre l'Autriche.

de longs malheurs! On l'envoya négocier en Allemagne en faveur de l'électeur de Bavière, qu'on vouloit élever à l'empire, qu'on vouloit enrichir des dépouilles d'une maiſon ſi long-temps rivale de la France. Il convint de tout avec Frédéric & avec la cour de Saxe.

1742. Charles VII heureux & malheureux.

Le Bavarois, ayant ſous ſes ordres une armée françoiſe, ſe rend maître de Paſſau, arrive à Lintz, capitale de la haute Autriche; mais au lieu d'aſſiéger Vienne, dont la priſe eût été un coup déciſif, il marche vers Prague, la prend, s'y fait couronner roi de Bohême, & va recevoir à Francfort la couronne impériale ſous le nom de Charles VII. Avec moins de courage & de vertu, Marie-Thérèſe auroit été ſans doute accablée. Ses ſujets l'adorent & ſoutiennent ſes eſpérances; l'Angleterre & la Hollande lui envoient des ſecours d'argent; ſes ennemis n'agiſſent point de concert, ſe plaignent les uns des autres; les armées françoiſes en Bavière & en Bohême s'affoibliſſent de jour en jour; Prague eſt aſſiégée, reprife, & le maréchal de Belle-Iſle ſauve à peine treize mille hommes par une retraite glorieuſe, au mois de décembre 1742. Les Anglois groſſirent bientôt le nombre des ennemis.

Reſſources de Marie-Thérèſe.

1743. On combattit l'année ſuivante à Dettingen ſur le Mein. Le maréchal de Noailles avoit

coupé les ſubſiſtances à l'armée ennemie, où ſe trouvoit le roi d'Angleterre : il l'avoit réduite à paſſer dans un défilé; & là il devoit remporter une victoire complette par l'effet ſeul de l'artillerie. Mais il fut mal obéi. Le duc de Gramont, lieutenant général, quitta témérairement ſon poſte, entraîna une partie des troupes, fit perdre l'avantage de la ſituation, rendit les batteries inutiles. Après un combat terrible & trop inégal, il fallut ſe retirer. Les vainqueurs décamperent avec précipitation pendant la nuit, & le général françois les empêcha de profiter de leur victoire. Cependant l'empereur, réfugié à Francfort, étoit preſque ſans reſſources & ſans eſpérances. Bataille de Dettingen.

Le cardinal de Fleuri, en montrant de la foibleſſe, avoit encouragé le parti Autrichien : la reine de Hongrie avoit acquis des alliés; elle avoit fait la paix au prix de la Siléſie avec le roi de Pruſſe.

Bientôt la France, qui ne combattoit auparavant qu'en qualité d'auxiliaire, eut ſur les bras l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande & le roi de Sardaigne; mais le roi de Pruſſe reprit avec elle ſes premiers engagemens, dès qu'il craignit que la reine de Hongrie ne fût trop forte avec de tels alliés. Ennemis de la France.

Louis XV gouvernoit par lui-même, depuis Campagnes.

du roi, ſuccès en Flandre.

la mort du cardinal de Fleuri, en janvier 1743. Il s'appliquoit aux affaires, il méritoit l'amour de ſes peuples, il voulut les défendre en perſonne, & ſe mit à la tête des armées. Après avoir pris Menin, Courtrai, Ipres, &c., il marcha contre le prince Charles de Lorraine, qui avoit paſſé le Rhin & pénétré dans le royaume. Le maréchal de Coigni défendoit l'Alſace, non ſans beaucoup d'inquiétude. Le roi eſt malheureuſement arrêté à Metz par une maladie dangereuſe: la France tremble & gémit, comme une famille qui va perdre le meilleur des peres *. Il guérit, ſe rend au ſiege de Fribourg & prend cette place. L'année ſuivante 1745, il gagne la fameuſe bataille de Fontenoi, où le maréchal de Saxe, frere naturel du roi de Pologne, commandoit l'armée étant malade; héros que la France ſe glorifiera éternellement d'avoir adopté. Juſqu'à la fin de cette guerre, on ne vit en Flandre que des ſuccès admirables. Le combat de la Mêle ſuivi de la priſe de Gand, Oſtende forcée en trois jours, Bruxelles priſe au cœur de l'hiver, tout le Brabant hollandois ſubjugué en 1746, Berg-op-zoom em-

* Il dit au comte d'Argenſon: *Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles, que pendant qu'on portoit Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagna une bataille.* VOLTAIRE.) Il avoit envoyé le maréchal en Alſace.

porté d'assaut, après la bataille de Lawfeld en 1747, Maestricht investi en présence de quatre-vingt mille hommes, &c.; chacun de ces faits mériteroit un détail particulier: ils restent gravés dans la mémoire des contemporains, & passeront à la derniere postérité.

Campagnes d'Italie.

On se battoit avec la même ardeur en Italie, pour rétablir dans le Milanès, Parme & Plaisance, l'infant don Philippe, frere puiné de don Carlos. Le prince de Conti força glorieusement, en 1744, les passages des Alpes, les retranchemens de Villefranche & de Château-dauphin. L'infant & ce prince gagnerent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de Coni qu'ils assiégeoient. Cependant don Philippe, en 1745, se trouva maître de Milan & des pays d'alentour. Mais on s'étoit trop avancé, trop étendu, pour se maintenir: la bataille de Plaisance, perdue en 1746 par le maréchal de Maillebois, ruina totalement les affaires; la retraite du moins fut glorieuse. Bientôt les ennemis ravagerent la Provence. Chassés de cette province, & ensuite de Gênes dont ils s'étoient emparés, ils n'en conserverent pas moins la supériorité de leurs armes. On tenta de rentrer en Italie par Exilles; mais le combat de l'Assiete, où le comte de Belle-Isle se fit tuer, ne laissa plus d'espérance de ce côté-là.

Marie Thérèſe fonde une nouvelle maiſon Impériale.

Au milieu de ces viciſſitudes, mourut en 1745 l'empereur Charles VII, accablé d'infortunes à cauſe de ſon élévation. La reine de Hongrie eut la gloire de procurer l'empire à ſon mari, François de Lorraine; & le roi de Pruſſe, après avoir pris Dreſde & remporté d'autres avantages, fit encore la paix ſéparément. Il reconnut l'empereur: l'impératrice lui céda de nouveau la Siléſie. Cette grande princeſſe fondoit ainſi la nouvelle maiſon impériale d'Autriche-Lorraine, après avoir été ſur le point de perdre tous les états de ſes peres.

Pertes ſur mer. Les Anglois trop ſupérieurs.

Pour le malheur du genre humain, le feu de la guerre ne peut plus embraſer l'Europe, ſans ſe répandre auſſitôt juſqu'aux extrémités du monde. On reconnut trop tard la faute énorme que le cardinal de Fleuri avoit commiſe en négligeant la marine. Tandis que les Anglois avec de nombreuſes eſcadres ruinoient le commerce de leurs ennemis, la France n'eut à leur oppoſer qu'environ trente-cinq vaiſſeaux. En 1744, une eſcadre Eſpagnole étant à Toulon, on oſa attaquer l'amiral Matthews, beaucoup plus fort. Si la victoire fut indéciſe, du moins on eut l'avantage de voir la Méditerranée libre pendant quelque temps. Mais les Anglois s'emparerent en 1746 de l'Iſle royale, ou Cap-Breton, avantageuſement ſituée à l'embouchure du

du fleuve de Saint-Laurent. Ils firent par-tout des priſes immenſes ; le fameux amiral Anſon rendit funeſte à l'Eſpagne ſon voyage autour du globe ; la bataille navale de Finiſtere, qu'il gagna enſuite ſur les François (1747), fut un triomphe plus agréable pour ſa nation. Dans ce combat, & dans un autre où l'amiral Hawke fut victorieux, les François, avec des forces trop inégales, ſe défendirent en héros. Il ne reſta plus qu'un vaiſſeau de ligne au roi de France. Mais ce que ſa marine n'auroit pu tenter, des négocians guerriers l'exécuterent dans l'Inde ; la Bourdonnois enleva Madraſs aux Anglois ; & Dupleix leur fit lever le ſiége de Pondichéri, dont il étoit gouverneur.

Louis XV, en remportant des victoires, avoit offert généreuſement la paix. On l'avoit opiniâtrément refuſée ; mais on la demanda, en voyant Maeſtricht ſur le point de tomber en ſon pouvoir, & la Hollande menacée d'une invaſion.* Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi ne voulut garder aucune de ſes conquêtes. Il ſe

1748. Traité d'Aix-la-Chapelle.

* On ne conçoit pas comment les Hollandois, fort déchus de leur puiſſance, s'étoient engagés dans cette guerre. Ils pouvoient pacifier l'Europe, & ils s'expoſerent aux derniers malheurs. Ils perdirent même en grande partie leur liberté, en établiſſant le ſtathoudérat perpétuel & héréditaire ; ce qui fait aujourd'hui de la Hollande une eſpèce de monarchie mixte.

contenta d'assurer Parme, Plaisance & Guastalla à don Philippe son gendre, & le royaume des deux Siciles à don Carlos; de rétablir le duc de Modène son allié & la république de Gênes dans tous leurs droits. Le roi de Prusse conserva la Silésie; le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanès, toutes les puissances garantirent la pragmatique-sanction de Charles VI, en vertu de laquelle Marie-Thérèse possédoit les états de ses ancêtres.

Sort du prince Edouard.

Le prince Edouard, fils du prétendant, avoit fait sur l'Ecosse (1745) une tentative audacieuse, qui ne servit qu'à faire périr ses partisans sur les échafauds ou par les gibets. La France garantit l'ordre de la succession réglé en faveur de la maison de Hanover, & s'obligea de ne point souffrir sur ses terres les descendans de la maison de Stuart. En conséquence, on fit sortir du royaume ce jeune prince, dont la destinée, si brillante un moment, est devenue tout-à-coup si obscure. Une chose trop digne d'observation, c'est que la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre avoit commencé dès l'an 1739 pour un vaisseau, & que l'affaire du vaisseau resta indécise.

Le traité est une source de guerre.

Il eût été facile de prévenir par le traité d'Aix-la-Chapelle les funestes contestations que la France eut bientôt avec l'Angleterre, & qui,

pour quelques déſerts de l'Amérique, armerent de nouveau les nations européennes, les plus capables de connoître les avantages de la paix. En ſtipulant la reſtitution de l'Iſle royale & de toutes les conquêtes des Anglois, on avoit ajouté ces termes vagues : *toutes choſes d'ailleurs ſeront remiſes ſur le pied qu'elles étoient*, OU DEVOIENT *être avant la préſente guerre.* Avec de pareilles clauſes, quiconque veut envahir, quand il n'y a ni titres ni limites inconteſtables, eſt ſûr de trouver mille prétextes d'invaſion.

Entrepriſes des Anglois en Amérique.

En 1749, les Anglois établis dans l'Acadie, qu'ils avoient eu par le traité d'Utrecht, voulant s'étendre ſur le Canada, commirent des hoſtilités contre les François, pour rétablir les choſes ſur le pied où *elles devoient être* ſelon eux. La cour de France eut beau ſe plaindre & offrir toutes les voies d'accommodement. La négociation traîna en longueur : l'Angleterre, qui ſe préparoit de loin à une rupture, éclata en 1755, & ſans déclaration de guerre fit attaquer nos vaiſſeaux marchands. Il y en eut plus de trois cents d'enlevés, par ce droit tyrannique du plus fort, dont les Anglois ſemblent vouloir faire un droit national. Louis XV, avec le plus grand amour de la paix, fut obligé de prendre les armes, & d'oppoſer la force à la violence.

Nouvelle guerre. Alliances singulieres.

Alors on vit dans le ſyſtême politique de l'Europe un changement auſſi inconcevable que cette guerre. Le roi de Pruſſe, auparavant allié de la France, ſe ligue avec les Anglois; l'Autriche s'unit étroitement avec la France, dont elle etoit l'ennemie depuis deux ſiecles; la Suede ſe trouve alliée de l'Autriche, qu'elle avoit tant combattue depuis Guſtave. L'Eſpagne, le roi de Sardaigne, la Hollande, juſqu'alors ſi intéreſſés dans les guerres, gardent une parfaite neutralité. Chaque puiſſance a pour but ſon intérêt particulier; mais l'humanité s'applaudit en général de voir les deux premieres maiſons de l'Europe changer en amitié une haine trop féconde en ruines & en maſſacres. L'abbé de Bernis, depuis cardinal, fut le négociateur de ce traité.

1756. Premieres campagnes en Allemagne.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Malgré le mauvais état de ſes finances, ſource intariſſable de déſordres & de malheurs, on commençoit à rétablir la marine. Les Anglois, battus vers le Canada, craignirent une invaſion dans leur île; ils perdirent Port-Mahon, regardé comme imprenable, que le maréchal de Richelieu prit d'aſſaut, après une victoire navale du marquis de la Galiſſonniere. D'un autre côté, le maréchal d'Eſtrées gagna la bataille de Haſtimbek ſur le

duc de Cumberland ; le maréchal de Richelieu, envoyé pour commander à ſa place, pouſſa l'Anglois, & le força de capituler à Cloſter-Seven avec toute ſon armée. L'électorat de Hanover étoit conquis. Le roi de Pruſſe, qui s'étoit emparé de la Saxe ſur un ſoupçon, qui avoit remporté à Prague une victoire ſanglante, mais qui avoit été vaincu vers le même endroit par le général Daun, avec une perte d'environ vingt-cinq mille hommes, le roi de Pruſſe ſembloit infailliblement perdu. Le conſeil aulique le déclare ennemi de l'empire, privé de tous ſes fiefs ; le prince de Soubiſe marche contre lui en Saxe avec une puiſſante armée des cercles. On ne doutoit point du ſuccès le plus déciſif.

Bataille de Rosbac.

Mais la bataille de Rosbac (5 nov. 1757) change la face des affaires en un moment. Une manœuvre rapide & ſavante de cavalerie, l'artillerie & la diſcipline pruſſiennes répandent une terreur panique dont il y a peu d'exemples. Vainqueur preſque ſans combat, le roi de Pruſſe vole en Siléſie, gagne encore la bataille de Liſſa, reprend Schweidnitz & Breſlau, que les Autrichiens venoient de lui enlever. L'électorat de Hanover eſt repris de même par les Anglois, malgré la capitulation de Cloſter-Seven dont ils ſe crurent dégagés.

Diverſes révolutions.

On voit en Allemagne une longue ſuite de

batailles avec différens ſuccès, ſans que la perte des hommes ni la dévaſtation des pays rende la querelle des princes moins opiniâtre. Les François, qui en 1758 avoient été forcés à Crévelt de ſe retirer devant le prince Ferdinand de Brunſwick, le repouſſent à Bergen l'année ſuivante, ſous les ordres du maréchal de Broglio. Ils ſont battus enſuite à Varbourg & à Minden. Le prince héréditaire de Brunſwick, leur vainqueur, fut repouſſé en 1759 par le marquis de Caſtries, à Cloſtercamp près de Weſel; il le fut encore en 1762 à Joansberg, par le prince de Condé, qui, à la fleur de l'âge, avoit ſoutenu la gloire de ſon nom dans tout le cours de cette guerre.

Frédéric II, de ſon côté, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais affoibli par ſes victoires mêmes, ſe voit enlever la Pruſſe, Dreſde & une grande partie de la Saxe. Il avoit contre lui la Ruſſie liguée avec l'Autriche. Eliſabeth, impératrice de Ruſſie, meurt. Pierre III, ſon ſucceſſeur, ſe déclare pour Frédéric; Pierre eſt détrôné tout-à-coup; ſa femme Catherine lui ſuccede, & ſe déclare pour la reine de Hongrie. Ces viciſſitudes ſoudaines, en variant la ſituation du roi de Pruſſe, lui laiſſent toujours la même intrépidité & une conſtance inébranlable.

Conquêtes

La France, malgré ſes malheurs, ne fut

entamée nulle part; elle ſe ſoutint même toujours en Allemagne. Une deſcente des Anglois à Saint-Caſt, près de Saint-Malo en 1758, ne ſervit qu'à faire éclater le zele de la nobleſſe de Bretagne, commandée par le duc d'Aiguillon. Mais Cançale & Cherbourg avoient été au pouvoir de l'ennemi; il s'empara de Belle-Iſle (1761). On eſſuya hors du royaume les déſaſtres les plus accablans. La France perdit dans l'Inde Chandernagor, Pondichéri, & tous les établiſſemens de cette compagnie de commerce dont on a trop vanté les avantages. En Afrique, elle perdit ce qu'elle avoit ſur le Sénégal avec l'iſle de Gorée, c'eſt-à-dire, tout ſon commerce dans cette partie du monde; en Amérique, l'Iſle royale, Québec, tout le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, en un mot, des poſſeſſions immenſes, moins dignes de regret que les hommes & les tréſors qu'elles ont coûté. Le comte de Chatam, Guillaume Pitt, génie vaſte, audacieux, intrépide, procura en peu d'années à l'Angleterre des ſuccès ſi prodigieux, que l'événement ſeul en prouvoit la poſſibilité.

prodigieuſes des Anglois.

Cet accroiſſement de la puiſſance des Anglois, qui affectoient tant de zele pour l'équilibre, devoit alarmer toute l'Europe. La neutralité de l'Eſpagne ſous Ferdinand VI leur avoit été trop avantageuſe. Charles III, frere & ſucceſſeur de

Pacte de famille.

Ferdinand, s'unit enfin avec Louis XV : *le pacte de famille* conclu (en 1761) entre toutes les branches ſouveraines de la maiſon de France, forme l'alliance la plus glorieuſe pour le miniſtre célebre qui en exécuta le projet, conçu pluſieurs années auparavant par le maréchal de Noailles. Cette alliance fut néanmoins ſuivie de nouveaux déſaſtres. Les Eſpagnols attaquerent ſans ſuccès le Portugal, qu'on pouvoit regarder alors comme une riche province d'Angleterre. Les Anglois ſauverent ce royaume, prirent à l'Eſpagne, dans le golphe du Mexique, la Havane & l'iſle de Cuba, où leur butin fut eſtimé plus de quatre-vingts millions (1762); ils lui enleverent les iſles Philippines dans la mer des Indes, & s'enrichirent à Manille comme à la Havane. Leurs flottes ſubjuguoient tout dans l'un & l'autre hémiſphere; la marine françoiſe, qu'on avoit tâché de rétablir, étoit ruinée, ainſi que le commerce de la nation.

Nouveaux déſaſtres.

1763. Traités de Paris & de Huberſbourg.

Toutes les couronnes avoient beſoin de la paix; & l'Angleterre, quoiqu'en aient pu dire les ennemis du miniſtere, ne pouvoit la faire dans une conjoncture plus favorable. Car (ſelon la remarque de M. l'abbé de Mably) « il faut » faire la paix dès qu'on la peut faire utilement; » c'eſt un principe qui ne ſouffre aucune excep- » tion. Des eſpérances formées dans l'ivreſſe de

» la proſpérité n'ont jamais été juſtifiées par » l'événement: on doit craindre d'être trop heu- » reux, parce qu'un trop grand bonheur eſt le » ſigne d'une décadence ». Par le traité de Paris, la France cede à l'Angleterre Louisbourg & l'Iſle royale, le Canada, toutes les terres ſur la gauche du Miſſiſſipi, excepté la nouvelle Orléans; l'Eſpagne y ajoute encore la Floride. L'Angleterre gagne des pays immenſes en Amérique; elle accorde à peine aux François le droit de pêche vers l'iſle de Terre-neuve. On lui abandonne le Sénégal, & elle reſtitue la Gorée. On échange Minorque contre Belle-Iſle. On eſt obligé de démolir les fortifications de Dunkerque du côté de la mer. Le traité d'Huberſbourg entre les puiſſances d'Allemagne remit les choſes dans l'état où elles ſe trouvoient avant la guerre. Tel fut le fruit de ſept années d'expéditions ſanglantes & ruineuſes.

Réflexion ſur cette guerre.

Cette guerre peut être regardée comme une des meilleures leçons de politique. La ſupériorité inouie des armes angloiſes démontre la néceſſité d'une puiſſante marine, pour toute nation qui a un commerce à protéger, & des poſſeſſions à défendre hors du continent qu'elle habite. Les ſuccès & la réſiſtance du roi de Pruſſe contre des forces extrêmement ſupérieures, démontrent qu'avec une ſage économie & avec d'excellentes

troupes, un grand capitaine, maître de toutes les opérations, peut faire lui ſeul ce qu'à peine on croiroit poſſible à une ligue formidable. Mais ce qu'il importe ſur-tout d'examiner dans l'état actuel de l'Europe, ce ſont, d'une part, les maux infinis de la guerre, de l'autre, le peu d'avantages qu'elle procure. Prodiguer le ſang des peuples, épuiſer les finances dont on ſent plus que jamais la néceſſité, faire des millions de malheureux, & s'expoſer aux plus grands malheurs, pour un coin de terre qui ſera un objet éternel de haine & de diſcorde, eſt-ce donc un ſyſtême digne de la ſageſſe des gouvernemens? Pour un intérêt particulier de commerce, faudra-t-il ruiner tout le commerce? Faudra-t-il ruiner ſon propre pays pour une acquiſition incertaine? Faudra-t-il ſemer au dehors à pure perte cet argent devenu ſi précieux, qui fructifieroit au centuple s'il étoit employé à défricher de vaſtes terrains ſtériles, à ouvrir des canaux au commerce intérieur, à vivifier les provinces languiſſantes, à multiplier les reſſources du peuple, & par là celles du prince? L'Angleterre, accablée d'une dette énorme (trois milliars trois cent trente millions de notre monnoie), ne ſe repentira-t-elle pas de cette guerre, où elle ſemble avoir gagné un empire? Cet empire eſt déjà l'objet de ſes

craintes. Elle ſe ſouviendra un jour de Carthage *.

Un déſordre affreux dans les finances, de fréquentes variations dans le miniſtere, des intrigues de cour influant ſur toutes les affaires publiques, la méſintelligence entre les chefs, le mécontentement des peuples, que la bonté naturelle du roi ne pouvoit calmer, furent les principales cauſes des calamités du royaume. Ses reſſources ſembloient épuiſées, parce que le gouvernement avoit perdu, au dedans & au dehors, le crédit néceſſaire pour les reproduire dans les beſoins. Cauſes de nos malheurs

Ajoutons à ces principes de mal les diſcordes inteſtines qui troubloient l'état, qui partageoient les ſollicitudes du monarque & des miniſtres. Des billets de confeſſion exigés des mourans ſuſpects de janſéniſme, & une ſupérieure d'hôpital nommée par l'archevêque de Paris, occaſionnerent en 1750, entre le clergé & la magiſtrature, une ſorte de guerre opiniâtre, que pluſieurs coups d'autorité rendirent de jour en jour plus dangereuſe. Refus de ſacremens d'une part; de l'autre, adminiſtration forcée de ſacremens; lettres de cachet plus propres à envenimer les plaies qu'à les guérir; le parlement exilé en Diſcordes inteſtines.

* Ce morceau a été fait avant la rupture des Colonies avec la métropole.

Exil du parlement & de archevêque.

1753, pour avoir refuſé de reprendre ſes fonctions interrompues ; l'archevêque exilé en 1754 ; pour n'avoir pas voulu ſe plier aux vues pacifiques du monarque ; exilé de nouveau en 1756 pour la même cauſe ; toutes ces convulſions agitoient les particuliers & les corps, faiſoient fermenter mille paſſions différentes, pouvoient enfin ranimer la rage à demi éteinte du fanatiſme. Un nouveau Ravaillac parut en

Damiens.

1757. Damiens, fanatique de la lie du peuple, aſſaſſina le roi à Verſailles au milieu de ſes gardes. Le parricide prouva mieux que tous les raiſonnemens, combien les diſputes de religion étoient & ſeront à jamais dangereuſes.

Les jéſuites, qu'on regardoit toujours comme les ames d'un parti, avoient été chaſſés de Portugal, d'Eſpagne, de Naples, &c. La banque-

Fin des jéſuites.

route du P. de la Valette leur attira en France l'orage dont ils furent écraſés, malgré tant de crédit & tant d'illuſtres protecteurs.

On fit le procès à leur inſtitut en 1761. Le parlement de Paris, & les autres enſuite le proſcrivirent par des arrêts foudroyans qui anéantiſſoient la ſociété. Un édit de 1764 mit le ſceau à cette révolution, en tempérant la rigueur avec laquelle on avoit traité les particuliers, dignes d'un meilleur ſort.

Acquiſition de la Corſe.

Un génie plein d'activité & de courage, le

duc de Choiſeul, avoit alors la principale autorité du miniſtere. Il rendoit la France plus reſpectable aux cabinets de l'Europe. Il lui aſſura la poſſeſſion de la Corſe. Mais pour rétablir ſon ancienne gloire & lui procurer un bonheur ſolide, il auroit fallu remédier à de grands maux trop invétérés, à la ruine des finances, & à l'eſprit de parti.

Affaires de Bretagne.

La diſcorde régnoit en Bretagne. Le procès d'un célebre magiſtrat, M. de la Chalotais, y avoit excité une commotion violente. Tous les parlemens ſembloient agir de concert comme un ſeul corps; & leur ſyſtême d'*unité* & de *claſſes* ne pouvoit qu'inquiéter la cour. Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne, fut accuſé au parlement de Paris. Le roi conſentit à la procédure, l'arrêta enſuite par un coup d'autorité, envoya des ordres rigoureux. On ceſſa de rendre la juſtice, on refuſa pluſieurs fois de reprendre des fonctions indiſpenſables. De là le fameux lit de juſtice de 1771, où fut bouleverſé & reconſtruit ſur un plan nouveau tout l'édifice de la magiſtrature. L'exil du duc de Choiſeul avoit applani les voies pour cette étrange révolution.

Fin du regne de Louis XV.

Un tel changement, exécuté dans tout le royaume, fit ſentir toute la force de l'autorité royale. Mais les murmures qu'excitoient les

impôts n'en devinrent que plus amers; & les opérations de l'abbé Terrai, contrôleur général, homme qui bravoit la clameur publique, aigriſſoient le mécontentement de la nation. Elle pleuroit encore le dauphin, mort depuis quelques années, prince dont les vertus & les lumieres donnoient les plus juſtes eſpérances. Louis XV, autrefois l'amour des François, finit ſon regne dans la triſteſſe & la douleur. Il mourut de la *petite vérole* le 10 mai 1774, laiſſant la couronne à un jeune prince qui ſoupira d'être chargé de ce glorieux fardeau.

On doit à Louis XV l'établiſſement de l'Ecole militaire, un des plus utiles monumens de la munificence royale. Les ſciences protégées par le monarque, ont beaucoup étendu la ſphere de nos connoiſſances. (*)

OBSERVATIONS.

I. Particularités ſur le regne de Louis XV.

LE devoir d'un hiſtorien eſt de dire la vérité; c'eſt la regle que nous nous propoſons de ſuivre dans ces *Obſervations*, tirées des mémoires du temps les plus véridiques. Nous aurons le courage de tout dire & de ne rien cacher; nous ne diſſimulerons ni les vertus, ni les vices du monarque, ni les crimes, ni les forfaits des intriguans, des courtiſans, des miniſtres, des

(*) Ici finit l'ouvrage de l'abbé Millot.

viles proſtituées qui l'entourerent pour ſon malheur & celui de la nation.

Un nom célebre dans toute l'Europe, des dettes immenſes, le rare exemple de la fermeté dans la décadence de la monarchie, le danger des prêtres admis à la cour & dans les conſeils, la funeſte expérience de l'inutilité des guerres, des grands hommes dans preſque toutes les parties, les lettres en honneur, les beaux-arts à leur plus haut degré de perfection, la politeſſe, des calamités publiques & particulieres, inſéparables de la nature humaine, voilà ce que Louis XIV laiſſa pour héritage à Louis XV, âgé de cinq ans. Le royaume étoit réduit à l'état le plus déplorable; la dette nationale s'élevoit à plus de deux milliards. Les revenus ſe trouvoient abſorbés par anticipation, juſques & compris 1717. Telle étoit la détreſſe où l'ambition de Louis XIV avoit plongé la France. Pour y remédier en partie, le duc d'Orléans, régent du royaume, établit une *chambre de juſtice* afin de pourſuivre ceux qui avoient malverſé dans les finances ſous le regne précédent; mais cette meſure n'opéra preſque rien pour le bien de l'état. On fit regorger aux ſangſues du peuple plus de cent ſoixante millions, dont il ne rentra qu'une bien petite partie dans le tréſor public.

Le premier acte d'autorité du roi, devenu majeur, fut une erreur funeste : il laissa la principale place du ministere au cardinal Dubois, cet heureux parvenu, que des vices réels & des talens équivoques avoient élevé à la pourpre. Une cause inconnue, mais qui veille au bonheur des peuples, répara cette faute. Ce prélat, l'ancien compagnon des débauches du duc d'Orléans & le proxenete de tous ses déréglemens, mourut bientôt, ne laissant après lui que la mémoire de ses vices & de ses infamies.

Le duc d'Orléans ne tarda pas à suivre son favori dans la tombe. Jamais prince ne poussa le rafinement & la volupté des plaisirs sensuels aussi loin qu'il le fit. Sa passion pour la duchesse de Berry, sa fille, princesse d'une grande beauté, & faisant ouvertement profession de galanterie, donnerent lieu à des bruits injurieux à la réputation de tous les deux. Ce prince, à beaucoup de littérature, joignoit un goût exquis pour les beaux-arts ; il fit de son palais le rendez-vous des plus beaux esprits, des débauchés les plus rafinés, & des femmes les plus belles & les plus impudentes de la capitale.

Après la mort du régent, le duc de Bourbon-Condé, homme de talens fort médiocres pour l'administration publique, prit sur lui la direction des conseils d'état : sa maîtresse, madame de Prie,

Prie, femme ruſée & intriguante, eut beaucoup d'influence dans les affaires civiles & militaires, en rempliſſant de ſes créatures les premiers poſtes de ces deux départemens. Il renouvella l'édit ſévere contre les Proteſtans: ſous ſon miniſtere, on vit renaître les perſécutions de religion. Bourbon ne laiſſoit à Louis XV que l'éclat de la majeſté, des audiences faſtueuſes, des réglemens puérils ſur l'étiquette, des graces qui n'intéreſſoient que quelques particuliers: la nomination aux places de la cour, les promotions des ordres, éloignoient des affaires le monarque, en paroiſſant l'en occuper. Louis s'en apperçut & écrivit au duc de Bourbon, que voulant régner, il le verroit avec plus de plaiſir à Chantilly qu'à Verſailles.

Lors de l'exil de ce prince, la place de premier miniſtre fut ſupprimée; mais, ſans en avoir le titre, le cardinal de Fleury en fit les fonctions; il fut abſolu & gouverna la volonté du jeune roi dont il avoit été le précepteur. Le royaume avoit beſoin d'un miniſtre ami de la paix & de l'ordre; il convenoit de ramener une eſpece de décence, qui avoit diſparu à l'aſpect des mœurs de la cour du régent; mais il ne falloit pas abandonner Louis XV aux plaiſirs de la chaſſe, & nourrir en lui cette indolence, qui traîne à ſa ſuite l'ennui, l'irréſolution, & l'indifférence

pour la gloire. En un mot, Fleury régna ſous le nom du roi, & prolongea ſon enfance. Agé de ſoixante-dix ans, ce vieillard ne s'occupoit que de la finance, à laquelle il donna trop de protection; du commerce, qu'il ſaiſiſſoit mal; des affaires eccléſiaſtiques, qui l'occupoient trop. Fixé par les plaiſirs dans les bras de l'indolence, le monarque voyoit le mal, ſans oſer le réformer; indiquoit le bien, ſans pouvoir le faire exécuter; ſouffroit des querelles de religion, ſans prendre ſur lui de vouloir les anéantir d'un mot de ſa volonté.

Le cardinal de Fleury ſe permit contre la propriété & le droit des gens un attentat, dont n'avoit pas encore été ſouillé le miniſtere. Il réduiſit les rentes viagères, qui n'étoient qu'à quatre pour cent. Ces funeſtes meſures attaquent l'honneur des princes; détruiſent les reſſources, ſi ſouvent néceſſaires du crédit public; déſolent des milliers de ſujets, qui, dans les fruits de leur économie, trouvent la douceur & le repos. Les vues bornées que ce prélat porta dans les affaires de religion, dont il faiſoit des affaires d'état, prolongerent des querelles qu'il falloit livrer au ridicule, cette juſtice ſi ſûre, ſi prompte & trop peu exercée par le gouvernement, qui, en l'employant, s'éviteroit la peine de ſévir contre des gens ſouvent plus inſenſés que coupables. Quand

un roi ſe repoſe ſur un homme d'égliſe pour l'adminiſtration des affaires, on ne peut guere compter ſur une exacte impartialité, premiere vertu dans celui qui gouverne. Fleury, ſans avoir le faſte de Richelieu, ni la rapacité de Mazarin, compenſoit ſes défauts par des talens; il aimoit la paix & la tranquillité publique; mais peut-on bien le diſculper de l'accuſation qui le confond avec ces coupables ſéducteurs qui arrachèrent Louis XV du chaſte lit nuptial, pour lui faire connoître des jouiſſances étrangeres? S'il ne préſida pas à ces arrangemens infâmes, il eſt accuſé de n'y avoir oppoſé aucune barriere. On reprochera toujours à la mémoire de ce cardinal ambitieux, de n'avoir pas voulu, ſur le bord de ſa tombe, ſe deſſaiſir des rênes du gouvernement; d'avoir entretenu ſon éleve dans cette averſion pour les affaires qu'il montra pendant tout ſon regne; de lui avoir laiſſé contracter une habitude de pareſſe & d'inſouciance preſque impoſſible à déraciner dans un particulier, & ſi dangereuſe dans un prince nageant dans l'abondance & les plaiſirs. Et combien n'ont pas été funeſtes les ſuites de ce malheur? A ſa mort, arrivée en 1743, Fleury laiſſa les affaires de la guerre, de la marine, de la finance, de la politique, dans une criſe effrayante.

En 1763, la France, à peine ſortie d'une guerre ruineuſe & funeſte, avoit conclu la paix & perdu beaucoup de ſes poſſeſſions de l'Amérique & des Indes. Les déprédations affreuſes commiſes dans les finances avoient ruiné le royaume au dedans, tandis que le mauvais choix des généraux avoit couvert la nation de honte au dehors. Un intriguant ſans capacité, noyé de dettes, mais protégé par la Pompadour, partoit de Verſailles pour aller commander les armées, & revenoit, après une ou deux campagnes, comblé de richeſſes. Le peuple étoit appauvri, les troupes étoient battues. Depuis les généraux juſqu'aux commis des vivres, tous pilloient impunément, ſans ſe donner même la peine de cacher leurs manœuvres & leurs rapines. Ces brigandages, occaſionnés par la foibleſſe & la corruption du gouvernement, avoient tellement épuiſé les reſſources de l'état, que le roi manquoit d'argent pour payer les perſonnes employées même à ſon ſervice perſonnel. Depuis cette époque, juſqu'à la fin du regne de Louis XV, les finances ont été dans le délabrement le plus affreux.

II. Détails sur

LOUIS XV étoit né avec les plus heureuſes diſpoſitions du cœur & de l'eſprit; il avoit le

jugement exquis, mais malheureuſement il ne le développa jamais. Dans les premieres années de ſon regne, il montra de la ſenſibilité & de la force, mais ces deux qualités s'affoiblirent bientôt au milieu des inſinuations perfides des courtiſans & des miniſtres. Il étoit naturellement timide; ce défaut, dont il ſe ſeroit corrigé par le grand uſage des affaires, ne fit qu'augmenter dans l'inaction. Au lieu de trancher, dit un hiſtorien, avec cette ſupériorité que lui donnoient ſes lumieres, la défiance de ſes forces ne le fit jamais aller qu'avec l'appui des autres. Tous ſes diſcours au parlement furent toujours dictés dans ſon conſeil. Quoique ce monarque parlât avec beaucoup d'aiſance, il ne pouvoit rien énoncer en public qu'on ne jugeât, à ſon embarras, qu'il ne parloit pas de lui-même; par conſéquent, qu'on pouvoit lui réſiſter, le faire revenir, le ramener à une maniere de penſer oppoſée à celle qu'il avoit manifeſtée; de là les combats continuels d'autorité, les contradictions, les variations dans le gouvernement, l'inſtabilité des déciſions.

Louis XV, ſur ſes maîtreſſes & ſes miniſtres.

Depuis ſon mariage, en 1725, avec Marie Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne, juſqu'en 1741, Louis XV donna toujours l'exemple de la fidélité conjugale. Il commença enfin à ſe laſſer de la poſſeſſion du cœur

d'une princeſſe, qui n'avoit d'autre recommandation que ſa complaiſance, ſa condeſcendance, & peut-être une piété trop peu éclairée. Les corrupteurs du monarque, du nombre deſquels étoit le duc de Richelieu, conduiſirent alors dans ſes bras la marquiſe de Mailli (de la maiſon de Neſle) à laquelle ſuccéderent ſes deux ſœurs. Après avoir erré d'objets en objets, Louis XV fixa ſes penſées & ſes déſirs ſur la belle d'Etioles, qui, pendant vingt ans, gouverna la France ſous le nom de marquiſe de Pompadour. Le duc de Richelieu fut encore le confident ſecret de cette nouvelle paſſion. Comme l'ambition & non pas l'amour dominoit cette favorite, elle fermoit les yeux ſur le commerce du roi avec une infinité d'autres femmes, pourvu qu'elles ne vouluſſent point aſpirer au pouvoir ſuprême qu'elle poſſédoit. Par cette politique, elle conſerva ſur le monarque inſouciant un aſcendant irréſiſtible, & le rendit mépriſable à la nation. Toutes les opérations militaires furent propoſées & exécutées par les créatures de cette maîtreſſe, & l'adminiſtration des affaires, tant intérieures qu'extérieures, dirigée par ſes protégés & ſes favoris. Le duc de Choiſeul même, miniſtre auſſi fier qu'impérieux, fut obligé de fléchir le genou devant cette idole; il n'oſa nommer à aucun poſte vacant, civil ou militaire, ſans l'appro-

bation de cette femme. Il la déteſtoit comme ſa ſupérieure en autorité, & flattoit ſa vanité par la plus baſſe complaiſance, quand ſon propre intérêt exigeoit cette adulation. Comme miniſtre, il poſſédoit des talens qui déplurent & le firent diſgracier. Il montra, dans ſa diſgrace & dans ſon exil, plus de courage & de fermeté que n'en ont la plupart des hommes d'un rang auſſi élevé, quand ils ſont condamnés à la retraite & à une vie privée.

Louis XV, par le choix qu'il fit de ſes miniſtres, & par les meſures qu'il leur permit de pourſuivre, parut, long-temps avant la fin de ſon regne, avoir perdu ſa raiſon & être attaqué de folie. Le peu de regret qu'il montra à la mort de la marquiſe de Pompadour, fit juger qu'il ſe félicitoit d'être délivré d'une maîtreſſe impérieuſe & inſolente, qui, ayant débuté par partager les prérogatives royales, avoit fini par en uſurper toute l'autorité ſouveraine. Mais la coquetterie, l'impudicité & la légereté de la Dubarry, qui, à force d'art, tâchoit de ſuppléer à la nature épuiſée, fit donner le foible & imprudent monarque dans les excès les plus honteux. Ce fut par les inſinuations malignes de cette proſtituée, un des plus vils reſtes de la corruption publique, que le duc de Choiſeul fut diſgracié, & que le duc d'Aiguillon, l'homme le moins populaire de

toute la nobleſſe françoiſe, accuſé & convaincu par un tribunal ſouverain d'actes d'oppreſſion les plus odieux, fut non-ſeulement mis à couvert des atteintes de la juſtice, & dérobé à la rigueur d'une punition exemplaire, mais encore nommé au poſte de ſecrétaire d'état des affaires étrangeres. La France eut alors le douloureux ſpectacle de voir Louis XV, plongé dans la molleſſe & la crapule, faire couler les tréſors de l'état pour procurer à ſa honteuſe favorite de quoi étaler un faſte & un luxe de reine. Les impôts furent donc multipliés pour ſatisfaire les fantaiſies du monarque & de ſa vile courtiſane. On peut dire que le ſceptre du roi, tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition & de l'avarice, devint, entre les mains de la Dubarry, la marotte de la folie. Ce monarque fut bientôt au degré le plus haut d'abandon & du mépris de la part du peuple, & ſes miniſtres, Maupeou, Terray, d'Aiguillon, &c. au dernier période d'exécration & de haine publique. Les dépréDations, le déréglement des mœurs & l'inſolence des favoris étoient à leur comble. Les princes, différant de ſentimens, & n'ayant aucuns principes, ſe voyoient peu entre eux, & vivoient dans le ſein de leurs ſociétés particulieres; aucun d'eux ne tenoit d'état, & le roi n'avoit point de cour. Tout ſe paſſoit en petits ſoupers &

dans de petits appartemens. Un étranger de diſtinction, qui venoit en France, étoit obligé de prendre le ton des grands, & de ſe pourvoir d'une maîtreſſe. Tous les ſeigneurs de la cour ſuivoient l'exemple du chef de la nation. C'étoit preſque une honte de vivre avec ſon épouſe. Dans cet abandon général de leurs époux, les femmes, qui pour l'ordinaire, n'ont que trop d'occaſion de ſuccomber, n'avoient pas une conduite plus réguliere. On ne ſe donnoit pas la peine de cacher les intrigues galantes; il s'étoit même établi des liaiſons de déréglement entre des femmes de la cour & des filles publiques. Retiré dans le fond de ſes petits appartemens, ennuyé & dégoûté de tout, le roi autoriſoit, par ſon propre exemple, la licence & la corruption des mœurs. Tel étoit l'état des choſes, lorſque ce monarque mourut victime de ſa lubricité. La joie que les François témoignerent dès les premiers jours de ſa maladie fut pouſſée juſqu'à l'excès. La nation, accablée de miſere, & ne pouvant être réduite à un état plus déplorable, regardoit le terme de la vie de Louis XV comme le terme des ſouffrances publiques. Les marchands de la capitale firent des magaſins d'étoffes de deuil, avant même qu'il fût à l'extrêmité, & ils ſe flattoient publiquement de l'eſpoir de les vendre bientôt. Le chef de la

police, prié par quelques perſonnes de mettre des bornes à ces tranſports ſcandaleux, répondit: *pour m'y oppoſer, il faudroit empriſonner tout Paris.* Ni l'horreur de la ſituation du roi, ni le ſouvenir de l'ancien amour qu'on avoit eu pour lui, ne purent réveiller l'intérêt du peuple pour ſa perſonne. Lorſque, dans ſes derniers momens, on ordonna des prieres, les égliſes reſterent preſque vuides. Jamais l'eſprit françois, naturellement porté à la plaiſanterie, ne ſe livra à ſon penchant avec plus d'empreſſement. La mémoire du monarque fut impitoyablement pourſuivie; & l'allégreſſe que reſſentit de ſa mort une nation qui s'étoit toujours montrée idolâtre de ſes maîtres, fut la plus ſanglante ſatyre de ſon regne. On n'obſerva point, à ſon égard, tout le faſtueux cérémonial, veſtige de l'ancienne barbarie, dont l'habitude avoit conſacré l'uſage dans les obſeques des rois. Les triſtes reſtes de Louis XV furent portés à Saint-Denis ſans appareil, dans un caroſſe, eſcorté de quelques gardes-du-corps. Aucun des grands officiers de la couronne, ni perſonne du peuple, ne ſuivit ſon cortége. Au bout de deux jours, il fut oublié, & cette indifférence abſolue s'étendit juſqu'aux extrêmités les plus reculées de la France. Les ſouverains trouveront dans ces particularités la leçon la plus terrible; ils verront combien l'exemple des rois

influe ſur les mœurs d'une nation. Un prince abandonné au déréglement, & forcé de ſe lier avec ceux qui partagent & favoriſent ſes penchans ſcandaleux, finit bientôt par laiſſer dans leurs mains le ſoin de l'adminiſtration des affaires.

Louis XV avoit aſſez fait pour que la monarchie françoiſe fût entiérement détruite, ſi ce royaume n'avoit eu au dedans de lui-même de puiſſantes reſſources. Il laiſſa l'état, qui alloit en dépériſſant, aux efforts naturels de ſa vigoureuſe conſtitution. Le principe de tous les malheurs, qui affligerent la France ſous ſon regne, venoit principalement du vice de ſon éducation, & de l'éloignement où il avoit été tenu des affaires, durant ſes premieres années. Tant il eſt difficile que celui qui ne connoît pas les hommes, & qui ne cherche pas à les connoître, dirige bien les rênes du gouvernement. Si ce monarque n'eût pas été détourné de ſes principes naturels, il eût conſtamment été bon époux, bon pere & roi ſage. Dans les commencemens de ſon mariage, il eut beaucoup d'attachement pour la reine. Un courtiſan lui parlant un jour d'une dame, dont il exagéroit la beauté, le roi lui dit : *elle eſt donc bien belle ! Eſt-elle belle comme la reine, par exemple ?* Alors ce prince ne connoiſſoit pas de commerce plus doux que celui de ſon épouſe.

Mais quand une fois il eut renoncé à ſes devoirs les plus directs, le déſordre régna par-tout : ſon genre de vie le ſépara de ſa famille, qui lui devint étrangere, & il n'eut plus que de faux amis.

A ſa mort, toutes les parties de l'adminiſtration étoient dans le plus grand déſordre ; le crédit étoit perdu ; il avoit été impoſſible de le faire renaître, parce qu'on avoit abuſé trop ſouvent de la confiance des particuliers. Les bienfaits de la capitale & de riches particuliers, donnés pour la conſtruction & une nouvelle adminiſtration d'un Hôtel-Dieu, furent employés à un autre uſage ; l'argent qui devoit ſervir à racheter les François eſclaves chez les Barbareſques, fut impitoyablement diverti de ſon objet. Vers la fin de ſon regne, il n'y avoit ni liberté, ni propriété réelle. Les places de confiance, les évêchés, les grades militaires étoient vendus au plus offrant. Tout ſe paſſoit en intrigues & en cabales. L'état des armes avoit été totalement négligé. La magiſtrature étoit dans une ſituation encore plus déplorable. En un mot, Louis XV laiſſa à ſon ſucceſſeur un royaume ſans argent, ſans crédit, ſans loix, ſans troupes & ſans moralité.

III. Progrès de l'eſprit humain.

DANS l'eſpace de près de ſoixante ans qu'a embraſſé ce regne, l'eſprit humain a fait, en France, des progrès dans les différentes parties des ſciences.

« Un ordre entier, (*la ſociété des jéſuites*) » dit Voltaire, aboli par la puiſſance ſéculiere, » la diſcipline de quelques autres réformée par » cette puiſſance, les diviſions même entre toute » la magiſtrature & l'autorité épiſcopale, ont » fait voir combien de préjugés ſe ſont diſſi- » pés, combien la ſcience du gouvernement » s'eſt étendue, & à quel point les eſprits ſe » ſont éclairés. Les ſemences de cette ſcience » utile furent jetées dans le dernier ſiecle ; » elles ont germé de tous côtés dans celui-ci, » juſqu'au fond des provinces, avec la véritable » éloquence, qu'on ne connoiſſoit guere » qu'à Paris, & qui, tout d'un coup, a fleuri » dans pluſieurs villes : témoin les diſcours ſortis, » ou du parquet, ou de l'aſſemblée des chambres » de quelques parlemens, diſcours qui ſont » des chefs-d'œuvre de l'art de penſer & de » s'exprimer, du moins à beaucoup d'égards. Du » tems des d'Agueſſeau, les ſeuls modeles étoient » dans la capitale, & encore très-rares.... La » philoſophie, en rendant l'eſprit plus juſte, &

» en baniſſant le ridicule d'une parure recher-
» chée, a rendu plus d'une province l'émule
» de Paris.... Les académies ont rendu ſervice
» en accoutumant les jeunes gens à la lecture, &
» en excitant, par des prix, leur génie avec
» leur émulation. La ſaine phyſique a éclairé
» les arts néceſſaires..... Les étoffes ſe ſont
» manufacturées à moins de frais par les ſoins
» d'un des plus célebres mécaniciens. * Un aca-
» démicien encore plus utile, ** par les objets
» qu'il embraſſe, a perfectionné beaucoup l'a-
» griculture..... Un autre académicien *** a
» donné le moyen le plus avantageux de four-
» nir à toutes les maiſons de Paris l'eau qui
» leur manque... Un médecin **** a trouvé en-
» fin le ſecret, long-temps cherché, de rendre
» l'eau de la mer potable..... Si quelqu'in-
» vention peut ſuppléer à la connoiſſance, qui
» nous eſt refuſée, des longitudes ſur la mer,
» c'eſt celle du plus habile horloger de France,
» ***** qui diſpute cette invention à l'Angle-
» terre.... »

Quant au célebre dépôt des connoiſſances hu-

---

* Vaucanſon.
** Duhamel.
*** Parcieux.
**** Poiſſonnier.
***** Le Roi.

maines, qui a paru ſous le titre de *Dictionnaire encyclopédique*, « c'eſt une gloire éternelle pour « la nation (continue Voltaire) que des officiers » de guerre ſur terre & ſur mer, d'anciens ma» giſtrats, des médecins qui connoiſſent la natu» re, de vrais doctes, quoique docteurs, des » hommes de lettres, dont le goût a raffiné les » connoiſſances; des géomètres, des phyſiciens, » aient tous concouru à ce travail auſſi utile que » pénible, ſans aucune vue d'intérêt, ſans même » rechercher la gloire, puiſque pluſieurs cachoient » leurs noms; enfin ſans être enſemble d'intel» ligence, & par conſéquent exempts de l'eſ» prit de parti. Mais ce qui eſt encore plus ho» norable pour la France, c'eſt que, dans ce re» cueil, le bon l'emporte ſur le mauvais, ce » qui n'étoit pas encore arrivé: les perſécutions » qu'il a eſſuyées ne ſont pas ſi honorables pour » la France.... Il eſt certain que la connoiſ» ſance de la nature, l'eſprit de doute ſur les » fables anciennes, honorées du nom d'hiſ» toires; la ſaine métaphyſique, dégagée des » impertinences de l'école, ſont les fruits de ce » ſiecle, & que la raiſon s'eſt perfectionnée. »

Sous le regne de Louis XV ont paru des hommes célebres en divers genres.

Dans la métaphyſique, Condillac s'eſt acquis beaucoup de célébrité. Dans la phyſique, Nol-

let & autres, par leurs obſervations, ont procuré une infinité de choſes utiles à la ſociété. Dans la médecine, on a renoncé aux vaines hypothèſes, pour ne ſuivre que le flambeau de l'expérience. La chirurgie a été perfectionnée; Winſlow & Ferrein ſe ſont diſtingués dans l'anatomie. La chymie, cette ſcience ſi enveloppée des voiles du myſtere, a été développée & ſimplifiée. La botanique a procuré des plantes inconnues dans nos climats. Dans l'aſtronomie, les obſervations ont perfectionné la géographie, & rendu plus facile la navigation. Des voyages faits au pôle par Maupertuis, Clairaut, Camus & le Monnier, & à l'équateur, par de la Condamine, Bouguer, Godin & Juſſieu, ont ſervi à déterminer la figure de la terre, & à faire connoître les réfractions de la lumiere, les variations de l'atmoſphere, ainſi que la hauteur des montagnes les plus élevées du globe. Ceux qui ont voyagé pour obſerver le paſſage de Vénus ſous le diſque du ſoleil, ont fait connoître la diſtance de cet aſtre à la terre, autant qu'il eſt poſſible à l'homme de la découvrir. Les obſervations de la Caille & de la Lande, ont fait connoître la diſtance de la lune à la terre.

Dans les beaux-arts, la muſique doit beaucoup à Rameau, qui a ouvert de nouvelles routes pour charmer les oreilles; Mondonville, Philidor,

Philidor, Monſigni & autres, qui ſe ſont ſignalés dans la même carriere, ont perfectionné l'art de la mélodie.

Le deſſein a été perfectionné & même étendu. Des écoles gratuites de cet art, preſque néceſſaire pour tous les arts mécaniques, ont été établies à Paris, à Bordeaux, à Reims, à Orléans.

L'architecture a produit des monumens dignes d'être cités, entre autres l'égliſe de ſainte-Geneviève, l'hôtel de l'Ecole militaire, le Pont de Neuilly, & autres édifices.

La ſphere de la peinture a été agrandie. La porcelaine de Sèvres a ſurpaſſé celle de la Chine, ſinon par la qualité de la pâte, du moins par l'élégance de la forme, la régularité du deſſein, & la fraîcheur du coloris.

La gravure, dont l'avantage eſt de multiplier les chefs-d'œuvre des peintres, ne s'eſt pas bornée à ce ſeul objet. Les charmantes taille-douces, d'après les deſſeins des Cochin, Gravelot, Moreau, Eiſen, &c. nous ont rendu l'eſprit, l'ame des perſonnages que nos poëtes, nos romanciers ont mis en action. C'eſt encore à cet art que nous devons la repréſentation, la coupe, le détail des plus beaux monumens d'architecture.

Les ouvrages d'orfévrerie & de bijouterie ont été portés à leur perfection. Ils doivent ſur-tout

leur beauté à l'art de ciſeler, & au talent d'employer l'or de couleur.

L'art de la fonte, qui s'eſt accru, a rendu l'artillerie plus redoutable. On a inventé une nouvelle maniere de fondre les canons, qui les rend moins ſujets à éclater. Il en a été de même pour les ſtatues, dont on a rendu la fonte plus ſûre, moins terreuſe, faiſant couler le bronze fondu de bas en haut dans le moule, au lieu de haut en bas, ſuivant l'ancien procédé. Bouchardon, le Moine, &c. ſe ſont diſtingués dans cette partie.

Dans les arts mécaniques, de nouvelles machines ont été inventées pour épargner le tems & les travaux des hommes.

Une découverte utile à l'humanité, l'inoculation, a été miſe en pratique. L'abbé de l'Epée a fait parler, avec ſuccès, les ſourds & muets de naiſſance; du moins il leur a donné la faculté de ſe faire comprendre dans ce qu'ils demandent, ou dans ce qu'ils veulent faire entendre aux autres.

La haute magiſtrature, les tribunaux & le barreau, ont raſſemblé des hommes doués de grands talens. La France a eu dans le chancelier d'Agueſſeau un ſavant digne d'être un ſage légiſlateur. L'art de la chaire a été illuſtré par Maſſillon, Ségaud, Neuville, Elyſée, &c. &c.

Montfaucon, Fréret, Fourmont, Sainte-Palaye, &c. ſe ſont diſtingués par leur profonde érudition. Outre Fontenelle, Voltaire, Maupertuis, Buffon, d'Aubenton, d'Alembert, Helvétius, J. B. Rouſſeau, Rollin, Louis Racine, Greſſet, Dumarſais, &c., un grand nombre d'autres ont fait honneur aux ſciences & aux lettres.

IV. Etabliſſemens

UN établiſſement très-utile honora les commencemens du regne de Louis XV; il fut formé, en 1719, par les ſoins du régent, protecteur & amateur des lettres & des beaux-arts. Juſqu'alors l'inſtruction de la jeuneſſe, dans les colléges de Paris, étoit mercenaire, & les maîtres recevoient de leurs diſciples ce que chacun d'eux pouvoit leur donner en reconnoiſſance de leur peine. Le régent ayant jugé qu'il étoit de l'honneur du gouvernement que cette inſtruction fût gratuite, fit accorder à l'Univerſité, pour qu'elle enſeignât gratuitement, la ſomme de ſoixante-ſix mille livres, à prendre ſur les poſtes & meſſageries du royaume.

Outre l'établiſſement de l'*Ecole militaire*, fondée en 1751, pour l'éducation de cinq cens jeunes gentilshommes françois, ſur-tout de ceux dont les peres, dépourvus de fortune, ſe-

roient morts au ſervice, ou ſeroient encore dans les armées, Louis XV donna, dans la même année, des lettres-patentes pour l'établiſſement d'une Académie des ſciences, arts & belles-lettres à Beſançon. Sans parler de pluſieurs ſociétés littéraires établies dans différentes villes, ce monarque donna, en 1757, ſon agrément à l'établiſſement d'une ſociété d'agriculture, de commerce & des arts, dans la province de Bretagne, compoſée d'un bureau de correſpondance à Rennes. L'exemple de cette province fut bientôt ſuivi par la plupart des autres.

En 1761, Louis approuva l'établiſſement d'une ſociété d'agriculture dans la généralité de Paris, compoſée de quatre bureaux, diſtribués à Paris, à Meaux, à Beauvais & à Sens.

En 1764, le collége royal de la Flèche fut établi en faveur de deux cent cinquante gentilshommes, choiſis, nommés & entretenus par le roi, pour y être inſtruits dans les belles-lettres, & de là paſſer à l'*Ecole militaire*, à l'âge de quatorze ans, ou continuer leurs études dans ce collége, s'ils ſe deſtinoient à l'état eccléſiaſtique, ou à la magiſtrature.

LOUIS XVI.

En ſuccédant à ſon ayeul, Louis XVI vit toute l'étendue des obligations que le trône lui impoſoit; effrayé du fardeau de la couronne, il appela auſſitôt auprès de lui le comte de Maurepas, ancien miniſtre, exilé de la cour, en 1749, pour quelques vers ſatyriques qu'il avoit faits contre la marquiſe de Pompadour. La lettre que le jeune monarque lui écrivit à cette occaſion, fait trop d'honneur à ſon cœur, pour ne pas la rapporter; elle étoit ainſi conçue: « Dans la juſte douleur qui m'accable & que je » partage avec tout le royaume, j'ai de grands » devoirs à remplir. Je ſuis roi, & ce titre ren- » ferme de grandes obligations; mais je n'ai » que vingt ans, & je n'ai pas toutes les con- » noiſſances qui me ſont néceſſaires. La certi- » tude que j'ai de votre probité & de votre » intelligence profonde dans les affaires, m'en- » gage à vous prier de m'aider de vos conſeils. » Venez donc le plutôt poſſible voir votre roi » & votre ami. » Ce fut d'après cette invitation que le comte de Maurepas prit ſéance au conſeil en qualité de miniſtre d'état.

1774. Le comte de Maurepas principal miniſtre.

Les finances de la France & ſes reſſources étoient épuiſées, les dettes accumulées, les ren-

Edit portant remiſe

du droit de joyeux avènement.

tiers incertains de leur exiſtence, & chaque jour plus alarmés ſur le ſort de leurs capitaux. Le premier acte de la puiſſance du nouveau roi eſt la ratification des engagemens de ſes prédéceſſeurs; la premiere fois qu'il parla aux François, fut pour les décharger d'un impôt ou tribut qu'ils lui devoient pour ſon avènement à la couronne, pour prendre ſur lui la longue dette de ſes peres, pour annoncer qu'*aucun ſacrifice ne lui coûtera, dès qu'il pourra tourner au ſoulagement du peuple.*

Organiſation du miniſtere.

Après avoir purgé la cour des ſybarites & des femmes ſans mœurs qui la déshonoroient, Louis XVI s'occupa du miniſtere: le comte de Muy eut le département de la guerre; le comte de Vergennes celui des affaires étrangeres; Sartine celui de la marine, & Turgot celui des finances. Lorſque ce dernier, en ſa qualité de contrôleur-général, prêta ſerment à la chambre des comptes, Nicolaï, premier préſident, lui adreſſa un diſcours, dont voici quelques fragmens: « Balancer les dépenſes & les recettes, annon-» cer des vues, ſe ſervir de moyens faciles » & ſimples dans toutes les opérations;..... » n'avoir d'autre baſe que la bienfaiſance, la » juſtice & l'économie;.... voilà, monſieur, ce » qu'on eſpere de votre adminiſtration;... di-» minuer les impôts, reſpecter nos propriétés,

» maintenir inviolablement les engagemens du » prince avec ſes ſujets; ... telle eſt la meſure » des obligations que vous allez remplir, telle » eſt la dette ſacrée du miniſtre des finances. »

Edit concernant la liberté du commerce des grains & des farines dans l'intérieur.

Bientôt, ſous les auſpices de Turgot, l'agriculture fut protégée; alors parut cet édit mémorable, qui, fixant les principes ſur la liberté du commerce des grains, & affranchiſſant leur circulation intérieure, tendoit à rendre & la denrée plus abondante, & la ſubſiſtance plus facile; on vit s'établir entre les provinces un échange qui rendoit les richeſſes communes, & faiſoit mettre un prix à des travaux trop négligés, malgré leur importance.

Rétabliſſement des parlemens.

L'ancienne magiſtrature étoit toujours dans l'exil depuis 1761; la nation déſiroit ſon retour. Après avoir retiré les ſceaux au chancelier Meaupou, pour les donner à Miroménil, (1) premier préſident du parlement de Rouen, Louis XVI, interrogeant l'opinion publique, rétablit les tribunaux ſur leurs anciens fondemens, rendit la vigueur aux loix, & la confiance à ceux qui en étoient les organes; en un mot, tous les parlemens reprirent leurs fonctions.

(1) Ce choix fut généralement déſapprouvé. Suivant les Mémoires du temps, Miroménil dut ſon élévation à ſon talent pour jouer la comédie ſur des théâtres de ſociété. Ce fut le comte de Maurepas qui lui fit donner les ſceaux.

1775. Il ſubſiſtoit dans la perception des impôts des campagnes une meſure, dont la rigueur étoit voiſine de l'injuſtice & approchoit de la cruauté. Si dans un village, quelque pauvre habitant n'avoit pu fournir ſa contribution, ou qu'un individu de mauvaiſe foi eut diſparu ſans y avoir ſatisfait, leurs portions étoient reverſées ſur la communauté entiere qui étoit ſolidairement contrainte. Une Déclaration du roi abolit cette meſure odieuſe & tyrannique, qui avoit uſurpé le nom ſacré de loi.

Abolition des contraintes ſolidaires entre les habitans des campagnes pour le paiement des impôts.

Cependant les opérations bienfaiſantes du monarque, ſecondées par les vues du ſage & incorruptible Turgot, alarmoient de toutes parts ceux qui s'engraiſſoient des abus, ceux qui ſe raſſaſioient de la ſubſtance du pauvre & des larmes du malheureux. Turgot avoit des ennemis irréconciliables dans les parlemens, au rétabliſſement deſquels il s'étoit oppoſé avec les armes de la philoſophie; dans les gens d'égliſe & dans les financiers, qui le redoutoient, parce que ce miniſtre vouloit réformer une foule d'abus contraires à la proſpérité nationale: tous étoient d'accord pour le perdre. Dans ce deſſein, on créa une diſette factice au ſein de l'abondance. La révolte fut dans Paris & dans les provinces environnantes, où pluſieurs milliers de brigands ſe réfugierent, preſqu'en même temps, pillant

Emeute à l'occaſion des grains.

les bleds & les farines qu'ils répandoient sur les chemins, ou jettoient dans les rivieres. Ils commirent des ravages assez considérables à Vernon, à Pontoise, à Saint-Germain, à Versailles. La conduite de ces gens rassemblés à cette occasion, prouva clairement que leur objet n'étoit pas d'éviter la famine, mais de la provoquer, puisqu'au lieu de partager les grains & les farines dont ils s'emparoient, ils les détruisoient, & démolissoient les magasins & les fours. Par foiblesse, le gouvernement voulut taire le nom des instigateurs de ce soulévement. Le procès criminel fait à quelques petits agens, arrêta un incendie qui menaçoit d'embraser toute la France. Le calme fut rétabli, mais les intrigues n'en furent pas moins multipliées pour perdre Turgot.

Sacre du roi à Reims.

Il fut alors question du sacre du roi. L'état des finances paroissoit favorable pour la suppression de cette cérémonie très-dispendieuse. Turgot vouloit y faire consentir Louis XVI; Maurepas n'y mettoit point d'obstacles; mais les autres ministres s'y opposoient. Il fut ensuite proposé, qu'attendu les dépenses considérables qu'entraîneroit le voyage de Reims, la cérémonie se feroit à Paris. Ce projet agita pendant quelque temps le ministere; mais les intrigues du clergé que cette innovation alarmoit, la vanité des grands représentans, firent rejeter les vues éco-

nomiques de Turgot, & le roi fut ſacré à Reims avec un faſte & une pompe extraordinaire.

Lamoignon de Malesherbes remplace dans le miniſtere le duc de la Vrilliere.

De tous les miniſtres du regne précédent, un ſeul avoit été conſervé en place, parce qu'il étoit beau-frere du comte de Maurepas; c'étoit le duc de la Vrilliere, ſecrétaire d'état au département de la maiſon du roi, département d'où émanoient, comme dit un écrivain, ces ordres terribles, connus ſous le nom de *lettres-de-cachet*, qui quelquefois ont prévenu, plus ſouvent ont ſuppoſé & toujours encouragé le crime. Ce miniſtre, couvert d'opprobres par le ciniſme de ſes mœurs, & par la noirceur de ſon caractere, ayant donné ſa démiſſion, Louis XVI. appela pour le remplacer un des magiſtrats les plus intègres, un des philoſophes les plus libres, un des hommes les plus humains, un ſage qui avoit paſſé ſa vie à oppoſer des barrieres aux entrepriſes arbitraires de la cour & des financiers. La nation applaudiſſoit à ce choix, auquel avoit contribué Turgot. Le premier ſoin de Malesherbes, en entrant dans le miniſtere, fut de viſiter les priſons, & de deſcendre dans les cachots: il briſe les fers de ceux qui ont été trop punis ou trop long-temps détenus; allége la captivité de ceux qu'il eſt impoſſible de rendre à la ſociété; enfin il dreſſe, ſous les yeux du monarque, un réglement tendant à détruire

l'abus, & à opérer l'anéantiſſement des lettres-de-cachet. Comme il ne cherchoit & ne vouloit que le bien de l'état, on s'attendit dès-lors qu'il ne reſteroit pas long-temps en place, tant étoient puiſſantes les perſonnes que ſes vues contrarioient.

Il étoit déjà queſtion de pluſieurs réformes; le roi vouloit mettre de l'économie, & arrêter les prodigalités de la cour qui étoient ſans exemple & ſans meſure. Marie-Antoinette d'Autriche, qui, en 1770, avoit uni ſa deſtinée à celle de Louis, s'abandonna à tous les goûts & à toutes les jouiſſances d'une jeuneſſe ſans exéprience. Ses profuſions ſe répandoient ſur une foule de bas courtiſans des deux ſexes qui l'environnoient ſans ceſſe de nouveaux plaiſirs. La magnificence, ou plutôt le luxe de la cour, épuiſoient les finances. Sur un tapis verd ſe perdoient journellement à Verſailles les contributions de pluſieurs villes. La reine & les princes puiſoient à leur gré dans le tréſor de l'état, toutes les ſommes qu'abſorboient leurs fantaiſies. La cour s'agitoit en tous ſens pour faire échouer l'éxécution des réformes projetées, ou pour forcer à la retraite ceux des miniſtres qui ſuggéroient au roi des plans d'économie. Tel étoit malheureuſement l'état des choſes, que le roi & ſon conſeil ne pouvoient opérer le bien qu'ils vouloient.

1776. Intérieur de la cour de Verſailles.

Abolition des corvées & renvoi de Turgot.

Une des plus utiles opérations de Turgot fut la ſuppreſſion des corvées qui vexoient & qui ruinoient les cultivateurs. Le parlement, au lieu d'enregiſtrer l'édit qui aboliſſoit cette honteuſe ſervitude, fit des remontrances au roi. Louis XVI, pour le faire enregiſtrer, tint un lit de juſtice à Verſailles. Outre le parlement, la nobleſſe & le clergé s'éleverent par intérêt contre cet acte d'une bienfaiſance éclairée. Les courtiſans déſeſpérant de ruiner par leurs manéges ordinaires le crédit de Turgot, que le jeune monarque protégeoit ouvertement, employerent, pour perdre ce miniſtre, une trame perfide qui ne pouvoit manquer de réuſſir. La cour de Verſailles avoit fait de l'adminiſtration des poſtes un département, dont le chef avoit, ſous le regne de Louis XV, la prérogative de rendre compte directement au roi de tout ce qui pouvoit l'intéreſſer dans les correſpondances particulieres. A cet effet, des commis poſſédoient au dernier degré l'art odieux d'ouvrir & de refermer les lettres. A ſon avènement au trône; Louis XVI voulut abolir cette inſtitution infernale; les miniſtres parurent d'abord applaudir à ſes intentions; mais inſenſiblement ils lui expoſerent la raiſon d'état qui autoriſoit cette meſure, inutile envers des intriguans & des factieux, dont les ſecrets ne ſont jamais confiés à

la poſte, mais très-propre à ſeconder, contre l'homme de bien, les haines cachées, & les perfidies ténébreuſes; auſſi fut-elle employée contre Turgot.

Le roi, qui ſe défioit des oppoſitions des courtiſans aux opérations de ce miniſtre, voulut ſavoir ce que la nation en penſoit. Le baron Doigny, chargé de ce qu'on appelloit le ſecret de la poſte, fut conſulté. Auſſitôt, par la plus noire des perfidies, on fit écrire par des perſonnes affidées des lettres où l'on ſe récrioit contre les plans de Turgot, & ſur-tout où l'on empoiſonnoit les motifs qui le faiſoient agir. Doigny préſentoit ces lettres au roi comme l'expreſſion ſincere de l'opinion des gens de tout état. Ce manége odieux fut fréquemment répété auprès de Louis XVI, qui prenant pour le vœu du peuple ce qui n'étoit que l'ouvrage de l'impoſture la plus perfide, crut devoir ſacrifier ſon miniſtre à cette même voix publique, dont il avoit ſuivi l'impulſion, lorſqu'il lui donna ſa confiance.

Malesherbes[4], le ſeul homme de bien reſté dans le miniſtere, voulut ſuivre ſon ami Turgot dans la retraite. Deux fois le roi refuſa d'accepter ſa démiſſion, deux fois il le conjura de ne pas le quitter. Alors le miniſtre philoſophe, perſiſtant dans ſa réſolution, s'écria avec

Démiſſion de Malesherbes remplacé par Amelot.

vivacité : *Sire, il eſt impoſſible de faire le bien. Il faut donc*, lui répondit Louis XVI, *que je quitte auſſi ma place !* Amelot, conſeiller d'état, remplaça Malesherbes, qui fut généralement regretté.

Succeſſeurs de Turgot.

La même cabale & le même expédient, qui avoient fait renvoyer Turgot, firent mettre à ſa place Clugny, intendant de Bordeaux, qui ne fut pas long-temps contrôleur-général. La mort qui le ſurprit au bout de quelques mois, ne lui permit de faire ni aucun bien ni aucun mal. Taboureau, conſeiller d'état, lui ſuccéda, ayant Necker (1) pour adjoint, ſous le titre de conſeiller des finances & de directeur du tréſor royal.

1777. Changemens dans le miniſtere.

D'autres changemens eurent encore lieu dans le miniſtere. Le comte de Saint-Germain, qui depuis 1775, avoit le département de la guerre, devenu vacant par la mort du comte de Muy, s'étoit fait de puiſſans ennemis par les réformes militaires qu'il exécutoit ; voyant qu'il ne pou-

(1) Necker, né à Genève, après avoir été commis à Paris chez un Banquier, dont il devint enſuite l'aſſocié, s'étoit fait une fortune qui ſurpaſſoit celle des plus fortes maiſons de banque, mais dont la rapidité incroyable fit naître des ſoupçons légitimes. Des traités frauduleux avec la compagnie des Indes, & des ſpéculations ſur les fonds anglois, au moment de la paix de 1763, dont il fut inſtruit à l'avance, furent les principes de cette étonnante fortune. (Voyez *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution, etc.* Par M. Senac de Meilhan, ancien intendant de Valenciennes. Hambourg, 1795, vol. *in*-8°.)

voit conſerver long-temps ſa place, il fut contraint de ſe retirer. Le prince de Montbarrey, qui lui avoit été adjoint, reſta ſeul chargé de ce miniſtere. Taboureau ayant auſſi donné au roi ſa démiſſion de contrôleur-général, Necker, ſon collégue, lui ſuccéda, ſous le nom de directeur-général des finances.

Opérations de Necker.

Auſſitôt les effets publics remonterent conſidérablement, ce qui pouvoit bien être l'effet de la manœuvre d'un banquier connoiſſant les aſtuces employées pour la hauſſe & la baiſſe des fonds publics. A peine en place, Necker renvoya les adminiſtrateurs qui lui faiſoient ombrage. Les offices d'intendans du commerce furent ſupprimés ; opération onéreuſe à l'état, par les rembourſemens qu'elle exigeoit. Ce nouveau miniſtre, entouré d'hommes qui lui étoient entiérement dévoués, ne fut plus gêné dans ſes projets régénérateurs. On ne parloit que des ſuppreſſions, des réformes, des améliorations qu'il ſe propoſoit ; un enthouſiaſme général s'étoit déclaré en ſa faveur. A ſa place, un homme de génie eût rétabli la fortune publique. Les circonſtances étoient, à la vérité, fort difficiles : cependant, avec les reſſources infinies qu'avoit la France, le niveau entre la recette & la dépenſe pouvoit être rétabli par le ſimple retranchement de trop fortes penſions & des autres

charges paraſites de l'état. Au lieu d'avoir recours à cet expédient, dans la crainte de ſe faire des ennemis, Necker employa la méthode facile des emprunts. N'éprouvant aucun obſtacle dans ſes opérations financieres, il paſſoit pour un grand adminiſtrateur, dans le temps même qu'il préparoit la foudre qui devoit bientôt anéantir & le monarque & la monarchie.

Voyage de Joſeph II en France.

Un événement particulier excita l'attention de l'Europe ; ce fut le voyage que fit cette année en France l'empereur d'Allemagne, Joſeph II, frere de la reine. Ennemi de la pompe, vêtu & vivant en ſimple particulier, il ne prit que le titre modeſte de comte de Falkenſtein. Pendant ſon ſéjour à Paris, il viſita les divers monumens, les manufactures & atteliers célebres de cette capitale. La ſimplicité avec laquelle il voyageoit, contraſtoit ſinguliérement avec le faſte que déployerent les deux freres de Louis XVI (Monſieur & le comte d'Artois) en viſitant, cette même année, les provinces méridionales du royaume.

La France envoie des ſecours aux colonies angloiſes.

Un autre objet plus intéreſſant fixoit alors les regards des puiſſances de l'Europe : c'étoient les efforts que faiſoit l'Angleterre pour réduire, par la force des armes, ſes colonies ſeptentrionales de l'Amérique, qui s'étoient déclarées, en 1776, *Etats libres & indépendans*. Profitant de

de cette guerre pour affoiblir la puiſſance de l'empire britannique, le cabinet de Verſailles fourniſſoit des munitions en tout genre aux Américains inſurgés, & protégeoit ouvertement leur république naiſſante. Des officiers français, du nombre deſquels étoit le marquis de la Fayette, entrerent même à leur ſervice, &, ſous les drapeaux de la liberté, combattirent pour aſſurer l'indépendance des colonies anglaiſes.

Enfin, par un traité d'amitié & de commerce avec les Américains, ſigné à Paris, au mois de février 1778, Louis XVI reconnut & s'engagea directement à maintenir leur indépendance & ſouveraineté. C'étoit déclarer la guerre à l'Angleterre. Cette conduite de la France envers la Grande-Bretagne, fut le ſignal des hoſtilités qui commencerent bientôt entre les deux nations, quoiqu'il n'y eût de part ni d'autre aucune déclaration de guerre.

1778. Louis XVI reconnoît leur indépendance.

Le comte d'Eſtaing ne tarda pas à partir de Toulon avec douze vaiſſeaux de ligne & quatre frégates, dirigeant ſa courſe vers les côtes de l'Amérique. Dans le même temps, une flotte plus conſidérable, avoit été équipée dans le port de Breſt; le comte d'Orvilliers la commandoit; l'avant-garde étoit ſous les ordres du comte de Chaffaut, & l'arriere-garde ſous ceux du duc de Chartres, depuis ſi connu ſous le nom de duc

Départ du comte d'Eſtaing pour l'Amerique.

Combat d'Oueſſant.

d'Orléans. Cette flotte ayant mis à la voile, rencontra celle des Anglois, égale en forces, & commandée par l'amiral Keppel : un combat des plus vifs s'engagea vers l'île d'Oueſſant. L'action fut indéciſe ; les deux flottes, également maltraitées, rentrerent dans leurs ports reſpectifs, & les deux nations s'attribuerent également l'avantage de l'action.

Priſe de divers établiſſemens françois, & de Pondichéry par les Anglois.

Cette même année, les Anglois s'emparerent des établiſſemens françois à Chandernagor, à Yamen, à Karical, à Maſulipatan, & de Pondichéry, qui fut contraint de capituler, après quarante jours de tranchée ouverte.

Priſe de Ste Lucie par les mêmes, & de la Dominique par les François.

Dans les Indes Occidentales, ils ſe rendirent auſſi maîtres de l'île de Sainte-Lucie ; d'un autre côté, les Français, ſous la conduite du marquis de Bouillé, prirent celle de la Dominique.

Emprunts de Necker.

Cependant les dépenſes extraordinaires qu'entraînoit la guerre, fixoient tous les regards de la nation ſur Necker qui avoit promis de remettre les finances au pair. Le moment étoit arrivé de remplir ſes promeſſes. Il n'établiſſoit pas de nouveaux impôts, mais il étendoit ſourdement les anciens d'une maniere effrayante. Il faiſoit des ſuppreſſions ſans rembourſemens, des réformes ſans profits, des emprunts ſans meſure. Dans les deux années 1777 & 1778, il avoit emprunté plus de deux cents millions : c'eſt

ainſi qu'il préparoit la ruine inévitable de la France.

La guerre entre la France & l'Angleterre ne fut publiquement déclarée qu'en 1779, par les manifeſtes de ces deux puiſſances. De ſon côté, l'Eſpagne, qui avoit à ſe plaindre du cabinet de Londres, ſe diſpoſoit à réunir ſes forces à celles des Français pour abattre l'orgueil britannique. L'armée navale la plus formidable menaçoit l'Angleterre d'une prochaine invaſion.

1779. Déclaration de guerre entre la France & l'Angleterre.

La flotte de Breſt, ſous les ordres des amiraux d'Orvilliers, Guichen & La Touche-Tréville, s'étant jointe à celle d'Eſpagne, l'une & l'autre ſe rendirent dans la Manche. L'alarme fut générale en Angleterre. Quatre cents vaiſſeaux ou bateaux plats, conſtruits ſur les côtes de la Normandie & de la Bretagne, étoient prêts à partir des côtes de France où ſe trouvoient campés quarante mille hommes, qui n'attendoient qu'un vent favorable pour s'embarquer. Les calmes & les vents contraires rendirent inutiles tous ces préparatifs. Enfin les deux flottes, après avoir tenu la mer pendant quelque temps, ſe retirerent dans leurs ports reſpectifs, & l'invaſion projetée n'eut point lieu.

Jonction des flottes françoiſe & eſpagnole.

Pour augmenter l'embarras des Anglois & diminuer leurs forces, les Eſpagnols, avec une armée conſidérable, formoient le ſiége de Gi-

Siége de Gibraltar.

braltar : dom Alvarez commandoit les troupes qui bloquoient par terre cette place, tandis que dom Barcello en faiſoit le blocus par mer ; en même temps dom Louis de Cordova étoit ſtationné dans les environs avec douze vaiſſeaux de ligne, pour appuyer ces opérations.

Priſe de Mahé par les Anglois.

Le ſort des armes favoriſa encore cette année, dans les Indes Orientales, les Anglois, qui prirent aux François la ville de Mahé ; alors on ne vit plus le pavillon de France arboré en aucun endroit de l'Inde.

Succès des François en Afrique.

Mais cette perte fut compenſée par le ſuccès des armes françoiſes en Afrique, où le marquis de Vaudreuil s'empara des établiſſemens du Sénégal, que le cabinet de Verſailles avoit cédés à l'Angleterre par le traité de paix de 1763, des forts James & Benſe ſur la riviere de Gambie, & de Sierra-Léona. En outre, il ſe rendit maître de vingt-huit navires négriers, eſtimés ſept à huit millions.

Priſe de St. Vincent & de la Grenade.

En Amérique, les eſcadres françoiſes, commandées par MM. de Graſſe, de Vaudreuil & de la Motte-Piquet, arriverent ſucceſſivement à la Martinique, où étoit le comte d'Eſtaing. Celui-ci détacha le chevalier de Rumain pour attaquer l'île de Saint-Vincent, qui ſe rendit aux François ; enſuite il appareilla pour les côtes de la Grenade, & faiſant en même temps

le ſervice de terre & de mer, il enleva, à la tête de quinze cents hommes, les forts de cette île. Le lord Macartney, gouverneur anglois, fut fait priſonnier avec la garniſon.

Affaire de Savanah.

De là, le comte d'Eſtaing fit voile pour la Géorgie, dans l'intention de ſeconder les Américains. Avec eux, il tenta de s'emparer de Savanah : réſolu d'emporter la place par un aſſaut général, il conduiſit lui-même l'attaque principale, qui fut très-vive ; la réſiſtance des Anglois ne fut pas moins vigoureuſe à la fin, les aſſiégeans furent obligés de ſe retirer, après avoir eu beaucoup de tués & de bleſſés. La campagne étant finie, le comte d'Eſtaing revint en France, où il fut reçu avec les tranſports de la plus vive allégreſſe.

Action entre les flottes françoiſe & angloiſe.

Le comte de Guichen étoit parti de Breſt pour ſe rendre dans les Indes Occidentales, où il joignit ſes forces à celles de MM. de Graſſe, de la Motte-Piquet & de Vaudreuil. Il y eut dans ces parages quelques actions entre la flotte françoiſe & celle de l'amiral Rodney, alors arrivé dans cette partie du monde, après avoir ravitaillé Gibraltar que l'Eſpagne s'obſtinoit à vouloir réduire par la famine. Dans ces différentes actions il n'y eut rien de déciſif.

Priſes maritimes.

En Europe, l'amiral anglois Geary s'empara de quelques navires marchands françois, qui

venoient du Port-au-Prince ; mais les flottes combinées de France & d'Eſpagne prirent à l'Angleterre cinq vaiſſeaux des Indes Orientales, & cinquante bâtimens marchands, deſtinés pour les Indes Occidentales.

La France envoie des ſecours aux Américains.

Le gouvernement françois fit paſſer cette année un ſecours de douze mille hommes chez les Américains inſurgés. Ce corps, commandé par le comte de Rochambeau, débarqua à Rhode-Iſland.

1781. Vingt-ſix vaiſſeaux anglois pris par les François.

Les Anglois ayant déclaré la guerre aux Hollandois, leur prirent l'île de Saint-Euſtache, qui ſe rendit à l'amiral Rodney & au général Vaughan. Les vainqueurs s'emparerent de plus de deux cents bâtimens qui ſe trouverent dans la rade ; l'île entiere fut traitée avec la derniere barbarie. Mais les Anglois ne jouirent pas longtemps du fruit de leurs rapines : trente-deux vaiſſeaux chargés des dépouilles des malheureux habitans de Saint-Euſtache ayant mis à la voile, vingt-ſix furent pris par l'eſcadre françoiſe de M. la Motte-Piquet, & conduits à Breſt.

Repriſe de St. Euſtache par les François.

Cette île ne fut pas long-temps au pouvoir des Anglois. La même année, le marquis de Bouillé la reprit. Il trouva chez la gouverneur la ſomme d'un million qu'il avoit ſéqueſtrée, juſqu'à ce que la cour de Londres eût décidé ſi cet argent étoit ſaiſi légitimement. Le

général françois jugea la queſtion, en faiſant remettre cette ſomme aux Hollandois à qui elle appartenoit. Il partagea entre les troupes de terre & de mer, conformément à l'ordonnance des priſes, environ ſeize cents mille livres, argent des colonies, appartenant à l'amiral Rodney & au général Vaughan, & provenant de la vente des priſes.

Priſe de Tabago.

Les François prirent encore aux Anglois l'île de Tabago, dont le gouverneur ſe rendit priſonnier de guerre.

Défaite du lord Cornwallis.

Cette même année, les armées combinées de France & d'Amérique forcerent le lord Cornwallis de ſe rendre priſonnier avec toute ſon armée. Cet événement ôta tout eſpoir au cabinet britannique de réduire par la force des armes les colonies inſurgées.

Retraite de Necker.

Tandis que la guerre étendoit ſes ravages dans les deux mondes, Necker ſe démit de ſa place de directeur-général des finances; il avoit emprunté, en quatre ans & demi, quatre cents ſoixante millions, & endetté l'état de quarante millions de rente. Il eut pour ſucceſſeur Joly de Fleury, conſeiller d'état, fort étranger à la place importante à laquelle l'intrigue le porta.

Naiſſance du dauphin.

Cette année, la naiſſance du dauphin excita la plus vive allégreſſe dans toute la France, &

ſur-tout à Paris, où cet événement fut célébré par les fêtes les plus brillantes & les plus ſomptueuſes. Déjà la reine avoit une fille née en 1778, qui fut nommée Marie-Thérèſe-Charlotte, avec le titre de *Madame, fille du roi.*

1782. Opérations militaires.

Les cabinets de Verſailles & de Madrid avoient réſolu de porter des coups terribles qui puſſent amener une paix générale, ou anéantir le commerce britannique dans les deux Indes, ſi l'Angleterre vouloit continuer la guerre. L'île de Saint-Chriſtophe, une des Antilles, fut enlevée aux Anglois par le marquis de Bouillé. La Jamaïque auroit ſubi le même ſort, ſi l'amiral Rodney n'eût pas rencontré la flotte françoiſe, ſous les ordres du comte de Graſſe qui alloit joindre la flotte eſpagnole à Saint-Domingue. Une action s'engagea; les Anglois eurent l'avantage; ils prirent la *Ville-de-Paris*, vaiſſeau de cent-dix canons, avec deux autres vaiſſeaux de ſoixante-quatorze canons, & un de ſoixante-quatre, le comte de Graſſe fut même fait priſonnier. D'un autre côté, les François reprirent ſur les Anglois Trinquemale qui avoit été enlevé aux Hollandois. Le comte d'Orves & le marquis de Buſſy ſe couvrirent de gloire dans l'Inde. Suffren ſoutint conſtamment dans ces parages la ſupériorité des armes françoiſes ſur celles des

ennemis. Les meſures extraordinaires que les cours de France & d'Eſpagne prenoient de concert pour réduire Gibraltar, fixoient l'attention de l'Europe. La préſence du comte d'Artois & du duc de Bourbon au ſiége de cette fortereſſe, donnoit quelque probabilité au ſuccès des attaques. Mais le général Elliot défendit vigoureuſement la place bombardée par des batteries flottantes d'une nouvelle invention; il détruiſit en grande partie ces machines formidables, au moyen de boulets rouges qui les incendierent. Le rocher inacceſſible de Gibraltar ne pouvoit être réduit que par famine; mais cette reſſource fut ôtée aux aſſiégeans, qui ne purent s'oppoſer au ravitaillement de cette fortereſſe, opéré avec ſuccès par l'amiral Howe.

1783. Pacification générale.

Les événemens militaires qui ſuivirent furent en petit nombre & de peu d'importance. A la fin on vit terminer cette guerre qui s'étendoit dans les quatre parties du monde. Des négociations, entamées à Paris, produiſirent une pacification générale; on y arrêta, le 20 janvier 1783, les articles préliminaires de la paix entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre; & le 3 ſeptembre ſuivant, le traité fut ſigné définitivement. Le cabinet de Londres fit de même des traités de paix avec l'Eſpagne, la Hollande & les Etats-Unis d'Amérique, qui, par leur

indépendance, ſe trouverent placés au rang des grandes puiſſances. (1)

Changemens dans le miniſtere.

Durant les grandes négociations qui occupoient le cabinet de Verſailles, Joli de Fleuri ſe démit du miniſtere des finances. Marchant ſur les traces de Necker, il avoit, au moyen d'un emprunt de deux cents millions, obtenu des reſſources momentanées; d'Ormeſſon, conſeiller d'état, fut nommé pour le remplacer, ſous l'inſpection de Vergennes créé chef du conſeil des finances, place vacante par la mort du comte de Maurepas, arrivée en novembre 1781. D'Ormeſſon, qui ne fut que quelques mois contrôleur-général des finances, emprunta, durant ce court intervalle, ſoixante-treize millions. Il eut pour ſucceſſeur, Calonne, intendant de Metz. Dans le même temps, Amelot, ſecrétaire d'état au département de Paris, ayant donné ſa démiſſion, le baron de Breteuil fut nommé pour le remplacer.

Premier voyage aérien

Le génie françois donna cette année un ſpectacle qui fera époque dans les annales de l'eſprit humain: ce fut la ſinguliere expérience de naviguer dans les airs, au moyen d'un globe de toile ou d'étoffe de ſoie, rempli de fumée ou

(1) Voyez dans les *Elémens de l'Hiſtoire d'Angleterre*, pag. 589 & ſuiv., les articles principaux de ces différens traités.

d'air inflammable (1). D'Arlandes & Pilaſtre du Roſier furent les deux premiers aéronautes qu'on vit s'élever & voyager dans les plaines de l'atmoſphere.

1784 & 1785. Emprunts.

Par le ſyſtême des emprunts, la France ſe trouvoit chargée, à la fin de la guerre d'Amérique, d'une dette de ſept cent trente-trois millions (2). Calonne y ajouta encore, en empruntant, en 1784, cent vingt-cinq millions, & en 1785, quatre-vingt millions. (Total 938 millions.)

1786. Traité de commerce entre la France & l'Angleterre.

Depuis la concluſion de la paix, on s'occupoit d'un traité de commerce entre la France & l'Angleterre. A la fin, Vergennes ſigna, en 1786, cette convention, qui tourna entiérement au déſavantage des François. Auſſi excita-t-elle les plus violens murmures, & fut-elle vivement critiquée.

1787. Aſſemblée des Notables

L'embarras des finances augmentoit chaque jour, lorſque la *Révolution*, faite depuis longtemps dans l'eſprit & les mœurs de la nation, commença à ſe manifeſter dans le gouvernement; la cour parvenue au dernier degré de corruption, le tréſor épuiſé, les fonds publics

(1) L'invention du globe aéroſtatique eſt due aux deux freres Mongolfier.

(2) De cette ſomme, il avoit été emprunté par Necker 462 millions; par Joly de Fleuri, 200, & par d'Ormeſſon, 73.

prodigués à une foule d'insectes dévorateurs qui assiégeoient Versailles, la fomenterent. Le gouvernement avoit abandonné les vrais principes de la morale & de la politique. Les créanciers de l'état étoient effrayés du précipice qu'on creusoit sans cesse autour de leur fortune. Il falloit remédier au désordre des finances, accru par une suite non interrompue d'extravagances, & par la guerre d'Amérique, qui, seule, avoit coûté douze cents millions. Dans cette situation critique, Calonne engagea le roi à convoquer une assemblée des *Notables*. « Il se flatta, dit » Necker (1), d'appaiser les mécontents, ou de » distraire du moins les esprits, en proposant » à cette assemblée un grand nombre d'opéra- » tions générales, & dont plusieurs eussent cap- » tivé l'intérêt public, si le ministre n'eût pas at- » tiré sur ses idées la défiance qu'on avoit con- » çue pour ses principes. » Les Notables n'avoient pas été assemblés depuis 1626, sous Louis XIII. Le cardinal de Richelieu, alors premier ministre, les dirigea à sa volonté, & sut en faire un instrument utile à ses vues & à ses vastes projets. Les choses étoient bien changées. L'ouverture de cette assemblée eut lieu à Versailles le 22 février 1787. Elle étoit composée des membres les plus distingués du clergé, de la no-

(1) Dans son ouvrage intitulé: *De la Révolution française.*

bleſſe, de la magiſtrature & des corps municipaux des plus grandes villes. Il étoit donc naturel de croire qu'ils s'oppoſeroient à l'abolition des priviléges dont ils jouiſſoient. Cependant les nobles, les députés des villes & les magiſtrats qui étoient membres du conſeil du roi, formoient la majorité & avoient des diſpoſitions favorables aux règlemens projetés. Ils auroient infailliblement entraîné la déciſion de toute l'aſſemblée ſans les intrigues du clergé, conduites avec art par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouſe, un des notables, qui aſpiroit à la place de premier miniſtre. Protégé par la reine, appuyé par les grands, & ſecondé par la magiſtrature, il parvint à changer les bonnes diſpoſitions de l'aſſemblée, qui renverſa Calonne : celui-ci abandonné du roi & diſgracié, fut forcé de quitter précipitamment la France, pour ſe ſouſtraire à la vengeance de ceux dont ſes plans tendoient à détruire les priviléges.

Changemens dans le miniſtere.

Bouvard de Fourqueux, conſeiller d'état, qui remplaça Calonne dans le miniſtere des finances, ſe retira au bout de trois ſemaines, & eut pour ſucceſſeur, Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen. Miroménil, ayant donné ſa démiſſion, Lamoignon, préſident à mortier du parlement de Paris, fut nommé à ſa place garde

des ſceaux. Vergennes étant mort, ſa place de miniſtre des affaires étrangeres avoit été donnée au comte de Montmorin. L'archevêque de Touloufe fut d'abord nommé chef du conſeil royal des finances, & enſuite premier miniſtre.

Clôture de l'aſſemblée des Notables.

L'aſſemblée des Notables n'étoit pas encore ſéparée. Au lieu de concerter avec elle ſes vues & les projets, Brienne ſe hâta de la diſſoudre. Bientôt raſſemblant quelques fragmens du plan de Calonne, parmi leſquels il y avoit pluſieurs choſes excellentes, il les préſenta comme moyens de pourvoir aux embarras qui entravoient l'adminiſtration ; mais il ne put mettre à exécution aucun de ſes projets. Le parlement de Paris refuſa l'enregiſtrement de deux édits burſaux, l'un portant établiſſement d'un droit de timbre, & l'autre deſtiné à une converſion des vingtiemes en une ſubvention territoriale de quatre-vingt millions.

Le parlement refuſe d'enregiſtrer deux édits.

Lit de juſtice. Exil du parlement.

Le roi tint un lit de juſtice, où, de ſon exprès commandement, il fit enregiſtrer ces mêmes édits. Le parlement fit des proteſtations qui furent caſſées par un arrêt du conſeil. Comme il perſiſta dans ſon oppoſition, il fut exilé à Troyes; après quelques ſemaines de ſéjour dans cette ville, ſon rappel fut ordonné ; & les édits furent retirés. Ainſi il n'y eut ni droit de timbre, ni ſubvention.

Il ne reſtoit, pour reſſources fiſcales, que d'élever les vingtiemes à leur juſte valeur : Brienne tenta cette voie. Le parlement raſſemblé ne voulut rien entendre à ce ſujet. Traverſé dans ſes projets, le premier miniſtre eut recours à la ſéance royale du 19 novembre 1787, où Louis XVI fit enregiſtrer en ſa préſence au parlement, un édit portant création d'emprunts graduels & ſucceſſifs, juſqu'à concurrence de quatre cents-vingt millions. Après le départ du roi, le parlement proteſta contre cet enregiſtrement. Le duc d'Orléans (ci-devant duc de Chartres) & deux membres de cette même cour, Sabatier & Fréteau, furent exilés pour s'être élevés avec force, devant le roi, contre l'abus que ſes miniſtres lui laiſſoient faire de ſon autorité.

Séance royale au parlement.

Dans le même temps, il arriva de nouveaux changemens dans le miniſtere : Lambert, conſeiller d'état, fut nommé contrôleur-général, à la place de Villedeuil ; le comte de Brienne, neveu du miniſtre, remplaça, dans le miniſtere de la guerre, le maréchal de Ségur ; & le comte de la Luzerne, le maréchal de Caſtries, dans celui de la marine.

Nouveaux changemens dans le miniſtère.

L'année 1788 vit le commencement de troubles orageux & funeſtes. Dans pluſieurs provinces, la fermentation étoit parvenue à un de-

1788.

Commencemens des troubles.

gré très-alarmant, ſur-tout dans la Bretagne & le Dauphiné, où l'on fit marcher des troupes, dont une partie refuſa d'agir contre le peuple, ce qui contribua beaucoup à faire mépriſer de plus en plus l'autorité du gouvernement, en donnant une preuve de ſa foibleſſe.

Enlévement de deux membres du parlement.

A Paris, les eſprits s'échauffoient également. Goiſlard de Monſabert & d'Eſpréménil dénoncerent au parlement, dont ils étoient membres, l'un, les vérifications miniſtérielles qui ſe faiſoient pour accroître la maſſe des vingtiemes; & l'autre, le projet, formé par les miniſtres, de réunir en un ſeul corps le droit de vérifier & d'enregiſtrer les loix de police générale, de finances & d'impoſitions. Le gouvernement furieux lança des lettres-de-cachet contre ces deux magiſtrats, qui, pour éviter les ſatellites miniſtériels, ſe réfugierent au palais, où le parlement étoit aſſemblé. Le ſanctuaire de la juſtice fut inveſti par la force armée. Goiſlard de Monſabert & Deſpréménil furent enlevés & conduits, l'un, aux îles Sainte-Marguerite, & l'autre, à Pierre-en-Ciſe à Lyon.

Projet d'une Cour pléniere.

Pouſſé à bout par la réſiſtance des parlmens, qui avoient formé une aſſociation, Loménie engagea le roi à rendre un édit portant établiſſement d'une *Cour pléniere*, compoſée de ducs & pairs, des grands officiers de la couronne,

ronne, d'un certain nombre de maréchaux de France, de lieutenants-généraux, de chevaliers des ordres, & autres perſonnes qualifiées, tous nommés par le roi; des conſeillers de grand'-Chambre du parlement de Paris, & deux députés de chacun des autres parlemens du royaume. Lorſque cet édit parut, le public crut voir les droits de la légiſlation partagés entre les courtiſans, & les parlemens dépouillés des prérogatives dont ils avoient joui depuis pluſieurs ſiécles. Alors, un mécontentement général ſe manifeſta contre une innovation qui ouvroit toutes les voies au deſpotiſme miniſtériel.

Retraite de Loménie, de Brienne, & rentrée de Necker dans le miniſtere.

Convaincu de l'inutilité des efforts ſuivis du gouvernement, Loménie vit qu'il étoit impoſſible de ſubjuguer la puiſſance énergique d'un peuple ſi bien prononcé; il fit donc rendre un arrêt du conſeil qui abrogea ſolennellement la *Cour pléniere*, dont la nouveauté politique avoit ſoulevé les eſprits. Enfin, effrayé de la ſituation où il voyoit la France, & plus encore du danger de ſa poſition perſonnelle, il abandonna la place de premier miniſtre qu'il avoit remplie pendant dix-huit mois. Il conſeilla à Louis XVI d'avoir encore une fois recours à Necker, que la majorité de la nation regardoit comme le ſauveur de l'état, mais en qui ce prince foible & malheureux n'avoit alors aucune confiance. Nec-

ker rentra donc dans le miniſtere avec le titre de ſurintendant des finances.

Changemens dans le miniſtère.

Laurent de Villedeuil venoit d'être nommé miniſtre de la maiſon du roi à la place du baron de Breteuil. Bientôt après, Lamoignon quitta les ſceaux, qui furent donnés à Barentin, premier préſident de la cour des aides; & le comte de Puyſégur remplaça le comte de Brienne dans le miniſtere de la guerre.

Convocation des Etats-généraux.

Cependant une fermentation générale agitoit les eſprits: le duc d'Orléans qui avoit été rappellé de ſon exil, & les parlementaires, étoient les moteurs ſecrets de ces troubles. Ce fut dans cette circonſtance délicate que, d'après le vœu de la nation, le roi convoqua les états-généraux, dont l'ouverture fut fixée au mois de mai 1789. Ils n'avoient pas été aſſemblés depuis 1614, & depuis ce temps, il s'étoit opéré de ſi grands changemens dans les opinions, les mœurs, le caractere & le gouvernement, que leur convocation ne pouvoit manquer de produire une commotion générale.

Leur ancienne compoſition.

Dans les temps anciens de la monarchie, aucun membre du clergé, de la nobleſſe & du tiers-état, ne pouvoit entrer aux états-généraux, s'il n'étoit ou grand bénéficier, ou propriétaire de fiefs; enfin, officier municipal ou notable d'une grande ville. Ils n'étoient convo-

qués que dans des occaſions extraordinaires, comme lorſqu'il ſurvenoit des troubles intérieurs ou une guerre étrangere. Leur réſultat n'avoit jamais été avantageux à la nation. Le nombre des repréſentans n'avoit jamais été fixé avec préciſion : rarement il excéda celui de cinq cens, & quelquefois il ne fut que de deux cens. Il importoit peu qu'un ordre envoyât plus de députés qu'un autre, parce que les votes étoient recueillis par ordre, par bailliage, ou même par nation. Cette derniere dénomination étoit alors une des diviſions nominales de la France à peu près comme les gouvernemens le furent depuis. Les membres des parlemens ſiégeoient individuellement parmi ceux du tiers-état, s'ils étoient élus. Dans les lettres de convocation, le roi annonçoit le motif pour lequel il aſſembloit les états-généraux ; ils étoient diſſous ſelon ſa volonté. Les différens ordres, & les provinces, qui avoient leurs aſſemblées particulieres, pouvoient préſenter au monarque leurs griefs, appellés *doléances*, auxquels il faiſoit droit, s'il le jugeoit à propos. Mais dans ces temps éloignés, le clergé étoit en grande vénération ; les nobles avoient toute la puiſſance ; & le tiers-état, ſans force par lui-même, ſuivoit l'impulſion que lui donnoient les deux autres ordres ſupérieurs. Depuis la derniere aſſemblée, en 1614, les formes

& les principes des états-généraux avoient été adoptés par les parlemens ; mais cela ſeul excepté, il ne reſtoit plus aucuns veſtiges de l'ancien gouvernement (1).

Clergé. Les états-généraux n'étoient plus les mêmes. Dans l'ordre du clergé, les évêques & les abbés étoient élus autrefois par les membres de leur corps, & préſentés enſuite à l'approbation du peuple. Après le concordat, ſous François I ; ils furent toujours choiſis parmi les hommes les plus diſtingués par leurs vertus & leurs talens ; ils étoient alors inveſtis du reſpect & de la vénération du peuple ; mais la cour ayant inſenſiblement diſpoſé des grandes dignités de l'égliſe en faveur de la nobleſſe ſouvent dénuée de mérite, le clergé avoit beaucoup perdu de ſa conſidération (2).

Nobleſſe. La nobleſſe n'avoit ni ſon ancien éclat, ni ſon exiſtence premiere. Il y avoit en France quatre-vingt mille familles nobles, nombre qui ne doit pas étonner, ſi l'on obſerve qu'on avoit créé quatre mille offices civils, qui donnoient & tranſmettoient la nobleſſe. Des lettres du roi accordoient en outre cette prérogative. Indé-

(1) Mémoires ſur la Révolution françoiſe, par le marquis de Bouillé. *Londres*, 1797.

(1) *Idem.*

pendamment de ce grand nombre de nobles, il y avoit environ mille familles, dont l'origine ſe perdoit dans les premiers temps de la monarchie, & parmi leſquelles deux à trois cens avoient échappé à l'indigence. On rencontroit encore à la cour des noms qui réveilloient dans l'eſprit la mémoire des grands hommes qui les avoient illuſtrés ; mais rarement ceux qui les portoient rappelloient l'image des vertus de leurs ancêtres. Dans les provinces, quelques familles ſoutenoient leur dignité, parce qu'elles avoient conſervé les poſſeſſions de leurs ayeux, ou du moins réparé la perte de leur fortune par des alliances avec des familles du tiers-état. Le reſte de l'ancienne nobleſſe languiſſoit dans la pauvreté. Comme elle n'étoit plus aſſujettie au ſervice militaire, ni convoquée pour les états provinciaux, ni pour les états-généraux, l'ancienne conſtitution de cet ordre étoit entiérement détruite. Si les titres honorifiques étoient le partage de quelques familles anciennes & illuſtres, ils décoroient auſſi beaucoup de nouveaux nobles, qui, par argent, avoient acquis ce droit. La plupart des grandes terres étoient devenues la propriété des financiers, des commerçans, ou de leurs deſcendans. Les bourgeois des villes poſſédoient alors preſque tous les fiefs ; enfin les nobles n'étoient plus diſtingués

des autres classes de la société que par les faveurs de la cour, & par l'exemption des impôts, non moins odieuse au peuple, qu'onéreuse pour l'état (1).

Ce que le clergé & la noblesse avoient perdu en richesses, en pouvoir & en crédit, le tiers-état s'en étoit emparé. Depuis la derniere assemblée des états-généraux, la France avoit formé des colonies en Amérique, avoit créé un commerce maritime, avoit établi des manufactures; l'Europe & les autres parties du monde étoient devenues, pour ainsi dire, tributaires de son industrie. Les richesses, que ces moyens firent affluer dans le royaume, devinrent l'unique partage du tiers-état. Le préjugé interdisoit à la noblesse le commerce & l'exercice des arts mécaniques ou libéraux. L'introduction de ces richesses, en augmentant la masse du numéraire, appauvrissoit beaucoup les nobles & les propriétaires de terres en général. Les villes s'étoient prodigieusement agrandies; celles de commerce, telles que Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, &c. étoient devenues aussi considérables que les capitales des états voisins. Paris s'étoit accru dans une proportion énorme. Tandis que les nobles abandonnoient les champs

(2) Mémoires sur la Révolution françoise, par le marquis de Bouillé, *Londres*, 1797.

de leurs peres pour venir diſſiper leur fortune dans la capitale, ou à la cour, le tiers-état s'ouvroit, par ſon induſtrie, de nouvelles ſources de richeſſes; toutes les petites villes étoient devenues commerçantes, ou ſe diſtinguoient par quelque manufacture. Les habitans de ces villes recevoient en général une éducation ſoignée; elle leur étoit plus néceſſaire qu'aux nobles, dont le petit nombre obtenoit, par crédit ou faveur, ſans avoir beſoin de mérite, les premieres dignités. Ainſi la partie commerçante ſurpaſſoit la nobleſſe en fortune & en talens.

Le Tiers-état ne pouvoit parvenir à un grand nombre d'emplois réſervés aux nobles; il étoit exclus de tous les grades ſupérieurs de l'armée; il l'étoit auſſi, du moins par le fait, de toutes les dignités éminentes de l'égliſe. Il n'étoit point admis aux grandes places de la magiſtrature, parce que la majeure partie des cours ſouveraines ne recevoit que des nobles dans leur corps. Dans les derniers temps, on exigeoit même des preuves de nobleſſe pour les charges de maître des requêtes qui donnoient entrée au conſeil d'état, qui conduiſoient à l'intendance, & d'où l'on avoit tiré pour le miniſtere, les Colbert, les Louvois & autres. Ainſi, après avoir dépouillé la nobleſſe de ſes prérogatives, on lui avoit accordé des priviléges dangereux pour la société. Tiers-état.

Tels étoient les changemens opérés dans les trois ordres de l'état, lorſque la nation, d'une voix unanime, demanda la convocation des états-généraux, à laquelle le gouvernement, le plus foible qui eût exiſté depuis long-temps, fut obligé de conſentir (1).

Convocation d'une nouvelle aſſemblée de Notables.

Pendant ſa premiere adminiſtration, Necker avoit conſtamment rencontré, dans l'exécution de ſes projets de finances, une oppoſition marquée de la part des parlemens & des corps privilégiés : auſſi avoit-il été ſacrifié aux intrigues de la cour. Rentré dans le miniſtere, il crut le moment favorable pour ſe venger des premiers ordres de l'état, en les humiliant, ou même en les détruiſant. Intimement perſuadé, qu'avec l'appui du tiers-état, il effectueroit ce que le gouvernement n'oſeroit pas tenter, il réſolut de donner à ce même tiers-état une influence prépondérante dans les états-généraux, & ſe flatta de mettre à exécution, par ce moyen, ſon plan pour la reſtauration des finances. Le roi, bientôt prévenu en faveur de Necker, ne vit plus que par les yeux de ce miniſtre, dont il adopta les projets, & d'après les conſeils duquel il convoqua une nouvelle aſſemblée des notables, compoſée des mêmes membres que la

(1) *Idem*, Mémoires de Bouillé.

précédente : elle étoit diviſée en pluſieurs bureaux. Louis XVI ſoumit à leur examen pluſieurs queſtions ſur le mode de convocation, de formation & de compoſition des états-généraux. Tous ces bureaux, (à l'exception de celui préſidé par MONSIEUR, frere du roi) s'oppoſerent à la double repréſentation du tiers-état aux états-généraux, laquelle étoit demandée impérieuſement par toutes les Communes. Il y avoit encore deux autres points eſſentiels à déterminer, ſavoir dans quelles proportions territoriales, ou diſtricts, on députeroit, & comment voteroient les députés. Si l'on députoit ſuivant l'ancien cadaſtre des élections, il s'enſuivroit que de petits cantons auroient une nombreuſe députation, tandis que des provinces riches & peuplées n'obtiendroient qu'un petit nombre de repréſentans. Si l'on ſuivoit l'ordre de la population & de la propriété, la grande queſtion de voter par ordre ſembloit préjugée. Le clergé & la nobleſſe, qui tenoient fortement à leurs priviléges, crierent que la France étoit perdue ſi l'on touchoit à leurs prérogatives; que les formes antiques devoient être reſpectées. Dans ce conflict, Necker fit décider la double repréſentation, en poſant la baſe de la population pour regle de députation. En conſéquence, un arrêt du conſeil accorda au tiers-

état un nombre de députés égal à celui du clergé & de la nobleſſe. Quant à la queſtion au ſujet de la forme de voter, la déciſion en fut renvoyée aux états-généraux eux-mêmes, qui ouvrirent leur ſéance à Verſailles le 5 mai 1789.

1789. Etats-généraux.

Les députés des Communes, raſſemblés par provinces, convinrent que, ſans affecter, comme le clergé & la nobleſſe, une ſalle particuliere, ils tiendroient leurs ſéances dans celle des états-généraux, & qu'ils y inviteroient les deux autres ordres pour délibérer en commun. C'étoit juger la queſtion par ordre ou par tête. Le clergé & la nobleſſe ſe récrierent contre cette prétention du tiers-état. Celui-ci leur objecta que les trois ordres ayant à délibérer ſur des objets qui intéreſſoient la France entiere, les pouvoirs devoient être vérifiés en commun, & qu'il convenoit à chaque ordre de ſavoir ſi les députés des deux autres ordres étoient légalement nommés.

Le Tiers-état ſe conſtitue en aſſemblée nationale.

A la fin, auſſi ennuyés que rebutés par les lenteurs & les obſtacles du clergé & de la nobleſſe, avec leſquels la cour s'étoit coaliſée, mais fortifiés par pluſieurs curés qui s'étoient rendus dans leur ſalle, & ſecrétement aſſurés qu'ils auroient des partiſans dans la nobleſſe, à la tête de laquelle étoit le duc d'Orléans, les députés du tiers-état, ſe regardant comme la

majorité de la nation, prirent un arrêté par lequel ils se constituerent en *assemblée nationale*. Dès lors la réunion des trois ordres paroissoit inévitable, lorsqu'il fut résolu de la prévenir.

Le 20 juin, trois jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, l'ordre du clergé devoit se réunir à elle : les députés se rendoient à la salle ; aussi-tôt une proclamation faite par des hérauts d'armes, & affichée par-tout, annonça que les séances étoient suspendues, & que le roi en tiendroit une sous peu de jours : on donnoit pour motif de la clôture de la salle, la nécessité des préparatifs pour la décoration du trône. Les portes du lieu ordinaire des séances étant fermées & gardées par des soldats, les députés s'assemblerent au jeu de paume à Versailles, & y firent le serment de ne point se séparer que la constitution du royaume & la régénération ne fussent consolidées. Serment du jeu de paume à Versailles.

Enfin le jour fixé pour la séance royale arriva : le roi se rendit aux états-généraux & y porta une déclaration qui cassoit, comme illégaux & inconstitutionnels, plusieurs arrêtés pris par les députés du tiers-état. Louis XVI termina cette séance, en annonçant qu'aucune disposition ne pourroit avoir force de loi sans son approbation spéciale, & en ordonnant à tous les membres de l'assemblée de se séparer sur-le- Séance royale.

champ. Malgré ces ordres, les députés des Communes reſterent dans la ſalle, après que le roi, ceux de la nobleſſe & une partie du clergé furent ſortis ; le grand maître des cérémonies étant venu les ſommer de ſe retirer, Mirabeau lui adreſſa ces paroles : « Allez dire à ceux qui vous » ont envoyé, que nous ſommes ici par la vo- » lonté du peuple, & que nous n'en ſortirons » que par la puiſſance des bayonnettes. » L'aſſemblée décréta qu'elle perſiſtoit dans ſes arrêtés ; que la perſonne des députés étoit inviolable, & que quiconque oſeroit attenter à leur liberté, ſeroit déclaré infâme, traître à la patrie, & coupable de crime capital.

Réunion du clergé & de la nobleſſe au tiers-état.

Le lendemain, la majorité du clergé ſe réunit au tiers-état ; le 25, le minorité de la nobleſſe ſuivit ſon exemple. Enfin, d'après une lettre d'invitation de la part du roi, la réunion du reſte de ces deux ordres eut lieu le 27, quatre jours après la ſéance royale, qui avoit défendu cette même réunion.

Le renvoi de Necker & d'autres miniſtres agite Paris.

Cependant une armée formidable ſe raſſembloit autour de Paris & de Verſailles ; on faiſoit venir à grands frais du canon des frontières. Le bruit circuloit que l'aſſemblée nationale alloit être diſſoute & pluſieurs députés livrés à la rigueur des loix. Bientôt Necker, que la cour regardoit comme la cauſe de l'embarras où elle

ſe trouvoit, fut renvoyé le 11 juillet, après avoir reçu les plus ſanglans reproches de la famille royale. Cette nouvelle ſe répand à Paris ; on apprend en même temps que preſque tout le miniſtere étoit renouvellé, & que Breteuil, Foulon, la Galaiſiere, Laporte, & le maréchal de Broglie, compoſoient le conſeil du roi. Auſſitôt la capitale eſt agitée ; une foule d'individus ſe rendit au Palais-royal, demeure du duc d'Orléans, & rendez-vous accoutumé de ceux qui s'occupoient vivement de la choſe publique, & qui étoient deſtinés à ſoulever la multitude. La troupe reçoit l'ordre de charger ; le canon tire, & tout Paris eſt ſur pied ; on crie aux armes ; le tocſin ſonne ; on enfonce les boutiques des armuriers, & l'on s'empare des armes qui s'y trouvent ; auſſitôt la troupe eſt attaquée & battue.

Priſe de la Baſtille & ſes ſuites.

L'agitation redouble ; on incendie les barrieres de la capitale ; on pille quelques établiſſemens publics ; on prend trente mille fuſils & ſix pieces de canon à l'hôtel des invalides ; ſoixante mille hommes ſont armés & ſe forment en milice. Dans le même temps, l'aſſemblée nationale décrétoit que Necker & les autres miniſtres qui venoient d'être renvoyés, emportoient ſon eſtime & ſes regrets ; qu'elle inſiſtoit ſur l'éloignement des troupes & ſur l'établiſſement des troupes bourgeoiſes ; elle dé-

clara auſſi que nul pouvoir intermédiaire entre elle & le roi ne pouvoit exiſter. Paris préſentoit l'aſpect d'une ville aſſiégée, dont tous les habitans ſont ſous les armes. On prend des ſignes de ralliement, des cocardes vertes, & bientôt après des cocardes aux trois couleurs, blanche, rouge & bleue. La baſtille eſt attaquée & priſe par les bourgeois, à qui ſe joignent des ſoldats du régiment des gardes françoiſes ; Launay, gouverneur de ce fort, eſt traîné à l'hôtel-de-ville, & maſſacré ſur les marches. Pluſieurs autres ſubiſſent le même ſort : Fleſſelles, prévôt de marchands, eſt tué d'un coup de piſtolet ; leurs têtes ſanglantes, ſupportées par des piques, ſont promenées par toute la ville. Tels furent les événemens malheureux du 14 juillet.

Bailly nommé maire de Paris, & le marquis de la Fayette, commandant général de la milice pariſienne.

Le lendemain, Bailly fut nommé maire de Paris, & le marquis de la Fayette, commandant-général de la force armée de cette capitale. Frappés de terreur, la plupart des princes & quelques grands prirent la fuite pour ſe ſouſtraire à la fureur du peuple. Le roi lui-même ſe mit, pour ainſi dire, ſous la protection de l'aſſemblée nationale, qu'il avoit voulu diſſoudre. Les nouveaux miniſtres s'étoient retirés d'eux-mêmes ; ceux qu'ils avoient remplacés furent rendus aux vœux des citoyens. Enfin, Louis XVI annonça qu'il ſe rendroit lui-même

à Paris pour conſtater ſolennellement ces nouvelles diſpoſitions.

Ce fut le 17 juillet que le roi vint dans la capitale. L'aſſemblée nationale l'accompagnoit. Il ſe rendit à l'hôtel-de-ville, où il reçut, des mains du maire, la cocarde nationale. Lorſqu'il parut à la fenêtre avec ce ſigne de l'alliance qu'il contractoit avec la nation, le peuple ſe livra aux tranſports de la joie la plus vive & la plus vraie ; les cris de *vive le roi* retentirent dans les airs. Les mêmes témoignages d'allégreſſe l'accompagnerent à ſon retour à Verſailles. Le roi vient à Paris.

Tout le monde rendoit juſtice à Louis XVI; mais les eſprits étoient aigris contre la cour; il y avoit dans le royaume deux partis bien prononcés, celui de la royauté & celui du peuple: de là vinrent les dénominations de *royaliſtes* & de *patriotes*, d'*ariſtocrates* & de *démocrates*. Tous les grands qui craignoient les vengeances populaires, ſe hâterent de fuir ſous divers déguiſemens, & porterent chez l'étranger leur haine contre la France. Le peuple, dont on animoit la fureur, ſe vengea ſur les nobles & les riches qui reſterent. Foulon, & Berthier ſon gendre, intendant de Paris, furent arrêtés & conduits dans la capitale. Tous deux ſont maſ- Maſſacre de Foulon & de Berthier.

ſacrés par le peuple, qui promene dans les rues leurs têtes ſanglantes & livides.

Changemens dans le miniſtere.

Les habitans des provinces, à l'exemple des Pariſiens, avoient pris les armes ; par-tout le peuple, abuſant de la liberté, ſe portoit à des actes de cruauté. Dans les campagnes, la colere ſe manifeſtoit contre les ſeigneurs ; on incendioit des châteaux ; on détruiſoit des archives. En même temps, la diſette ſe faiſoit ſentir en pluſieurs endroits, & ſur-tout à Paris. Au milieu de ces bouleverſemens, il ſurvint quelques changemens dans le miniſtere : La Tour-du-Pin, député à l'aſſemblée nationale, fut nommé miniſtre de la guerre à la place de Puyſégur, & le comte de Saint-Prieſt, miniſtre de la maiſon du roi, à la place de Villedeuil.

Abolition des droits féodaux & autres priviléges.

Les troubles qui agitoient la France engagerent l'aſſemblée nationale à s'occuper des moyens de les faire ceſſer. Comme la cauſe de ces mouvemens tumultueux étoit dans des charges & des impôts que le peuple payoit, elle abolit, dans ſa ſéance de la nuit du 4 au 5 août, tous les droits féodaux & divers priviléges dont jouiſſoient le clergé & la nobleſſe. Dans cette même ſéance, l'aſſemblée, ſur la motion de Lalli-Tollendal, déféra à Louis XVI le titre de *reſtaurateur de la liberté françoiſe*.

cependant

Cependant l'état éprouvoit une criſe alarmante par le beſoin d'argent & par le déſordre où ſe trouvoit le royaume. Dans cette circonſtance, l'aſſemblée décréta, le 9 août, un emprunt de 30 millions à quatre & demi pour cent; mais cet emprunt échoua; le 30 du même mois, elle décréta un nouvel emprunt de quatre-vingt millions, moitié en argent, moitié en effets; mais il ne réuſſit pas davantage. L'aſſemblée avoit trop préſumé du crédit national & du patriotiſme des gens riches. Emprunts.

Alors les citoyens de tous les états s'empreſſerent de faire des offrandes & des ſacrifices à la patrie; mais ces reſſources ne ſuffirent pas aux beſoins immenſes de l'état. Dans cette déſorganiſation générale, les recettes ne pouvoient ſubvenir aux dépenſes. Necker propoſa de demander aux citoyens, à titre de contribution patriotique, le quart de leurs revenus. Cette meſure fut adoptée & décrétée par l'aſſemblée, qui l'avoit fait précéder par une adreſſe où les François étoient encouragés à des ſacrifices néceſſaires pour le ſalut de la patrie. Contributions patriotiques.

Dans le même temps, on fit venir quelques régimens à Verſailles, ſous prétexte de ſoulager les habitans de cette ville dans le ſervice militaire. L'aſſemblée nationale, inquiete, étoit diviſée en deux partis. Le roi refuſoit de don. Fête des gardes-du-corps.

ner ſa ſanction à la *déclaration des droits de l'homme*, & à 19 articles conſtitutionnels préſentés par l'aſſemblée à ſon acceptation. Paris éprouvoit la diſette des ſubſiſtances, au milieu même de l'abondance. Le pain étoit renchéri : quoique de mauvaiſe qualité, on ſe battoit à la porte des boulangers pour s'en procurer. On cherchoit à ſoulever le peuple. On parloit de la fuite prochaine du roi & d'une contre-révolution. Ce fut alors que les gardes-du-corps donnerent aux officiers des troupes de ligne qui étoient à Verſailles, une fête, dans laquelle ſe tinrent divers propos inconſidérés, & où, dans la chaleur de l'ivreſſe de la table, des cocardes blanches furent diſtribuées aux convives.

Journées des 4 & 6 octobre.

Le repas des gardes-du-corps, le bruit de l'enlèvement du roi pour le conduire à Metz, bruit qui, d'après l'opinion générale, n'avoit été répandu que pour faire nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, dans le cas où le parti de la cour ſe détermineroit à prendre cette meſure : la pénurie des ſubſiſtances qu'on éprouvoit à Paris & aux environs, le refus du roi d'accepter les articles qui lui avoient été propoſés ; toutes ces circonſtances ſervirent de prétextes pour échauffer & inſurger la claſſe inférieure du peuple de la capitale

& la faire marcher à Verſailles. On diſoit publiquement que la préſence de Louis XVI à Paris feroit ceſſer la rareté du pain, dont le projet de ſa fuite étoit la cauſe. Dans la matinée du 5 octobre, un multitude de femmes force l'entrée de l'hôtel-de-ville, pour y chercher des armes; elles prennent tout ce qu'elles trouvent, s'emparent de quelques canons, & entraînent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent. Des hommes, déguiſés en femmes, s'étoient mêlés dans la foule. La multitude inſurgée menace d'incendier l'hôtel-de-ville, ſi les magiſtrats n'enjoignent à la force armée pariſienne de l'accompagner à Verſailles. Cette populace ſe met en marche vers cette ville, ſuivie de la garde nationale qui avoit à ſa tête le général la Fayette, autoriſé par un ordre des officiers municipaux. Après le départ des femmes, il ſortit de Paris des hommes armés de piques, de haches, & de bâtons; parmi eux ſe trouvoient des individus de figure étrange, qui paroiſſoient avoir été appellés dans la capitale. Ils avoient précédé la garde nationale, dont il faut bien les diſtinguer. Comme les femmes arrivoient à Verſailles, l'aſſemblée nationale ſollicitoit de Louis XVI l'acceptation tant retardée des articles conſtitutionnels. Le roi avoit accordé ſon aſſenti-

ment, avec des obſervations, & eu égard, diſoit-il, aux circonſtances alarmantes, ainſi qu'aux beſoins de l'état. Mais cette acceſſion étoit regardée comme une proteſtation. Ce fut alors que les femmes de Paris ayant à leur tête un orateur nommé Maillard, ſe préſenterent à l'aſſemblée ; ſon diſcours eut deux objets, le manque de pain & le mépris de la cocarde nationale ; il demanda que les gardes-du-corps, qui en avoient encore une blanche, portaſſent celle de la nation. Dans le même inſtant, on leur en diſtribua, qu'ils mirent, ce qui fit crier aux femmes : *vive le roi & les gardes-du-corps !* L'aſſemblée envoya une députation au roi pour lui faire part des inquiétudes des pariſiens ſur la diſette du pain ; ſa réponſe fut qu'il alloit prendre les meſures néceſſaires pour la ſubſiſtance de la capitale. Enfin, il donna ſon acceptation pure & ſimple de la déclaration des droits de l'homme & des articles conſtitutionnels. Cependant il y avoit un grand tumulte autour du château. Pluſieurs coups de fuſil furent tirés ſur les gardes-du-corps. Tout annonçoit du déſordre, lorſque, vers minuit, la force armée pariſienne arrive, traînant du canon, & ayant à ſa tête le marquis de la Fayette. Soit frayeur réelle, ſoit que le moment fût arrivé d'exécuter le projet de faire fuir le roi, on prépara des

voitures, & on le preſſa de s'éloigner. Mais ces voitures furent arrêtées, & le roi refuſa de partir, en déclarant qu'il aimoit mieux périr, que de faire couler le ſang des françois pour ſa querelle. Ce ſentiment pur du roi, qui l'a toujours guidé, dit un écrivain (1), ſauva la France, & prouve qu'on lui avoit laiſſé ignorer le projet. Il paroît, ajoute le même, qu'on avoit intention de profiter de la terreur du moment pour engager le roi à fuir, & que toutes les diſpoſitions étoient faites, afin d'avoir des forces ſuffiſantes pour l'eſcorter. La Fayette parvint à tranquilliſer l'aſſemblée & le roi; il logea ſa troupe dans Verſailles où le calme paroiſſoit rétabli. Mais le 6, vers les ſix heures du matin, les brigands, qui, dans la nuit, s'étoient tenus raſſemblés en divers pelotons; s'avancerent vers le château : on veut leur en défendre l'entrée, un d'eux eſt tué. Cette multitude furieuſe ſe jette ſur les gardes-du-corps & pénetre dans les appartemens, proférant mille imprécations contre la reine, qui n'eut que le temps de ſe réfugier, demi-nue, dans la chambre du roi. Des détachemens de la garde nationale pariſienne chaſſent ces brigands au moment où ils alloient enfoncer l'appartement de Louis XVI:

(1) Rabaut, Précis de l'hiſtoire de la révolution françoiſe.

enfin cette troupe de ſcélérats reprit la route de Paris, emportant comme un trophée deux têtes de gardes-du-corps qu'ils avoient coupées. Le calme ayant été rétabli, le roi déclara qu'il étoit réſolu de fixer ſa réſidence à Paris, où il ſe rendit en effet le ſoir même avec ſa famille.

Le lendemain, il ne fut plus queſtion de diſette de ſubſiſtances dans la capitale ; chaque individu ſe procura ſans peine la portion de pain qui lui étoit néceſſaire ; mais cette abondance ne dura que trois ou quatre jours, après leſquels la famine alarma de nouveau les pariſiens. Ce fléau étoit l'effet des machinations du cabinet de Londres. Les Anglois, maîtres d'une partie des grains de la Pologne, par les opérations de leur commerce, arrêtoient en outre, ſous différens prétextes, les bleds que les négocians de Hambourg & de Dantzick apportoient en France. La voix générale accuſoit alors le duc d'Orléans d'être d'intelligence avec l'Angleterre, qui, depuis la perte de ſes colonies d'Amérique, à l'indépendance deſquelles le cabinet de Verſailles avoit tant contribué, employoit tous les moyens pour perdre la France, & la ruiner par une révolution déſaſtreuſe. Ce prince, quelques jours après les mouvemens des 5 & 6 octobre, dont il paſſoit pour être le principal auteur, partit pour l'Angleterre ;

Départ du duc d'Orleans pour l'Angleterre.

ce voyage donna lieu à des conjectures différentes, ſelon l'eſprit qui animoit les divers partis qui diviſoient le royaume.

Tranſlation de l'aſſemblée nationale à Paris.

L'aſſemblée nationale, qui n'avoit pas voulu ſe ſéparer du roi, étoit venue ſe fixer à Paris, où la diſette du pain cauſoit des attroupemens & des troubles journaliers. La vie des boulangers, à la cupidité deſquels on feignit d'attribuer la cherté des ſubſiſtances, n'étoit pas en ſûreté; un d'entr'eux, qui avoit cuit toute la nuit, fut pendu par la populace, & ſa tête portée au bout d'une pique. Ces événemens engagerent l'aſſemblée nationale à décréter la *loi martiale* contre les attroupemens. Le 3 novembre, *jour des morts*, elle déclara que tous les biens eccléſiaſtiques étoient à la diſpoſition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une maniere convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ſes miniſtres, & au ſoulagement des pauvres. Le clergé, irrité de ſe voir enlever ſes biens, & d'être réduit à un ſalaire, mit en œuvre tous les expédiens pour entraver les opérations de l'aſſemblée, & la faire échouer dans ſes projets. En même temps, les autres ennemis du nouvel ordre de choſes accaparoient le numéraire, ou refuſoient de faire travailler les ouvriers, dans l'eſpoir que le peuple ſeroit dégoûté de la révolution, & réclameroit l'an-

Loi martiale.

Biens eccléſiaſtiques mis à la diſpoſition de la nation.

cien régime. Au dehors, beaucoup de françois émigrés ſuſcitoient des ennemis à leur patrie, & concertoient avec les mécontens de l'intérieur les moyens d'opérer une contre-révolution à main armée. On ne ceſſoit de répéter que Louis XVI n'étoit point libre, qu'il ne ſanctionnoit les décrets que malgré lui; on en concluoit que ſon acceptation forcée ne donnoit aucune valeur aux nouvelles loix.

1790. Jugement de Favras.

Ce fut dans le même temps, que le marquis de Favras, accuſé d'avoir voulu enlever le roi & de l'emmener à Péronne, fut condamné à être pendu: en vain proteſta-t-il de ſon innocence; la ſentence fut exécutée avec beaucoup d'appareil le 18 janvier 1790.

Le roi s'engage à maintenir la conſtitution.

Cependant une fermentation ſourde agitoit la France; on répandoit le bruit que Louis XVI avoit une averſion ſecrette pour le nouvel ordre de choſes. Ce fut alors qu'il fit une démarche qui parut raſſurer les eſprits relativement aux ſoupçons élevés contre lui. Il ſe rendit, le 4 février, à l'aſſemblée nationale, & après un diſcours analogue aux circonſtances, il contracta l'engagement de maintenir la conſtitution. On lui vota une adreſſe de remercîment, & de ſuite il fut décrété que nul ne ſeroit admis à une fonction publique ſans avoir fait le *ſerment civique* ainſi conçu: *je jure d'être*

fidele à la nation, à la loi & au roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale & acceptée par le roi.

Diviſion de la France en départemens & ſuppreſſion de la nobleſſe.

L'aſſemblée nationale, qui, chaque jour, détruiſoit les anciennes inſtitutions, décréta la diviſion du royaume en départemens, ſubdiviſés en diſtricts & en cantons. Il n'y eut plus ni provinces, ni gouvernemens : ces mots diſparurent de la géographie de la France. Comme il s'agiſſoit de tout réformer, un décret ne tarda pas à ſupprimer la nobleſſe, les qualités & les honneurs qui en étoient l'appanage.

Création des aſſignats.

Pour remédier aux ſuites funeſtes de la diſette du numéraire, la même aſſemblée décréta l'émiſſion d'un papier-monnoie, nommé *aſſignats*, parce que le paiement en étoit aſſigné ſur une hypotheque de pluſieurs milliards de biens nationaux. C'eût été une reſſource précieuſe, ſi la prudence & la bonne-foi avoient toujours préſidé à cette meſure.

Fédération du 14 juillet.

Cette année, on vit à Paris une cérémonie d'autant plus impoſante, que des citoyens de toutes les parties de la France s'y trouverent réunis : c'étoit la fédération générale qui ſe fit au *Champ-de-Mars*, par des députations de toutes les gardes nationales ainſi que des troupes de ligne du royaume. Cette fête mémo-

rable eut lieu le 14 juillet, jour anniverſaire de la priſe de la Baſtille, & duquel la nation datoit la nouvelle ère de la liberté. L'aſſemblée nationale & le roi s'y rendirent en grand cortége. On jura d'être *fidele à la nation, à la loi & au roi, ainſi qu'à la nouvelle conſtitution;* ſerment qui fut bientôt violé par la plupart de ceux qui paroiſſoient l'avoir prêté avec la plus loyale franchiſe, & par ceux-mêmes qui l'avoient fait.

Démiſſion de Necker.

Necker ne tarda pas de ſe démettre prudemment de ſa place de ſur-intendant des finances, pour ſe retirer en Suiſſe, loin des troubles révolutionnaires, dont il lui étoit facile de prévoir les funeſtes réſultats.

Colonies françoiſes d'Amérique ſoulevées par l'Angleterre.

Le cabinet britannique, non content de fomenter ſecrétement ces troubles intérieurs, ſoulevoit en même temps l'Europe contre la révolution, & ſouffloit d'un autre côté le feu de la diſcorde dans les colonies françoiſes d'Amérique; par ce moyen, il intercepta les relations commerciales qui exiſtoient entre elles & leur métropole. L'Angleterre ne cherchoit qu'à ruiner l'induſtrie, les manufactures & le commerce des françois. Eh! qui le croira? elle trouva, dans le ſein de la France, des agens perfides qui la ſeconderent au gré de ſes déſirs.

Cependant le royaume avoit pris une face nouvelle; tout étoit changé. Le château de Verſailles étoit abandonné ; le faſte de la cour avoit diſparu ; les grands n'entouroient plus le trône. Il n'y avoit plus de pairs, de ducs, de marquis, de comtes, & de barons. Les parlemens & les offices de judicature n'exiſtoient plus. Dans tout le royaume, les gouverneurs, les commandans, les intendans, les ſubdélégués, les préſidens, les tribunaux, les élections, étoient ſupprimés. Des municipaux électifs avoient pris la place des échevins, des jurats, des conſuls, le nom ſeul de maire étoit reſté. Les cours des aides, les chambres des comptes, les tréſoriers, les chancelleries, les bureaux de finances, étoient remplacés par d'autres établiſſemens. La France n'étoit plus diſtinguée en provinces, mais en départemens. Le clergé & l'armée avoient pareillement ſubi des changemens. Dans les campagnes, les habitans étoient affranchis de la féodalité & de la dixme. La ſurface de la France étoit couverte d'hommes armés ; on ne voyoit que fuſils, canons & uniformes. Des tribunes dreſſées dans toutes les villes retentiſſoient de plaidoyers en faveur de la liberté. Enfin, comme on le publioit alors, la France étoit régénérée ! Cependant une lutte opiniâtre exiſtoit toujours entre l'ancien régime

1791. Changemens opérés en France.

& le nouveau. Les différends entre les partis oppoſés ſe terminoient ſouvent par l'effuſion du ſang. Les ſoldats étoient diviſés entre eux, ou s'oppoſoient aux citoyens, ou réſiſtoient à l'autorité civile. Plus d'une fois les opinions religieuſes ou politiques produiſirent par toute la France des maſſacres horribles. Paris étoit le centre de toutes ces agitations. Ceux de l'aſſemblée nationale qui ſe diſoient patriotes avoient formé une *ſocieté* dite *des Jacobins*, ainſi nommée du couvent où ils s'aſſembloient ; beaucoup de ſociétés du royaume s'y étoient affiliées. Ceux d'une opinion contraire avoient auſſi établi des ſociétés ou clubs, ſous diverſes dénominations. De part & d'autre, c'étoient autant d'arènes publiques où l'on combattoit avec acharnement pour & contre le nouvel ordre de choſes.

Départ des tantes du roi pour Rome.

Au milieu de ce choc d'opinions, on parloit d'un départ prochain de Louis XVI pour Metz, où l'on diſoit qu'il s'entoureroit d'une partie de l'armée, & ſeroit ſecondé par les troupes de l'empereur, qui étoient vers les frontieres. Ce bruit & autres motifs ſecrets les faiſoient ſurveiller rigoureuſement, ſur-tout depuis qu'il étoit venu réſider au château des Tuileries à Paris. On publioit auſſi que la famille royale devoit s'éloigner. Meſdames Adélaïde & Vic-

toire, tantes du roi furent les premieres à faire l'expérience d'une fuite ; elles partirent pour Rome. Le peuple voulut s'oppoſer à leur voyage, mais inutilement.

Comme on aſſuroit que *Monſieur* & ſon épouſe ſe diſpoſoient auſſi à partir, le palais du Luxembourg où ils logoient, fut inveſti par une multitude d'hommes & de femmes, qui exigerent qu'ils ne partiroient point. Monſieur déclara ſolennellement qu'il ne ſépareroit jamais ſon ſort de celui du roi, ſon frere. Le raſſemblement ſe diſſipa, mais l'on n'en demeura pas moins perſuadé que la famille royale avoit le projet de quitter la France.

En effet, malgré toutes les précautions priſes pour prévenir cet événement, le roi, la reine, le dauphin & madame royale (leurs enfans) ainſi que madame Eliſabeth, ſœur de Louis XVI, s'enfuirent enſemble le 21 juin à deux heures du matin, prenant la route de Montmédi ; *Monſieur* & ſon épouſe partirent au même moment, prenant celle de Mons. Dès que l'évaſion de la famille royale fut connue, l'aſſemblée nationale s'occupa de l'adminiſtration que le roi avoit abandonnée ; les miniſtres, mandés à ſa barre, eurent ordre d'exécuter les loix ; elle enjoignit à celui de la juſtice d'appoſer le

ſceau de l'état aux décrets, ſans qu'il fût beſoin de la ſanction ou de l'acceptation du roi.

Tandis que *Monſieur* étoit parvenu à ſortir de France, le roi & ſa famille furent arrêtés à Varennes, & ramenés à Paris, où ils arriverent le 25. On les conduiſit au château des Tuileries, où ils furent ſurveillés par une garde, ſous les ordres de la Fayette.

La fuite de Louis XVI mit au grand jour les vues des factions dominantes. On demandoit hautement la miſe en jugement de ce prince, en diſant qu'il n'étoit plus poſſible de ſe fier à ſa parole. Les uns ſemoient dans le public des idées républicaines, & pour gagner les ſuffrages de la multitude, ils promettoient, par leur ſyſtême, le nivellement des fortunes. D'autres, exaltant le patriotiſme du duc d'Orléans, & les ſacrifices qu'il avoit faits en faveur de la révolution, parloient des avantages qui réſulteroient de ſon élévation ſur le trône de Louis XVI.

Cependant l'aſſemblée décréta que le roi reſteroit ſuſpendu de ſes fonctions juſqu'à l'achèvement de l'acte conſtitutionnel, qui ſeroit préſenté à ſon acceptation. Cette meſure contrariant les projets de ceux qui vouloient que Louis XVI fût jugé, un mouvement populaire con-

certé ſecrétement fut exécuté. Le duc d'Orléans tenoit en réſerve l'argent néceſſaire à cette occaſion *. Il fut donc réſolu qu'on feroit ſigner aux pariſiens une pétition dans laquelle on demanderoit que le procès fût fait au roi. « Le » ſamedi 16 juillet **, des individus, décorés de rubans tricolores, demandoient des ſignatures dans toutes les rues, dans toutes les » maiſons. Le lendemain, des hommes, qui paroiſſoient les mêmes, dont les mains s'étoient » trempées dans le ſang le 6 octobre 1789, ſe » preſſoient en foule au champ-de-Mars, pour » ſigner la pétition. Deux particuliers furent aſ» ſaſſinés avant midi. Le tumulte augmentoit » d'une maniere effrayante. On craignoit une » inſurrection générale, dont l'effet fût de maſ» ſacrer la famille royale & de diſſoudre la conſ» titution. La *loi martiale* eſt publiée : le dra» peau rouge déployé. La garde nationale mar» che au champ-de-Mars..... Le raſſemble» ment fut diſſipé par la force..... des victi» mes furent immolées à cette occaſion....., » La Fayette, qui fit triompher le parti de la » cour, aſſuroit que peu de perſonnes avoient

* Voyez l'ouvrage intitulé *Louis XVI*, par Frantin-Desodoards.

** *Idem.*

» perdu la vie dans la mêlée. Les *Jacobins* pu-
» blierent au contraire que les gardes nationales
» avoient fait une horrible boucherie des ci-
» toyens, qui n'avoient ni l'intention, ni les
» moyens de ſe défendre ».

L'aſſemblée ayant achevé ſon ouvrage, préſenta l'acte conſtitutionnel au roi, qui l'accepta le 14 ſeptembre, malgré toutes les intrigues qui vinrent à la traverſe. Dès-lors il reprit les rênes du gouvernement, mais il ne les tint plus que d'une main timide & chancelante. L'acceptation de la conſtitution par Louis XVI ne termina point le mouvement révolutionnaire. L'émigration redoubla; l'argent continua de diſparoître; un foyer de guerre civile s'allumoit dans le ſein de la France. Le parti républicain & les jacobins s'agitoient en tous ſens pour renverſer la monarchie. Au dehors, les freres du roi, Monſieur & le comte d'Artois, entourés d'émigrés, ſoulevoient les puiſſances de l'Europe contre leur patrie. Elles avoient formé une coalition générale contre la France, qui, de toutes parts, étoit cernée par des troupes étrangeres.

Telle étoit la ſituation des choſes, lorſque, l'aſſemblée nationale conſtituante ayant terminé ſes ſéances, le 30 ſeptembre, l'*Aſſemblée légiſlative*, qui lui ſuccéda, s'inſtalla le premier octobre

octobre. Deux partis opposés diviserent celle-ci, comme la précédente.

Une des premieres opérations des nouveaux législateurs fut de rendre un décret qui séquestroit les biens des princes françois, & qui condamnoit à mort les émigrés rassemblés au-delà des frontieres, s'ils ne rentroient dans le royaume avant le premier janvier 1792. Un autre décret ordonna ensuite la déportation de tous les ecclésiastiques qui n'avoient pas juré de maintenir la constitution. Le roi, selon le droit que lui donnoit l'acte constitutionnel, refusa de sanctionner immédiatement ces deux décrets, par des motifs qu'il allégua.

Décrets contre les émigrés & les prêtres non fermentés.

1792. Journée du 20 juin.

Ce refus servit de prétexte pour indisposer les esprits contre la cour. On disoit que Louis XVI n'accordoit sa confiance qu'à des anti-constitutionnels. Des gens armés de piques & de haches, se portoient autour du château des Tuileries pour effrayer la famille royale. De son côté, le roi changeoit ses ministres dès qu'on manifestoit contre eux des soupçons : envain il cherchoit à calmer la multitude. Elle commettoit chaque jour des excès atroces. On pilla le sucre dans les magasins de Paris. Une fermentation générale & désastreuse bouleversoit la France. Les brigandages & les massacres étoient impunis. Tout étoit désorganisé. Ce fut alors que

les habitans des faubourgs ſaint-Marceau & ſaint-Antoine, ameutés par divers agens, & ſous le prétexte du refus que le roi avoit fait de ſanctionner le décret contre les prêtres, ſe rendent en armes au château des Tuileries. Louis XVI entend leurs clameurs, leurs imprécations, & les menaces qu'ils font d'enfoncer les portes des appartemens ; il ordonne de les ouvrir, défend la réſiſtance, & ſe préſente avec calme pour recevoir les pétitions qu'on diſoit avoir à lui préſenter. Sa réponſe à leur demande de ſanctionner les décrets auxquels il avoit appoſé ſon VETO, fut que ſa ſanction étoit libre, & que ce n'étoit ni le moment ni la maniere de la ſolliciter, ni de l'obtenir. La fermeté qu'il montra en cette occaſion, déconcerta les aſſaillans, ſans qu'il y eût d'autre dégât, que quelques porcelaines caſſées dans le tumulte.

Journée du 10 août.

Depuis cet événement, tout annonçoit un orage prochain dans Paris. Beaucoup de pétitions à l'aſſemblée légiſlative demandoient la déchéance du roi. Une conſpiration formidable s'étoit formée contre la cour. Il fut queſtion de ſe porter au château des Tuileries. Ce projet ayant été connu dans le public, on fit, dans ce château, quelques préparatifs de défenſe; une foule de partiſans du roi rempliſſoit les appartemens. Au milieu de la nuit du 9 au 10 août, le toc-

ſin ſonna, & le bruit des tambours ſe fit entendre. Auſſitôt les ſections de la capitale aſſemblées, deſtituent le conſeil de la Commune, & le remplacent par une municipalité révolutionnaire. Ce nouveau conſeil, inſtallé de ſuite, conſerva dans leurs places Pétion, alors maire de Paris, & Manuel procureur de la Commune. Il nomma en même temps un *comité d'exécution*, pour centraliſer le mouvement inſurrectionnel; & le nommé Santerre, braſſeur, eut le commandement général de la garde-nationale. Dès le point du jour, le château des Tuileries avoit été inveſti par beaucoup de gens armés, auxquels s'étoit joint un bataillon de Marſeillois, nouvellement venu à Paris. Les rues & les places adjacentes étoient remplies d'un attirail de guerre. La réſiſtance à une pareille inſurrection paroiſſant inutile, on conſeilla au roi, pour éviter d'être égorgé avec ſa famille, de ſe retirer dans le ſein de l'aſſemblée légiſlative, qui avoit ouvert ſa ſéance à deux heures & demie du matin. Il prit donc ce parti. Bientôt des coups de feu ſe font entendre. Les gardes-ſuiſſes qu'on avoit fait venir dans le château afin de le défendre, & à qui l'on n'avoit pas donné l'ordre de ſe retirer, lors de l'abſence du roi, fideles à leur premiere conſigne, firent réſiſtance au peuple ameuté; le combat

s'engagea ; mais bientôt, forcés par le nombre, ils furent victimes de leur aveugle courage, & beaucoup furent maſſacrés par ce même peuple. Ce ne fut qu'une boucherie : le feu, qui avoit commencé vers les 9 heures, ceſſa à midi ; mais le maſſacre dura juſqu'à deux heures. Selon un hiſtorien (1), il périt, dans cette journée, environ cinq mille perſonnes. La plus grande agitation régnoit dans l'aſſemblée légiſlative ; aucune diſcuſſion n'y étoit ſuivie. La plupart des conſtitutionnels, craignant d'être égorgés par la multitude, étoient reſtés chez eux ; leur abſence procura aux anti-conſtitutionnels une majorité prononcée. Pluſieurs députations vinrent demander la déchéance du roi à l'aſſemblée, qui décréta le même jour, 10 août, qu'une Convention nationale ſeroit formée pour prendre un parti convenable à cet égard, & que le chef du pouvoir exécutif (le roi) ſeroit proviſoirement ſuſpendu de ſes fonctions, juſqu'à ce que cette même Convention eût adopté des meſures pour aſſurer *la ſouveraineté du peuple, le regne de la liberté & de l'égalité.*

Empriſonnement du roi et de ſa famille.

Le 13, le roi & ſa famille furent enfermés au Temple, en vertu d'un décret qui *recom-*

(1) Fantin-Desodoars, dans son ouvrage intitulé Louis XVI.

manda ce dépôt précieux à la loyauté du peuple, & à la vigilance de ſes magiſtrats (1). Pluſieurs miniſtres & autres perſonnes furent pareillement empriſonnés.

Les ſtatues des rois furent abattues par une aveugle & féroce populace. Au milieu de ce déſordre & de ces troubles, les ambaſſadeurs des puiſſances étrangeres quitterent la France. Des décrets d'accuſation furent lancés contre les perſonnes les plus notables, & notamment contre La Fayette, qui fut remplacé par le général Dumourier dans le commandement de l'armée du Nord, & qui, pour ſe ſouſtraire à la mort que lui réſervoient ſes ennemis, paſſa avec ſon état-major chez l'étranger. Le ſang ruiſſela ſur l'échafaud, à l'aide du fatal inſtrument, appellé *guillotine*, que l'aſſemblée légiſlative avoit adopté, dès le 20 mars de cette année, pour l'exécution de la peine de mort. Ainſi triomphoient les jacobins ou anti-conſtitutionnels. Il ne s'agiſſoit plus pour eux que de ſe trouver en majorité dans la Convention, qui devoit ſe former. Leur influence dans la capitale & dans toutes les autres villes du royaume leur aſſuroit tout ſuccès à cet égard. Triomphe des jacobins.

Cependant les troupes de l'empereur & du

(1) Ce ſont les expreſſions du décret.

roi de Pruſſe attaquoient la France. Déjà maîtres de Longwi, les ennemis menaçoient Verdun. Ces circonſtances firent prendre des meſures extraordinaires. On ordonna des viſites domiciliaires pour déſarmer les gens ſuſpects aux jacobins; les prêtres qu'on trouva en contravention des décrets rendus contre eux, ou qui ſe préſenterent pour obtenir des paſſeports, furent empriſonnés, ainſi que beaucoup de nobles & autres individus. Au ſujet des prêtres, Tallien s'exprima ainſi, le 31 août, comme orateur d'une députation de la ville de Paris, à l'aſſemblée: « nous avons fait arrêter les prêtres » perturbateurs; ils ſont enfermés dans une » maiſon particuliere, & ſous peu de jours, » le ſol de la liberté ſera purgé de leur pré» ſence ». (1) En effet, peu de jours après, ils n'exiſtoient plus. Les jacobins répandirent le bruit, que les royaliſtes, dont Paris étoit plein, devoient forcer les priſons pour en délivrer leurs partiſans. Le cri exécrable : *égorgeons tous les priſonniers* vola de bouche en bouche. On ſe porta aux priſons. Les malheureux détenus furent maſſacrés inhumainement par des hommes transformés en bourreaux, armés de ſabres, de piques & de maſſues. Ceux qui préſidoient à

(1) Voyez le Moniteur de 1792, N. 240.

ces boucheries ſe nommoient les *juges du peuple* ; ils étoient aſſis à l'entrée de la priſon, autour d'une table couverte de papiers, d'armes, de verres, de bouteilles, & de comeſtibles ; chaque priſonnier étoit traîné devant eux pour ſubir l'arrêt de mort qu'ils prononçoient au milieu des hurlemens d'une joie féroce. Ces maſſacres commencerent le 2 ſeptembre vers trois heures après midi ; & ſe prolongerent juſqu'au 6 incluſivement, ſans aucun obſtacle de la part du gouvernement, quoique les maſſacreurs fuſſent en petit nombre. La poſtérité refuſera peut-être d'ajouter foi à cet excès de barbarie ; &, qui le croira ! les aſſaſſins reçurent le ſalaire qui leur avoit été promis ! Bien plus, ce carnage fut célébré par les jacobins comme une victoire éclatante. Les mêmes maſſacres furent provoqués dans pluſieurs autres villes, ſur-tout à Verſailles, où des priſonniers amenés d'Orléans furent inhumainement mis à mort, le 8 ſeptembre, avec des circonſtances qui font frémir.

Convention nationale.

Le ſang des victimes égorgées par les *ſeptembriſeurs* fumoit encore, lorſque la Convention nationale s'inſtalla, le 21 ſeptembre. Les jacobins, qui avoient dirigé le choix d'une grande partie des membres de cette aſſemblée, ne cachoient pas leur deſſein de faire périr Louis XVI ſur l'échafaud.

Ses premières opérations.

La premiere opération des conventionnels fut d'abolir la royauté, & de proclamer la République. Ils prononcerent enſuite la peine de mort contre les émigrés qui ſeroient pris les armes à la main, ou qui rentreroient en France. Les termes de *monſieur* & de *madame*, uſités dans la converſation, en s'adreſſant à quelqu'un de l'un & de l'autre ſexe, furent ſupprimés & remplacés par ceux de *citoyen* & de *citoyenne*. Cette innovation mit de niveau toutes les claſſes de la ſociété. Le duc d'Orléans s'appela *Egalité*, d'après un arrêté du conſeil-général de la Commune, portant que lui & ſa poſtérité auroient déſormais ce nom. La fortune publique fut abandonnée aux *ſans-culottes* : ainſi ſe nommoit la populace effrénée. On parloit ſans ceſſe du reſpect pour les propriétés, & ſans ceſſe elles étoient violées, ſoit par des décrets, ſoit par la force. Les commerçans & le commerce, le riches, le fermier, & toutes les branches de l'induſtrie furent attaqués par la claſſe nombreuſe de ces hommes qui, n'ayant rien à perdre, gagnent toujours au milieu des déſordres & des changemens. Leur montrer le butin, c'étoit les mener à une victoire certaine. Tels étoient les ſatellites dont le parti dominant ſe ſervoit pour tout bouleverſer. La terreur qu'ils répandoient abſorboit tellement les eſprits & le courage,

qu'à peine s'occupoit - on des événemens militaires.

Les Pruſſiens s'étoient retirés du territoire françois. Par-tout les armes de la république étoient triomphantes. Tandis que le général Cuſtines pouſſoit ſes conquêtes en Allemagne ſur la rive droite du Rhin, le général Anſelme s'emparoit de la ville & du comté de Nice, & le général Monteſquiou ſe rendoit maître de la Savoie; le drapeau flottoit aux portes de Genève. Les Pays-Bas autrichiens & l'évêché de Liége étoient au pouvoir des François, commandés par Dumourier, Beurnonville & Valence. Au lieu du bonheur & de la liberté qu'ils avoient promis, les François porterent, dans les pays conquis, le ravage & l'horreur de la tyrannie. Dans la Belgique ſur-tout, on mit en ſéqueſtre les propriétés publiques & celles du clergé. L'argenterie des égliſes fut enlevée. Les évêques, les prêtres, les nobles, les gens riches, menacés de perdre la vie, avoient pris la fuite. Les habitans ne tarderent pas à regretter leur ancien gouvernement. Mais ces événemens faiſoient peu d'impreſſion en France, tant on y étoit occupé du procès du roi & du ſort qui lui étoit réſervé ainſi qu'à ſa famille. Evénemens militaires

Le 3 décembre, la Convention nationale déclara que Louis XVI ſeroit jugé par elle. Le Procès du roi

Il comparoît à la barre de la convention

lendemain, elle décréta la peine de mort contre quiconque propoſeroit de rétablir la royauté en France. Le 11, jour fixé pour la comparution du roi à la barre de la Convention, Chambon, maire de Paris, Chaumette *, procureur de la Commune, & un ſecrétaire greffier, ſe rendirent à une heure après midi, à la Tour du Temple, auprès de Louis XVI. *Je ſuis chargé*, lui dit le maire, *de vous annoncer que la Convention vous attend à la barre, & qu'elle m'ordonne de vous y conduire.* Le greffier lut enſuite ces mots : » DÉCRET DE LA CONVEN» TION, *du 6 décembre article V* : Louis Capet » ſera conduit à la barre de la Convention pour » répondre aux queſtions qui lui ſeront faites » par l'organe du préſident. « *Je ſuis prêt à vous ſuivre*, dit le roi ; & ſur-le-champ il monta en voiture. A deux heures il fut introduit dans l'aſſemblée. Il répondit aux diverſes interrogations que lui fit le préſident. On lui préſenta enſuite les pieces à l'appui de ſon acte d'accuſation ; il méconnut les unes, reconnut les autres ; après quoi, il fut reconduit au Temple.

Conſeil de Louis XVI.

La Convention lui ayant accordé la permiſ-

* C'eſt le même qui diſoit publiquement : *je m'appelle Pierre Gaſpard, parce que mon parrain croyoit aux ſaints, mais depuis la révolution j'ai pris le nom d'un ſaint qui a été pendu pour ſes principes républicains, je m'appelle Anaxagoras.* Moniteur, N. 350.

ſion de choiſir un conſeil pour rédiger ſa défenſe, il fit choix, pour ſes défenſeurs, de Tronchet & de Target ; ce dernier ayant refuſé d'être le conſeil du roi, Lamoignon de Malesherbes le remplaça ; l'avocat Deſeze leur fut enſuite adjoint. Dans le même temps, l'uſage de l'encre, des plumes & du papier, dont Louis XVI avoit été privé, lui fut rendu; on lui remit auſſi ſes raſoirs qu'on lui avoit enlevés.

Seconde comparution du roi à la barre de la Convention.

Le 26 décembre, il comparut de nouveau à la barre de la Convention, accompagné de ſes trois défenſeurs. L'un d'eux, Deſeze, prononça un long diſcours, qu'il termina ainſi : « Entendez d'avance l'hiſtoire qui redira à la renommée : Louis étoit monté ſur le trône à » vingt ans, & à vingt ans, il donna l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune foibleſſe coupable, ni aucune paſſion corruptrice; il y fut économe, juſte, ſévère ; il s'y » montra toujours l'ami conſtant du peuple. » Le peuple déſiroit la deſtruction d'un impôt » déſaſtreux qui peſoit ſur lui, il le détruiſit. » Le peuple demandoit l'abolition de la ſervitude, il commença par l'abolir lui-même. Le » peuple ſollicitoit des réformes, dans la légiſlation criminelle, pour l'adouciſſement du » ſort des accuſés, il fit ces réformes. Le peuple vouloit que des millions de françois, que

» la rigueur de nos uſages avoit privés juſqu'a-
» lors des droits qui appartiennent aux citoyens,
» acquiſſent ces droits ou les recouvraſſent, il
» les en fit jouir par ſes loix. *Le peuple vou-*
» *lut la liberté, il la lui donna*: il vint même
» audevant de lui par des ſacrifices ; & ce-
» pendant, c'eſt au nom de ce même peuple
» qu'on demande aujourd'hui. . . . citoyens,
» je n'acheve pas. . . . je m'arrête devant l'hiſ-
» toire, ſongez qu'elle jugera votre jugement,
» & que le ſien ſera celui des ſiécles. » Deſeze
ayant fini ſon diſcours, Louis XVI demanda
la parole & dit: « On vient de vous expoſer
» mes moyens de défenſe, je ne les renou-
» vellerai point. En vous parlant peut-être
» pour la derniere fois, je vous déclare que
» ma conſcience ne me reproche rien, & que
» mes défenſeurs ne vous ont dit que la vé-
» rité. Je n'ai jamais craint que ma conduite
» fût examinée publiquement; mais mon cœur
» eſt déchiré de trouver dans l'acte d'accuſa-
» tion l'imputation d'avoir voulu faire répan-
» dre le ſang du peuple, & ſur-tout que les
» malheurs du 10 août me ſoient attribués.
» J'avoue que les preuves multipliées que j'a-
» vois données dans tous les temps de mon
» amour pour le peuple, & la maniere dont
» je m'étois toujours conduit, me paroiſſoient

» devoir prouver que je craignois peu de m'ex-
» poſer pour épargner ſon ſang, & éloigner
» à jamais de moi une pareille accuſation. »
Auſſitôt, le roi étant ſorti pour être conduit au Temple, la diſcuſſion ſur ſon procès commença d'une maniere orageuſe, & ſe prolongea de même pendant pluſieurs jours. Deux partis diſtincts partageoient l'aſſemblée, les uns vouloient un jugement définitif, les autres demandoient l'appel au peuple.

Le 15 janvier 1793, Louis XVI fut déclaré par la Convention *coupable de conſpiration contre la liberté de la nation, & d'attentat contre la ſûreté générale de l'état.* Il fut enſuite décrété que le jugement de la Convention ne ſeroit point ſoumis à la ratification du peuple. Le 17, au milieu d'une fermentation orageuſe, la peine de mort fut prononcée à une majorité de cinq voix contre le roi qui en interjeta en vain appel à la nation. Enfin le 19, il fut décrété que le jugement prononcé ſeroit exécuté dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification qui en ſeroit faite à Louis XVI.

1793. Louis XVI eſt condamné à mort par la Convention.

Le lendemain, ce prince ayant eu connoiſſance de ce jugement, fit parvenir à la Convention le billet ſuivant : « Je demande un
» délai de trois jours pour me préparer à pa-
» roître en préſence de Dieu. Je demande pour

Il écrit à la Convention.

» cela de pouvoir entretenir librement la per-
» ſonne que j'indiquerai aux commiſſaires de
» la Commune, & que cette perſonne ſoit à
» l'abri de toute inquiétude pour cet acte de
» charité qu'elle remplira auprès de moi. Je de-
» mande d'être délivré de la ſurveillance per-
» pétuelle que le conſeil général de la Com-
» mune a établi depuis quelques jours, & de
» converſer, ſans témoins, avec ma famille,
» quand je le ſouhaiterai. Je déſirerois que la
» Convention s'occupât tout de ſuite du ſort
» de ma famille, & qu'elle lui permît de ſe
» retirer librement & convenablement où elle
» jugeroit à propos. Je recommande à la bien-
» faiſance de la nation toutes les perſonnes
» qui m'étoient attachées; il y en a beaucoup
» qui avoient mis toute leur fortune dans leurs
» charges, & qui n'ayant plus d'appointemens,
» doivent être dans le beſoin, ſur-tout celles
» qui ne vivoient que de leurs appointemens:
» dans le nombre des penſionnaires, il y a
» beaucoup de vieillards, de femmes & d'en-
» fans qui n'avoient que cela pour vivre. » Sur-le-champ, la Convention décréta qu'il étoit libre à Louis XVI de voir ſa famille ſans témoins, d'appeler auprès de lui tel miniſtre eccléſiaſtique qu'il jugeroit à propos, & que le conſeil exécutif étoit autoriſé à lui répondre que

la nation s'occuperoit du ſort de ſa famille. Elle paſſa à l'ordre du jour ſur les autres demandes du roi.

Derniers inſtans de Louis XVI.

Louis XVI ſe prépara dès ce moment à la mort. Sa famille, que depuis ſon empriſonnement, il n'avoit pu voir ſans témoins, reſta ſeule auprès de lui environ deux heures. Enſuite, il demanda un confeſſeur avec lequel il paſſa la nuit. S'étant mis au lit, il dormit paiſiblement & ſe leva le 21 à 6 heures du matin. Il entendit la meſſe à 7 heures, & communia. A huit heures, appelant Cléri, ſon valet-de-chambre, il lui remit un anneau d'alliance, ſur lequel étoient gravées l'époque de ſon mariage, & les lettres initiales du nom de la reine. En même temps, il lui confia un petit cachet en argent aux armes de France. « Vous remettrez, » lui dit-il, l'anneau à ma femme, & vous lui » direz que ſi je ne l'ai pas fait deſcendre, com- » me je le lui avois promis hier, c'eſt pour » éviter le cruel moment de la ſéparation. Je » légue ce cachet à mon fils. » Vers les neuf heures, on vint l'avertir qu'une voiture l'attendoit. Il deſcendit avec fermeté, & pria le prêtre Jacques Roux, qui l'accompagnoit en qualité de commiſſaire de la Commune, de recevoir ſon teſtament qu'il avoit fait dès le

25 décembre précédent. Sur ſon refus de le recevoir, il le remit à un autre commiſſaire. Après avoir traverſé à pied la premiere cour du Temple, il monta dans la voiture du maire de Paris, où ſe placerent avec lui ſon confeſſeur & trois officiers de gendarmerie. Il fut près de deux heures en chemin, s'entretenant avec ſon confeſſeur, & répétant les prieres des agoniſans. Deux rangs de ſoldats ſur quatre de front, bordoient ſans intervalle toute la route depuis le Temple juſqu'à la *place Louis XV*, nommée alors *place de la Révolution*, où étoit dreſſé l'échafaud.

Son exécution. Arrivé à cet endroit fatal, il deſcendit de voiture avec calme. Monté ſur l'échafaud, il dit d'une voix haute & ferme : » François, je meurs » innocent; je pardonne à mes ennemis; j'eſ- » pere même que l'effuſion de mon ſang, con- » tribuera au bonheur de la France..... » Le roulement des tambours environnans empêcha d'en entendre davantage. Il ôta lui-même ſon habit, défit ſa cravatte, & ſe préſenta à la mort. Auſſitôt les exécuteurs l'attacherent ſur le fatal inſtrument, & ſa tête tomba. Elle fut montrée aux ſoldats qui faiſoient un cercle autour de l'échafaud. Quelques-uns crierent : *vive la Nation ! vive la République !* Son corps fut enſuite

enſuite mis, couvert de chaux vive, ſans cercueil, dans une grande foſſe du cimetière de l'égliſe de la *Madeleine de la Ville-l'Evêque*. Ainſi périt Louis XVI, âgé de trente-huit ans quatre mois & vingt-huit jours.

Fin du troiſieme & dernier volume.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le troiſieme Volume.

HENRI IV, P. 1.

1589. Caractere de Henri IV : sa religion empêche de le reconnoître : avantages des ligueurs : Mayenne battu par le roi : Paris presque forcé : entreprises contre Henri IV : bataille d'Ivri : bonté du roi : réparation qu'il fit à Schomberg : blocus de Paris : décret de la Sorbonne : fanatisme des Parisiens : régiment de prêtres & de moines : famine dans la ville : bonté excessive de Henri : le duc de Parme délivre Paris : embarras & pauvreté du roi : invasion du duc de Savoie : Lesdiguieres sauve le Dauphiné : l'ennemi reçu en Provence : entreprises de Rome : politique de Philippe II : insolence des Seize : Mayenne les réprime : le jeune cardinal de Bourbon : Henri assiége Rouen : Farnese délivre la place : belle retraite de ce général : ambition de Biron : suite de la guerre : différentes factions à Paris : assemblée pour élire un roi : le roi pense à se faire catholique : conférences de Surenne : les Espagnols demandent la couronne pour l'infante : arrêt en faveur de la loi salique : abjuration du roi : attentat contre sa personne : conduite de Mayenne et de Clément VIII : la ligue tombe : le roi entre à Paris : le parlement rétabli : conduite de Henri IV : les ligueurs lui font acheter leur soumission : Jean Châtel attente sur sa vie : son interrogatoire : haîne pour les jésuites ; ce qui les faisoit paroître plus dangereux : on les bannit du royaume : négociations à Rome : absolution du roi par le pape : le roi poursuit Mayenne : combat de Fontaine-françoise : Mayenne soumis : insolence & révolte du duc d'Epernon : les Espagnols

prennent Calais : conduite d'Elisabeth envers Henri IV : assemblée de Rouen : discours du roi : mauvais état des finances : elles sont confiées à Sulli : fruits de son ministere : les Espagnols prennent Amiens : mouvemens des calvinistes : Amiens repris par le roi : louange qu'il donne à Biron : la Bretagne soumise : édit de Nantes : raisons pour le faire enregistrer : conséquences à tirer de ces raisons : traité de Vervins : mort de Philippe II : amours de Henri IV : Gabrielle d'Estrées : promesse de mariage à Mlle. d'Entragues : Sulli la déchire : Catherine de Rohan : guerre avec le duc de Savoie : la Bresse & le Bugei pour Saluces : dispute entre du Perron & Mornai : du Perron vainqueur & cardinal : jugement sur ses antagonistes : sédition calmée : crime du maréchal de Biron : son obstination le perd : il meurt avec foiblesse : mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre : traité avec l'Angleterre & avec les Suisses : rétablissement des jésuites ; à quelles conditions : le royaume florissant : administration de Sulli : conspiration de d'Entragues : le duc de Bouillon réprimé : querelle des Vénitiens avec le pape. Henri médiateur : il ménage un traité entre l'Espagne & la Hollande : les Hollandois reconnus indépendans : leurs mœurs frugales : évasion du prince de Condé : projet contre la maison d'Autriche : idée pour la paix perpétuelle : mesure pour la guerre : Henri IV assassiné : effet du fanatisme.

Particularités sur Henri IV : sa bonté : il vouloit que la France fût heureuse : il protégeoit les paysans : il se faisoit aimer des officiers : trait de justice : noblesse militaire supprimée : son regne glorieux, malgré des abus : zele pour l'agriculture : édit contre le luxe : l'Amérique moins avantageuse que l'agriculture : attachement à l'église : avis au clergé : conduite sage envers les calvinistes : foiblesses de Henri : protection accordée aux gens de lettres : libertés de l'église gallicane : Jurisconsultes utiles.

LOUIS XIII, P. 65.

1610. Marie de Médicis régente : mauvais gouvernement : retraite de Sulli : le président de Thou : les factions éclatent : états généraux : prévention du clergé : aveuglement de la cour : démarches du parlement : ses remontrances sont mal reçues : discours de Molé à la reine : continuation des troubles : on arrête le prince de Condé : Richelieu : mort de Concini : maréchal d'Ancre : Luynes favori, auteur de sa disgrace : grande récompense pour une petite action : maréchaux de France : la reine mere reléguée : procès de la maréchale d'Ancre : Luynes profite des dépouilles : assemblée de Rouen : révolte de la reine mere : Luynes connétable : nouvelle révolte : Richelieu reprend du crédit : résolution de faire la guerre aux calvinistes : Duplessis-Mornai trompé par la cour : le duc de Rohan, chef des huguenots : le roi leve le siége de Montauban : bravoure de Lesdiguieres : mort de Luynes : caractere du roi : Lesdiguieres connétable : paix avantageuse aux calvinistes : cette guerre étoit imprudente : guerre de religion en Allemagne : élévation du cardinal de Richelieu : il déguise son ambition : le gouvernement devient meilleur : querelles théologiques en Hollande : expédition de la Valteline : guerre & paix avec les huguenots : projets du cardinal de Richelieu : il devient terrible aux grands : rigueurs du gouvernement : garde donnée au cardinal : son pouvoir augmente : assemblée de notables : demande politique du ministre : fureur des duels : rupture avec l'Angleterre : Buckingham en est cause par vanité : siége de la Rochelle : Richelieu s'y distingue : le maire Guiton : famine à la Rochelle : la ville se rend : importance de cette conquête : guerre d'Italie : les calvinistes soumis par les armes : cabale contre Richelieu : il se venge sur les Marillac : procès du maréchal : il est condamné à mort : parole du ministre sur ce jugement : la mere & le frere du roi sacrifiés à Richelieu : succès de sa poli-

tique au dehors : révolte du duc d'Orléans : Montmorenci se joint à Gaston : la révolte est dissipée : combat de Castelnaudari : procès de Montmorenci : son exécution : dureté du roi : suite de cette affaire : Richelieu ferme dans ses projets : mariage du duc d'Orléans déclaré nul : on tâche de ramener ce prince : guerre avec l'Espagne : les commencemens en sont malheureux : édits bursaux : prélats guerriers : capucin, homme de cour : le P. Joseph : Sourdis, archevêque de Bordeaux : siége de Dole par le prince de Condé : les ennemis dans le royaume : zele de la nation : danger du ministre : complot des deux princes : les ennemis chassés : épuisement des finances : reproche du roi au parlement : faste de Richelieu : perte de la Valteline : le P. Caussin anime le roi contre le ministre : Richelieu a le dessus : autre jésuite dont il se venge : suites de la guerre : bataille de Rheinfeld : procès du duc de la Vallette : particularités sur ce procès : révolte en Normandie : prise de Turin & d'Arras : traité remarquable : l'Espagne perd la Catalogne & le Portugal : Richelieu brave la cour de Rome : assemblée du clergé à Mantes : discours singulier fait au cardinal au nom du clergé : lit de justice sur les fonctions du parlement : guerre civile du comte de Soissons : trait de Gassion : Cinqmars favori : sa conspiration : Richelieu la découvre : procès des conspirateurs : fin du cardinal de Richelieu : son caractere : mort de Louis XIII : jugement sur ce roi.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu : il employa trop la terreur & les supplices : état pitoyable des finances & du commerce : requête de la noblesse en 1623 : code Marillac rejeté par le parlement : réflexions sur l'obéissance des magistrats : loi contre les jeux de hasard : affaire de Santarelli & des jésuites : affaire du docteur Richer : comment on le force de se rétracter : la Concorde du sacerdoce & de l'empire : livres anonymes défendus : licence satirique du pere Garasse : état des lettres & des sciences : tyrannie des préjugés : Urbain Grandier : salutaires effets de la science : établissement de l'académie françoise : le parlement s'y oppose.

LOUIS XIV, P. 140.

1643. Minorité orageuse : Mazarin, premier ministre : bataille de Rocroi gagnée par le duc d'Enguien : bataille de Fribourg : querelle des généraux à Gravelines : bataille de Nordlingue : l'Espagne fait la paix avec la Hollande : bataille de Lens, on s'oppose à l'éloge d'un grand général calviniste : traité de Westphalie : avantages des Suédois : soulévement contre Mazarin : arrêt d'*union* : magistrats arrêtés : le coadjuteur : barricades : ridicule de cette guerre civile : trois princes arrêtés : Mazarin quitte la France : révolte du prince de Condé : retour de Mazarin : Condé & Turenne opposés dans la guerre civile : combat de Saint-Antoine : nouveaux troubles : Mazarin se retire encore : Charles I décapité en Angleterre : principes de révolte : différens en France & en Angleterre : la fronde dissipée : sort du coadjuteur : Mazarin triomphe : succès des Espagnols : traité avec Cromwel : expéditions en Flandre ; Dunkerque livré aux Anglois : traité des Pyrénées : l'infante accordée au roi : rétablissement de Condé : Charles II, roi d'Angleterre : le duc de Lorraine : cette paix glorieuse à Mazarin : mariage du roi : son goût pour une Mancini : mort du cardinal Mazarin : le roi, jaloux de l'autorité : il gouverne par lui-même : Christine, reine de Suede : Louis parle en maître : le conseil devient respectable : disgrace de Fouquet : Colbert, contrôleur général : Louis humilie le roi d'Espagne : affaire de Rome : le pape s'humilie devant le roi : acquisition de Dunkerque ; savans récompensés : canal de Languedoc : marine créée : guerre contre l'Espagne : Louvois, ministre de la guerre : conquêtes du roi en Flandre : conquête de la Franche-Comté : triple alliance contre Louis : traité d'Aix-la-Chapelle : Vauban : police dans Paris : invalides, Versailles, &c. : secours à Candie : le roi irrité contre les Hollandois : état de cette république : ligue contre elle avec Charles II : invasion de la Hollande : passage du

Rhin : campagne étonnante : le prince d'Orange, stathouder : évacuation de la Hollande : conquête de la Franche-Comté : Turenne dans le Palatinat : Condé contre le prince d'Orange : bataille de Senef : mort de Turenne : derniere campagne de Condé : succès de la France : Ruyter : mot flatteur de Racine au roi : paix de Nimègue : le prince d'Orange attaque après le traité : chambre de Metz & de Brisac : reddition de Strasbourg : bombardement d'Alger : bombardement de Gênes : le doge à Versailles : démêlés avec Innocent XI : les quatre articles du clergé ; roideur du pape : affaires des franchises : excommunication de l'ambassadeur : projet de détruire le calvinisme : violences contre les calvinistes : dragonade & ses effets : révocation de l'édit de Nantes : désertion des protestans : réflexions sur cette affaire : paroles de Christine : ligue d'Ausbourg : siége de Philisbourg par le dauphin : comment Montausier le félicite : Jacques II haï, & sur le point d'être détrôné : le prince d'Orange fait la révolution : Louis XIV protége le roi détrôné : bataille de la Boyne décisive contre Jacques : guerre de tous côtés : embrasement du Palatinat : belle défense de Mayenne mal jugée à Paris : batailles du maréchal de Luxembourg : Fleurus : Steinkerque : Nerwinde : autres victoires des François presque sans fruit : revers : journée de la Hogue : prise de Namur par Guillaume : Pointis, Duguay-Trouin : traité avec le duc de Savoie : paix de Riswick : murmures en France : nécessité de la paix : triste état des finances : le prince de Conti élu roi de Pologne : paix générale de peu de durée : succession de Charles II, roi d'Espagne : premier traité de partage : second traité de Vienne : son testament en faveur du duc d'Anjou ; Louis XIV accepte le testament : il irrite l'Angleterre, en reconnoissant le prince de Galles : mort de Guillaume III : la reine Anne : commencement de la guerre : le prince Eugene : Catinat & Villeroi : surprise de Crémone : Vendôme en Italie : bataille de Luzara : défection de Victor-Amédée : Marlborough déjà vainqueur : succès de Villars en Allemagne : il est rappelé : révolte des Cévennes : bataille de Hochstet fatale pour la France : suites de cette ba-

taille : le gouvernement dégénéroit : les Anglois en Espagne : succès en Italie, bataille de Ramillies : siége de Turin : le duc d'Orléans joint la Feuillade : désastres de l'armée françoise devant Turin : affaires d'Espagne : fidélité des Castillans : bataille d'Almanza : siége de Toulon : efforts du roi dans ses revers : le duc de Bourgogne & Vendôme dans les Pays-Bas : on perd Lille : reproche fait à Vendôme : le roi demande la paix : odieuses propositions des ennemis : bataille de Malplaquet : le roi s'humilie encore devant les vainqueurs : Vendôme sauve l'Espagne : bataille de Villaviciosa : révolution dans le ministere d'Angleterre : suspension d'armes avec les Anglois : malheurs domestiques de Louis XIV : sa fermeté : Villars sauve la France : son caractere l'expose à l'envie : traité d'Utrecht : l'empereur continue la guerre : traité de Radstadt : résultat de cette guerre : la Catalogne réduite à la soumission : édit en faveur des princes légitimés : testament du roi : mort du roi.

Particularités sur Louis XIV : sa vie privée : éducation de ses enfans : madame de Maintenon : établissemens utiles : commerce : agriculture : finances dérangées : commerce du luxe nuisible à l'agriculture : intérêt de l'argent : multiplication des offices : dépenses de ce regne : principe de gouvernement : triste expérience du roi : réformes utiles : marine : progrès des lettres & des sciences : obstacles à la philosophie : quiétisme : Fénélon & Bossuet : jansénisme : les jésuites aux prises avec Port-Royal : formulaire sur le fait de Jansénius : les Réflexions de Quesnel, sujet des troubles : bulle UNIGENITUS : funestes effets de ces querelles : grand changement dans les mœurs, les opinions, &c. : la France perfectionnée.

LOUIS XV. P. 243.

Régence du duc d'Orléans : guerre avec l'Espagne, quadruple alliance : système de Law, source de malheurs : fureur de l'agiotage : bouleversemens de fortunes : mort du régent : le cardinal de Fleury : double élection d'un roi de Pologne : le roi Stanislas sans royaume : guerre de 1733 contre l'empereur : campagnes décisives en Italie : traité de Vienne : acquisition de la Lorraine : mo t de l'empereur Charles VI : prétendans à la succession : le roi de Prusse attaque la re ne d'Hongrie : conquête de la Silésie : la France liguée contre l'Autriche : guerre de 1741 : Charles VII heureux & malheureux : ressources de Marie-Thérèse : bataille de Dettingen : ennemis de la France : campagnes du roi : succès en Flandre : campagnes d'Italie : Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale : pertes sur mer : les Anglois trop supérieurs : traité d'Aix-la-Chapelle : sort du prince Edouard : le traité est une source de guerre : entreprises des Anglois en Amérique : nouvelle guerre : alliances singulieres : premieres campagnes en Allemagne : bataille de Rosbac : diverses révolutions : conquêtes prodigieuses des Anglois : pacte de famille : nouveaux désastres : traité de Paris & de Hubersbourg : réflexions sur cette guerre : causes de nos malheurs : discordes intestines : exil du parlement & de l'archevêque : Damiens : fin des jésuites : acquisition de la Corse : affaire de Bretagne : fin du regne de Louis XV. 1715.

Particularités sur le regne de Louis XV : Détails sur Louis XV, sur ses maîtresses et ses ministres : Progrès de l'esprit humain : Etablissemens.

LOUIS XVI. P. 293.

1774. Le comte de Maurepas principal ministre : Edit portant remise du droit de joyeux avènement : Organisation du ministere : Edit concernant la liberté du commerce des grains et des farines dans l'intérieur : Rétablissement des parlemens : abolition des contraintes solidaires contre les habitans des campagnes pour le paiement des impôts : émeute à l'occasion des grains : sacre du roi à Reims : Lamoignon de Malesherbes remplace dans le ministere le duc de la Vrilliere : intérieur de la cour de Versailles : abolition des corvées et renvoi de Turgot : Démission de Malesherbes remplacé par Amelot : Successeurs de Turgot : changemens dans le ministere : opérations de Necker : voyage de Joseph II en France : la France envoie des secours aux colonies angloises : Louis XVI reconnoît leur indépendance : départ du comte d'Estaing pour l'Amérique : combat d'Ouessant : Prise de divers établissemens françois et de Pondichéri par les Anglois : prise de Ste.-Lucie par les mêmes, et de la Dominique par les François : emprunts de Necker : déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre : jonction des flottes française et espagnole : siége de Gibraltar : prise de Mahé par les Anglois : succès des François en Afrique : prise de S.-Vincent et de la Grenade : affaire de Savanah : action entre les flottes françoise et angloise : prises maritimes : la France envoie des secours aux Américains : vingt-six vaisseaux anglois pris par les François : reprise de St.-Eustache par les François : prise de Tabago : défaite du lord Cornwallis : retraite de Necker : naissance du dauphin. opérations militaires : pacification générale : changement dans le ministere : premier voyage aérien : emprunts : traité de commerce entre la France et l'Angleterre : assemblée des notables : changemens dans le ministere : clôture de l'assemblée des notables : le parlement refuse d'enregistrer deux édits : lit de justice : exil du parlement : séance royale au parlement : nouveaux changemens dans le ministere : commencement

des troubles : enlévement de deux membres du parlement : projet d'une cour pléniere : retraite de Loménie, de Brienne, et rentrée de Necker dans le ministere : changemens dans le ministere : convocation des états-généraux : leur ancienne composition : clergé : noblesse : tiers-état : convocation d'une nouvelle assemblée de notables : états-généraux : le tiers-état se constitue en assemblée nationale : serment du jeu de paume à Versailles : séance royale : réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état : le renvoi de Necker et d'autres ministres agite Paris : prise de la bastille et ses suites : Bailli nommé maire de Paris : le marquis de la Fayette, commandant de la milice parisienne : le roi vient à Paris : massacre de Foulon et de Berthier : changement dans le ministere : abolition des droits féodaux et autres priviléges : emprunts : contributions patriotiques : fête des gardes-du-corps : journées des 5 et 6 octobre : départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre : translation de l'assemblée nationale à Paris : loi martiale : biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation : jugement de Favras : le roi s'engage à maintenir la constitution : division de la France en départemens, et suppression de la noblesse : création des assignats : fédération du 14 juillet : démission de Necker : colonies françoises d'Amérique soulevées par l'Angleterre : changemens opérés en France : départ des tantes du roi pour Rome : décrets contre les émigrés et les prêtres non sermentés : journée du 20 juin : journée du 10 août : emprisonnement du roi et de sa famille : triomphe des jacobins : massacre du 2 septembre : Convention nationale : ses premieres opérations : événemens militaires : procès du roi : il comparoît à la barre de la Convention : conseil de Louis XVI : seconde comparution du roi à la barre de la Convention : Louis XVI est condamné à mort par la Convention : il écrit à la Convention : derniers instans de Louis XVI : son exécution.

Fin de la table.

584111
SBN